

DURABLEMENT VÔTRE

Document de synthèse de
l'événement jeunesse MISSION : DURABLE,
Pour un développement dans le vent!

**Conseil permanent
de la jeunesse**

Québec



Les membres du Conseil permanent de la jeunesse sont : Sophie Paquet, présidente, Hélène Dumais, vice-présidente, Cindy Allaire, Julie Beauvilliers, Marie-Soleil Cloutier, Vincent Gaudreau, Frédéric Hamelin, Julie Harnois, Paul Huynh, Élyse Lachance, Maxime Lavoie, Romy Manigat et Pascal Nobécourt.

Coordination

Sophie Paquet, présidente

Recherche et rédaction

Alexandre Meunier

Recherche documentaire

Suzanne Plante

Production

Valérie Benson

Collaboration

Hélène Dumais, vice-présidente

Danielle Gagnon

Francine Griffith

Révision linguistique

Le Graphe

Cette publication a été produite par le
Conseil permanent de la jeunesse
12, rue Sainte-Anne, 2^e étage
Québec (Québec) G1R 3X2

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

ISBN : 978-2-550-51710-8 (version imprimée)

ISBN : 978-2-550-51711-5 (version PDF)

La traduction et la reproduction totale ou partielle de la présente publication à des fins non commerciales sont autorisées à la condition d'en mentionner la source.

À NOTER

Sauf dans les cas où le genre est mentionné de façon explicite, le masculin est utilisé dans ce texte comme représentant les deux sexes, sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes.

La version PDF de ce document peut être consultée à l'adresse suivante :
www.cpj.gouv.qc.ca/fr/pdf/MD.pdf





TABLE DES MATIÈRES

MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE	1
MOT DES PARTENAIRES.....	3
INTRODUCTION	5
1 ^{RE} PARTIE • DURABLEMENT VÔTRE, une publication en guise de suite à MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!	5
2 ^E PARTIE • D'UN ÉVÉNEMENT ÉPHÉMÈRE À UN OUVRAGE DURABLE.....	8
MISSION : APPRENDRE.....	11
SECTION 1 • LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – THÉORISER L'ACTION	13
Texte 1 • Le développement durable, une expression à définir.....	14
Texte 2 • Le développement durable et la tarte aux pommes	18
Texte 3 • Le développement durable : pourquoi agir?	25
Texte 4 • Le développement durable : comment agir?.....	32
Texte 5 • La Loi sur le développement durable	38
Texte 6 • ENTREVUE AVEC M. WILLIAM J. COSGROVE.....	42
SECTION 2 • DIX ENJEUX ACTUELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	49
PREMIER ENJEU – LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	50
DEUXIÈME ENJEU – LES RESSOURCES NATURELLES.....	60
Premier sujet : L'eau	60
Deuxième sujet : La forêt.....	74
TROISIÈME ENJEU – LES ÉCHANGES COMMERCIAUX.....	78
QUATRIÈME ENJEU – LE TRANSPORT.....	91
Premier sujet : La planification urbaine	91
Deuxième sujet – Les transports en commun	96
CINQUIÈME ENJEU – L'HABITAT	100
SIXIÈME ENJEU – L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	104
SEPTIÈME ENJEU – L'ALIMENTATION.....	109
HUITIÈME ENJEU – L'INTÉGRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE.....	114
NEUVIÈME ENJEU – L'ÉDUCATION	119
Premier sujet : L'éducation relative à l'environnement (ERE) à l'école et au collège	119
Deuxième sujet – La sensibilisation du public.....	124
DIXIÈME ENJEU – LA PARTICIPATION CITOYENNE	128





MISSION : AGIR	139
SECTION 1.1 - 50 PISTES D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	141
PREMIER ENJEU – LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	142
DEUXIÈME ENJEU – LES RESSOURCES NATURELLES	143
TROISIÈME ENJEU – LES ÉCHANGES COMMERCIAUX.....	145
QUATRIÈME ENJEU – LES TRANSPORTS	146
CINQUIÈME ENJEU – L'HABITAT	148
SIXIÈME ENJEU – L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	149
SEPTIÈME ENJEU – L'ALIMENTATION.....	151
HUITIÈME ENJEU – L'INTÉGRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE.....	153
NEUVIÈME ENJEU – L'ÉDUCATION	154
DIXIÈME ENJEU – LA PARTICIPATION CITOYENNE	158
SECTION 1.2 - ÉCHANGES DE REGARDS SUR LES PISTES D'ACTION.....	161
SECTION 2 - LA DÉCLARATION JEUNESSE DE MONTRÉAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE	169
2.1 Texte de la déclaration	170
2.2 Le processus de rédaction de la Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable	172
2.3 Entrevue avec M. Ahmed Djoghlaïf	174
2.4 Échange de regards sur la déclaration	180
 CONCLUSION.....	 183
REMERCIEMENTS	187
ANNEXE • LES ACTIVITÉS DE MISSION : DURABLE	189





MOT DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

Les 18 et 19 février 2006, près de 300 jeunes âgés de 15 à 35 ans de toutes les régions du Québec, auxquels s'est jointe une délégation de 17 jeunes Français, se sont réunis à Montréal à l'initiative du Conseil permanent de la jeunesse pour participer à *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*

Pour ce premier événement jeunesse québécois portant exclusivement sur le développement durable, le Conseil et ses partenaires ont organisé une trentaine d'activités originales réparties en deux jours, invitant une cinquantaine d'acteurs clés du domaine à titre de conférenciers. Les jeunes participants au programme d'activités ont ainsi pu apprendre, échanger des points de vue et proposer des actions pour favoriser le développement durable.

L'enthousiasme et le bouillonnement d'idées suscités chez les participants et les conférenciers incitent aujourd'hui le Conseil permanent de la jeunesse à donner suite à *MISSION : DURABLE* par la publication de cet ouvrage intitulé *DURABLEMENT VÔTRE*.

Comme son titre l'indique, l'ouvrage se veut beaucoup moins éphémère que le papier sur lequel il est imprimé. *DURABLEMENT VÔTRE* constitue un outil de réflexion et d'action qui accompagnera et soutiendra votre engagement à poser dès aujourd'hui des gestes en accord avec le développement durable.

Vous y trouverez les communications de nombreux conférenciers et les comptes rendus des débats, sur des sujets aussi variés

que pertinents, qui ont eu lieu au cours des deux jours de *MISSION : DURABLE*.

DURABLEMENT VÔTRE est également l'occasion pour un public plus large de s'imprégner de l'esprit qui régnait à la rencontre en découvrant les pistes d'action formulées par les jeunes présents, de même que le contenu de la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*, rédigée et adoptée par les participants à l'issue de l'événement.

Avant de vous laisser à votre lecture, je tiens, au nom du Conseil permanent de la jeunesse, à remercier encore une fois le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté, ENvironnement JEUnesse, le Forum jeunesse de l'île de Montréal et l'Institut du Nouveau Monde pour leur inestimable collaboration à l'organisation de l'événement. Que ce mot d'introduction soit également l'occasion de remercier les nombreux commanditaires de l'événement pour leur indispensable apport financier.

Grâce à la participation des jeunes à la rencontre, nous pouvons vous offrir un ouvrage inspirant. Merci à tous les participants et bénévoles qui ont contribué au succès de cet événement.

Que cette publication inspire « durablement » vos gestes individuels et collectifs!

Sophie Paquet
La présidente



Pour un développement dans le vent!





MOT DES PARTENAIRES

En s'associant au Conseil permanent de la jeunesse pour organiser l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*, le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC), ENvironnement JEUnesse (ENJEU), le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM) et l'Institut du Nouveau Monde (INM) ont uni leurs forces afin que la question du développement durable prenne encore plus de sens pour la jeunesse québécoise et qu'elle la conduise à des actions concrètes, au quotidien.

L'intérêt pour les questions touchant le développement durable au sein de la jeunesse québécoise mérite d'être soutenu. Les jeunes sont conscients que les enjeux sociaux, politiques et économiques du développement durable revêtent une importance primordiale et nécessitent une action concertée de tous les acteurs de la société. Ils sont exigeants non seulement envers les décideurs de leur société, mais aussi envers eux-mêmes. Ils affirment en effet que les défis du développement durable sont si grands que nous devons agir ensemble dès maintenant et prévoir l'implication des générations à venir.

Après *MISSION : DURABLE*, le CDEC, ENJEU, le FJÎM et l'INM ont continué leur action. Ils

ont noué de nouveaux partenariats avec d'autres organismes, pour organiser de nouveaux événements, de nouvelles campagnes de sensibilisation, soutenir de nouveaux projets, toujours dans le but d'améliorer le monde dans lequel nous vivons et ainsi encourager l'exercice d'une citoyenneté active, responsable et respectueuse des institutions et des valeurs démocratiques.

Tous les partenaires de cette mission sont ravis d'avoir donné à 300 jeunes l'occasion de discuter entre eux, de confronter leurs idées et de proposer des pistes d'action pour favoriser le développement durable et, au fond, de les avoir encouragés à s'engager personnellement pour le bien commun.

Les partenaires de *MISSION : DURABLE* tiennent également à remercier le Conseil permanent de la jeunesse d'avoir pris l'initiative de publier cet ouvrage, qui donnera une importante résonance aux connaissances livrées par les conférenciers ainsi qu'aux réflexions formulées par les participants pendant l'événement.

Que *DURABLEMENT VÔTRE* alimente votre fièvre de l'engagement!

Christian Giguère
Directeur général
Centre pour le développement de l'exercice de la citoyenneté

Jérôme Normand
Directeur général
ENvironnement JEUnesse

Jean-Sébastien Dufresne
Président
Forum jeunesse de l'île de Montréal

Michel Venne
Directeur général
Institut du Nouveau Monde



Pour un développement dans le vent!





INTRODUCTION

1^{RE} PARTIE • DURABLEMENT VÔTRE, une publication en guise de suite à MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!

Les organisateurs de *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!* se sont distingués par leur souci de gérer sainement les ressources dont ils ont eu besoin pour que cet événement voie le jour. Pour réduire au minimum les ressources utilisées, ils ont acheté des crédits de carbone, faisant de *MISSION : DURABLE* un événement « carboneutre », c'est-à-dire n'ayant généré aucun déchet et pas de gaz à effet de serre.

Publier un ouvrage pour faire suite à un tel événement pourra sembler paradoxal à plusieurs. Pourquoi limiter au minimum l'utilisation des ressources pendant un événement si, après la tenue de celui-ci, on imprime un ouvrage et on utilise autant de papier?

Comme plusieurs paradoxes, celui-ci n'en est pas vraiment un. La valeur ajoutée de cet ouvrage est telle qu'elle compense largement l'utilisation du papier. Le contenu qu'il diffuse est maintenant accessible à la jeunesse québécoise dans son ensemble et les 50 pistes d'action qu'il contient l'inciteront à agir, ce qui démultiplie l'impact de l'événement initial. *DURABLEMENT VÔTRE* rend ainsi *durable* le contenu d'un événement *éphémère*.

Mais tout cela serait encore insuffisant si les jeunes n'exprimaient pas la nécessité d'en savoir davantage sur le développement durable, une expression éloquente, certes, mais somme toute très équivoque. Nous souhaitons que cet ouvrage réponde à plusieurs de leurs questions, stimule leur soif de savoir et leur goût pour l'action.



Chacun pense qu'il comprend la signification de l'expression « développement durable ». Il suffit d'échanger brièvement avec les personnes de son entourage pour constater que tous ne partagent pas la même définition. Pour beaucoup de gens, le développement durable, c'est la « dictature de l'environnement ». Pour d'autres, c'est une façon de limiter l'exploitation des ressources en associant, sans l'assujettir, l'économie à certaines conditions écologiques et sociales. Pour d'autres encore, le

Je voulais faire de l'événement *MISSION : DURABLE* un exemple de consommation responsable du point de vue organisationnel avec l'achat de biens et services respectant l'environnement. De plus, les émissions de gaz à effet de serre ont été compensées par des projets de développement durable. *MISSION : DURABLE* a été un des premiers événements certifiés carboneutres au Québec par l'intermédiaire du programme Planétaire conduit par Unisféra.

Jean-François Méthé
Comité organisateur de
MISSION : DURABLE
Représentant de l'INM





développement durable est un nouveau contrat social qui permettra ultimement d'améliorer les conditions d'existence de l'humanité. Ou... tout cela à la fois.

En plus de circuler aisément dans tous les cercles de la population, force est de constater que l'expression développement durable est particulièrement à la mode chez les décideurs de la société, tant politiques qu'économiques et sociaux. Assez paradoxalement, citoyens, organismes de protection de l'environnement, gouvernements, pétrolières, alumineries s'en réclament en rivalisant de conviction, au nom des générations futures.

Mais tous les acteurs de la société québécoise ne s'entendent pas sur la définition à donner au développement durable. Dans les dernières années uniquement, partisans et opposants à la construction de minicentrales dans les régions du Québec, de la centrale thermique du Suroît, du pont de l'autoroute 25 et de plusieurs autres projets ont invoqué le développement durable pour appuyer leur opinion. Entre les pour et les contre, tout le monde ne peut bien entendu avoir raison. Autrement dit, le développement durable ne peut être à la fois la raison pour laquelle on doit détourner une rivière et la raison pour ne pas la détourner. Pourtant, en prenant au mot les partisans et les opposants, on pourrait le croire.

Devons-nous conclure que le développement durable est une expression malléable qui ne sert qu'à donner une légitimité à n'importe quel projet?

Il ne faut certainement pas tirer cette conclusion trop rapidement. Certes, le caractère durable du développement laisse place à interprétation. Cela sera vrai tant et aussi longtemps que des indicateurs permettant de mesurer précisément l'atteinte d'objectifs ne seront pas élaborés et acceptés par tous les acteurs du développement. Bien que l'Assemblée nationale du Québec ait promulgué la Loi sur le développement durable au printemps 2006 pour baliser le concept et sa mise en œuvre, l'avenir seul permettra de savoir comment les dispositions de la loi seront interprétées. Malgré les bonnes intentions, le flou subsiste.

À défaut d'un relatif consensus sur une définition acceptable du développement durable, l'utilisation du concept à tort et à travers se poursuivra et risquera fort de conduire à son discrédit. À force d'utilisations contradictoires, plus personne n'y croira.

Devant ce défi, et en attendant que les chercheurs définissent comment mesurer le développement durable, il faut au moins chercher à baliser le concept de façon que tous ne puissent s'en réclamer pour justifier tout et son contraire. Il faut se demander sur quelles valeurs individuelles et collectives repose le développement durable, s'interroger sur les motifs qui le rendent impératif, sur sa dynamique, sa finalité.

Afin que tous les citoyens puissent rester critiques par rapport aux utilisations abusives du concept, il faut diffuser le plus largement possible dans la population des connaissances sur ce sujet. Il faut miser sur l'éducation.





Le thème du développement durable est exploité à toutes les sauces depuis quelques années. La perspective de faire le point sur sa définition, la compréhension qu'on en a et ses effets sur la population, dans un contexte où des étudiants et des citoyens prendraient part à l'exercice, était emballante. Mais aussi, pour un organisme en éducation relative à l'environnement comme le nôtre, l'occasion était belle de faire des liens entre développement durable et éducation.

Jérôme Normand
Comité organisateur de
MISSION : DURABLE
Représentant d'ENJEU

L'organisation de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!* répondait à ces impératifs. En février 2006, à l'instigation du Conseil permanent de la jeunesse, le premier événement jeunesse portant exclusivement sur le développement durable a été organisé à Montréal.

Près de 300 jeunes du Québec et une délégation de jeunes Français ont clairement pris le parti de ne pas rester les bras croisés devant les défis du développement durable. En plus d'avoir acquis des connaissances, ces jeunes participants se sont engagés à agir conformément aux principes qu'ils considèrent comme faisant partie du développement durable et à propager avec zèle leurs connaissances et leur engagement à agir. À ce jour, l'événement demeure unique en son genre.



Trois cents participants, c'est à la fois beaucoup et peu. Beaucoup, quand on pense à ce que cela signifie de réunir 300 jeunes dans un même lieu, pour un même événement, pour passer une fin de semaine complète à discuter d'enjeux complexes. Peu, quand on pense aux avantages que pourrait tirer notre société des connaissances transmises au cours de ce forum, si elles étaient diffusées plus largement.

DURABLEMENT VÔTRE vise donc à compenser cette lacune liée au caractère unique et éphémère de tout événement. Il s'adresse à tous ceux que les problématiques du développement durable intéressent, qu'ils veuillent améliorer leurs connaissances ou trouver des façons d'agir.

DURABLEMENT VÔTRE offre un panorama sans prétention et surtout non exhaustif des principaux débats qui animent notre société lorsqu'il est question de développement durable. L'ouvrage est construit autour de dix enjeux majeurs, dans un esprit de vulgarisation et d'accessibilité.

Cette publication doit être considérée comme un outil de réflexion et d'action, qui pourra être consulté par les jeunes et les moins jeunes. Elle fait certes état des discussions tenues lors de l'événement, mais rassemble également plusieurs documents inédits : les 50 pistes d'action formulées par les participants pendant l'événement, les commentaires de certains experts recueillis après coup, le texte et le parcours étonnant de la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*, rédigée après l'événement à partir des pistes d'action.

DURABLEMENT VÔTRE est donc beaucoup plus que les actes d'un colloque jeunesse.





Les lecteurs de *DURABLEMENT VÔTRE* trouveront des informations pertinentes qui leur permettront de mieux comprendre le développement durable et les façons de le mettre en œuvre.

Que les lecteurs ne s'attendent pas à trouver une définition unique, claire et précise du développement durable dans cet ouvrage. Le concept ne peut être réduit à une simple formule mathématique. Toutefois, les contributions d'une quarantaine d'acteurs clés des différents secteurs concernés par le développement durable permettront de baliser ses principaux paramètres et de comprendre les grands enjeux actuels ainsi que les raisons d'agir.

De plus, les lecteurs pourront se familiariser avec les *50 pistes d'action pour le développement durable*, des moyens imaginés par les participants dans le cadre des activités de *MISSION : DURABLE* pour favoriser la mise en œuvre d'un développement réellement durable. Les pistes d'action, regroupées autour de dix enjeux, vont de l'action individuelle à l'action collective, font appel aux jeunes et à leurs aînés, aux citoyens, aux entreprises, aux groupes sociaux et aux différents ordres de gouvernement. Ces pistes d'action font la plupart de temps preuve d'un grand pragmatisme et laissent parfois place à cette dose d'utopie qu'il faut pour commencer à changer le monde.

2^E PARTIE • D'UN ÉVÉNEMENT ÉPHÉMÈRE À UN OUVRAGE DURABLE

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) a à cœur d'inspirer les jeunes Québécois dans leur désir de comprendre et d'influencer le monde dans lequel ils vivent. Il le fait dans l'élaboration de ses propres mandats, fondés sur les priorités établies par ses membres, et dans la réalisation des mandats de recherche qu'il reçoit du gouvernement.

En novembre 2004, le premier ministre Jean Charest a ainsi confié au Conseil le mandat d'évaluer l'accessibilité des jeunes Québécois aux études postsecondaires. Ce mandat a occupé la permanence et les membres du CPJ tout au long de l'hiver et du printemps de 2005.

Le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) joue un rôle central au sein de la démocratie québécoise. Nulle part ailleurs dans le monde les gouvernements accordent ainsi aux jeunes une voix aussi importante dans le débat public. [...]

Christian Giguère
Comité organisateur de
MISSION : DURABLE
Représentant du CDEC

Pour faire suite à ce dossier, le Conseil a voulu jouer pleinement son rôle de rassembleur et déployer ses efforts sur un sujet d'actualité : le développement durable. Le projet a commencé à germer à la suite de discussions avec ENvironnement JEUnesse (ENJEU). Les deux organismes ont convenu d'entreprendre des démarches en vue d'organiser un événement qui permettrait d'expliquer le développement durable aux jeunes. Cela cadrerait on ne peut mieux avec le rôle du CPJ qui, outre ses activités de recherche, se veut un pôle rassembleur pour la jeunesse québécoise.





Participer à l'organisation d'un événement comme celui-ci, c'est d'abord travailler avec des organismes et surtout des personnes visionnaires, créatives et qui ont une réelle volonté de mettre les jeunes et le développement durable au cœur de l'agenda, autant local que global.

Marie Houde
Comité organisateur de MISSION :
DURABLE
Représentante du FJIM

Dès le mois de mai 2005, le Conseil était à l'œuvre pour susciter en haut lieu l'intérêt pour son projet et réunir les indispensables partenaires pour l'organisation. En plus du soutien d'ENJEU, le CPJ a obtenu le concours du Centre pour le développement de l'exercice de la citoyenneté (CDEC), de l'Institut du Nouveau Monde (INM) et du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM). Avec de tels partenaires possédant des expertises aussi approfondies et complémentaires, pas de doute, l'événement allait être un succès!



La forme donnée à l'événement a été inspirée de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, fondée sur le triptyque Informer – Débattre – Proposer. *MISSION : DURABLE : pour un développement dans le vent!* était destiné, avant même que le premier conférencier ne soit invité, à être un événement résolument innovateur, qui offrirait à chacun de ses participants une occasion de *s'informer* sur les grands enjeux du développement durable, de *débattre* avec les autres participants et des experts compétents et de *proposer* des idées originales pour favoriser l'atteinte d'objectifs précis concernant le développement durable.

Pour *informer* les participants, *MISSION : DURABLE* a mis au programme plus de trente activités sur une période de deux jours, portant sur des sujets variés, dont les changements climatiques, l'urbanisation, l'alimentation, les ressources naturelles, le commerce et les moyens de transport. Près d'une cinquantaine de conférenciers – des experts des milieux de la recherche, de l'entreprise, du secteur public, tout autant que des figures publiques issues du monde politique, des médias et des arts, se sont fait entendre. Certaines de leurs allocutions sont rassemblées dans la première partie de cet ouvrage, *MISSION : APPRENDRE*.

Pour permettre de *débattre*, *MISSION : DURABLE* a créé des occasions pour les participants de confronter leurs points de vue, mais également de se frotter à l'expérience des conférenciers. L'événement a en l'occurrence mis en place un type d'activités original appelé *forum*, dans lequel les participants ont été invités à assister à une table ronde d'experts, pour ensuite discuter entre eux de solutions à apporter aux différentes problématiques soulevées lors du panel, en lien avec le développement durable. Au cours de cette deuxième période, les experts demeuraient à la disposition des participants pour répondre à des questions et stimuler la réflexion. Le contenu de quelques panels est aussi rapporté dans la première partie de l'ouvrage.

Au terme des forums, les participants ont pu *proposer* des pistes d'action pour favoriser le développement durable. De même, à la suite de l'événement, les participants ont collaboré au processus de rédaction et d'adoption d'une déclaration, dont le résultat est une contribution d'importance à la réflexion sur le rôle qu'entendent jouer les jeunes en faveur du





développement durable. Les pistes d'action et la déclaration sont publiées dans la deuxième partie de cet ouvrage, *MISSION : AGIR*.



DURABLEMENT VÔTRE vous permettra de comprendre le développement durable en abordant les enjeux actuels, les raisons qui poussent à l'action et les façons de changer les comportements et d'améliorer la qualité de vie des êtres humains, sans nuire à l'environnement.

Dans la partie qui suit, nous vous invitons à vous laisser inspirer par des acteurs clés du développement durable. Ceux-ci ont fait leur marque ou sont en train de la faire en développant des réflexions personnelles originales et documentées. Leurs textes font preuve d'une grande perspicacité et sont parfois étonnants. Ils ne sont jamais complaisants à l'égard d'une réalité qui impose des gestes, et pas seulement des mots.





MISSION : APPRENDRE

INTRODUCTION

VOTRE MISSION, SI VOUS L'ACCEPTEZ, CONSISTE À LIRE CETTE SECTION ET À RETENIR LE MAXIMUM D'INFORMATIONS!

Connaissance et action sont intimement liées. Cela est vrai pour tous les secteurs d'activité, mais semble encore plus s'imposer dans le cas du développement durable. En enrichissant nos connaissances sur les principaux enjeux liés au développement durable auxquels le Québec et le monde doivent faire face, nous découvrons très souvent des problèmes non résolus, de situations qui nécessitent notre intervention, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif. Connaître, être informé, cela constitue un préalable à l'action.

La découverte du monde, la conscience des différences à l'échelle locale ou mondiale, la compréhension de ce qui unit tous les êtres humains et une certaine dose d'intuition donnent un sens à nos actions.

Le contenu de cette première partie vous donnera les outils pour comprendre les principales questions qui se posent quand on souhaite agir en faveur du développement durable dans sa communauté, pour le bénéfice du plus grand nombre, individuellement et collectivement.

Vous y trouverez également les allocutions de plusieurs conférences et des comptes rendus de panels, regroupés selon dix enjeux actuels : les changements climatiques, les ressources naturelles, les échanges commerciaux, les transports, l'habitat, l'efficacité énergétique, l'alimentation, l'intégration intergénérationnelle, l'éducation et la participation citoyenne.



Pour un développement dans le vent!





SECTION 1 • LE DÉVELOPPEMENT DURABLE – THÉORISER L'ACTION

L'expression « développement durable » est un terme plus flou qu'il n'y paraît. Cette section vous permettra de bien baliser le concept et son utilisation, d'abord sur le mode formel et académique (Texte I – Le développement durable, une expression à définir), ensuite sur le mode critique (Texte II – Le développement durable et la tarte aux pommes).

La section présente également les allocutions de deux sommités internationales, M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, et M. William J. Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de 2005 à 2007. Ils nous font part chacun à leur manière des raisons qui devraient nous pousser à l'action ainsi que des façons d'agir. M. Cosgrove nous a d'ailleurs accordé une entrevue pour pousser plus loin certains aspects de son allocution ayant suscité un grand intérêt parmi les participants.

La section comprend également un texte présentant la Loi sur le développement durable, nouveau cadre de gouvernance adopté par l'Assemblée nationale du Québec au printemps 2006.

J'ai retenu de ma participation à
MISSION : DURABLE que le
développement durable, ce n'est pas
seulement des principes, c'est une
façon de vivre au quotidien, que
nous nous devons d'adopter au plus
vite.

Ruba Ghazal
Participante de
MISSION : DURABLE





Texte 1 • Le développement durable, une expression à définir

Texte de Thierry Pardo
Chargé de projet
ENvironnement JEUnesse

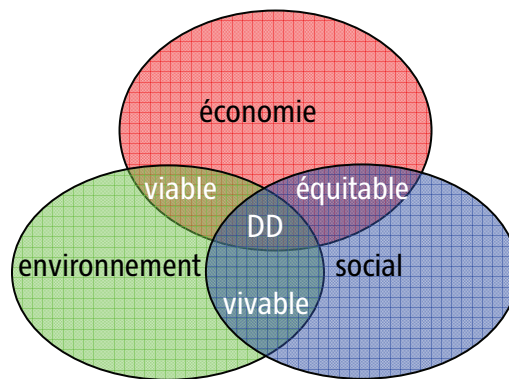
Le développement durable est sur toutes les lèvres depuis quelques années. Que veut-il dire exactement? Quels aspects de nos vies implique-t-il? Thierry Pardo, chargé de projet d'ENvironnement JEUnesse, met en perspective l'évolution et la signification de cette expression devenue familière.

TOUTE UNE HISTOIRE...

Les préoccupations environnementales ne datent pas d'hier. On peut assez facilement concevoir qu'elles ont toujours existé. Dès que le premier Cro-Magnon s'est tourné vers son fils pour lui montrer la plante qui calme le mal de ventre, il faisait appel à son environnement pour satisfaire ses besoins, et, en montrant la plante à son fils, il inaugurerait les premiers pas de l'éducation relative à l'environnement.

Dans notre histoire plus récente, la période d'après-guerre, qui avait connu une croissance économique sans précédent, provoqua une dégradation généralisée de l'environnement. À cette époque, plusieurs acteurs de la société civile, au rang desquels les experts du Club de Rome, lancèrent un certain nombre de mises en garde. C'est en 1972, lors de la conférence tenue à Stockholm, que les institutions internationales intégrèrent pour la première fois les préoccupations environnementales. Malheureusement, les années 70 apportèrent leur lot de chocs pétroliers, de ralentissement de la croissance et de chômage. Les considérations environnementales, qui venaient de faire leur entrée au niveau international, auraient alors pu se noyer sous le poids des préoccupations d'ordre économique si les stratégies diplomatiques n'avaient alors sorti de leur chapeau *The Sustainable Development*, que l'on traduira par développement durable (DD). Depuis, ce concept n'a cessé de gagner en popularité. Aminata Traoré dira même que le *mot clé* est devenu un *mot d'ordre*. Depuis la publication du rapport Brundtland (1987) jusqu'à la tenue du sommet de Johannesburg (2002), le développement durable est devenu un concept incontournable et sa représentation est dans tous les esprits.





Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité pour les générations à venir de pouvoir répondre aux leurs.
Rapport Brundtland

Au fil des textes et des recommandations de l'ONU, nous avons connu des politiques d'éducation dans le cadre du DD, au sujet du DD, vers le DD et, finalement, **pour** un DD. Le concept du développement durable se déplaçait donc d'une position de proposition à un but en soi qu'il nous faudrait atteindre. Les mots ont tendance à glisser d'un sens à l'autre sans que personne en soit directement imputable. Dans le même ordre d'idées, « durable » est devenu synonyme d'« écologique » sans en avoir la saveur révolutionnaire des années 60. Une sorte d'écologie raisonnable. Et quand on parlera de transport durable, de tourisme durable, et même de mission durable, tout le monde comprendra qu'il s'agit de transport, de tourisme ou de mission écologique. Mais voyons plus loin...

LES RAISONS D'UN SUCCÈS

Le succès du développement durable tient certainement à l'ambiguïté de son compromis.

Celui qui l'énonce ne désigne rien du tout; cependant, il s'attribue les meilleures intentions du monde.

Wolfgang Sachs

Cette ambiguïté est sans doute sa plus grande réussite. Elle a permis de créer un dialogue entre des sphères qui, sans lui, ne se seraient que peu rencontrées. Traditionnellement, les milieux environnementaux auraient tendance à « diaboliser » le milieu industriel, qui le lui rend bien d'ailleurs. Quels sont les termes de cette ambiguïté? Le DD peut être compris comme un développement modéré dans un monde que l'on souhaite durable. Mais si cela vous arrange mieux, il peut être compris comme la volonté que ce soit le développement lui-même qui soit durable. Ainsi, tout le monde peut se retrouver à l'aise pour manipuler le concept.





Je dirais qu'on ne peut pas faire de développement durable sans être compétitif. Si vous mettez l'entreprise en difficulté, ce n'est pas durable!

Thierry Desmarest, PDG TotalFinaElf

Le développement durable est un excellent moyen d'augmenter la compétitivité nationale des États-Unis dans le contexte de la globalisation actuelle.

Président du Conseil, États-Unis (1997)

Dans les détails, comme la représentation graphique le montre, le concept de développement durable s'articule autour de trois notions que l'on veut d'égale importance. L'environnement, le social et l'économie. Sans doute peut-on s'interroger sur la pertinence de mettre ces notions sur un pied d'égalité.

L'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement et l'économie est le moyen pour y parvenir.

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec.

Est-il légitime de mettre sur un même niveau de considération une condition préalable, une finalité et un moyen? La question reste ouverte. Mais, dans l'attente de réponses, nous pourrions conclure avec François Flahaut que cette représentation confond allègrement les buts et les moyens.

Dire que les hommes sont organisés pour produire des biens est aussi absurde que de dire qu'ils ont des pieds afin de porter des chaussures.

Mais sans doute que toute tentative de hiérarchisation de ces sphères rouvrirait de vieilles plaies et mettrait un terme au compromis. En cela résident toute la force et toute la faiblesse du développement durable.

On peut également s'interroger sur le fait que l'économie ne soit pas enchâssée dans la sphère sociétale. En effet, pourquoi cet aspect de la société devrait-il être considéré comme un domaine à part entière, indépendant de l'environnement et du social, répondant à des finalités propres? Sur la représentation du DD on peut voir qu'une partie de la sphère économique rencontre la sphère sociale. À ce point, l'économie sera qualifiée d'équitable. De même, en croisant la sphère environnementale, l'économie se voit qualifier de viable. Doit-on en conclure qu'en dehors de ses espaces de rencontre l'économie n'est ni viable ni équitable?

On objecte souvent à cette question que les trois sphères interpénétrées qui représentent le développement durable sont une vision réaliste et actuelle de la société et qu'il faut bien prendre en compte la place de l'économie si l'on ne veut pas passer pour de doux rêveurs. Il faudra tout de même choisir si le développement durable est une description réaliste de la situation actuelle ou un idéal pour l'avenir. Il se pourrait que la question soit d'importance.





UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

Certains diront que le concept du développement durable n'ayant pas de concurrent sérieux dans les institutions ou les ministères, il n'est déjà plus un choix, mais bien la voie royale. Pourtant comme une décision n'est jamais neutre, l'engouement général pour le développement durable va permettre d'ouvrir certaines portes, mais pas toutes. À la notion de durabilité que d'aucuns ne placent pas très haut sur l'échelle des valeurs éthiques, on préférera peut-être la notion de « société responsable ». Mais la notion de responsabilité ne semble pas mettre tout le monde à l'aise.

Pour qu'un projet soit admissible dans le cadre du développement durable il devra ménager les préoccupations sociales et les ressources environnementales tout en favorisant l'efficacité économique. Déjà certains projets font l'objet d'un engouement quasi unanime. Au rang desquels les voitures hybrides, le commerce équitable, les sacs d'épicerie recyclables...

Le commerce du café équitable, par exemple, répond parfaitement aux trois axes de préoccupations. Il promeut une agriculture souvent biologique, en permettant à des communautés de se développer, tout en ouvrant de nouveaux marchés en Occident. Ainsi, le commerce équitable ne rencontre pas de détracteur et se développe de façon significative au Québec et ailleurs. Voilà donc, sans doute, une des réussites les plus éclatantes du développement durable qui ne manquera pas de susciter chez les jeunes nombre de projets ou de vocations.

Il faudra certainement fouiller dans les ultimes ressentiments du dernier des grincheux pour trouver quelques questions dérangeantes : Le commerce international (dût-il être équitable) doit-il englober jusqu'au plus reculé des villages de Colombie? L'autosuffisance alimentaire est-elle à rejeter d'emblée?... Pour celui-là, sans doute que le développement durable n'est que le dernier déguisement d'un développement que l'on nous avait déjà présenté comme « humain », « intégré »... et que la notion de développement en elle-même est à interroger au regard de ses réussites et de ses échecs.

Ce dernier des grincheux rappellerait sans doute qu'au Sommet de la Terre en 1992 les ONG avaient élaboré un texte dans lequel elles s'inscrivaient en faux par rapport aux divers programmes de développement.

*Il est d'une importance primordiale que les communautés mondiales conçoivent et déterminent elles-mêmes ce qu'elles souhaitent substituer aux politiques existantes. **Leurs solutions comprennent l'abolition des programmes de développement, d'ajustement et de réforme économique qui maintiennent le modèle de croissance actuel, avec ses répercussions désastreuses sur l'environnement et les différentes espèces, y compris l'espèce humaine.***

Extrait du traité des ONG élaboré dans le cadre du forum global en marge du Sommet de Rio (collectif, 1992)





Mais qui se soucie des grincheux? Le développement durable est jusqu'à aujourd'hui, et depuis le début de la société industrielle, le meilleur levier que l'on ait trouvé pour corriger les effets négatifs du développement. Il requiert aujourd'hui la force de tous pour infléchir des décisions politiques souvent frileuses. Le temps n'est pas encore venu de chercher le diable dans les détails, pour l'instant il faut se regrouper sous la bannière et porter haut les couleurs du développement durable pour qu'un jour nous puissions peut-être l'interroger à nouveau et le faire évoluer. Alors, puisque l'avenir appartient à tous et chacun, sachons saisir la chance que représente le développement durable et sachons nous impliquer chacun de façon critique et responsable.



Texte 2 • Le développement durable et la tarte aux pommes

Ce texte est une gracieuseté du Projet J.A.R.G.O.N.

Recherche et rédaction : Frédéric Gagnon-Lebrun et Émilie Pelletier

Contribution et commentaires : Antoine Boivin et Mariona Tomàs

Contribution et révision par des collaborateurs extérieurs : Pascale Matuszek,
Jean-Philippe Monfet et Philippe Ouellette

Le Projet J.A.R.G.O.N, né en 2005 dans le cadre de l'École d'été de l'Institut du Nouveau Monde, s'est donné pour mission de clarifier le discours politique et de le rendre accessible afin de favoriser la participation des citoyens aux débats publics. Le collectif a brillamment mis en lumière les différentes utilisations de l'expression « développement durable » dans un texte savoureux aux accents mordants.

LE DÉVELOPPEMENT DURABLE LAVE PLUS BLANC

Le terme « développement durable » est aux décideurs ce que le baladeur MP3 est aux jeunes : il est à la mode et on peut s'en servir partout! Comment expliquer cet engouement (pour le développement durable, pas pour le baladeur)? L'auteur et conférencier Laurent Laplante avance une explication :

« Le développement durable a presque toujours eu bonne presse, mais il doit une part de sa popularité à l'équivoque. Il rejoignait dans la courte liste des valeurs inattaquables l'amour maternel et la tarte aux pommes. Il partageait avec l'auberge espagnole le don d'accueillir n'importe qui et de laisser chacun bricoler le menu à son gré. L'écologiste macramétisant tirait du concept de quoi faire indéfiniment la leçon aux pollueurs irresponsables



et les présidents de chambres de commerce s'en servaient pour réhabiliter n'importe quel projet litigieux. »

Il ne faut donc pas se surprendre de voir le terme repris en publicité :

« Plusieurs spécialistes du marketing affirment qu'intégrer des valeurs de durabilité à une marque peut contribuer à une croissance du marché. »
(*World Business Council on Sustainable Development*, notre traduction)

Nous pouvons supposer que ce qui est vrai pour les entreprises l'est aussi pour tous ceux qui s'expriment dans l'espace public et veulent s'attirer la sympathie.

L'utilisation du terme dans toutes sortes de contextes le conduit ainsi à être de plus en plus dénué de sens. Peu importe qu'il sorte de la bouche d'un environnementaliste ou d'un industriel, le terme « développement durable » invite à une grande vigilance. Le but du présent texte n'est donc pas de fournir la bonne définition, mais de faire une lecture critique du terme et de son utilisation.

Prêcher pour sa paroisse

Il n'est pas surprenant que chaque mention du développement durable semble coller à l'esprit de celui qui en parle :

« L'aluminium est l'un des matériaux les plus intéressants pour la création et le maintien d'un monde durable. » (*Alcoa*)

« Ainsi, dans une société visant le développement durable, l'utilisation du bois sous toutes ses formes devrait occuper une place de choix. » (*Conseil de l'industrie forestière du Québec – CIFIQ*)

« Plus il y aura de paysannes et paysans qui, à travers leurs organisations collectives, se donneront les moyens de défendre et promouvoir leurs intérêts, mieux protégée et plus durable sera l'agriculture dans le monde. » (*Union des producteurs agricoles (UPA) – Développement international*)

« ... la libéralisation des échanges en faveur des produits dont l'exportation présente de l'intérêt pour les pays en développement est une condition fondamentale pour aider ces pays à réaliser un développement durable [...] » (*Organisation mondiale du commerce*)

« Au Parti Québécois, le principe de développement durable va au-delà de la précaution environnementale; il propose une vision globale de la vie collective qui tient compte de la protection de notre environnement mais également de l'équité sociale, de l'efficacité économique et de la diversité culturelle. » (*Parti Québécois*)





LE OU LES OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE?

La référence au développement durable repose généralement sur l'idée de trouver un équilibre entre trois aspects : l'environnement, la société et l'économie. La façon dont doivent être considérées ces trois dimensions du développement durable varie cependant grandement selon les acteurs. Pour certains, l'objectif est d'atteindre l'*équilibre parfait* entre elles :

« Le développement durable [...] comporte trois dimensions d'égale importance, soit l'économie, l'environnement et les aspects sociaux... »
(*Conseil patronal de l'environnement*)

« Le véritable développement durable [...] passe par un juste équilibre entre trois composantes qui peuvent et doivent être conciliées, soit l'environnement, l'économie et le développement social. On ne peut favoriser l'une des composantes au détriment des deux autres. » (*Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation du Québec [MDEIE]*)

Pour d'autres acteurs, il ne s'agit pas d'équilibre :

« ... le développement durable ne se limite pas à "(intégrer) harmonieusement les dimensions [environnementale], sociale et économique du développement". Une telle formulation laisse croire que ces trois sphères sont trois fins en elles-mêmes, distinctes mais aussi importantes les unes que les autres. [...] Il y a [...] une différenciation importante à faire entre les rôles occupés par les concepts de l'économie, de la société et de l'environnement au sein de la définition du développement durable. » (*Greenpeace et Équiterre*)

« Il faut voir aussi combien le discours sur le développement durable est complètement détourné de son sens dans la bataille actuelle. L'efficacité économique, dit-on, doit être mise sur le même pied que l'intégrité écologique et l'équité sociale. La moindre menace immédiate à l'emploi brise donc ce bel équilibre. Pourtant, ce n'est pas ce que la commission [Brundtland] avait en tête lorsqu'elle a élaboré le concept de développement durable dans les années 80 : il s'agissait plutôt d'opposer au développement économique les limites des écosystèmes. » (*Josée Boileau, Le Devoir*)

Pourquoi, selon vous, certains acteurs prêchent-ils en faveur d'un équilibre et d'autres s'y opposent-ils? La réponse reposerait-elle dans la nécessité de définir ce « juste équilibre »?



Ce genre de réflexions nous amène à nous questionner sur les rôles des différents pôles du développement durable. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec (MDDEP) dit en ce sens :

« L'environnement est la condition d'un développement durable, la société est la finalité pour laquelle se fait le développement, et l'économie est le moyen pour y parvenir. » (*MDDEP, dans son Plan de développement durable du Québec, présenté en novembre 2004*)

Mais il évoque aussi la notion d'« équilibre » entre différents objectifs :

« Le défi de la mise en œuvre du développement durable consiste donc à faire en sorte que [...] nous visions l'atteinte simultanée et équilibrée de ces trois objectifs fondamentaux [maintenir l'intégrité de l'environnement, améliorer l'équité sociale et améliorer l'efficacité économique]. » (*Le même ministère, sur son site Web*)

En 2002, les dirigeants de 191 pays réunis au Sommet mondial de Johannesburg se sont entendus pour inclure une quatrième dimension au développement durable :

« Les conclusions du Sommet de Johannesburg sur le Développement durable ont consacré le rôle de la culture comme "quatrième pilier" de la durabilité à côté de l'économie, de l'environnement et de l'éducation. » (*UNESCO*)

Quel est donc l'objectif du développement durable? S'il vise l'atteinte de trois (ou quatre) objectifs distincts, comment pouvons-nous nous assurer que ces objectifs sont atteints simultanément et de façon équilibrée, et non l'un aux dépens d'un ou des autres? Si, en revanche, le bien-être de la société est le but primordial d'un développement durable, comment peut-on définir « la société » ou la dimension sociale du développement durable?

QUEL RÔLE POUR LE SOCIAL?

La dimension sociale est souvent l'aspect sur lequel on semble mettre le moins d'emphasis. De plus, les opinions divergent grandement sur ce que constitue le « social ». Certains pensent en termes générationnels :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins. » (*Rapport Brundtland*)





Alors que d'autres sont réticents à le faire :

« Le fait de référer aux besoins de générations futures, que nous ne connaissons pas, ajoute encore à la complexité d'établir les conditions permettant l'atteinte du développement durable. Il s'agit ici d'un questionnement fondamental. En effet, ce qui est considéré comme approprié ou conforme au développement durable aujourd'hui pourrait fort bien ne plus l'être dans quelques années [...]. » (*Conseil de l'industrie forestière du Québec*)

Au-delà de l'équité intergénérationnelle, certains parlent de différents types d'équité :

« [L'objectif du développement durable] est de lier intégrité écologique, équité entre les nations, les individus et les générations actuelles et futures, et efficacité économique. » (*Greenpeace et Équiterre*)

D'autres encore évoquent des avantages à l'échelle strictement nationale :

« Le développement durable du secteur agricole et agroalimentaire, ou l'"agriculture durable" [...] désigne une façon de produire et de transformer les produits agricoles sur une longue période, qui est apte à soutenir ou à rehausser le niveau élevé de qualité de vie dont nous jouissons actuellement au Canada. » (*Agriculture et Agroalimentaire Canada*)

Il est évident que la conception de l'ensemble « social » varie d'un acteur à l'autre : il s'agit parfois des citoyens d'un pays, de la population mondiale, des générations actuelles ou de celles à venir. Peut-on parler de développement durable lorsqu'on ne pense qu'au présent ou à notre entourage immédiat?

Le développement durable à l'attaque et à la défense de l'autoroute 25

Le 22 décembre 2005, le gouvernement du Québec annonçait qu'il souhaitait prolonger l'autoroute 25 pour relier Montréal et Laval et construire un pont à péage sur la rivière des Prairies. Le développement durable a été largement évoqué tant par les partisans que par les opposants à ce projet. Les partisans défendent activement le projet au nom de cette notion :

« Le parachèvement de la 25 est un projet économiquement souhaitable, socialement équitable et écologiquement responsable, ce qui fait en sorte qu'il s'inscrit parfaitement dans une démarche de développement durable » (*Jean-Marc Robitaille, maire de Terrebonne et président du Regroupement pour le pont de la 25*)





« [...] plusieurs tendances expriment à divers degrés la nécessité d'un développement qui soit durable. Nous estimons pour notre part que la réduction de la durée de déplacement, pour ceux qui sont déjà établis en dehors de l'île de Montréal, s'inscrit dans cette perspective [...]. »
(*Chambre de commerce et d'industrie de l'est de l'île de Montréal*)

De leur côté, des groupes environnementaux, des représentants de la santé publique et des représentants de la Ville de Montréal ont contesté le projet en s'appuyant également sur la notion de développement durable :

« [...] à savoir si le contenu du projet de prolongement de la 25 correspond au développement durable, il semble que rien n'est moins certain. D'une part, l'objectif que devrait constituer le développement social semble être surpassé par celui du développement économique de l'est de Montréal et de Laval. [...]. En matière d'environnement, on doit questionner les affirmations du ministère des Transports à l'effet que le projet n'augmenterait pas l'émission de gaz à effet de serre. [...]. » (*Chaire de responsabilité sociale et de développement durable de l'UQAM*)

« Il faut se demander en quoi un projet qui favorisera encore davantage les déplacements en voiture, qui contribuera directement à l'étalement urbain et qui dégradera la qualité de l'air que nous respirons constitue un projet de développement durable » (*Équiterre*)

Comment expliquer cette contradiction dans le discours? Est-ce que le problème est l'absence de définition commune du développement durable? Est-ce plutôt que la notion d'« équilibre » entre les objectifs économiques, sociaux et environnementaux est interprétée différemment selon que l'on se place du point de vue des industriels, des environnementalistes, des citoyens de la ville ou de ceux des banlieues?

« DURABLE », UN MOT QUI NETTOIE?

On ne parle maintenant plus seulement de développement durable. Depuis quelque temps apparaissent des expressions comme « environnement durable », « aménagement forestier durable », « collectivités durables », « réseau de transport durable », « monde durable », « agriculture durable » et « qualité de vie durable ». Que penser de ces nouvelles expressions? « Durable » serait-il devenu un mot qui redore tout ce qu'il qualifie ainsi que celui qui l'énonce, « un mot qui lave plus blanc », pour emprunter l'expression de Jean Barbe et d'Antoine Robitaille?

Par ailleurs, est-il légitime qu'un acteur attribue lui-même le qualificatif « durable » à ses activités sans se demander si elles nuisent ou contribuent au développement d'autres secteurs économiques et de la société dans son ensemble?





CONCLUSION

Ce rapide tour d'horizon démontre bien que chacun a sa propre idée de ce que veut dire l'expression « développement durable ». En tant que citoyens, comment réagir face à cette profusion de définitions et d'interprétations? S'il semble évident que chacun doit demeurer critique face à l'utilisation de l'expression et se demander *en quoi* un projet est « durable », doit-on pousser cette attitude jusqu'au cynisme et simplement bannir l'expression de notre vocabulaire? Si le concept de développement durable nous semble utile pour débattre de certains enjeux collectifs, comment jeter les bases d'une conception commune afin de rendre le dialogue possible? Quels sont les critères à utiliser pour évaluer si un projet va dans le sens du développement durable?

Les divergences présentées dans ce texte démontrent qu'en définissant et en défendant son interprétation du développement durable, chaque acteur met de l'avant ses valeurs et défend une vision du monde qui lui est propre. Nous faisons également ce choix en posant chacun de nos gestes quotidiens. Le rappel de l'UNESCO est hautement pertinent :

« Les attitudes et les styles de vie, la responsabilité des programmes éducatifs, le sens de la responsabilité pour préserver un futur correct aux générations à venir sont intimement liés à l'identité personnelle et aux valeurs de chacun. Tant qu'on n'aura pas reconnu leur grande importance dans le développement durable, on ne pourra avancer. » (UNESCO)

Il en découle que la définition du développement durable et les moyens pour l'atteindre varient selon les nations, les organisations et les individus. La recherche de « la » définition du développement durable se bute à cette difficulté. Est-ce à dire qu'une telle recherche est inutile et que l'on devrait se contenter de « respecter » l'interprétation de chacun? Est-ce qu'une telle attitude relativiste ne discréditerait pas définitivement le terme et son utilité pour débattre de certains enjeux collectifs? Face à cette multitude de visions, un esprit critique et un dialogue démocratique semblent essentiels afin de parvenir à une conception commune du développement durable et de ses implications. Dans ce contexte, le point de vue et les valeurs de chacun comptent. Quelle est *votre* vision du développement durable?

Note : Les références des citations utilisées dans le texte sont disponibles à l'adresse www.projetjargon.org





Texte 3 • Le développement durable : pourquoi agir?

Allocution de M. Ahmed Djoghlaïf
Secrétaire exécutif
Convention sur la diversité biologique
Tirée de la conférence d'ouverture
Prononcée le samedi 18 février 2006

Les enfants et les jeunes sont les premiers concernés par le futur de la planète. M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a profité de son passage à l'événement *MISSION : DURABLE* pour lancer un appel : « Inviter enfants et jeunes à l'action », un appel à la jeunesse pour une mobilisation en faveur de la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique et pour la prise en charge de leur avenir.

M. Djoghlaïf nous a également accordé une entrevue que vous pourrez lire à la page 174.

INVITER JEUNES ET ENFANTS À L'ACTION

OUVRIR LES YEUX

Je voudrais sincèrement remercier les organisateurs de l'événement d'avoir impliqué le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique dans cet événement dont le nom est évocateur et porteur d'espoir : *MISSION DURABLE*...

Votre événement, pour moi, porte essentiellement ce message : l'action est essentielle à la compréhension même de ce qu'est le développement durable, elle l'est certainement pour faire changer les choses.

Je suis heureux de voir qu'il y a ici 17 représentants de la jeunesse française. Intervenant à l'occasion du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en septembre 2002, le président de la République française, M. Jacques Chirac, déclarait : « Notre maison brûle et nous regardons ailleurs... Il est temps d'ouvrir les yeux. » Il ne pouvait dire plus vrai.

Ouvrir les yeux exige de conférer à la question de la protection de l'environnement dans sa relation avec le développement la place qui aurait toujours dû être la sienne. Cela exige l'instauration d'une nouvelle vision qui placerait les valeurs humaines fondamentales au cœur de la problématique du développement durable. Cela exige de convenir que les modes de





consommation et de production contemporains insoutenables, tout comme la pauvreté abjecte, sont à la fois les causes et les conséquences de la dégradation de la relation entre l'homme et son prochain et entre l'homme et son environnement.

À l'aube du 21^e siècle, l'humanité se trouve au carrefour de son destin. Elle se trouve traversée par une série de contradictions fondamentales qui menacent les équilibres essentiels de la planète et interpellent sa conscience collective. Jamais l'humanité n'a été aussi déchirée entre une minorité toujours plus riche et une écrasante majorité assujettie aux effets pervers de la misère avilissante et des manifestations inhumaines de la pauvreté abjecte.

SIRÈNE D'ALARME

Alors que la richesse de la planète a été multipliée par six depuis 1950, que l'économie mondiale continue de connaître une croissance exponentielle et que les pays riches jouissent d'un niveau de prospérité inégalé dans l'histoire de l'humanité, plus de deux milliards d'êtres humains subissent les affres de la pauvreté absolue.

Mais si le développement durable exige d'être informé des conditions de vie sur la planète, tout étant relié, il commence chez soi, par soi. La situation actuelle est dramatique. On parle de votre vie, de la vie sur terre.

La communauté internationale s'entend sur la conclusion principale d'un récent rapport auquel nous avons contribué, *l'Évaluation des écosystèmes pour le millénaire*, évaluation, qui a été réalisée par 1360 experts de 95 pays. Ce rapport, rendu public le 22 mai 2005 à l'occasion de la Journée mondiale de la diversité biologique, résonne comme une sirène d'alarme.

Les empreintes écologiques de l'humanité dépasseraient aujourd'hui de 20 % les capacités biologiques de la planète. L'extinction des espèces animales et végétales serait de 30 % supérieure à leur taux naturel d'extinction. Nous consommons, du moins les plus privilégiés d'entre nous, plus de ressources naturelles que ce que les capacités régénératrices de notre planète peuvent offrir. L'humanité, ou du moins sa frange la plus aisée, vit au-dessus des moyens et des capacités de notre planète, contractant ainsi une dette écologique historique envers les générations futures.

En somme, on conclut que l'action humaine altère la diversité de la vie sur terre et qu'au cours des 50 dernières années les changements subis par des éléments constitutifs importants de cette diversité ont été plus rapides qu'à toute autre époque de l'histoire humaine. Qui plus est... les prévisions des mêmes experts indiquent que ce rythme d'appauvrissement se poursuivra et s'accroîtra si rien n'est fait pour briser les tendances. On s'entend enfin sur le fait que la biodiversité est essentielle au fonctionnement des écosystèmes qui sous-tendent la fourniture des services écologiques qui conditionnent notre bien-être. Peu importe votre définition du développement durable, il y a des faits. Ils sont alarmants.





La population mondiale a plus que doublé depuis 1950. En 1987, la population a atteint 6 milliards; 78 millions d'individus de plus chaque année en moyenne. Cela pose le problème important de la capacité que notre planète a pour supporter cette population. Qui plus est, ce problème est concentré dans les régions urbaines.

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, le nombre de véhicules sur les routes a augmenté, de 40 à 680 millions. En 2025 il y aura plus d'un milliard de véhicules sur ces routes. Cela aura un impact important sur les émissions de gaz à effet de serre, sur les émissions de CO₂. Ces émissions annuelles ont atteint 25,2 millions de tonnes métriques en 2005. Il a aussi été estimé que 350 millions de tonnes de déchets dangereux sont produits chaque jour.

Quatre-vingts pour cent du couvert végétal forestier a disparu; 13,7 millions d'hectares de forêts sont détruits chaque année. De 100 à 300 espèces végétales sont menacées d'extinction. Un quart des mammifères de la terre sont en danger d'extinction et... ce qui est aussi lié à la perte de biodiversité, les cultures anciennes et le savoir traditionnel sont menacés partout sur la Terre. Quand on perd des mots pour désigner des plantes par exemple, il y a aussi un risque de perdre cette plante à jamais... Une langue perdue est aussi la perte d'un lien avec la nature, une perte d'identité... Les communautés locales et indigènes sont celles qui sont encore les plus proches des ressources naturelles. Ces communautés parlent la majorité des 5000 à 7000 langues que l'on retrouve sur la planète et les analyses démontrent un lien direct entre les régions riches en biodiversité et celles riches en langues traditionnelles.

Au cours des derniers siècles, en conséquence des actions anthropiques, les taux d'extinction sont devenus au moins mille fois plus élevés que les taux de fond typiques de toute l'histoire de la planète. On compte par exemple environ 100 extinctions bien documentées d'oiseaux, de mammifères et d'amphibiens au cours des cent dernières années, soit un taux d'extinction 100 fois plus élevé que le taux de fond.

Nous sommes tous témoins aussi des changements climatiques. On se souvient de catastrophes marquantes comme la canicule en France où plus de 10 000 personnes sont mortes dans une période d'à peine 15 jours ou encore de l'ouragan Katrina, plus récent. Selon le rapport du PNUE sur « l'état de l'environnement mondial », depuis 1980 plus de 10 000 événements climatiques extrêmes ont entraîné la mort de plus d'un demi-million de personnes.

Vous connaissez aussi le cas alarmant des petits États insulaires. L'un d'entre eux a récemment dû se contraindre à demander le refuge politique pour ces résidents puisque l'on prévoit que le pays sera submergé d'ici 40 ou 50 ans. L'histoire retiendra que Tuvalu aura été le premier pays à essayer d'évacuer sa population en raison de la montée des eaux. Il ne sera certainement pas le dernier. Ainsi, pour la première fois dans l'histoire de l'humanité, l'augmentation du niveau de la mer ouvre la perspective de la disparition de la surface de la Terre de nombre de nations souveraines qu'aucune armée au monde, aussi sophistiquée soit-elle, ne saurait arrêter.





Que dire aussi de cette étude de 2004 du Pentagone qui prévoit que le réchauffement mondial pourrait faire courir un risque plus grand au monde que le terrorisme? Que « les changements climatiques vont changer la sécurité nationale des États-Unis d'Amérique de manière telle qu'elle devrait être examinée immédiatement »? Cette étude du département américain de la défense prévoit des situations de famine en Europe et des menaces d'utilisation de l'arme nucléaire pour le contrôle de ce qui restera des ressources naturelles de notre planète.

Aux changements climatiques, on peut ajouter qu'une pénurie d'eau frappe déjà bon nombre de pays dans une proportion inconnue depuis l'apparition de l'homme sur terre. Aujourd'hui, 4 personnes sur 10 vivent dans des pays qui souffrent d'une pénurie sérieuse d'eau potable. En 2025, les deux tiers de l'humanité, soit plus de 5,5 milliards de personnes, connaîtront une situation similaire. Si la consommation d'eau potable est aujourd'hui de 135 litres par jour et par personne dans les pays développés, elle n'est, par exemple, que de 14 litres seulement en Afrique.

Je ne mentionne pas les maladies que ces phénomènes entraînent; particulièrement les maladies hydriques qui sont à l'origine aujourd'hui de la mort de plus de 5 millions de personnes, y compris 2 millions d'enfants âgés de moins de 5 ans. Ou encore les 35 maladies infectieuses nouvelles. Le paludisme tue aujourd'hui entre 1,5 et 2,7 millions de personnes par an, principalement en Afrique. Toutes les trente secondes, la vie d'un enfant est ravie par le paludisme. Des études scientifiques ont démontré la relation forte qui existe entre la prolifération des cas de choléra et l'élévation de la température des régions affectées.

Qui avait entendu parler du H5N1 avant l'an dernier?

On voit que la diversité biologique ne contribue pas uniquement au bien-être matériel et à la subsistance des êtres humains. Elle contribue également à la sécurité, à la résistance, aux relations sociales, à la santé et à la liberté de choix et d'action.

La conjonction des modes de consommation non durable dans la société et de la pauvreté extrême d'une grande partie de la population est explosive et provoque cette détérioration de l'environnement humain. Saviez-vous que plus d'un milliard de personnes sur terre vivent avec moins d'un dollar par jour?

Selon Merrill Lynch & Co., moins de 1 % de la population mondiale posséderait une fortune estimée à plus de 27 trillions de dollars. Selon cette même compagnie, la fortune personnelle des trois individus les plus riches de la Terre dépasse le PNB des 49 pays classés, par les Nations Unies, dans la catégorie des pays les moins avancés, qui ne comprenaient en 1971 que 21 pays. Ils sont aujourd'hui 48 pays classés dans cette catégorie. Les ventes des trois plus grandes compagnies automobiles du monde dépassent le PNB de tout le continent africain. Continent qui comprend des pays assez prospères, l'Afrique du Sud par exemple.



Le fossé entre les pays les plus riches et les pays les plus démunis de notre planète, loin de se réduire, ne cesse de s'aggraver. En 1960, le revenu annuel des plus riches était de 32 fois supérieur à celui des plus pauvres de la planète. Aujourd'hui il est 82 fois supérieur.

Il me fait donc plaisir de voir qu'il y a un volet important de votre événement consacré à la consommation responsable. Toute société voulant évoluer durablement doit revoir sa relation avec la consommation. C'est central. Les jeunes sont des moteurs de changements pour atteindre cet objectif. Il est important, comme membres de la société civile, que vous exerciez votre implication citoyenne de manière responsable et cela chaque jour.

SE LEVER ET AGIR

J'en profite donc aujourd'hui pour rendre public mon *Message aux enfants et jeunes de la planète* qui insiste, tel votre forum, sur la transmission du goût pour l'action concrète et sur l'importance de toujours éveiller votre curiosité pour la science, pour le monde. Je constate que l'ouverture des jeunes du Québec sur ce monde est unique. Je vous en félicite. Des copies du *Message aux enfants et jeunes de la planète* sont disponibles sur notre site Web : **biodiv.org**. Commençons déjà par réduire notre consommation de papier!

En vous invitant à lire ce message, et pour souligner l'importance que nous donnons à la place des jeunes au sein du Secrétariat, j'ai nommé un employé du Secrétariat, Mathieu Régnier, comme correspondant thématique pour les enfants et les jeunes. Je tiens aussi aujourd'hui à vous promettre que votre « Déclaration de l'engagement » sera communiquée à Curitiba le mois prochain alors que nous nous réunirons pour la huitième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Plus de 100 ministres auront la chance de lire votre message en marge du segment ministériel de la Conférence qui aura lieu du 26 au 29 mars 2006 et pour lequel le secrétaire général des Nations Unies, M. Kofi Annan, a exprimé un intérêt résolu.

Je vous invite de surcroît à communiquer votre message sous forme d'une affiche, qui pourra être accolée à l'affiche promotionnelle de l'événement *MISSION : DURABLE*. Nous nous assurerons que cette affiche sera disposée, bien à la vue, dans le centre de conférences.

Je vous convie aussi à vous joindre à l'initiative qui sera lancée au mois de juin prochain à Montréal, « Les Amis de la Convention sur la diversité biologique », une association canadienne à but non lucratif qui se consacrera à engager tous les segments de la société canadienne.

Je vous invite enfin à l'action par la création de clubs CDB de la jeunesse, « CDB » pour « Convention sur la diversité biologique » bien sûr!

Les principaux objectifs de ces clubs seraient de :

- Sensibiliser vos pairs aux objectifs de la Convention;





- Promouvoir la journée internationale sur la diversité biologique;
- Informer à l'importance de préserver la diversité des formes de vie sur terre **et surtout** :
- **Agir** dans vos communautés, dans votre région, pour nous aider à atteindre ces objectifs.

Bref, agir concrètement par l'implication citoyenne!

Le tout devra être réalisé par des actions concrètes dont vous seuls serez les architectes. On peut penser entre autres à des :

- Campagnes d'éducation et de sensibilisation;
- Campagnes et activités de « nettoyage » de sites naturels;
- Activités de jumelage international de type Nord-Sud.

Ce dernier pan des activités d'un club de la CDB me tient particulièrement à cœur et je tiens à indiquer que le Secrétariat offrira tout le soutien possible pour faciliter ce type d'activité qui concerne l'entraide Nord-Sud. Par activité de jumelage, je parle de partenariats avec des groupes de jeunes de pays en développement. Des partenariats qui peuvent prendre des formes circonscrites telles qu'une mobilisation pour une levée de fonds destinée à une initiative dans un pays où les jeunes ont peu de ressources, la diffusion des connaissances par l'envoi de livres, de matériel d'apprentissage approprié, etc.

Ces clubs peuvent très bien être rattachés à des groupes déjà existants. Des groupes étudiants, des organisations jeunesse, etc. Nous fournirons aux intéressés un soutien de base en donnant des informations sur la création d'un groupe, une série d'idées d'activités possibles et serons heureux de vous fournir l'assistance pertinente nécessaire.

Je préfère ici ne rien suggérer. J'attends vos idées, les meilleures et les plus adaptées seront les vôtres.

J'espère que vous tirerez des leçons lors des heures qui viennent; leçons que nous pourrions communiquer aux enfants et jeunes d'à travers le monde. J'ai hâte de prendre connaissance de vos pistes d'action.

Bonnes délibérations!

Merci.





Note biographique

Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif, Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). C'est la seule des trois conventions de Rio dont le siège est en Amérique, soit à Montréal.

M. Djoghlaïf a été nommé à la Convention sur la diversité biologique par le secrétaire général des Nations Unies, Koffi Annan. Il est passionné de poésie et grand amateur de promenades en forêt. Avant son entrée en fonction en 2006, M. Djoghlaïf, Algérien d'origine, était assistant directeur exécutif du PNUE et directeur de la division du Fonds pour l'environnement mondial au sein du PNUE à Nairobi, au Kenya. Il a joué un rôle fondamental pour placer le PNUE et ses activités au premier plan, dans le cadre de cet important fonds d'une valeur de plusieurs millions de dollars. Il a exercé de nombreuses fonctions, y compris celle de chargé principal par intérim des questions intergouvernementales et modalités de coopération au Secrétariat de la CDB, où il était en charge des réunions telles que les première et seconde conférences des Parties. En 1994, il a été conseiller spécial du secrétaire exécutif de la CDB, chargé, notamment, de la préparation de la première Conférence des Parties de la CDB qui s'est tenue à Nassau, aux Bahamas, au mois de décembre de la même année. Avant cela, M. Djoghlaïf a occupé une série de charges importantes au sein du gouvernement algérien et aux Nations Unies. Il a été Rapporteur général au sein du comité préparatoire du Sommet de Rio, vice-président du comité de négociation de la Convention-cadre sur les changements climatiques et président de l'un des deux comités de négociation de la Convention sur la lutte contre la désertification. Il est titulaire d'un doctorat de l'Université de Nancy, en France, ainsi que de nombreuses qualifications académiques y compris un Master, Gouvernement et Politiques, de l'Université St. John's, New York, États-Unis.





Texte 4 • Le développement durable : comment agir?

Allocution de M. William J. Cosgrove
Président du Bureau d'audiences publiques
sur l'environnement (BAPE) de 2005 à 2007
Tirée de la conférence de clôture
Prononcée le dimanche 19 février 2006

Le développement durable a besoin de l'engagement de tous et de tous les types d'actions. M. William J. Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2005 à 2007, nous fait part de ses réflexions sur le thème *Comment agir pour favoriser le développement durable*.

M. Cosgrove nous a accordé un entretien dans les mois qui ont suivi *MISSION : DURABLE*, que vous pourrez lire à la fin de cette section (p. 42).

COMMENT AGIR POUR FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bonjour. Je suis très heureux d'être parmi vous aujourd'hui. En fait, je suis ici depuis le début de la journée, j'ai participé tout comme vous à cet événement, et je veux vous dire que c'est un bonheur pour moi, ce bain de jeunesse. J'ai été surtout impressionné par l'ouverture d'esprit des participants, qui ont pu exprimer des points de vue divergents tout en gardant un grand esprit d'écoute et de respect.

Je voudrais donc remercier le Conseil permanent de la jeunesse de m'avoir invité. Je veux le remercier aussi d'avoir fait une si grande place au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement aujourd'hui. En effet, notre vice-président, M. Alain Cloutier, présentait un peu plus tôt aujourd'hui comment le BAPE est un outil de démocratie participative, comment il peut vous aider à exercer pleinement votre citoyenneté dans une perspective de développement durable. Je suis convaincu que le BAPE est la plus démocratique des institutions québécoises.

Je voudrais aussi féliciter tous les partenaires associés au Conseil permanent de la jeunesse, pour la formidable programmation qu'il a mise en place. Cette programmation très variée vous a permis d'explorer pendant deux jours ce qu'est véritablement le développement durable et de mettre en lumière des pistes de solution pour agir concrètement dans cette voie.



Grâce à la qualité des conférenciers invités (et chacun mérite toutes mes félicitations), vous en avez appris beaucoup sur la façon de transformer le concept de développement durable en réalité. Vous avez aussi exprimé vos pistes d'action et les valeurs qui les sous-tendent.

L'éducation apparaît en grand titre dans ces pistes de solution. Vous avez bien compris que l'éducation au développement durable doit commencer dès le plus jeune âge. Vous avez dit souhaiter, entre autres, que les cafétérias d'école servent plus de repas avec protéines végétales et s'approvisionnent davantage en produits locaux.

En ce qui concerne les transports, vous avez dit souhaiter des accès réservés pour les cyclistes dans le métro, un meilleur accès aux familles dans les transports en commun, et beaucoup d'autres solutions. Vous vous êtes également dits inquiets des répercussions de l'industrie sur l'environnement. À cet égard, pourquoi ne pas faire comme en Nouvelle-Zélande, où le PIB est calculé en fonction des coûts d'utilisation des ressources naturelles?

Vous avez dit : Dans nos pistes de solution, il nous faut être réalistes, il faut rester pragmatiques pour que ces solutions soient applicables. Moi, je vous dirai, ne soyez pas réalistes. Si tout le monde est réaliste, j'ai peur que rien ne change.

L'être humain n'est qu'une espèce parmi des milliers sur cette planète. Mais, à notre connaissance, nous sommes la seule espèce avec la capacité de réfléchir sur nos actes. Nous sommes la seule qui, en pleine connaissance des choses, peut sauver ou détruire non seulement la vie des autres espèces, mais même notre propre espèce.



Nous arrivons donc au terme de cet événement de deux jours, et vous êtes sur le point de signer un protocole d'engagement à appliquer dans votre vie ce que vous avez appris. Vous vous engagerez à agir en conformité avec les principes du développement durable et, en particulier, à respecter l'équilibre entre l'environnement humain et l'environnement naturel. Vous vous engagerez à agir pour concrétiser les pistes d'action que vous avez découvertes au cours de ces deux journées. Et vous vous engagerez à inciter le plus grand nombre possible de personnes à emboîter le pas dans cette marche vers un monde où la notion de développement durable est au cœur de l'équilibre entre l'économie, l'environnement et l'humain.

Quand vous signerez ce protocole, je voudrais que l'engagement de participer pleinement aux consultations publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement soit parmi vos priorités. Je le souhaite vivement, parce que cet engagement vous permettrait d'**agir en amont** pour que votre environnement soit le plus conforme possible à vos valeurs, pour que le monde dans lequel vous vivez soit bel et bien celui où vous voulez vivre.

Je voudrais que vous puissiez donner une portée plus grande à vos actions individuelles et collectives. C'est la raison d'être du BAPE. Et je suis ici parmi vous, avec monsieur Cloutier, pour vous expliquer qu'en participant aux consultations publiques du BAPE, vous agissez en amont et pouvez faire en sorte que votre milieu soit conforme à vos valeurs.





C'est d'autant plus important parce que vous êtes jeunes. C'est de votre avenir qu'il est question lors des séances de consultation publique du BAPE. Il est important que les jeunes viennent prendre la parole, autant que leurs parents. Les jeunes doivent se prononcer sur l'acceptabilité ou non des projets qui sont soumis à la consultation publique, parce que vous allez vivre longtemps avec ces projets.

Si vous agissez dès avant qu'un projet à portée environnementale s'implante dans votre milieu, il vous est possible de voir à ce qu'il respecte les principes du développement durable.

Comme je le disais un peu plus tôt, nous avons appris quels sont les gestes que nous pouvons poser à l'échelle individuelle pour que le développement durable ne soit pas qu'une idée, une abstraction de l'esprit. Mais l'action individuelle a bien sûr des limites. Nous ne voulons pas être seuls avec nos bonnes pratiques, nous savons qu'une adhésion commune à l'importance de préserver l'environnement est nécessaire. C'est alors que les actions collectives donnent plus d'envergure à notre vision individuelle.

J'ai d'ailleurs été heureux d'apprendre, par un avis du Conseil permanent de la jeunesse publié en décembre 2005, que le développement durable fait partie des quatre plus grands champs d'intérêt des jeunes qui décident de se joindre à un regroupement ou à une association. J'en profite pour saluer les membres d'ENvironnement JEUnesse, dont je suis sûr qu'un grand nombre sont parmi vous aujourd'hui. ENvironnement JEUnesse a participé à plusieurs audiences publiques du BAPE et je profite de l'occasion pour les remercier de leur contribution.

Oui, les mouvements associatifs suppléent les limites de l'action individuelle. Un exemple pour en illustrer l'importance. Certains d'entre vous ont peut-être déjà fondé de jeunes familles ou comptez le faire. Vous faites des choix d'alimentation saine selon le principe du respect de l'environnement, et ces choix, vous les enseignez à vos enfants. Mais quand ceux-ci iront à l'école, comment ferez-vous pour vous assurer qu'ils seront éduqués selon les mêmes principes? Vous joindrez les rangs du comité de parents, ou vous vous impliquerez d'une façon ou d'une autre dans la communauté.

L'action collective, donc, est déjà un bon pas pour mieux influencer sur votre environnement, pour vous assurer que les principes de développement durable sont pris en compte à plus large échelle.

Ce dont je veux vous parler aujourd'hui, c'est de l'outil qui va donner une plus grande portée à vos actions individuelles et à vos actions collectives. Le BAPE peut vous servir d'instrument efficace lorsque vous voulez éclairer les décideurs et vous assurer que l'implantation des projets respecte vos attentes. Et je citerai, à l'appui de mes propos, l'anthropologue Margaret Mead : « Il ne faut jamais sous-estimer la capacité des petits groupes à changer les choses. »

Le BAPE est un organisme que vous, jeunes citoyens, pouvez utiliser comme levier, parce qu'en plus de vous permettre de mieux connaître et comprendre les enjeux d'un projet, il comporte des mécanismes qui permettent la participation au processus décisionnel et la prise





en compte de vos points de vue dans les décisions gouvernementales. Il est en quelque sorte le porte-voix de la parole citoyenne.

Nous vivons dans une société où la participation publique est maintenant un droit. À titre d'exemple, la possibilité de demander une audience publique constitue un extraordinaire moyen qui vous est donné de participer à l'élaboration de projets qui seraient le reflet de vos valeurs.

Lorsque le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs me confie le mandat de tenir une audience publique sur un projet, je constitue, à titre de président, une commission qui va être chargée d'enquêter et de tenir une audience publique où vous êtes appelés à participer. Et je vous demande d'être attentif à cet appel : parce que vous connaissez bien votre milieu, vous pouvez identifier les problèmes liés à un projet et suggérer des solutions qui permettront de l'améliorer. Vous pouvez exprimer vos préoccupations devant la commission du BAPE, vous pouvez prendre position et vous prononcer sur l'acceptabilité du projet.

Votre participation est essentielle. À titre de jeunes citoyens, vous devez être bien informés, et l'information sur tout projet qui peut avoir des impacts sur l'environnement est rendue disponible par le BAPE lors de périodes d'information et de consultation publiques. L'information est disponible sur Internet. Nous avons aussi un centre de consultation permanent, ici même à l'UQAM, et si le projet a lieu en région nous ouvrons des centres de consultation chez vous, dans vos régions. Vous pouvez participer aux séances d'information qui ont lieu dans votre région à titre de citoyens et, tout comme un groupe, un organisme ou une municipalité, vous pouvez poser des questions au promoteur du projet.

Je voudrais préciser que, même si le BAPE est un organisme quasi judiciaire, ses règles sont souples. Nous cherchons à créer lors des séances d'audience publique un espace d'échanges dans le respect et l'écoute de tous les participants. Nous voyons le citoyen comme un expert de son milieu, et son point de vue est entendu avec autant de considération que celui du promoteur et de ses experts. Nous voyons aussi à ce que toute l'information de type technique ou scientifique donnée par le promoteur ou ses consultants soit vulgarisée, simplifiée, pour être rendue accessible à tous.

En vous informant, en exprimant vos préoccupations et en vous prononçant sur un projet, vous permettez d'en améliorer la qualité et, ainsi, vous assurez le développement durable et harmonieux de votre milieu. C'est cela, agir en amont. Saisissez l'occasion qui vous est donnée de participer à l'élaboration d'un projet avant même qu'il ne s'implante dans votre milieu. Sinon, vous ne pourrez qu'agir en réaction.

Maintenant, me direz-vous, je suis convaincu de l'importance de la participation des citoyens pour que le développement durable soit une réalité. Mais, une fois que je me suis exprimé, comment savoir si les décisions du gouvernement vont vraiment dans le sens du développement durable?





Tout d'abord, je vous dirai que les commissions du BAPE examinent depuis des années les projets qui leur sont soumis en appliquant la notion d'environnement retenue par les tribunaux supérieurs, laquelle englobe les aspects biophysique, social, économique et culturel.

Mais je vous dirai plus : le gouvernement s'est engagé à donner une existence concrète au concept de développement durable. Il est reconnu maintenant que l'évaluation des impacts à l'égard d'un projet en particulier ne peut plus être isolée de questionnements plus généraux qui ont une portée planétaire. Le rôle de la participation publique dans le développement de notre société est un des principes du projet de loi actuellement à l'étude à l'Assemblée nationale. Ce qui était déjà pressenti au moment de la création du BAPE, soit l'importance de la participation de la population au processus décisionnel, se confirme de plus en plus comme un courant majeur et déterminant.

Il est clair pour les instances décisionnelles que nous sommes en train de passer d'une culture politique de la représentation à une culture politique de la participation directe. Les idées et les opinions de la population sont perçues de plus en plus comme un puissant mouvement de fond et il est primordial pour les décideurs de rester en phase avec ce mouvement.

Le projet de loi sur le développement durable va inclure non seulement des mécanismes et des moyens pour mettre en œuvre une stratégie de développement durable, mais aussi en faire le suivi des objectifs et évaluer les progrès faits en cette matière.

Toutes les façons de faire vont en être profondément modifiées. Chaque ministère et organisme gouvernemental va devoir préciser et rendre publics les objectifs qu'il compte atteindre dans l'application des principes de développement durable à ses modes de gestion. Il devra préciser quelles activités il compte entreprendre, quels mécanismes il compte utiliser pour mesurer l'atteinte des objectifs et, de plus, il devra rendre compte de ces résultats sur une base annuelle.

Les politiques et programmes gouvernementaux vont ainsi être insérés dans une logique plus large d'intégration environnementale, c'est-à-dire qui tient compte simultanément de leurs impacts sur le biophysique, l'économique et le social.

En terminant, je vous invite à être attentifs et à participer aux décisions qui touchent votre environnement. Je vous invite à vous impliquer et à prendre la parole aux tribunes qui vous sont offertes et qui peuvent accroître la portée de vos prises de position.

Canalisez vos énergies aux bons endroits, servez-vous des outils les mieux adaptés, qui sauront décupler vos forces et faire passer votre message.

Je voudrais vous faire part d'une observation personnelle, qui d'ailleurs est partagée par mes confrères de travail : les jeunes sont peu nombreux lors des séances de consultation publique du BAPE. On observe effectivement que très peu de jeunes viennent s'informer et prendre





position. Cela me trouble beaucoup. Nous et la société tout entière avons besoin de vous, pour renouveler les idées et insuffler une énergie nouvelle à toute la démarche de consultation. Vous devez y apporter vos suggestions et partager votre vision d'adultes de demain.

Pourtant, je sais que vous êtes sensibles aux questions d'environnement. Il est clair que de nouvelles façons de faire emportent votre adhésion. Votre participation à l'événement de ces deux jours en témoigne. Et j'ai lu dans les journaux de la semaine dernière que des groupes de jeunes sont partis de Montréal, Sherbrooke et Baie-Sainte-Catherine à bicyclette pour se rendre à Québec manifester leur volonté de voir se réaliser les engagements du protocole de Kyoto.

Je crois en effet que les jeunes d'aujourd'hui sont mobilisés par des idéaux, comme nous l'étions nous-mêmes à votre âge... et comme nous le sommes toujours malgré notre âge plus avancé... soyez-en certains!

J'ai assisté ce matin au forum sur *Le pouvoir de changer les choses*, où on essayait de voir comment toutes les générations peuvent s'approprier le projet de développement durable. Ce que je vous ai entendu dire, c'est que vous voulez pouvoir vous informer, pouvoir débattre et pouvoir proposer. Faites-le avec le BAPE. Venez vous informer, venez voir comment ça fonctionne. Puis, questionnez, exprimez votre point de vue sur la façon dont ça devrait se passer. Puis proposez vos façons de faire. Le BAPE est prêt à vous entendre.

Puisqu'une période de questions va bientôt suivre, j'aimerais que nous puissions en discuter. J'aimerais savoir : quels sont vos idéaux, que faites-vous pour faire valoir vos opinions et façonner le monde tel que vous le voulez, pourquoi n'êtes-vous pas plus nombreux aux tribunes qui sont à votre disposition pour vous faire entendre et participer aux décisions qui touchent votre environnement?

Vous savez que, pour qu'une société évolue, elle doit pouvoir compter sur ses jeunes. C'est vous qui bousculez les idées reçues et formez la vague du changement dont la société a besoin pour ne pas se scléroser. Nous voulons que le renouvellement des idées se fasse dans le respect de la démocratie et en accord avec vos valeurs.

Je vous lance une invitation pressante à participer au processus de consultation publique du BAPE, à prendre part au dialogue où vous pouvez faire une grande différence dans ce que sera le monde de demain. Je vous demande d'intégrer cet engagement dans le protocole que vous signerez tout à l'heure et d'en faire une priorité dans vos actions futures.

Avant d'entamer notre dialogue, j'aimerais remercier encore une fois le Conseil permanent de la jeunesse et vous tous ici présents de m'avoir accueilli parmi vous. D'être ici aujourd'hui me redonne le courage et la force de continuer la lutte pour un environnement sain, pour un développement durable.





Note biographique

William J. Cosgrove, président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de 2005 à 2007. En 2001, il recevait un doctorat *honoris causa* de la Faculté de l'environnement et de l'agriculture de l'Université McGill et était récipiendaire du Prix international de l'eau et de l'économie, décerné au Symposium de l'eau à Cannes. En 2004, il était nommé *Honorary Fellow* de l'Institut de formation UNESCO – IHE. Jusqu'à son entrée en fonction au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, il présidait la firme Écoconsult inc. et agissait à titre de président du Conseil mondial de l'eau. Au cours de sa carrière, il a notamment été directeur de l'unité Vision mondiale de l'eau au Conseil mondial de l'eau et a été le principal auteur de *Vision mondiale de l'eau – L'eau : l'affaire de tout le monde* et de *L'eau, la sécurité et la paix – Synthèse des études conduites dans le cadre du Programme «PC-CP – De l'eau pour la paix»*. M. Cosgrove a occupé le poste de vice-président à la planification stratégique et au développement corporatif, puis celui de vice-président à l'environnement de Monenco inc. Il a aussi occupé plusieurs postes à la Banque mondiale, dont ceux de chef adjoint aux ressources eau et énergie, de directeur de l'administration et du personnel, puis également celui de vice-président.



Texte 5 • La Loi sur le développement durable

Allocution de Mme Noémie Verdon et de M. Gérard Denoual
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Prononcée le dimanche 19 février 2006

Au moment de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE*, la Loi sur le développement durable n'avait pas encore été adoptée par l'Assemblée nationale du Québec. À la suite de l'adoption de la loi au printemps 2006, les auteurs du texte, Noémie Verdon et Gérard Denoual, ont bien voulu y ajouter une section pour tenir compte des modifications apportées au projet de loi avant son adoption finale.





LE PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : UN NOUVEAU CADRE DE GOUVERNANCE POUR L'ADMINISTRATION PUBLIQUE QUÉBÉCOISE

Depuis la publication du rapport Brundtland (1987), en passant par les sommets de Rio (1992) et de Johannesburg (2002), le développement durable, ses principes et ses pratiques s'imposent toujours davantage dans l'imaginaire collectif. Ce nouveau mode de gouvernance est aujourd'hui en plein essor. C'est dans cette mouvance qu'est inscrit le projet québécois de loi sur le développement durable.

Ce projet a été élaboré avec l'objectif d'intégrer les principes d'un développement durable et les pratiques qui y correspondent dans toutes les sphères d'actions de l'administration publique, dans ses processus décisionnels et administratifs. À ce titre, il positionne le Québec au rang des juridictions politiques progressistes en matière de gouvernance axée vers un développement durable.

Un projet de loi sur le développement durable, pourquoi?

La démarche gouvernementale en matière de développement durable est issue de la volonté de créer un contexte propice à l'innovation et au renouvellement des pratiques au sein du secteur public québécois d'abord puis, ultérieurement et avec leur accord, au sein des organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des gouvernements régionaux et municipaux. Établir de manière légale un cadre de responsabilisation en matière de développement durable est aussi un moyen pour donner davantage de cohérence aux initiatives menées par les acteurs de ces milieux en orientant les efforts pour atteindre des buts communs.

Cette démarche assure par ailleurs au gouvernement du Québec la capacité de remplir ses engagements internationaux, puisqu'à l'instar des États présents au Sommet mondial sur le développement durable de Johannesburg (2002) le Québec s'est engagé à élaborer et à mettre en œuvre une stratégie nationale de développement durable.

Elle donne également suite à l'une des conclusions du Forum des générations organisé par le gouvernement du Québec en octobre 2004, les participants ayant recommandé d'accentuer la mise en œuvre de mesures favorables au développement durable. De même, elle constitue une réponse aux recommandations formulées dans le *Rapport 2003-2004* de la Vérificatrice générale par intérim du Québec, qui établit en matière de développement durable :

- l'absolue nécessité d'un leadership affirmé au sein du gouvernement du Québec;
- la nécessité d'une vision claire quant aux orientations et objectifs visés;
- la nécessaire implication des intervenants par des actions précises;
- l'obligation de mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes.





Le rapport de la Vérificatrice générale par intérim rappelle aussi l'importance pour le gouvernement d'impliquer la population dans toutes les démarches de développement durable.

LES COMPOSANTES DU PROJET DE LOI SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Québec a centré sa démarche autour d'un projet de loi qui place le développement durable au cœur de l'action gouvernementale. Ce cadre de responsabilisation qui vise d'abord l'administration publique québécoise :

- fixe des règles claires :
 - énonce une définition du développement durable à laquelle adhéreront les instances assujetties à la Loi sur le développement durable;
 - et établit 16 principes directeurs qui, considérés dans leur ensemble, baliseront les actions des ministères et organismes publics en leur donnant davantage de cohérence. Parmi ces principes on retrouve la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent, le pollueur-payeur et un principe de production et consommation responsables.
- engage le gouvernement québécois à adopter une stratégie de développement durable qui établira les enjeux, les orientations et les objectifs à atteindre prioritairement. Cette stratégie devra être adoptée un an après l'adoption de la Loi sur le développement. La stratégie ainsi que toute révision de celle-ci devront être l'objet d'une consultation publique dans le cadre d'une commission parlementaire;
- engage chaque ministère et organisme à réaliser des plans d'actions/d'interventions qui concourront à atteindre les objectifs gouvernementaux de la stratégie et à rendre compte annuellement des résultats atteints;
- instaure des mécanismes d'évaluation et de reddition de comptes en matière de développement durable afin de mesurer les progrès accomplis. Notamment, le projet de loi propose :
 - l'adoption d'un système d'indicateurs de développement durable deux ans après l'adoption de la Loi sur le développement durable;
 - ainsi que la création d'un poste de commissaire au développement durable afin d'assurer l'évaluation transparente du résultat des actions menées par les ministères et organismes en faveur de l'atteinte des objectifs de la stratégie gouvernementale;
 - crée un fonds vert afin, entre autres, d'appuyer la réalisation de mesures favorisant un développement durable, plus particulièrement au regard de son volet environnemental, de même qu'à permettre au ministre, dans le cadre prévu par la loi, d'apporter un soutien financier, notamment aux municipalités





et aux organismes sans but lucratif œuvrant dans le domaine de l'environnement;

- axe la gouvernance sur l'implication de tous les acteurs de la société en instituant l'obligation de créer des mécanismes et des structures d'échange associant pouvoirs publics, citoyens, organismes sans but lucratif et entreprises privées;
- prévoit une clause d'assujettissement volontaire permettant aux partenaires de la collectivité de se plier aux mêmes exigences que les ministères et les organismes publics;
- introduit dans la Charte québécoise des droits et libertés de la personne « le droit de chacun de vivre dans un environnement sain et respectueux de la biodiversité », ce qui complète ce texte fondamental en ajoutant aux droits socioéconomiques un droit environnemental.

Avec le projet de loi sur le développement durable, le gouvernement du Québec entreprend un virage important comparable à celui fait, il y a un peu plus de trente ans, avec l'adoption de la Loi sur la qualité de l'environnement (1972). Trente ans, c'est peu sur l'échelle de la vie. Mais durant ces années beaucoup de chemin a été parcouru.

En institutionnalisant de la sorte la notion d'environnement, le Québec s'est donné un langage commun, il s'est donné les moyens pour créer des outils qui permettent aujourd'hui de mieux cerner les impacts de nos actions sur les milieux naturels et d'en évaluer les conséquences selon des paramètres nouveaux. Avec l'adoption de la Loi sur le développement durable, le secteur public entamera, à l'égard du concept de développement durable, une démarche semblable.

CONCLUSION

En terminant, il est important de souligner que bien qu'un nombre important et toujours croissant de gouvernements aient pris des mesures pour favoriser l'intégration des principes d'un développement durable dans leurs pratiques, très peu d'entre eux l'ont fait par le biais d'une loi, hormis le Luxembourg, la Belgique et, au Canada, le Manitoba. La démarche du gouvernement québécois est donc avant-gardiste et porteuse d'innovations.

En ce sens, le potentiel de transfert des connaissances acquises et à acquérir par les ministères et organismes publics est important (planification stratégique, méthodes de gestion, grilles d'analyse et d'évaluation/appréciation de projets, méthode de reddition de comptes, etc.). En plus des organismes des réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux et des gouvernements régionaux et municipaux qui seront ultérieurement assujettis à la Loi sur le développement durable, les possibilités d'application des pratiques développées par le secteur public s'étendent au-delà des frontières du Québec, le développement durable étant un thème





qui s'implante graduellement dans le vocabulaire des institutions publiques au Canada et à travers le monde.

De surcroît, bien que le projet de loi ne s'adresse pas au secteur privé, on peut croire que les actions des ministères et organismes publics menées en vertu de la Loi sur le développement durable auront des effets sur leurs clientèles et partenaires issus de ce secteur en les poussant à adopter des pratiques allant dans le sens des orientations gouvernementales. En somme, avec le projet de loi, c'est un nouveau champ d'action qui s'ouvre, de nouveaux défis qui se posent pour le secteur public d'abord, mais également pour la société québécoise dans son entièreté.



NOTE

La Loi sur le développement durable a été adoptée le 13 avril 2006 à l'unanimité par l'Assemblée nationale et sanctionnée le 19 avril 2006. Elle diffère du projet de loi présenté lors du colloque Mission : durable pour un développement dans le vent! sur quelques points, notamment :

- la Loi sur le développement durable confie désormais au premier ministre la responsabilité de déposer la stratégie gouvernementale de développement durable à l'Assemblée nationale et d'en défendre le bilan aux cinq ans;
- la définition de certains principes a été révisée afin d'en faciliter l'interprétation. Entre autres, un volet éthique est ajouté au principe d'*équité et solidarité sociales*.



Texte 6 • ENTREVUE AVEC M. WILLIAM J. COSGROVE

Président du BAPE de 2005 à 2007

Après la tenue de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE*, nous avons demandé à M. William J. Cosgrove de répondre à certaines questions en lien avec le thème de cette section : la théorie de l'action. M. Cosgrove s'est prêté à l'exercice sous la forme d'une entrevue, dans laquelle il a fait ressortir certains aspects générationnels et la nécessité de conserver une part d'utopie dans nos rapports avec les problématiques environnementales.





QUESTION N° 1 : Le développement durable figure parmi les priorités de la jeunesse québécoise. Que peuvent faire les jeunes pour contribuer à la réalisation de cette priorité?

Pour contribuer au développement durable, les jeunes doivent avoir le goût de l'avenir. Les jeunes d'aujourd'hui vivront encore plusieurs décennies, ils doivent apprendre à se projeter loin dans le futur, et non pas seulement vivre au jour le jour. En apprenant à se projeter dans le futur, les jeunes lutteront contre une vision du monde essentiellement tournée vers le présent, une vision encore trop répandue. Mais cela n'est pas facile, surtout à l'époque des changements technologiques extrêmement rapides que nous vivons. Quand j'étais jeune, nous pouvions aisément entrevoir ce à quoi le monde ressemblerait dans vingt ans. Aujourd'hui, le monde évolue si rapidement qu'il faut beaucoup d'imagination pour se faire une idée de ce que sera le futur.

Ne l'oublions pas, le développement durable doit se réaliser en prévoyant le bien-être des générations à venir. C'est pourquoi j'aimerais entendre les jeunes transmettre leurs messages à leurs aînés et les inviter à penser au monde de demain. C'est le premier message de la commission Brundtland.

Il faut également ouvrir les yeux et voir la nature qui nous entoure. L'urbanisation nous a éloignés de la nature. Pour plusieurs jeunes qui sont nés en ville et ont grandi en ville, le contact avec la nature s'est d'une certaine façon perdu. Il faut consentir un réel effort pour nous rapprocher de l'environnement dans lequel on vit. En ouvrant les yeux sur la nature, les jeunes prendront conscience de l'importance de protéger leur milieu de vie. Ils seront plus sensibles aux impacts possibles d'éventuels projets de développement sur leur milieu et sur la nature en général. Cette sensibilité les incitera à agir concrètement.

Les jeunes peuvent agir, à titre individuel, dans leur vie de tous les jours : moins consommer, recycler, réutiliser, etc. Il faut consommer moins d'énergie, qu'elle soit renouvelable ou non renouvelable. Ils peuvent également participer à des démarches de consultation publique, qui amènent l'individu à réaliser un exercice collectif visant à construire, avec ses concitoyens, une vision de l'avenir. Et les élus, de plus en plus sensibles à la parole de leurs concitoyens, consultent la population sur un grand nombre de sujets.

Par exemple, à Montréal, il y a eu Vision Montréal 2025. Le monde sur lequel la consultation se penchait, celui de 2025, c'est le monde des jeunes. Ce type d'exercice de projection dans l'avenir les concerne en tout premier lieu; ils doivent donc participer. L'intérêt de participer à ce type de consultation est également d'amener les citoyens à intégrer leur conception individuelle dans un ensemble plus large.

Les jeunes peuvent également prendre part aux consultations du BAPE sur les projets soumis au processus d'évaluation environnementale. Que ce soit à titre individuel ou collectif, les jeunes peuvent soumettre au ministre une demande de consultation qui enclenchera le





processus. Ils peuvent assister aux audiences, poser des questions sur les projets soumis à l'examen public et donner leur avis à la commission du BAPE. Les jeunes peuvent également se regrouper, cerner leurs préoccupations communes, faire des recherches plus approfondies, renforcer leurs idées et exprimer devant le BAPE leur position en tant que regroupement.

Pour s'informer sur les projets soumis au BAPE et leurs implications afin de participer plus activement à la consultation, on trouve toute la documentation nécessaire sur le site Web du BAPE, y compris l'étude d'impact, qui traite de tous les aspects du développement durable. Nul besoin de posséder des connaissances scientifiques ou d'avoir complété un haut niveau d'études pour participer aux consultations, car le BAPE encourage les experts à vulgariser les sujets qu'ils traitent de manière à rendre l'information la plus accessible possible.

QUESTION N° 2 : De nombreux participants ont souligné avoir été très positivement marqués par un passage de votre conférence, celui où vous demandez aux jeunes de conserver une part d'utopie. Nous vous citons : « Vous avez dit : Dans nos pistes de solution, il nous faut être réalistes, il faut rester pragmatiques pour que ces solutions soient applicables. Moi, je vous dirai, ne soyez pas réalistes. Si tout le monde est réaliste, j'ai peur que rien ne change. » Que faut-il comprendre de ce passage?

Je voulais dire qu'il ne faut imposer aucune limite à notre imagination. Comme le dit la chanson « The impossible dream », il faut essayer d'atteindre ce qui n'a jamais été atteint, prendre le risque de ne pas réussir, aller dans des endroits où nous ne sommes jamais allés et où peut-être personne n'est jamais allé...

L'évolution rapide du monde dans lequel nous vivons apporte son lot de changements imprévisibles. Les solutions qui répondront aux défis nouveaux apportés par ces changements sembleraient sans doute utopiques aujourd'hui. Si on limite notre imagination à ce qui est possible immédiatement, nous serons mal préparés à faire face aux défis du futur.

À titre d'exemple, dans les années cinquante, on enseignait l'hydrologie sur une base statistique. On établissait les connaissances en la matière sur la compilation des données des cent dernières années. Aujourd'hui, les changements climatiques ont forcé la remise en question de cette façon de procéder, car on sait que cette base de données est en constante évolution. On ne peut faire de prévisions sur la base de statistiques établies à partir des événements climatologiques survenus tout au long du 20^e siècle.

Avec les développements scientifiques et technologiques, bien des choses que l'on réalisait aujourd'hui relevaient du domaine de la science-fiction il y a vingt ans. Et aujourd'hui encore, des experts travaillent sur des sujets hautement spécialisés qui, aux yeux du grand public, relèvent de la science-fiction.

Quand j'étudiais le génie sanitaire, certaines substances, connues aujourd'hui, nous étaient inconnues. On a découvert ces substances, réalisé leurs impacts et, maintenant, des lois





encadrent leur utilisation. Les gens de ma génération étaient désavantagés en ce qui concerne la protection de leur milieu. Heureusement, des progrès ont été faits.

Nous avons dû composer avec les connaissances de notre époque et nous avons fait des erreurs. Mais nous avons également été à la source de bien des progrès en matière de connaissances et les jeunes d'aujourd'hui bénéficient de l'amélioration de ces connaissances. Ils ne doivent pas reproduire la même grave erreur de rester massivement les bras croisés. Il faut imaginer que l'on peut changer le monde.

Actuellement, un des principaux défis du développement durable est de développer des indicateurs permettant de le mesurer. Nous n'en sommes qu'au tout début. Je l'ai constaté en tentant de me documenter sur le sujet. Les livres que j'ai lus et les gens que j'ai visités m'ont permis de constater qu'il n'existe pas d'indicateurs pour évaluer précisément la pratique de développement durable. Personne ne sait comment faire. Même si nous avons seize principes pour définir le développement durable, il faut savoir comment nous interprétons ces principes et déterminer les cibles à atteindre pour chaque principe. Nous n'avons pas encore fait ça. Donc, comment appliquer les principes? Comment faire du développement durable?

Le Québec est dans la bonne direction. Le gouvernement sait que la définition des indicateurs est la prochaine étape incontournable du développement durable. Bien sûr, nous n'aurons pas d'un coup la définition ultime; elle va sûrement évoluer avec le temps. Peu importe, il faut arrêter une définition aussi vite que possible, autrement nous n'arriverons nulle part.

QUESTION N° 3 : Dans votre conférence, vous demandez aux jeunes pourquoi ils sont si peu nombreux aux tribunes à leur disposition pour se faire entendre et participer aux décisions qui touchent leur environnement. Quelle réponse donneriez-vous à cette question? Sans chercher de coupables, les jeunes sont-ils les seuls responsables de cette désaffection?

Je crois qu'il y a deux raisons principales expliquant que les jeunes ne sont pas plus nombreux aux tribunes qui pourraient les accueillir. Premièrement, je pense qu'ils privilégient souvent d'autres façons de se faire entendre. Il y a les manifestations. Peut-être que, dans l'esprit des jeunes, les manifestations ont plus d'impact que les paroles lancées à partir des tribunes. S'il est certain que les manifestations ont un impact, elles ne constituent pas la seule façon d'avoir un impact.

Deuxièmement, peut-être les tribunes n'ont-elles pas été conçues pour attirer les jeunes. Et non seulement les jeunes, mais aussi d'autres secteurs du grand public. Est-ce que l'horaire des audiences convient au plus grand nombre? Est-ce qu'on utilise l'Internet autant qu'on le pourrait? Il y a plusieurs choses à évaluer.

En ce qui concerne le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), il faut avant tout revoir notre façon de communiquer aux jeunes notre rôle et notre impact sur les décideurs. Le BAPE travaille avec le Conseil permanent de la jeunesse (CPJ) et l'organisme ENvironnement JEUnesse (ENJEU) pour sonder les jeunes et trouver des façons de faire qui





pourraient les inciter à participer aux consultations publiques. Je pense que quelqu'un de ma génération peut difficilement dire pourquoi les jeunes participent peu aux différentes audiences et aux tribunes. Pour ma part, je ne peux me mettre dans la tête des jeunes d'aujourd'hui. Je crois que nous devons cependant leur poser la question et être ouverts à ajuster nos façons de faire.

Le BAPE tient parfois des réunions thématiques. Certains sujets intéressent un groupe plutôt qu'un autre. Des fois, un sujet est perçu différemment d'une municipalité à l'autre, nous faisons donc plusieurs audiences pour un même sujet. Faudrait-il faire une audience spéciale pour écouter les jeunes, une session jeunesse? Je ne sais pas. Mais nous évaluons des idées comme celles-là.

Il est difficile pour le BAPE de faire plus pour se promouvoir ou promouvoir la participation du public en général, car cela ne fait pas partie de sa mission. En France, il y a la Commission nationale des débats publics (CNDP). Dans le mandat qu'elle a reçu du gouvernement français, non seulement la CNDP anime des débats sur les projets (comme le fait le BAPE), mais elle fait aussi la promotion de la participation du public. Ce n'est pas le cas du BAPE, dont le budget ne reflète pas cet objectif. Ce mandat de participation est partagé avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, mais aussi avec d'autres ministères.

Il est essentiel que les jeunes participent aux tribunes qui s'offrent à eux. S'ils ne le font pas, leurs intérêts seront moins bien défendus. Je pense également que les tribunes sont perçues par les décideurs comme le mécanisme de dialogue à favoriser. Il est certain qu'une manifestation peut envoyer un message politique à court terme. Mais je pense que les jeunes doivent davantage imprimer leur marque sur le long terme. Pour cela, il faut participer aux tribunes reconnues comme telles.

[...] Il faut s'informer et agir. S'informer pour éviter de croire tout ce que les grandes industries très bien organisées veulent nous dire. Agir en s'organisant et en faisant de la pression auprès de nos gouvernements. Mais, pour cela, il faut que notre nombre soit de plus en plus grand et que les débats autour de projets qui ont d'importants impacts environnementaux ne soient pas uniquement entre les mains des spécialistes de chaque côté (les industriels et les écologistes).

Ruba Ghazal
Participante de
MISSION : DURABLE

Je crois aussi que les décideurs actuels sont disposés à trouver des façons de communiquer avec les jeunes pour entendre leurs préoccupations et leurs idées. À titre d'exemple, les régions veulent garder leurs jeunes. Chaque région demande à ses jeunes ce qui les inciterait à rester dans leur région, les sonde sur leur vision de l'avenir de leur région. De plus en plus, les jeunes sont vraiment écoutés. Et il est encourageant de constater que les décideurs ne font pas qu'écouter, ils agissent.





QUESTION N° 4 : Dans votre conférence, vous dites être convaincu que le BAPE est la plus démocratique des institutions québécoises.

Le BAPE est un organisme essentiellement démocratique parce que sa mission est l'information et la consultation publiques, et surtout parce que son action est déclenchée par le citoyen lui-même. C'est en effet le public qui détermine si la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement à laquelle est assujéti un projet va comprendre une audience publique. Dans la mesure où la préoccupation d'un citoyen est bien fondée, qu'il n'est pas en conflit d'intérêts avec le promoteur et que sa demande est faite de façon formelle par écrit, la loi prévoit que le ministre de l'Environnement doit donner suite et demander au BAPE de tenir une consultation.

Les consultations du BAPE permettent aux citoyens de faire entendre leur opinion à l'égard de projets qui peuvent avoir des impacts sur leur milieu de vie. Dans la pratique, les préoccupations des citoyens sont transmises au ministre dans les rapports du BAPE, qui contiennent toujours un chapitre qui dit « voici ce que nous avons entendu ». Les rapports sont aussi constitués d'une analyse, faite par les analystes et les commissaires, à partir de quoi des avis sont donnés au gouvernement. C'est ainsi que le BAPE contribue à transformer le développement durable en réalité, parce que la participation des citoyens permet de définir une vision concertée du développement et d'assurer sa durabilité.

Les types de projets qui sont assujettis à la procédure d'évaluation environnementale sont déterminés par règlement par le ministère de l'Environnement, ce qui représente entre 40 et 50 projets annuellement. Une liste d'indicateurs permet de savoir si un projet de développement, par exemple domiciliaire ou énergétique, en fonction de son ampleur, doit être soumis à la procédure d'évaluation environnementale. Parfois, le gouvernement demande au BAPE de tenir des consultations publiques à travers le Québec sur des thèmes précis – par exemple, les forêts, la gestion des déchets, etc. – pour connaître les préoccupations et recueillir les idées des citoyens.

Il y a bien sûr des projets assujettis pour lesquels le public ne demande pas de consultation, soit que le promoteur ait fait suffisamment de consultations, soit que les gens ne voient pas d'impact négatif. Mais on remarque que le nombre de demandes d'audiences publiques tenues par le BAPE tend à augmenter. L'année 2006 a été une année record en ce qui a trait au nombre d'audiences publiques, qui avoisine la vingtaine.

Certains types de projets qui ne sont pas soumis aujourd'hui à la consultation publique du BAPE le seront peut-être dans un avenir plus ou moins rapproché. Par exemple, il est souvent suggéré qu'on devrait soumettre au BAPE l'évaluation de projets d'aménagement situés autour de parcs, en fonction du nombre de résidences projetées ou de la nature du développement.

Une autre question est parfois soulevée : l'impact cumulatif de différents projets. Certains projets sont trop petits pour être soumis à la consultation publique du BAPE, mais lorsqu'on





accumule les petits projets du même type dans un même secteur, l'impact est beaucoup plus sensible. Si un seul projet avait l'ampleur de tous les petits projets réunis, il serait assujéti à la procédure. Est-ce que le BAPE pourrait permettre aux citoyens de participer davantage à la planification stratégique? Est-ce qu'il faudra un nouveau mécanisme? En tout cas, l'impact cumulatif est un problème réel.

QUESTION N° 5 : Depuis le début de l'année, plusieurs acteurs clés de l'économie québécoise sont intervenus dans les médias pour dénoncer l'immobilisme de la société québécoise et ont pointé du doigt l'attitude intransigeante des organismes communautaires. Très récemment, André Caillé, ex-pdg d'Hydro-Québec, a accusé dans les mêmes termes le BAPE de contribuer à l'immobilisme de la société québécoise en s'opposant à tout projet de développement énergétique. Or, le BAPE, même s'il est une institution indépendante du gouvernement, n'est pas un organisme communautaire. Il a été créé par le gouvernement du Québec en 1978 dans le but d'étudier l'impact environnemental des projets de développement, de façon indépendante et en faisant une place à la participation citoyenne. Quels sont vos commentaires face à ces critiques?

La création du BAPE est en effet le résultat de la volonté du gouvernement du Québec d'informer les citoyens sur les projets qui peuvent avoir des impacts sur leur milieu de vie et de les encourager à participer à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Dès le lendemain des propos négatifs tenus par M. Caillé, les réactions de la population ont afflué et celle-ci appuyait massivement le BAPE dans le cadre d'émissions d'affaires publiques dans les médias, le chroniqueur d'un grand quotidien national proposant même de renforcer l'organisme.

Ceux qui connaissent le BAPE et qui ont participé à ses consultations publiques reconnaissent son utilité. Preuve à l'appui, dans le cadre d'une série de sondages menés par le gouvernement sur le niveau de satisfaction lié aux services gouvernementaux, 94 % des participants aux audiences du BAPE ont répondu qu'ils conseilleraient à leur famille ou à leurs amis de participer à ces audiences. Tant les promoteurs que les citoyens se sont déclarés satisfaits sur la question de son utilité. L'opinion est donc largement favorable. Le problème qui subsiste est que le BAPE demeure relativement méconnu des citoyens.

Le BAPE ne crée pas d'immobilisme au Québec. Au contraire, plusieurs projets soumis au BAPE reçoivent un avis favorable et ces avis sont assortis de recommandations qui contribuent à bonifier le projet. D'ailleurs, on remarque que les promoteurs ne remettent pas en question la nécessité de l'évaluation environnementale de leurs projets. La communauté des affaires s'intéresse de plus en plus au développement durable. Certains lui consacrent maintenant une section dans leur rapport annuel et évaluent non seulement le rendement économique de leurs projets, mais aussi leur impact social et environnemental. Il y a bel et bien une prise de conscience. Et elle fait son chemin rapidement.





SECTION 2 • DIX ENJEUX ACTUELS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre alimentation, nos coupes forestières, nos habitations, notre consommation énergétique, nos moyens de transport, entre autres, sont-ils en harmonie avec la capacité de support des écosystèmes? Les dernières années ont vu une certaine évolution des mentalités. Nous agissons un peu plus et un peu mieux. Mais, devant le réchauffement climatique, le smog, la pénurie d'eau, les forêts dévastées, force est de constater que l'harmonie entre environnements humain et naturel est encore un vœu pieux.

Les enjeux auxquels notre société doit faire face lorsqu'il est question de développement durable sont nombreux. Nous vous présentons dans les pages de cette deuxième section dix enjeux parmi les plus actuels : *les changements climatiques, les ressources naturelles, les échanges commerciaux, les transports, l'habitat, l'efficacité énergétique, l'alimentation, l'intégration intergénérationnelle, l'éducation et la participation citoyenne.*

Ces enjeux ont été abordés par des acteurs clés des différents secteurs concernés, tantôt sous la forme de conférences, tantôt sous la forme de panels d'experts. Les conférences ont été retranscrites intégralement; le contenu des panels a été résumé sous la forme de compte rendu.





PREMIER ENJEU – LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques a eu lieu à Montréal du 28 novembre au 9 décembre 2005. L'événement MISSION : DURABLE a présenté une table ronde sur le sujet, à laquelle ont participé trois acteurs ayant joué un rôle de premier plan dans la mobilisation des citoyens autour de la conférence : Steven Guilbeault, directeur de Greenpeace Québec, René Coignaud, président d'ENvironnement JEUnesse, et Sidney Ribaux, coordonnateur général d'Équiterre. La table ronde a été animée par Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde.

Nous avons demandé aux participants de mettre la rencontre de Montréal en contexte, de nous renseigner sur les conclusions que l'on peut en tirer et sur les perspectives d'avenir qu'elle a ouvertes. La conférence de Montréal a-t-elle été un succès? Les jeunes ont-ils eu un rôle à jouer? Quel a été l'impact de la société civile sur la conférence?

Allocution de M. Steven Guilbeault

Directeur de Greenpeace Québec
Responsable de la campagne sur l'énergie et
les changements climatiques pour Greenpeace Canada

La conférence de Montréal a-t-elle été un succès?

Avant de m'attaquer au sujet, je tiens à faire un bref retour sur l'état de la connaissance scientifique concernant la question des changements climatiques.

Quand on a observé les variations climatiques, une des premières choses que l'on a cherché à déterminer était : fait-on face à un phénomène naturel? Si non, l'activité humaine est-elle la cause?

D'abord, quelles ont été les variations de température au cours des 2000 ans passés? Les études ne s'entendent pas toutes sur l'ampleur de ces variations. Au cours des 2000 dernières années, il y a eu des variations de température, mais elles sont de l'ordre du dixième de degré Celsius. On parle de 0,6 à 0,8 degré Celsius d'augmentation de température au cours des 2000 dernières années.





Les scientifiques font état de plusieurs scénarios pour l'avenir. Le scénario très optimiste table sur 1,4 degré Celsius d'augmentation de la température; les scénarios très pessimistes, sur 5,8. L'ampleur de l'augmentation des températures se situe dans un ordre de grandeur plus important que ce qu'on a vu depuis 600 000 à 800 000 ans sur la planète. C'est beaucoup.

Environnement Canada a fait une simulation en prenant un scénario mitoyen entre 1,4 et 5,8 degrés Celsius qui montre comment les températures pourraient augmenter à l'échelle de la planète. Il y a des endroits où les températures se réchauffent beaucoup plus vite. Parmi ceux-là, il y a le Grand Nord et, de manière générale, tout l'hémisphère nord. Pourquoi la température se réchauffe-t-elle plus vite dans l'hémisphère nord? Il y a deux raisons à cela : la première est que la masse terrestre est beaucoup plus importante dans l'hémisphère nord que dans l'hémisphère sud, l'air se réchauffe plus vite au-dessus de la terre qu'au-dessus des océans; la deuxième est que l'on perd de plus en plus de glace et de neige dans le Grand Nord. Or, perdre de la glace et de la neige, c'est perdre une surface pâle. L'effet Albédo – un principe physique qui explique que les surfaces pâles ont tendance à accumuler moins de chaleur et à refléter une partie de cette chaleur dans l'atmosphère – agit moins, ce qui accélère le phénomène du réchauffement.

Personne ne prétend posséder la vérité. Il s'agit d'un scénario, d'une possibilité, mais d'une possibilité qui s'avère de plus en plus réaliste au fur et à mesure que l'on comprend mieux les phénomènes climatiques.

Quelles pourraient être les conséquences de l'augmentation des températures sur le niveau des mers? J'ai ici une étude réalisée par un des plus éminents scientifiques à travailler sur le sujet, M. Perry, un Britannique. M. Perry constate qu'à partir de 1,5 degré Celsius, il y a des dizaines de millions de personnes en plus qui sont affectées chaque année. Si on parle de la faim, à partir de 1,5 degré Celsius, il y aussi des dizaines de millions de personnes qui sont affectées. En ce qui concerne les maladies infectieuses, il remarque qu'une toute petite augmentation de la température a des impacts importants. L'apparition du virus de Nil au Canada est fort probablement liée au réchauffement de la planète. Le virus du Nil existait déjà, mais le fait qu'on le retrouve dans des zones où on ne le retrouvait pas auparavant n'est certainement pas étranger au phénomène du réchauffement.

L'augmentation du niveau de la mer va causer des déplacements de plusieurs centaines de millions de personnes. Ces déplacements de population vont être accompagnés de toute sorte de problèmes comme celui de l'approvisionnement en eau douce. Pour cette catégorie, on change d'échelle. On n'est plus dans les dizaines de millions de personnes, on est dans les centaines de millions de personnes, dans les milliards de personnes.

Dans le cadre de notre expédition au Groenland, nous étions entre autres accompagnés par une équipe de scientifiques travaillant sur un projet de recherche avec la NASA au sujet du déplacement des glaciers. Un des glaciers étudiés a fait l'objet d'autres études qui ont été publiées par la NASA cette semaine. De 1962 à 2001, le glacier terminait sa course à chaque année à peu près au même endroit. Les scientifiques ont installé des GPS à l'endroit où il a





terminé sa course en 2001. En 2006, quand ils ont survolé cette zone en hélicoptère, le glacier n'était pas là. Alors ils ont fait un kilomètre, ils ont fait deux kilomètres, ils ont fait trois kilomètres, ils ont fait quatre kilomètres, puis cinq kilomètres avant de trouver le glacier. Les scientifiques ont été ahuris de constater que le glacier a reculé de cinq kilomètres en cinq ans. Compte tenu du fait que, pendant une quarantaine d'années, le glacier terminait sa course à peu près toujours au même endroit, cela est énorme. Quand ils sont revenus aux États-Unis, ils ont commandé de nouvelles cartes de la NASA pour se rendre compte que le glacier ne s'était pas déplacé de cinq kilomètres en cinq ans, mais bien en onze mois. Et de 2001 à 2004, le glacier a terminé sa course à peu près au même endroit. Comment cela s'explique-t-il? Les soupçons se tournent vers le réchauffement climatique. Le réchauffement de l'eau, le réchauffement de l'air et l'infiltration d'eau de mer qui s'ensuit.

Je m'arrête ici pour la question des impacts pour revenir au sujet principal de ma présentation, à savoir la conférence de Montréal. A-t-elle été le succès que la délégation canadienne a bien voulu montrer?

Je n'étais pas tous les jours d'accord avec Stéphane Dion¹ à l'époque où il était ministre. Mais l'ensemble des ONG qui travaillent sur ces questions s'entendent pour dire que la conférence de Montréal a été un grand succès. Et ce, pour plusieurs raisons. D'abord, on a adopté à peu près tous les mécanismes du protocole de Kyoto dans la première semaine des négociations. Ce n'était pas une mince affaire, une quarantaine de décisions, qui avaient certes déjà fait l'objet de consensus, mais qui devaient malgré tout être adoptées de façon formelle. Cent quatre-vingts pays ont ratifié la convention de Rio, 155 pays ont ratifié le protocole de Kyoto. Tous ces mécanismes étaient nécessaires à la mise en œuvre du protocole de Kyoto.

Pourquoi la conférence de Montréal a été un succès? Parce que les pays industrialisés, qui sont historiquement responsables de 80 % de l'augmentation de l'émission de gaz à effet de serre, se sont entendus pour dire, à quelques exceptions près (Australie et États-Unis), qu'il faut aller plus loin et faire plus que ce qui est fait présentement. Nous savons que le protocole de Kyoto n'est qu'un début, certes timide, mais malgré tout un début dans la lutte aux changements climatiques. Il nous faudra 10 ou 12 protocoles de Kyoto dans les cinquante prochaines années, alors on doit commencer à faire plus. Les pays industrialisés se sont entendus à Montréal sur la nécessité de commencer les négociations pour la suite à donner à Kyoto.

Deux derniers éléments. D'abord, la question des pays en voie de développement. Il n'est pas question de parler ici de Madagascar, ni de Malawi, mais bien des grands émetteurs, les économies en transition comme l'Inde, la Chine, l'Afrique du Sud, le Brésil, qui sont certes toujours des pays en voie de développement, mais qui s'industrialisent rapidement et deviennent de grands émetteurs de gaz à effet de serre. On se rend bien compte que si les seuls pays qui contribuent à la réduction des gaz à effet de serre sont les pays industrialisés, l'Inde et la Chine vont représenter au cours de prochaines décennies 50 % des émissions de gaz à effet de serre. Pour la première fois dans l'histoire des négociations qui ont commencé

¹ Ministre fédéral de l'Environnement de juillet 2004 à février 2006, président de la conférence de Montréal.





en 1990, ces pays acceptent de discuter de ce qu'ils pourraient faire de plus que ce qu'ils ont fait volontairement jusqu'à maintenant. Historiquement, ils avaient toujours refusé en disant : C'est votre problème, c'est vous qui l'avez créé, ne venez pas nous demander de réparer vos pots cassés. Aujourd'hui, ils reconnaissent qu'un effort global est nécessaire.

Le dernier élément important de la conférence de Montréal. On voulait essayer de montrer que l'administration de George W. Bush ne représente pas les États-Unis d'Amérique sur cette question. Et on a réussi. Pourquoi? Parce que des maires sont venus dire qu'il y a 180 villes aux États-Unis qui ont adopté les objectifs de Kyoto. Il y a des gouverneurs d'États américains qui sont venus dire que 30 États américains ont adopté des mesures pour lutter contre les changements climatiques. Il y a des chefs de grandes entreprises américaines comme Shell, J.P. Morgan, British Petroleum, qui sont venus dire qu'ils veulent passer à l'action.

Pour toutes ces raisons, la conférence de Montréal a été un grand succès.

Note biographique

Steven Guilbeault, ancien porte-parole pour Greenpeace au Québec et responsable du dossier des changements climatiques de Greenpeace. Homme de terrain, M. Guilbeault s'est rendu souvent sur les lieux des problématiques qu'il cherche à endiguer. L'année 2005 l'a vu participer à l'expédition Groenland, qui a permis de constater le très important retrait des glaciers, directement causé par les changements climatiques. Excellent communicateur, M. Guilbeault est régulièrement appelé à commenter l'actualité environnementale à la télévision et dans les journaux.



Allocution de M. René Coignaud

Président d'ENVironnement JEUnesse (ENJEU)
de 2004 à 2006 et coordonnateur national
du Défi d'une tonne pour la jeunesse au
Réseau environnemental des jeunes de 2004 à 2006

Quelle a été la place des jeunes à la conférence de Montréal?

Pour comprendre l'action des jeunes à la Conférence des Parties de Montréal (ou CoP 11, pour Conference of Parties), il est important de rappeler le leadership des jeunes concernant les





enjeux liés aux changements climatiques. Les jeunes agissent en très grand nombre, au jour le jour, dans leur communauté, sur les campus universitaires, dans les cégeps... Au-delà de l'implication dans les processus politiques, les jeunes agissent concrètement sur le terrain, quotidiennement. En guise d'exemple, pensons au travail de l'organisme ENJEU et à tout ce qui se fait par rapport au Défi d'une tonne. Les jeunes sont très engagés.

Les jeunes s'impliquent dans le processus des conférences des parties comme celle de Montréal depuis le début. J'étais moi-même à CoP 6 en 2000-2001, déjà nous étions plusieurs jeunes du Canada et de partout dans le monde.

Quand il a été annoncé que la 11^e Conférence des Parties (CoP 11) allait avoir lieu à Montréal, nous nous sommes dit que l'occasion était belle de sensibiliser les jeunes et de les enthousiasmer par rapport au fait d'agir et de faire leur part. Enthousiasmer revêt une grande importance. On agit certes parce que les changements climatiques constituent un phénomène grave, mais on agit aussi parce qu'il est très stimulant de trouver des solutions et que cela peut se faire en ayant du plaisir.

Pour préparer les jeunes à jouer un rôle à la conférence de Montréal, il fallait commencer par expliquer les enjeux. Nous avons profité de l'occasion pour expliquer les changements climatiques à plus de jeunes, nous avons également profité de l'intérêt que cela a généré pour parler à des jeunes que nous n'avons pas l'habitude de rejoindre. Tout cela avec l'objectif précis de les inciter à l'action. Nous avons par exemple effectué une tournée des écoles de Montréal pour expliquer les enjeux de CoP 11.

Ce n'est pas tous les jours qu'un événement de cette ampleur se produit à Montréal. Pour nous, il était primordial d'offrir au plus grand nombre de jeunes possible l'opportunité de voir en quoi consiste un processus international de négociation. On a voulu ouvrir les portes du Palais des congrès en accréditant le plus grand nombre de jeunes possible.

Nous avons planifié notre présence à la conférence de Montréal autour de différents projets. Parmi ceux-ci, je suis particulièrement fier de notre campagne de dessins d'enfants. Nous avons demandé à des enfants de faire un dessin illustrant un geste qu'eux-mêmes voudraient poser pour protéger l'environnement et pour réduire les gaz à effet de serre. Nous voulions envoyer un message très clair aux leaders du monde présents à la conférence : regardez ce que les jeunes font et rappelez-vous que vous êtes ici pour assurer leur avenir; les enfants agissent, faites votre part à votre échelle.

Nous avons également réuni une centaine de jeunes de partout dans le monde – quarante du monde entier, soixante du Québec et du Canada – à la Biosphère à Montréal, quatre jours avant la conférence de Montréal, pour développer une déclaration de la jeunesse sur les changements climatiques et les enjeux de CoP 11. Il était primordial pour nous de ne pas réunir uniquement des ultra écologistes, cent jeunes qui pensent la même chose. Nous avons réuni des jeunes ayant des points de vue différents sur les changements climatiques, ce qui a permis d'avoir un débat intéressant et un forum ouvert. Cette expérience les a vraiment





enthousiasmés. Pas de doute qu'en rentrant chez eux, ils seront motivés à sensibiliser les gens de leur communauté et de leurs réseaux à faire leur part dans la lutte contre les changements climatiques. De plus, la déclaration en tant que telle a également rencontré un franc succès. Plusieurs États ont fait référence à notre déclaration pendant CoP 11, et le sommet des municipalités a repris une partie de notre déclaration telle quelle dans sa propre déclaration.

Beaucoup de jeunes étaient présents à la conférence de Montréal. Il s'agit probablement de la plus importante participation des jeunes de tout le processus des conférences des parties. Ces jeunes ont fait beaucoup de représentations auprès de décideurs pour faire valoir le point de vue des jeunes. Chaque jour, il y avait des actions théâtrales pour mettre un peu d'énergie et d'enthousiasme dans un processus rébarbatif aux yeux de plusieurs. Cela a eu un effet très intéressant, c'est-à-dire celui d'attirer les médias. Cela nous a donc permis de faire entendre notre voix auprès d'un très grand nombre de gens.

Un bulletin des jeunes a également été publié et distribué à tous les délégués quotidiennement. Il donnait les points de vue des jeunes et les enjeux qui leur tiennent à cœur. Au complexe Guy-Favreau, à côté du Palais des congrès, une aire de kiosques permettait de constater le leadership des jeunes dans la lutte contre les changements climatiques. Beaucoup de gens ont pris conscience de la place que prennent les jeunes sur ces questions.

Comme il était impossible d'accréditer tous les jeunes qui voulaient participer à l'intérieur du Palais des congrès, des confrères et consœurs ont créé un centre de convergence. Beaucoup de présentations ont eu lieu à l'extérieur du Palais des congrès, au centre de convergence sur les processus climatiques. Nous avons aussi travaillé à accroître la présence des jeunes dans les prochaines conférences comme CoP 11.

Maintenant, un an et une CoP plus tard, le travail mené à Montréal a été poursuivi et porté plus loin. Malgré les difficultés organisationnelles que cela implique, une vingtaine de jeunes Canadiennes et Canadiens se sont rendus à Nairobi au Kenya pour CoP 12 et y ont poursuivi le travail mené à Montréal. J'ai également des nouvelles de plusieurs participantes et participants de Montréal qui poursuivent leur engagement à leur manière dans leur communauté.

Note biographique

René Coignaud, président de 2004 à 2006 de l'organisme ENvironnement JEUnesse, une organisation créée par des jeunes pour les jeunes. Il a également été durant la même période coordonnateur national du Défi d'une tonne pour la jeunesse. Il est engagé dans des initiatives jeunesse depuis plus de dix ans. Il s'intéresse particulièrement aux politiques liées aux changements climatiques.





Allocution de M. Sidney Ribaux

Cofondateur et coordonnateur d'Équiterre
Président d'Équiterre de 1993 à 1998
Président du Conseil régional de l'environnement
de Montréal de 1998 à 2003

Qu'a fait la société civile pendant la conférence de Montréal?

J'aimerais vous parler de quelques aspects des actions de la société civile pendant la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques. Je voudrais aussi vous donner mon point de vue sur l'endroit où ces actions placent le mouvement vert québécois au sens large et ce qui est arrivé à la suite de cette conférence.

Le 16 février 2005, date d'entrée en vigueur du protocole de Kyoto, le gouvernement canadien annonçait que le Canada serait l'hôte de la prochaine conférence des parties. Ce n'était pas un geste banal, c'était un geste extrêmement stratégique, un geste extrêmement important du point de vue des négociations internationales. D'abord, ça se faisait en Amérique du Nord pour la première fois. On n'avait jamais fait une conférence aussi près de la Maison-Blanche auparavant. Ensuite, il y avait ces enjeux extrêmement importants dont Steven Guilbeault a parlé, c'est-à-dire la ratification des accords de Marrakech. Et enfin, c'était l'amorce des négociations pour les cibles de Kyoto post-2012.

Il faut savoir que Kyoto n'est pas un protocole qui prendra fin en 2012. Les engagements que les pays ont pris à Kyoto en 1997 doivent être atteints d'ici 2012. Or, après 2012, pour l'instant, c'est le néant. Tant que Kyoto n'entrait pas en vigueur – ça s'est fait il y a un an – on ne pouvait pas amorcer les négociations pour la prochaine période d'engagement. Quand on pense à tous les mécanismes que l'on met en place, aux centaines de millions de dollars que les entreprises investissent pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre, il était important de tout de suite envoyer le message que les engagements vont se poursuivre, que les mécanismes que l'on a mis en place ne vont pas s'arrêter soudainement en 2012.

Lorsque l'on a annoncé la tenue de la conférence à Montréal, plusieurs faisaient le pronostic que Kyoto allait mourir, que le protocole était voué à l'échec. On prédisait qu'on ne pourrait amorcer de nouvelles négociations, donc que le traité serait voué à une mort lente. Plusieurs étaient inquiets concernant les résultats de cette conférence. Il n'était donc pas acquis que la conférence de Montréal serait un succès.

Ce fut un succès parce que la société civile s'est massivement mobilisée autour de cette conférence, comme cela n'avait jamais été le cas depuis la dizaine d'années où ces conférences sont tenues.





Il était nécessaire de soutenir le président de la conférence, qui était Stéphane Dion, à l'époque ministre de l'Environnement du Canada. À partir du moment où il prenait la présidence de cette conférence, il ne représentait plus le Canada, mais devenait un personnage international. Il fallait donc s'assurer qu'il ait un soutien et mettre de la pression sur l'ensemble des lobbyistes, sur l'ensemble des négociateurs, qui feraient en sorte que la conférence allait être un succès ou pas.

Pour ces raisons-là, il devenait important d'isoler l'administration Bush et de démontrer que les États-Unis ne forment pas un bloc monolithique, que ce ne sont pas les États-Unis qui sont contre la réduction des gaz à effet de serre, mais bien l'administration Bush. Pour parvenir à cette fin, toute une série d'actions ont été organisées.

Dès le 16 février 2005, une douzaine d'organisations québécoises et canadiennes se sont tout de suite mises à l'œuvre pour préparer le terrain. Ce que l'on a vu dans les médias pendant COP 11 a commencé à être organisé le jour même où la conférence a été annoncée.

On devait organiser toute une série de gestes logistiques et des rencontres. On s'est rendus à Washington pour discuter de stratégie avec les groupes américains, on s'est rendus à Bonn pour discuter avec les groupes internationaux et européens. Évidemment, on a coordonné le tout avec les organisations canadiennes. Un impressionnant réseau d'organisations a été mobilisé.

En septembre, l'un des premiers événements à avoir été organisés suite à la phase de prises de contact a permis de faire venir un certain nombre d'acteurs pour parler de stratégie. On était à deux mois et demi de l'événement et on devait déterminer quelles allaient être les actions coordonnées du mouvement environnemental international. Il était très impressionnant de voir une centaine de personnes de tous les pays du monde réunis dans une seule et même salle pour discuter calmement de la stratégie qu'ils vont adopter pour influencer les 150 pays qui vont négocier sur les enjeux les plus importants de la planète... et s'entendre sur cette stratégie.

Il y a aussi eu une grande mobilisation citoyenne à faire. Une multitude d'actions ont été organisées, parmi lesquelles des conférences et des actions éducatives. J'aimerais vous parler de deux de ces actions. La première était une tournée du Québec organisée par Greenpeace et Équiterre. On avait décidé de faire une tournée pour commencer à parler de changements climatiques et rappeler l'importance de cet enjeu au public. On était en septembre. La tournée a été lancée à partir de Québec, mais nous sommes aussi allés à Gatineau, à Trois-Rivières, à Sherbrooke, à Saguenay, et, dans chaque ville, on a eu un accueil – selon l'évaluation des groupes locaux – jamais vu en termes de mobilisation pour ce type de conférence.

Le point culminant a été le 26 octobre au Palais des congrès de Montréal, où la tournée se terminait avec une conférence de David Suzuki et Hubert Reeves, deux scientifiques, venus nous parler de changements climatiques. Il fallait payer 25 dollars pour voir la conférence. On avait fait le pari qu'on pouvait avoir pas mal de monde. Dans le passé, on avait fait des





conférences avec ces gens-là dans des salles contenant environ 750 personnes. Cette soirée-là, 3400 personnes qui ont payé 25 dollars pour entendre deux scientifiques parler des changements climatiques. C'était la plus grande mobilisation que l'on avait jamais vue, certainement dans le milieu environnemental, depuis que les organisations environnementales travaillent à faire de l'éducation sur ces questions.

Cela a donné le ton de ce qui allait suivre. Quelques semaines plus tard, à l'initiative de plusieurs citoyens, avec l'appui d'organisations, notamment grâce au travail de Pierre Lussier du Jour de la Terre, on a organisé en quelques semaines la marche dont René Coignaud a parlé précédemment. Quand on y pense avec le recul, on se dit que l'idée était évidente. Mais quand on a pris la décision avec toutes les autres organisations, ce n'était pas du tout évident. Vous me direz qu'il y avait eu dans le passé le Suroît et que quatre ou cinq mille personnes s'étaient mobilisées; il y avait eu également les marches au sujet de la guerre en Irak où 200 000 personnes s'étaient mobilisées à Montréal. Mais là on parlait d'un enjeu pour lequel il n'y avait jamais eu de mobilisation dans les rues, il n'y avait aucun projet polluant local, il n'y avait évidemment pas de guerre. On se demandait vraiment si on pouvait mobiliser beaucoup de monde pour cette marche.

La réponse est venue à la conférence de presse qui annonçait l'événement. Je me trouvais entre Henri Massé de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) et Claudette Carbonneau de la Confédération des syndicats nationaux (CSN); à l'autre bout de la table, il y avait Steven Guilbeault de Greenpeace, André Bélisle de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Réjean Parent de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ). Donc les trois plus importantes centrales syndicales du Québec, qui représentent des centaines de milliers de travailleurs, assis avec trois groupes environnementaux, qui jadis avaient été – il faut le dire – des ennemis. Ce n'était pas du tout commun pour des syndicats de s'associer avec des groupes environnementaux pour défendre une cause carrément environnementale. Cela s'était fait à propos d'autres enjeux, mais jamais à ce niveau. Et avec les résultats que vous connaissez : 40 000 personnes dans les rues pour manifester pour la lutte contre les changements climatiques. Les gens qui suivent les négociations sur les changements climatiques ont dit qu'ils n'avaient jamais vu une telle mobilisation.

Ce type d'événement a fait en sorte qu'on a pu avoir les succès de la conférence de Montréal.

En terminant, je voudrais dire que ce n'est qu'un début. Il faut prendre quelques leçons de ce qui s'est passé l'automne dernier. On a une mobilisation dans la société en faveur des valeurs environnementales et d'un certain nombre de valeurs de développement durable, disons, au bon sens du terme, comme on n'a jamais vu dans le passé. Il y a une attention des institutions, des organisations et des citoyens sans précédent. On a fait un sondage avec Greenpeace, dont nous avons eu les résultats cette semaine, qui démontrait que 89 % des citoyens du Québec sont en faveur du protocole de Kyoto et sont en faveur de faire des efforts pour atteindre les objectifs du protocole. Aussi bien dire que personne n'est contre, car là-dessus 6 % de personnes n'ont pas d'opinion, ce qui donne 5 % des gens en désaccord. C'est quasiment l'unanimité.



Le test sera de voir si on peut maintenir ce niveau d'appui aux causes environnementales comme les changements climatiques. À mon avis, l'un des prochains tests sera le projet de l'autoroute 25. Le gouvernement du Québec a tenté de nous convaincre que construire un pont entre Montréal et Laval est une stratégie pour réduire les gaz à effet de serre. Il nous dit que, si on construit un pont, il y aura moins de congestion routière et qu'on va réduire les gaz à effet de serre. Or, tous les experts nous disent le contraire, ils disent que cela va contribuer à l'étalement urbain et qu'à moyen et long terme cela va augmenter la pollution de l'air. Ce projet pourrait coûter autour de 400 millions de dollars aux citoyens, soit par nos impôts, soit par le péage. Cet argent ne sera pas investi dans d'autres projets, par exemple dans les transports en commun. Cela va augmenter de 150 000 le nombre de voitures sur nos routes. C'est à mon avis le prochain défi du mouvement vert.

Dans les prochains mois, on verra si le mouvement vert est capable de maintenir le rythme, le tempo qui a été créé par cette conférence de Montréal.

Note biographique

Sidney Ribaux, cofondateur et coordonnateur général d'Équiterre. Il a fondé Équiterre avec quelques collègues en 1993 et a présidé son conseil d'administration jusqu'en 1998. Depuis, il occupe le poste de coordonnateur général de l'organisme. Passionné d'urbanisme, il a également présidé, de 1996 à 2003, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, un regroupement d'une centaine d'organismes actifs sur des questions d'écologie urbaine. Il a contribué aux efforts des coalitions citoyennes en faveur du financement du transport en commun et de la ratification du protocole de Kyoto par le Canada. Alors qu'il était responsable du dossier de l'énergie pour Option consommateurs (1992-1998), il a contribué à la mise sur pied d'un programme d'efficacité énergétique ciblé pour personnes à faible revenu. M. Ribaux est membre du conseil d'administration de Green Communities Canada et préside bénévolement le Fonds d'action québécois pour le développement durable. Il est l'auteur de plusieurs mémoires, rapports, articles et documents sur l'énergie, le transport, la consommation responsable et les changements climatiques. Il agit comme conférencier et est interviewé par les médias régulièrement. Il est avocat de formation et n'a jamais possédé de voiture.





DEUXIÈME ENJEU – LES RESSOURCES NATURELLES

Difficile de nous défaire de l'illusion que les ressources naturelles du Québec, en particulier l'eau et la forêt, sont inépuisables. Si notre surconsommation d'eau n'a pas encore eu trop d'impact sur la disponibilité de la ressource, il en va très différemment de la forêt.

En ce qui concerne l'eau, nous avons voulu savoir si celle-ci est une marchandise comme les autres, soumise aux lois du marché, vendue au plus offrant. Nous avons invité deux conférenciers, Daniel Colpron, vice-président de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec, et Jean-François Girard, avocat spécialiste du droit de l'environnement.

En ce qui a trait à la forêt, nous avons invité trois panélistes à nous dire comment sortir de l'impasse actuelle. Richard Desjardins, Nicolas Mainville et Jacques Gauvin ont croisé le fer.

Premier sujet : L'eau

Allocution de M. Daniel Colpron

Vice-président de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec
Prononcée le 19 février 2006

Dans le passé, on disait des ressources de la mer qu'elles étaient inépuisables. Aussi a-t-on développé l'industrie des pêches de façon considérable : gros bateaux, équipement sophistiqué, etc. Rien de trop gros pour une ressource gigantesque. On s'est un jour rendu compte que la ressource n'était pas inépuisable et on a dangereusement endommagé les stocks de poissons.

Plus récemment, le film de Richard Desjardins, *L'erreur boréale*, laissait voir que la forêt québécoise, que l'on a toujours crue inépuisable, était exploitée de façon exagérée par l'industrie et que l'on arriverait un jour à une situation de pénurie.

La ressource en eau pourrait-elle faire l'objet d'une exploitation déraisonnée qui engendrerait une pénurie éventuelle ou une détérioration de la ressource? C'est la question à laquelle il faut répondre car la crainte populaire existe. Lorsque des embouteilleurs d'eau ont voulu s'établir





dans certaines municipalités, on a assisté à des levées de boucliers contre la venue de l'entreprise, la crainte étant que l'embouteilleur d'eau prélève de l'eau de façon exagérée et qu'il n'en reste plus pour les autres activités, dont l'agriculture.

Et ce comportement populaire se reproduit partout au Canada et en Amérique du Nord. C'est le paradoxe de l'eau embouteillée : on aime le produit, on le voit partout, mais on ne veut pas de l'embouteilleur dans notre cour.

Les embouteilleurs seraient-ils des pilleurs de ressources naturelles qui exploitent l'eau de façon déraisonnée? Nous allons voir que tel n'est pas le cas, bien au contraire.

UNE RESSOURCE PERPÉTUELLE

On nous a appris, dans les cours de géographie à l'école primaire, le cycle de l'eau : l'évaporation des océans, l'arrivée des nuages, de la pluie, l'infiltration de l'eau dans le sol, la source qui jaillit et l'eau qui retourne à la mer par les rivières.

Peu importe ce que l'on fait avec l'eau, elle revient toujours dans le cycle de façon perpétuelle.

Contrairement à d'autres ressources que l'on détruit par l'usage, le pétrole par exemple, l'eau revient toujours sous sa forme liquide, solide ou gazeuse. Comme elle est renouvelable rapidement, on ne peut pas parler d'éventuelle pénurie ou de disparition de cette ressource.

Les pénuries à craindre sont celles de l'eau potable, car la pollution rend des cours d'eau ou des nappes phréatiques inutilisables.

UNE RESSOURCE EN MOUVEMENT

L'eau n'est pas une ressource que l'on peut conserver jalousement dans sa cour. L'eau est en mouvement et se dirige vers la mer. Même l'eau souterraine qui est rechargée par la pluie s'écoule par les sources qui alimentent les lacs et les rivières. Si on ne prélève que le surplus de ce que la nature nous donne, le captage de l'eau n'est-il pas une exploitation logique puisque l'eau s'en va de toute façon?

UNE RESSOURCE ÉNORME, DES PRÉLÈVEMENTS INFIMES

Selon les données du ministère de l'Environnement, la réserve en eau souterraine des régions habitées du Québec est de l'ordre de 200 milliards de mètres cubes d'eau. Un chiffre qui semble gros et qui est difficile à visualiser. Une réserve aussi grande soit-elle peut-elle se vider si on l'exploite de façon irraisonnée?

Cette réserve d'eau souterraine est rechargée par 15 milliards de mètres cubes d'eau chaque année. L'enjeu est donc de ne pas prélever plus que la recharge annuelle pour ne pas entamer la réserve.

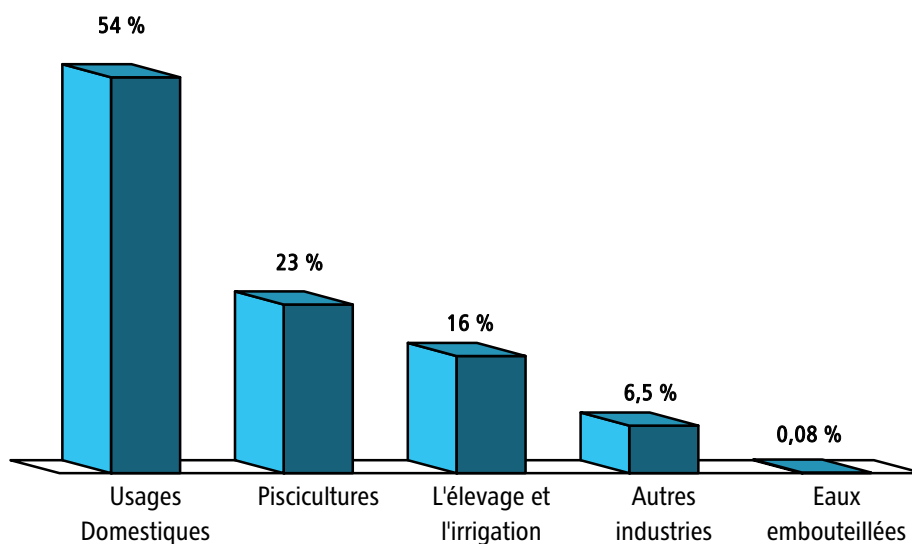




Or, tous les utilisateurs d'eau réunis pour l'usage résidentiel, agricole et industriel ne prélèvent que 3 % de la recharge de 15 milliards de mètres cubes d'eau. On n'est pas en voie de vider la réserve si on ne prélève que 3 % de la recharge. Ceci veut dire que 97 % de la recharge en eau souterraine retourne à la mer.

Et que représente le prélèvement de l'eau embouteillée par rapport à ce qui est prélevé? Le Graphique 1 nous montre que la portion de l'eau embouteillée est de l'ordre de huit centièmes de 1 % du 3 %, ce qui est une quantité infime.

Graphique 1
RÉPARTITION DE L'UTILISATION
DE L'EAU SOUTERRAINE AU QUÉBEC



Source : Ministère de l'Environnement et de la Faune, *La problématique des eaux souterraines au Québec*, avril 1996.

L'embouteillage de l'eau, qui était au banc des accusés comme gros utilisateur d'eau, est donc en réalité un très petit utilisateur, puisqu'il prélève moins de 1 % du 3 % de la recharge annuelle.

Le tableau 2 nous montre des exemples d'utilisateurs d'eau industriels qui prennent beaucoup plus d'eau que l'industrie de l'embouteillage.





Tableau 2

**EXTRAIT DU MÉMOIRE DE L'ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉOLOGUES ET DES
GÉOPHYSICIENS DU QUÉBEC**

5 MAI 1998

- « Toute l'eau embouteillée au Québec n'excède pas l'exploitation d'un seul puits utilisé pour refroidir et condenser le whisky produit dans une distillerie;
- toute l'eau embouteillée au Québec n'excède pas la quantité d'eau souterraine utilisée pour refroidir les liquides qui deviendront des pastilles odorantes (boules à mites) produites par une raffinerie spécialisée;
- toute l'eau embouteillée est inférieure, en volume et en débit, à l'eau utilisée pour arroser une partie d'un des nombreux terrains de golf du Québec;
- toute l'eau embouteillée au Québec est inférieure en débit à l'eau souterraine utilisée pour climatiser un hôtel de villégiature;
- un seul puits normalement utilisé dans une seule des nombreuses piscicultures au Québec pompe plus d'eau souterraine que l'ensemble des 29 points de prélèvement d'eau embouteillée. »

Le tableau 3 nous donne une idée de la grande quantité d'eau qui est utilisée dans la préparation de différents produits de consommation.

Tableau 3
LITRES D'EAU NÉCESSAIRES POUR PRODUIRE :

Une portion de tomates	11,5 litres
1 litre de lait	140 litres
1 steak	10 000 litres
1 portion de poulet	1 575 litres
1 kilogramme de canneberges	750 litres
1 litre de pétrole	10 litres
1 litre d'alcool	100 litres
1 automobile	120 000 litres
1 hamburger	5 030 litres
1 litre d'eau embouteillée	1,2 litre

Source : *How much water do we use?*, International Bottled Water Association, octobre 1997.





UNE INDUSTRIE RÉGLEMENTÉE

Depuis 1994, personne ne peut prélever d'eau pour l'embouteillage sans avoir obtenu un certificat d'autorisation de captage du ministère de l'Environnement du Québec.

Et, pour obtenir cette autorisation de captage, des études environnementales et hydro-géologiques doivent être effectuées et doivent démontrer que le captage d'eau n'aura pas de conséquences néfastes sur l'environnement et sur la quantité d'eau disponible pour les activités avoisinantes.

Cet encadrement juridique assure à la population qu'il n'y aura pas, de la part des embouteilleurs, de pompages excessifs pouvant détériorer la ressource ou, encore, priver les voisins de l'accès à la ressource. Les craintes des populations locales lors de l'implantation d'une usine d'embouteillage d'eau ne sont donc pas fondées.

Par ailleurs, tous les autres utilisateurs pouvaient prélever de l'eau librement, sans faire l'objet d'aucune demande de permis ou d'autorisation. Et ceci était une aberration : des entreprises pouvaient capter des quantités beaucoup plus grandes qu'un embouteilleur, sans contraintes et sans inquiétude de la population. Heureusement, cette situation a été corrigée par l'entrée en vigueur, en juin 2003, du Règlement sur le captage de l'eau qui soumet tous les grands utilisateurs d'eau aux mêmes règles pour l'obtention d'une autorisation de captage.

UN COMMERCE À VALORISER ET À ENCOURAGER

L'eau embouteillée et l'eau du robinet, est-ce du pareil au même? Certaines rumeurs veulent que certaines eaux embouteillées contiennent de l'eau du robinet.

L'eau embouteillée la plus répandue est l'eau de source. Pour avoir l'appellation « eau de source », et ce dans tous les pays, l'eau doit remplir deux conditions :

- Avoir été puisée dans un environnement protégé de toute pollution (normalement en forêt);
- Être pure à l'état naturel, et elle ne doit pas avoir été altérée ou traitée.

Si une eau a subi un traitement pour la rendre potable, elle peut être vendue, mais doit porter l'étiquette « eau traitée ». Des exemples de ce produit sont les marques Dasani et Aquafina, vendues respectivement par Coca Cola et Pepsi Cola. Ce sont des eaux municipales qui ont été traitées davantage et auxquelles on a ajouté certains minéraux pour leur donner une saveur. Aussi, elles portent l'étiquette « eau traitée minéralisée ».

Quant à l'eau du robinet, on ne peut en généraliser la qualité, car celle-ci dépend du cours d'eau où elle est prélevée et de l'efficacité des traitements à laquelle elle est soumise. Celle-ci est de loin la moins chère et elle respecte les normes gouvernementales concernant l'eau potable.





Toutefois, les consommateurs ont appris à se faire plaisir en consommant toutes sortes de boissons à saveur agréable : jus de fruits de toutes sortes, boissons gazeuses, thé glacé, eau aromatisée, etc.

Or, ils ont découvert qu'un bon verre d'eau est un bon breuvage, désaltérant et agréable à boire. C'est ce qui fait que le marché de l'eau embouteillée est en croissance. Et l'eau prend une place beaucoup plus importante dans nos habitudes de consommation, au détriment d'autres types de boissons. En plus de son bon goût, l'eau ne fait pas engraisser et ne fait pas carier les dents. Les embouteilleurs d'eau répondent donc à une demande du consommateur.

L'industrie de l'eau embouteillée a donc tout intérêt à être valorisée et à se développer :

- Le marché est en croissance.
- Le Québec est bien doté d'une eau d'une excellente qualité qui est abondante et rapidement renouvelable.
- C'est une industrie propre, non polluante.
- C'est une industrie créatrice d'emplois avec environ 500 emplois directs, et par la nature de l'industrie les emplois sont souvent créés en région, loin des grands centres, puisque l'eau souterraine doit être prélevée dans des environnements protégés, préférablement en forêt.

Au niveau des exportations, les gouvernements ont toujours tenté de favoriser les exportations de tous nos produits et services, car l'accès à un nouveau marché étranger génère une véritable croissance économique. Mais l'exportation de l'eau suscite toutefois des craintes au niveau de la population : doit-on exporter une ressource aussi précieuse?

Or, comme l'eau est en mouvement et se dirige vers la mer, on peut affirmer que l'eau est exportée continuellement et à 100 %. N'est-il pas logique de la mettre en valeur et d'en faire un stimulant économique plutôt que de la regarder passer?

Nos gouvernements interdisent les exportations d'eau en vrac (c.-à-d. dans des contenants de plus de 20 litres). Il n'est donc pas question d'exporter de l'eau massivement en bateau ou en pipeline. Et nos gouvernements ont raison. Si l'eau doit être exportée, elle doit être embouteillée localement et ainsi créer des emplois et stimuler l'activité économique locale.

L'exportation de l'eau embouteillée peut être vue comme une opportunité de développement économique pour le Québec. Mais il ne faut pas voir l'exportation comme une solution pour les populations dans les pays en situation de pénurie, car l'eau embouteillée exportée est un bien de luxe en raison du coût de transport et des réseaux de distribution.

La meilleure façon d'aider les pays en pénurie d'eau serait de leur fournir l'aide et la technologie pour développer les techniques de l'eau sur leur propre territoire : forer des puits,





installer des usines de traitement d'eau et d'embouteillage, améliorer les aqueducs municipaux, réduire la pollution des cours d'eau, etc.

DES PRIX ÉQUITABLES

Le consommateur québécois est-il bien servi par l'industrie de l'eau embouteillée en rapport qualité-prix?

On prétend parfois que l'eau embouteillée se vend plus cher que le pétrole.

La comparaison est biaisée car elle ne tient pas compte de l'emballage et du réseau de distribution. Si le pétrole était mis en bouteilles et vendu en épicerie, son prix serait beaucoup plus élevé que 0,90 \$ le litre.

Et si l'eau est vendue en vrac (elle l'est dans certaines épiceries où le consommateur remplit sa bouteille), son coût est d'environ 0,20 \$ le litre.

Il faut donc considérer tous les intrants en termes de matière première (bouteilles, p. ex.), transport et réseau de distribution pour évaluer la pertinence du prix d'une bouteille d'eau, et non la comparer au pétrole vendu à la pompe.

Pour déterminer le prix ou le coût de l'eau, on peut considérer l'embouteillage de l'eau comme un service. Combien en coûte-t-il pour capter l'eau, l'embouteiller dans de bonnes conditions d'hygiène, la transporter au point de vente à la disposition du consommateur? C'est le coût de tous ces services qui déterminera le prix de vente.

Lorsque l'on fait livrer une enveloppe ou un petit colis par messagerie (Fedex, Purolator, etc.) parfois dans la même ville, on n'est pas surpris de payer de 7,00 \$ à 10,00 \$. Or, un embouteilleur d'eau va livrer à domicile une bouteille de 18 litres d'eau pour un prix avoisinant les 5,00 \$ ou 6,00 \$. C'est un très bon prix pour le produit et le service. On peut même dire que le consommateur paie le service de l'embouteillage et le transport et que l'eau elle-même est gratuite.

Le consommateur québécois est donc bien servi en matière de prix, ce qui résulte d'une efficacité de l'industrie et d'une saine concurrence entre les entreprises.

UNE RESSOURCE COLLECTIVE

Un gouvernement québécois a déposé récemment sa politique nationale de l'eau, où il affirme que l'eau est une richesse collective qui appartient à tous les Québécois. Et cette politique prévoit le paiement d'une redevance à l'État par les grands utilisateurs d'eau.

L'Association des embouteilleurs d'eau du Québec n'est pas contre l'idée d'une redevance, mais exige l'équité dans son application. Nous avons vu que les embouteilleurs d'eau sont de



petits utilisateurs et que certaines activités en utilisent de très grandes quantités. Ainsi, si une redevance doit être imposée, qu'elle le soit à tous les utilisateurs de l'eau et à un taux qui ne serait pas néfaste pour l'industrie de l'eau embouteillée. C'est une industrie qui doit être encouragée et valorisée et non pénalisée.

CONCLUSION

Quand on parle de développement durable, peut-on trouver un meilleur produit à commercialiser que l'eau?

- Le marché sera toujours présent, les gens vont toujours boire de l'eau.
- Par sa nature, l'eau est renouvelable à perpétuité et en mouvement vers la mer.

Est-ce qu'on doit se contenter de la regarder passer ou développer une industrie qui a un potentiel énorme et dont le développement se fait en parfaite harmonie avec l'environnement et le bien-être de la population?

Note biographique

Daniel Colpron, président d'Amaro inc. et vice-président de l'Association des embouteilleurs d'eau du Québec. Il est aussi membre du conseil d'administration de la maison d'hébergement l'Antre-Temps.



Allocution de Me Jean-François Girard

Avocat et biologiste
Président du conseil d'administration
Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE)²
Prononcée le 19 février 2006

Qu'on le dise et qu'on l'écrive : du point de vue juridique, l'eau n'est pas un *bien public* malgré la croyance populaire, régulièrement diffusée par les médias. L'eau est un *bien*

² Le Centre québécois du droit de l'environnement est une organisation engagée socialement depuis 1989 et qui a pour mandat de promouvoir l'accès aux citoyens à la justice en matière d'environnement et la participation du public aux processus décisionnels en cette matière. Le CQDE regroupe plus d'une cinquantaine de juristes, de groupes environnementaux et d'individus qui partagent ces objectifs.





commun ou une *chose commune* (un *res communes*, en latin), même si, au sens économique, l'eau peut faire l'objet d'une appropriation privative partielle (eau en bouteille) ou d'une appropriation publique partielle (système de distribution d'eau municipal).

Il est pourtant étonnant que cette confusion des termes persiste encore de nos jours puisque la Politique nationale de l'eau a clairement affirmé l'unicité du statut juridique de l'eau. On peut en effet y lire que « le Code civil du Québec reconnaît que l'eau, *qu'elle soit de surface ou souterraine*, est une *chose commune*, sous réserve des droits d'utilisation ou des droits limités d'appropriation qui peuvent être reconnus ».

En fait, une bonne partie de la confusion qui règne quant au statut juridique de l'eau réside, à notre avis, dans l'utilisation galvaudée des termes. *Bien commun* ou *public*, *bien public patrimonial*, *patrimoine commun de l'humanité*, voilà autant d'expressions qui, utilisées à toutes les sauces, laissent le profane quelque peu perplexe sur la véritable nature de la chose aqueuse. Il est de mise, alors, de s'en tenir à la définition fondamentale de ces termes pour démêler l'imbroglio sémantique qui semble parfois affecter les interlocuteurs de la question de l'eau.

Nous avons la chance au Québec de pouvoir compter sur des règles juridiques qui attribuent le statut de bien commun à l'eau, ce qui n'est pas le cas de tous les pays du monde. En effet, dans plusieurs pays, l'eau est juridiquement un bien privé et, dans certains autres, un bien du domaine de l'État. Ces différents statuts juridiques ont des conséquences importantes sur la mise en place de mécanismes de contrôle et d'exploitation de l'eau comme ressource.

Résumons ainsi la chose : le bien du *domaine public* appelle une gestion par l'État – ainsi en va-t-il des forêts publiques –, alors que le bien *commun* appelle une gestion par les *usagers* de la ressource, ainsi que le reconnaît avec justesse la Politique nationale de l'eau, de même que la *propriété commune* de ladite ressource. Nous nous expliquons ci-après.

Tout d'abord, le statut juridique de bien commun d'une ressource nous oblige à identifier qui en sont les *usagers*. Dans les faits, au Québec, plusieurs gestionnaires ne comprennent pas nécessairement l'implication de ce concept et gèrent l'eau comme un bien du domaine public. D'où l'importante confusion qui règne à tous les niveaux.

En fait, l'approche vis-à-vis des problèmes de gestion des ressources naturelles communes, et particulièrement en matière d'arbitrage des conflits d'usages, relève traditionnellement de deux modes de pensée, placés généralement en opposition. Ainsi, confrontés au problème de la raréfaction d'une ressource naturelle, les tenants du libéralisme économique prônent l'établissement de droits de *propriété privés* sur cette ressource, alors que les partisans de l'intervention gouvernementale privilégient la *propriété publique*, c'est-à-dire que la ressource soit détenue par l'État, au profit de la collectivité.





Les auteurs Ciriacy-Wantrup et Bishop abordent ainsi cette problématique :

Les solutions proposées s'orientent selon deux pôles. Les premières font du « bien commun » visé la propriété privée d'utilisateurs de ressources individuels qui, de façon invisible, en assumeront la gestion dans l'intérêt de la société. Les secondes envisagent la résolution du problème par une intervention gouvernementale qui, grâce à des impôts et à des subventions, permettra d'équilibrer les coûts privés et les coûts sociaux ou, en cas d'échec de cette stratégie, au moyen de contrôles gouvernementaux directs des intrants ou des extrants, ou des deux³.

Or, selon ces auteurs, notre relation aux ressources naturelles communes ne saurait être limitée à cette adéquation bipolaire. Il existe en fait une troisième voie qui est intimement liée à la nature *commune* de la ressource. En accord avec ces auteurs, nous soumettons qu'il existe une alternative entre la *propriété privée* et la *propriété publique* : la *propriété commune*.

Ensuite, qui dit *propriété* dit *appropriation*. La propriété commune, donc, n'est pas l'absence de toute propriété, mais bien une répartition différente des droits d'*appropriation* ou d'*usage* de la ressource. En effet, les ressources communes, utiles à tous, ne peuvent faire l'objet d'un droit de propriété parfait et seuls des droits d'*usage* peuvent être exercés sur une ressource commune. Ciriacy-Wantrup et Bishop expliquent cette relation entre le droit de propriété et la ressource commune :

Le terme « propriété » tel qu'appliqué aux ressources naturelles désigne une institution sociale « primaire » à la fois en raison de son importance propre et du fait que plusieurs institutions « secondaires » importantes, telles que l'impôt, le crédit et la location, en découlent. Le terme « propriété » renvoie à un ensemble de droits relatifs à l'usage et au transfert (par vente, location, succession, etc.) de ressources naturelles. Il est également possible que des droits différents (éléments individuels de l'ensemble) soient attribués selon diverses combinaisons à des personnes morales et physiques, à des groupes et à plusieurs publics, y compris les nombreux ordres de gouvernement.

Le terme « propriété commune » tel qu'employé ici renvoie à une distribution des droits de propriété des ressources telle qu'un certain nombre de propriétaires détiennent à égalité le droit d'utiliser la ressource⁴. [Italique dans l'original, nos soulignés]

C'est d'ailleurs là la portée de l'article 913 du Code civil du Québec lorsqu'il énonce que l'eau est une chose commune (*res communes*) :

³ Traduction libre de S.V. Ciriacy-Wantrup et Richard C. Bishop, « "Common property as a concept in natural resources policy », (1975) 15 *Natural Resources Journal*, p. 713 et 714.

⁴ Traduction libre de S.V. CIRIACY-WANTRUP et R.C. BISHOP, *op. cit.*, note 3, p. 714.





913. Certaines choses ne sont pas susceptibles d'appropriation; leur usage, commun à tous, est régi par des lois d'intérêt général et, à certains égards, par le présent code.

L'air et l'eau qui ne sont pas destinés à l'utilité publique sont toutefois susceptibles d'appropriation s'ils sont recueillis et mis en récipient.

La propriété commune, par ailleurs, n'est pas non plus la propriété de tous, comme le serait la propriété publique (*res publicae*). En fait, en tout temps, la propriété appelle l'exclusion et la propriété commune d'un bien exclut du groupe ceux qui n'en sont pas des *usagers* reconnus :

En tout état de cause, les économistes ne sont pas libres d'utiliser le concept de « ressources communes » ou de « biens communs » *lorsque aucun accord institutionnel n'existe. La propriété commune n'est pas la « propriété de tous »*. Le concept de propriété commune sous-entend que les usagers potentiels de cette ressource qui ne sont pas membres d'un groupe de propriétaires égaux *sont exclus*. Le concept de « propriété » n'a aucune signification sans ce principe d'exclusion de tous ceux qui ne sont pas eux-mêmes propriétaires ou qui n'ont pas convenu de certains arrangements avec les propriétaires pour utiliser la ressource en question⁵.

Contrairement à ce que certains pourraient croire, donc, la *propriété commune* d'une ressource n'implique pas que tous y ont accès. La chose, objet d'une propriété commune, appartient à un groupe défini d'usagers. L'existence même de ce groupe suppose, par conséquent, l'existence de règles permettant aux membres du groupe, et aux membres seulement, l'accès à la ressource. Ce sont ces règles que Ciriacy-Wantrup et son collègue appellent des *institutional arrangements*.

Bien sûr, ces institutions qui assurent la gestion des ressources communes n'existent pas dans l'absolu. Elles sont le résultat d'un cadre institutionnel qui permet leur émergence et leur survivance à travers le temps.

Or, la question centrale à laquelle il s'agit de répondre est comment des individus, placés dans une situation d'interdépendance, peuvent s'organiser et s'autogouverner afin que tous tirent bénéfice de la situation, tout en évitant autant que possible la présence de resquilleurs, même si la tentation de profiter gratuitement du bien commun existera toujours.

Pour beaucoup, la seule approche valable consiste à remettre entre les mains d'une autorité centrale, ou externe, les pouvoirs décisionnels et de gestion. Ces gens favorisent la gestion par l'État et la propriété publique des ressources. Pourtant, une troisième voie existe : la gestion communautaire.

⁵ *Ibid.*, p. 715.





En effet, un groupe de chercheurs américains, sous la direction d'Elinor Ostrom de l'Université de l'Indiana, a entrepris, il y a une quinzaine d'années, d'identifier et de comprendre le fonctionnement d'institutions collectives, d'une nature différente de celle des organisations gouvernementales, dans la gestion des ressources collectives. Tout d'abord, Ostrom réfute l'idée reçue selon laquelle les gens ne sont pas en mesure d'assumer eux-mêmes la gestion d'une ressource commune et que, en corollaire, l'intervention d'une autorité externe est toujours nécessaire. Elle écrit :

Malheureusement, bon nombre d'analystes [...] présument encore que les problèmes relatifs aux ressources communes sont tous des problèmes dans le cadre desquels les participants ne peuvent faire autrement qu'obtenir des résultats sous-optimaux, et, dans certains cas, des résultats désastreux.

Ce qui manque, dans la trousse d'outils des analystes des politiques, ainsi que dans l'assortiment de théories complexes reconnues concernant l'organisation humaine, c'est une théorie d'organisation collective adéquatement étayée selon laquelle un groupe de parties peut s'auto-organiser pour conserver les droits de suite provenant de ses efforts propres. [...] Tant qu'aucune explication théorique fondée sur le choix humain d'opter pour des entreprises autogérées et auto-réglémentées ne sera élaborée et reconnue, les décisions politiques importantes continueront d'être prises en présumant que les individus ne peuvent s'auto-organiser et qu'une autorité externe devra toujours le faire⁶.

Pour notre part, nous privilégions la responsabilisation des citoyens eux-mêmes et nous soumettons qu'il existe une approche alternative à la gestion par l'État. La gestion intégrée de l'eau par bassin versant, mise en œuvre au Québec depuis le rapport de la Commission du BAPE sur la gestion de l'eau (rapport Beauchamp), en est un exemple dans la mesure où cette approche place normalement l'*usager* au cœur de l'institution de gestion de la ressource commune (le lac, la rivière, le bassin versant, etc.).

Les recherches d'Ostrom et de son équipe ont par ailleurs révélé qu'il existe des institutions qui gèrent avec succès les ressources collectives⁷. De façon surprenante, la nature de ces institutions relève d'une mixité des genres :

Plusieurs institutions prospères disposant de ressources communes partagées sont constituées d'un riche mélange d'institutions « semi-privées » et « semi-publiques » impossibles à classer dans une dichotomie stérile⁸.

⁶ Traduction libre de Elinor Ostrom, *Governing the Commons. The Evolution of Institutions for Collective Action*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990, p. 25.

⁷ Traduction libre de Ostrom qui appelle ces ressources collectives des *common-pool resources* (CPR). Certains auteurs francophones commencent à utiliser l'expression *ressources naturelles partagées*. Pour notre part, nous privilégions l'expression *ressource commune partagée*.

⁸ Traduction libre de Ostrom, *op. cit.*, note 6, p. 14.





Ostrom explique ensuite comment institutions privées et publiques sont souvent intimement liées :

Un marché concurrentiel – la quintessence même des institutions privées – constitue en soi un bien public. Une fois qu'un marché concurrentiel est créé, les personnes peuvent y entrer et y exister librement, qu'elles contribuent ou non aux coûts liés à la mise en place et à la préservation du marché. Aucun marché ne peut survivre longtemps sans l'appui des institutions publiques qui s'y rapportent. En situation réelle, *les institutions privées et publiques sont souvent intimement liées* et dépendent les unes des autres, plutôt que d'exister dans des mondes isolés⁹.
[Nos italiques]

Ce qui fait dire à Ostrom qu'il n'existe donc pas une solution unique à un problème unique, mais plutôt une multitude de solutions à plusieurs problèmes différents¹⁰.

Bref, contrairement à ce que certains pourraient croire, donc, la *propriété commune* d'une ressource n'implique pas que tous y ont accès. La chose, objet d'une propriété commune, appartient à un groupe défini. L'existence même de ce groupe suppose, par conséquent, l'existence de règles permettant de définir le groupe et d'assurer aux membres seulement l'accès à la ressource.

Prenons l'exemple d'une nappe d'eau souterraine. Le statut juridique de *chose commune* emporte les conséquences suivantes : seuls les usagers actuels de la ressource devraient y avoir accès et il appartient à ces usagers de déterminer comment doit être gérée cette ressource, et, notamment, comment l'accès à la nappe d'eau peut être offert à des utilisateurs externes potentiels.

Analysés dans cette perspective, les enjeux d'approvisionnement municipal en eau potable ou de commercialisation de l'eau, qui font fréquemment les manchettes, prennent une dimension différente.

Nous sommes en effet d'avis qu'une gestion vraiment efficace de l'eau exige de placer les usagers de l'eau au cœur des institutions chargées d'en assurer la gestion et de favoriser la prise de décision au niveau le plus apte à assurer une solution rapide des problèmes, soit celui des usagers. Le gouvernement du Québec s'étant engagé sur la voie de la gestion par bassin versant pour les eaux de surface, nous croyons que les eaux souterraines doivent également faire l'objet d'une *gestion par nappe* dont la responsabilité revient en priorité aux usagers.

En fait, la gestion par nappe et par ses usagers exige de ceux-ci de connaître l'état de cette ressource et, en ce sens, nous croyons qu'il est prudent de procéder à la caractérisation des nappes phréatiques avant de prendre quelque décision que ce soit quant à leur exploitation à des fins commerciales. Ce n'est en effet qu'en toute connaissance de cause que les usagers

⁹ Ibid., p. 15.

¹⁰ Ibid., p. 14.





pourront alors déterminer si la ressource peut supporter une utilisation accrue et permettre la venue d'un usager supplémentaire, fût-il un exportateur ou une municipalité voisine.

Enfin, nous sommes d'avis que le statut juridique de *bien commun* de l'eau au Québec constitue notre meilleure protection contre les effets indésirables des accords commerciaux multilatéraux comme l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA). Ainsi, dans la mesure où la gestion de l'eau au Québec relèverait vraiment de ses usagers et non de l'État, il n'y aurait pas lieu de craindre que les mécanismes de protection des investissements prévus par cet accord soient opposables aux usagers qui désireraient restreindre l'exploitation commerciale de l'eau dont ils se partagent l'usage. En effet, une telle décision relèverait alors du droit privé, puisque prise par l'ensemble des usagers concernés par l'exploitation de cette ressource et non imposée par l'État, auquel cas l'ALENA ne trouve pas prise.

C'est pourquoi nous privilégions la création d'organismes de bassin versant, mais également d'organismes de nappe d'eau souterraine, agissant comme des tables de concertation, de planification et de gestion où citoyens, groupes environnementaux, élus désignés par les municipalités, agriculteurs, industriels et autres usagers de l'eau seront appelés à participer activement à la conservation et à l'exploitation de nos ressources hydriques, soient-elles de surface ou souterraine. Si le défi de la concertation est de taille, nous croyons que les citoyens et citoyennes du Québec sont prêts à le relever.

Note biographique

Jean-François Girard, biologiste et avocat spécialisé en droit de l'environnement. Il pratique au cabinet Dufresne Hébert Comeau et est président du Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE). M^e Girard est régulièrement sollicité pour des publications et des conférences au sujet de la gestion de l'eau et des pouvoirs municipaux en matière d'environnement.





Deuxième sujet : La forêt

D'après les allocutions des panélistes : Richard Desjardins, Jacques Gauvin et Nicolas Mainville

Prononcées le dimanche 19 février 2006

Dans la foulée du rapport Coulombe, l'Assemblée nationale du Québec adoptait à l'unanimité le 22 mars 2005 le projet de loi n° 71 qui modifie la Loi sur les forêts. L'adoption de celle-ci annonce un véritable virage vers une gestion durable des ressources forestières du Québec. Toutefois, les impacts socioéconomiques liés à la réduction de la possibilité ligneuse dans les régions se feront grandement ressentir. Quelles sont les causes de l'impasse dans laquelle se trouvent la forêt et l'industrie forestière québécoises? Est-il possible de sortir de cette impasse? Que faudra-t-il faire pour rétablir la crédibilité de l'industrie? Comment la situation se traduira-t-elle pour les travailleurs forestiers et les régions au cœur de l'économie forestière?

Nos trois panélistes viennent d'horizons fort différents et ont été au cœur du débat sur la gestion des forêts. Notre premier panéliste, M. Richard Desjardins, est auteur-compositeur-interprète et reconnu pour son engagement à l'égard de la préservation de la forêt. Notre deuxième panéliste, M. Jacques Gauvin, est ingénieur forestier et il travaille au Conseil de l'industrie forestière du Québec, où il occupe la fonction de conseiller du président-directeur général, M. Guy Chevrette. Notre troisième panéliste, M. Nicolas Mainville, se présente non sans ironie comme un fier représentant de la secte écolo du Plateau. Il est biologiste et titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM). Il exerce maintenant le poste de coordonnateur pour la Société pour la nature et les parcs (SNAP) et co-anime l'émission *Delirium environnemental*, le magazine radio d'information en environnement, récipiendaire d'un prix Phénix de l'environnement en 2004.



Comme le souligne Nicolas Mainville, « le dossier forestier est extrêmement passionnel, le discours est polarisé, il y a beaucoup de tensions ». L'atmosphère n'est pas au compromis. Le forum « L'industrie forestière québécoise » n'a pas été l'exception à la règle.

Pour les trois panélistes, l'urgence d'agir ne fait pas de doutes. Mais comment agir? L'éventail des approches devient alors plus large.

Dans son exposé, M. Desjardins rappelle l'évolution récente du débat concernant la gestion de la forêt québécoise. Il rappelle les constats qu'il a faits avec son ami Robert Monderie, constats





qui ont fait éclore un vaste débat public. En réalisant *L'erreur boréale* en 1999, les deux amis ont cristallisé les inquiétudes déjà présentes dans la population, créant une onde de choc qu'ils n'avaient pas prévue. La question de la surexploitation des forêts est alors sur toutes les lèvres. M. Desjardins pose crûment la question : « Est-ce qu'on s'approvisionne en fonction de la capacité des usines ou en fonction de ce que la nature peut donner? »

Insatisfaits de la réponse donnée par l'industrie forestière et le gouvernement, MM. Desjardins et Monderie ont fondé l'Action boréale, une organisation de la société civile née en 2000 en Abitibi-Témiscamingue et vouée à la préservation des écosystèmes naturels.

Les constats faits par l'Action boréale, mais également par M. Mainville dans le cadre de son travail à la Société pour la nature et les parcs (SNAP), sont accablants. La forêt québécoise rétrécit comme peau de chagrin. M. Mainville souligne qu'actuellement plus de 85 % du territoire propice à l'exploitation forestière est exploité. M. Desjardins poursuit en affirmant que la majorité des opérations forestières se situe actuellement dans le Nord du Québec, en territoire impropre à une foresterie « normale », les arbres étant trop petits et trop éloignés.

Un exemple illustre bien selon M. Desjardins l'échec de la « foresterie de proximité » et de la gestion de la forêt en général. Dans les années soixante-dix, au moment de son inauguration, les dirigeants de l'usine Domtar de Lebel-sur-Quévillon assuraient pouvoir s'approvisionner pour toujours dans un périmètre de 100 km autour de l'usine. Aujourd'hui, cette usine est fermée et la distance moyenne entre le lieu de chargement des camions et les usines dépasse les 300 km.

D'où viennent les problèmes de la forêt québécoise? Pour M. Mainville, la réponse à cette question doit être trouvée du côté des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF). En 1986, la Loi sur les forêts adoptée par l'Assemblée nationale octroyait à l'industrie forestière la totalité du territoire exploitable. Les CAAF sont signés entre le gouvernement et les entreprises; elles garantissent un certain volume d'exploitation pour une période de 25 ans. Cette décision a été très lourde de conséquences et a largement contribué à créer la situation actuelle.

En 2002, la Vérificatrice générale du Québec a mis en doute l'assertion selon laquelle l'industrie forestière pratiquait une foresterie durable, qui, selon les mots de M. Desjardins, « n'accaparerait que l'intérêt sur le capital forestier ». La question posée par *L'erreur boréale* recevait son premier écho officiel. Face à la pression populaire, le gouvernement a institué une commission d'étude sur l'état de la forêt, connue sous le nom de commission Coulombe.

Le rapport de la commission Coulombe a été déposé en décembre 2004. La commission reconnaît la surexploitation de la forêt québécoise et pointe du doigt les modèles de calcul des volumes de coupe, incapables de fournir des pronostics satisfaisants.

Selon M. Gauvin, l'industrie forestière qu'il représente a pris acte de ces constats et a pris le parti de l'action. L'industrie partage plusieurs des préoccupations exprimées dans le rapport de





la commission Coulombe. M. Gauvin souligne d'ailleurs que l'industrie a elle-même proposé des changements de cap importants en matière d'exploitation forestière.

Pour doter l'industrie de calculs de volumes de coupe indépendants à la fois de l'industrie et du ministère, l'industrie a proposé la nomination d'un forestier en chef indépendant. L'industrie espère ainsi redonner une crédibilité à la foresterie pratiquée au Québec. M. Desjardins est sceptique quant aux promesses d'indépendance car le forestier en chef aura le statut de sous-ministre. Il laissera néanmoins « la chance au coureur ». M. Gauvin rétorque que le forestier en chef de la Colombie-Britannique a également le statut de sous-ministre. Son rôle – informer et consulter la population, faire les calculs de volumes de coupe – est apprécié pour son indépendance.

Pour Nicolas Mainville, l'évolution des pratiques en matière de gestion forestière nécessiteront des compromis de toutes les parties. Selon lui, le maître mot est diversité : diversité dans l'utilisation du territoire, les types de coupes, les utilisateurs, etc.

M. Mainville, même s'il reconnaît la gravité de la situation, se fait le chantre d'un certain optimisme. Il nuance la gravité des coupes en affirmant que l'industrie forestière québécoise ne pratique pas la déforestation. En d'autres termes, les arbres sont coupés, mais le territoire demeure forestier. On ne coupe pas la forêt pour la remplacer par une mer d'asphalte.

Pour MM. Desjardins et Mainville – et avec eux toute une cohorte d'écologistes –, il faut faire un gigantesque effort pour protéger les forêts primaires, c'est-à-dire celles qui n'ont jamais été perturbées par des activités forestières. M. Mainville souligne que les grandes forêts intactes sont de plus en plus rares. Au sud du Québec, elles ont toutes un statut légal de protection qui empêche l'exploitation. Mais en Outaouais, au Témiscamingue, en Mauricie, des parcelles de ces forêts primaires sont allouées aux industries en vertu des CAAF et seront exploitées dans les prochaines années.

Il faut vite agir pour protéger ces parcelles mais aussi pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement du Québec en matière d'aires protégées. Ces objectifs semblent bien loin d'être atteints. La stratégie québécoise sur les aires protégées prévoit l'atteinte d'un objectif de 8 % et, à l'heure actuelle, seulement 3,4 % du territoire a le statut d'aire protégée.

La question de l'emploi est indissociable de la crise traversée par l'industrie forestière québécoise. L'industrie donne de l'emploi à environ 100 000 personnes, directement ou indirectement. Pour M. Mainville, il ne faut pas se laisser obnubiler par cette question, car la forêt est une composante nécessaire d'un environnement sain et ses bénéfices sont partagés par toute la population. Pour M. Desjardins, la question de l'emploi est mal posée. Il se demande pourquoi, dans les dernières années, la production forestière a augmenté de 45 % et que cela s'est traduit par une augmentation dérisoire de 1 % des emplois.

M. Gauvin souligne à ce sujet que les investissements majeurs effectués par l'industrie expliquent l'absorption de l'augmentation de la production par une main-d'œuvre restreinte.





Ces investissements étaient nécessaires. Il souligne par ailleurs que l'industrie devra investir et se moderniser davantage pour rester compétitive, même si cela devait se traduire par des pertes d'emplois importantes. Sans cette modernisation, la crise majeure que traverse actuellement l'industrie lui fera perdre beaucoup de plumes.

Pour les trois panélistes, il est encore trop tôt pour savoir quel impact à moyen et long terme aura le projet de loi 71, qui a été adopté en 2005 et qui modifie la Loi sur les forêts. Après un an, souligne Richard Desjardins, les changements se font toujours attendre.

Pour M. Mainville, l'espoir vient davantage de la nouvelle génération d'ingénieurs forestiers en train d'être formée que des rapports de commissions et des lois. Cette nouvelle génération ne voit plus les choses uniquement dans la perspective de l'industrie. Les principes d'équilibre et de préservation de l'environnement lui sont chers. Souhaitons que l'avenir lui donne raison et que cette génération qui est la nôtre sortira l'industrie forestière de son impasse!

Notes biographiques

Richard Desjardins, auteur-compositeur-interprète. Il a une dizaine d'albums à son actif (solo ou avec son groupe Abbittibbi), dont le plus récent, *Kanasuta*, est sorti en 2003. Artiste engagé, il a réalisé avec son ami Robert Monderie le documentaire-choc *L'erreur boréale*, dans lequel il s'attaque au problème de la déforestation. Il est vice-président de l'Action boréale, un organisme né en Abitibi-Témiscamingue dans la foulée du débat public ayant suivi la diffusion de *L'erreur boréale*.

Jacques Gauvin, ingénieur forestier. Il travaille au Conseil de l'industrie forestière du Québec, où il occupe la fonction de conseiller du président-directeur général, M. Guy Chevette.

Nicolas Mainville, biologiste et titulaire d'une maîtrise en sciences de l'environnement de l'UQAM. Il exerce maintenant le poste de coordonnateur à la Société pour la nature et les parcs (SNAP) et se spécialise dans le domaine de la conservation de la forêt boréale. Ses recherches sur les impacts du déboisement en Amérique du Sud, sa formation multidisciplinaire et son implication dans de nombreux groupes environnementaux lui ont permis d'acquérir une vision holistique des problématiques liées à l'environnement. M. Mainville est également journaliste et a coanimé l'émission *Delirium environnemental*, le magazine radio d'information en environnement, émission récipiendaire d'un prix Phénix de l'environnement en 2004.





TROISIÈME ENJEU – LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

Les échanges commerciaux entre les pays de la planète se chiffrent à plusieurs milliards de dollars par jour. Mais ces échanges se font à l'avantage de qui? Tendent-ils globalement à réduire les iniquités entre les riches et les pauvres?

S'intéressant aux relations entre les dimensions humaines et économiques du commerce, M. Omar Aktouf, professeur de management à l'École des hautes études commerciales de Montréal, est très critique quant à la capacité du libéralisme à engendrer plus d'équité dans le monde. La toute-puissance du marché et la croissance tous azimuts retardent le rendez-vous avec le développement durable.

Allocution de M. Omar Aktouf

Professeur de management
École des hautes études commerciales de Montréal (HEC)
Prononcée le samedi 18 février 2006

Les gens comme moi qui s'acharnent depuis des décennies à crier et à dire et à redire que cette mondialisation néolibérale qu'on nous a organisée depuis le milieu des années soixante-dix est vouée à l'échec, sinon à la catastrophe, sont de plus en plus ostracisés. Comme l'a écrit Voltaire : « La vérité n'est pas du côté du plus grand nombre parce qu'on ne veut pas qu'elle y soit. » Il ne faut surtout pas avoir raison contre les dominants. Quand on a raison contre ceux et celles qui dominent la scène de l'économie et du pouvoir, on est non seulement ostracisé, non seulement invité le moins souvent possible dans les forums où l'on pourrait dire ce que l'on a à dire, mais on est, aussi, sujet à diverses formes de maltraitance, telles que boycott, marginalisation, lynchage médiatique.

Regardez juste ce qui se passe avec le climat, autour de nous, et dites-moi si des personnes comme moi n'avaient pas plus que « raison ». Cela me fait penser à une petite phrase d'André Gide, qui avait écrit (dans *Les Nourritures terrestres*) : « Durant les temps où règne le mensonge, celui qui s'acharne à dire le vrai est traité de charlatan. » Je revendique donc cet adjectif de charlatan, parce que je m'acharne à tenter de dire ce que je crois être le vrai, depuis que règne le mensonge sur cette planète, c'est-à-dire de façon systématique et aggravée chaque jour, depuis à peu près, le milieu des années soixante-dix.





Le premier grand mensonge a été cette prétendue mondialisation heureuse, néolibérale, qui allait donner le bonheur à tous. Ce règne du mensonge continue de plus belle aujourd'hui avec ce qui se passe dans le monde, ce qu'on nous raconte sur l'Irak, sur le 11-Septembre, sur le terrorisme. Je viens de lire dans *Le Devoir* que M. Rumsfeld se transforme en Goebbels de Bush, le ministre de la propagande d'Hitler. Il vient de demander aux médias nord-américains de se soumettre à un programme de contrôle de la Maison-Blanche et du pouvoir américain qu'il a appelé « Le programme d'information et de sensibilisation des masses pour la guerre contre le terrorisme ». Un des éléments de ce programme est de censurer ce qui passe dans l'Internet et de faire attention à ne pas inviter « n'importe qui » dans les émissions de télévision. M. Rumsfeld, c'est un second Goebbels, ministre de la propagande et de la censure d'État de M. Bush.

Qu'est-ce que le marché, par ailleurs, que nous propose « la mondialisation » néolibérale? Le modèle d'Adam Smith? Le modèle US? Est-ce qu'on est encore dans le monde d'Adam Smith? Posez la question à vos professeurs, en faculté d'économie ou dans les écoles de commerce : Monsieur ou Madame, regardez-moi dans les yeux et dites-moi que vous croyez à ce que vous dites, lorsque vous invoquez l'univers smithien comme cadre de l'économie mondiale d'aujourd'hui. Si la réponse est oui, on est en présence d'un phénomène de schizophrénie ou d'autisme au pire, ou d'hypocrisie profonde au mieux. Tout ce qu'on enseigne en faculté d'économie et dans les écoles de commerce aujourd'hui, particulièrement en Amérique du Nord, c'est le monde d'Adam Smith. La concurrence pure et parfaite, l'information pure et parfaite, l'atomicité des producteurs, l'atomicité des consommateurs, la substituabilité parfaite des produits, etc. Tout cela, hélas! ça n'existe que dans les livres.

Alors il est où, cet univers d'Adam Smith? Est-ce que c'est le modèle américain? Si c'est le modèle américain qu'on nous présente comme étant la réussite, basée sur ce modèle smithien, il convient donc de regarder ce qu'il en est du modèle américain, en pleine déroute devant les produits et services japonais, et ne survivant pratiquement plus que sur l'industrie guerrière.

La mondialisation néolibérale avec ses ratés de plus en plus graves, est-ce une forme de crise, est-elle dans une phase qui serait une sorte de maladie infantile du bien-être total? Il y a, nous dit-on, la crise de l'automobile, la crise du pétrole, la crise du blé, la crise des tsunamis, la crise du climat... Tout ça, c'est traité comme s'il s'agissait de « petits rhumes » de l'économie, ça va passer et puis on va tous être heureux. Mais on voit bien que « ça ne passe pas »... est-ce à dire, alors, que la mondialisation est plutôt une nouvelle étape du capitalisme, inscrite dans la durée, un retour « globalisé », cette fois, du capitalisme sauvage du 19^e siècle?

L'altermondialisme ne fait que constater ce fait désormais indéniable, en plus d'être un autre paradigme, un mouvement vers le changement radical. Je suis altermondialiste. Mais ce terme est à ne pas confondre avec « antimondialiste ». Très souvent on fait l'amalgame. On présente les altermondialistes comme des antimondialistes.

Or, je le clame haut et fort : une « vraie » mondialisation « juste » et heureuse d'échanges libres, égalitaires, optimums, équilibrés, symétriques entre tous et tout le monde sur cette





planète, il n'y a rien de mieux! Souhaitons que cela arrive un jour. Mais ce n'est pas du tout cette mondialisation qu'on nous donne. C'est une mondialisation de quelques Goliath, contre une infinité de petits David. C'est la mondialisation des Goliath, pour l'intérêt des Goliath. Tous les petits David de cette planète, ils sont là pour nourrir les Goliath. Et on nous dit : c'est le « libre » échange!

Adam Smith a utilisé le concept de main invisible comme une espèce de métaphore poétique pour parler de quelque chose qu'il ne comprenait pas. C'est tout. La main invisible revient deux fois dans toute l'œuvre d'Adam Smith! Pourtant, c'est tout ce qu'on a retenu d'Adam Smith, ou presque. La main invisible, c'est tout. Une métaphore.

De cette métaphore quasi poétique, on a voulu faire une formule scientifique. C'est ce à quoi s'est attaqué Léon Walras, au milieu du 19^e siècle. Avec un arsenal mathématique incroyable, lui (dans *Traité d'économie pure*) et ses successeurs « néoclassiques » ont essayé de prouver que la métaphore de la main invisible pouvait être transformée en formulations mathématiques-scientifiques d'équilibres simultanés de tous les marchés. Walras avait cependant deux hypothèses insoutenables. Première hypothèse, la société fonctionne comme la mécanique céleste. C'est-à-dire comme le monde de Newton : des masses monétaires qui courent après des masses salariales... accélérations, force de gravité, intensité, tension, élasticité, points d'équilibre... C'est du délire newtonien appliqué à la dynamique sociale des humains! Vous êtes traités dans ces discours comme des masses en gravitation. On nous applique la physique newtonienne pour nous expliquer comment fonctionnent l'économie et les échanges entre les êtres humains tout simplement pour « faire scientifique ».

La deuxième hypothèse de Walras : en dehors du marché, et de façon neutre, il existe un crieur de prix, qu'il a emprunté au fameux petit démon de Maxwell, en électromagnétique, celui qui inverse la tension et l'intensité, et au secrétaire général du marché, imaginé par Quesnay au temps de Louis XIV. Walras reprend à son compte le petit démon de Maxwell qui est censé réguler et organiser les mouvements et vitesses des particules. Est-ce que nous sommes, nous êtres humains, des particules ou des électrons? Walras fait l'hypothèse qu'il peut nous appliquer une hypothèse qui vient du traitement des électrons. Et pour lui, il n'y a pas de contradiction... Pour la mécanique céleste, nous sommes des masses, des êtres supra-atomiques; dans l'autre hypothèse nous sommes des électrons subatomiques. La physique, elle, ne mélange jamais ces deux niveaux. Parce qu'ils ne peuvent pas être traités sur le même niveau épistémologique ni méthodologique. Mais l'économie le fait.

Ce crieur de prix, nous dit Walras, est en dehors du marché, il l'observe. Celui qui vend les saucisses, celui qui vend les matelas, celui qui vend les automobiles, celui qui vend les ordinateurs, etc. Il observe aussi et compile toutes les propositions des demandeurs de tous ces produits et services... Puis il « crie » simultanément l'équilibre de tous les prix par le jeu de l'offre et de la demande. Tous les marchés en même temps. Il est fort, ce crieur de prix!

Voilà d'où vient, en partie, ce concept de « marché » dont on nous abreuve tous les jours et pour lequel on veut que nous acceptions n'importe quel discours, même le plus fou.





Arrow et Debreu, deux prix Nobel de l'économie, vont reprendre, dans les années soixante-dix, les principes de Walras. Après des calculs faramineux, ils finissent par dire que le système de Walras ne marche tout simplement pas. Arrow et Debreu ont dit : d'après nos calculs, la seule chose qu'on peut dire c'est que le jeu de l'offre et de la demande ne conduit absolument pas « naturellement » à l'équilibre des marchés, et surtout pas à l'équilibre simultané de tous les marchés, c'est impossible. Si on rencontre l'équilibre des marchés, c'est un pur accident, un état de la plus haute improbabilité. Il est plus probable de rencontrer Bouddha que de rencontrer cet équilibre des marchés!

Si on enlève la notion d'équilibre des marchés, aucun professeur d'économie ou de gestion n'aurait pratiquement plus rien à dire. C'est grave. Mais on fait comme si Arrow et Debreu et leurs titanesques calculs n'existaient pas.

D'autres grandes figures de l'analyse économique, Lipsey et Lancaster, vont encore plus loin. Ils montrent qu'un phénomène de type « marché » ne peut obéir qu'à une forme de loi, celle du « tout ou rien ». Ou on a 100 % du marché pur, ou on a zéro marché. Entre les deux, il n'y a rien. Or, on sait pertinemment qu'il n'y a pas de marché 100 % pur, puisqu'on parle de « marché imparfait ». Or, selon le théorème de Lipsey et Lancaster, si le marché est imparfait, cela veut tout simplement dire qu'il y a zéro marché. Cela veut dire qu'on nous parle sans arrêt de quelque chose qui n'existe pas, qui s'appelle le marché, et que ce sont ceux qui en revendiquent le plus les « lois » qui, en fait, l'organisent comme ils veulent, pour leur intérêt.

Alors voilà pour la notion de marché. Je vous laisse inférer pour ce qui est de la mondialisation. Il n'y a qu'oligopoles et quasi-monopoles, sinon monopoles et subventions pour les plus riches. Depuis le marché du blé, du pétrole mondial, des grandes banques qui financent à peu près tout ce qui se fait sur la planète, jusqu'au marché de la presse et à celui de l'alimentation : conglomérats géants et multinationales hyper concentrées et hyper puissantes.

Tous les manuels de microéconomie de 800 pages, qui traitent du marché atomisé, qui réservent vingt pages au cas « particulier » des oligopoles, ils devraient inverser : 875 pages sur les oligopoles, et le reste pour le cas extrêmement rarissime, qui n'existe qu'en théorie, ou quelque part sur la planète Mars, le marché.

Chaque vache américaine reçoit par jour près de 3,00 \$ de subvention. C'est-à-dire plus que ce que ne reçoivent plus de trois milliards et demi d'individus sur la planète pour vivre par jour. Et pourquoi? Pour enrichir des fermiers américains, déjà riches. Pourquoi? Pour qu'ils votent Bush.

Voilà donc « le marché » dans lequel nous sommes. L'expansion des multinationales et de la logique du profit qui tue le profit. Qu'est-ce que c'est le profit qui tue le profit? Regardez, s'il vous plaît, ce que fait Bombardier en ce moment. Pour ne citer que Bombardier. Bombardier est en train de créer des emplois à Querétaro au Mexique avec des subventions publiques. Je





vous mets au défi, si vous me trouvez une compagnie privée québécoise qui fonctionne strictement avec de l'argent privé et sans substantielles subventions en argent public jamais récupéré. Toutes ces entreprises dites privées fonctionnent avec de l'argent qui vient de nos poches à nous, les salariés, qui vient de nos poches à nous, les consommateurs. Mais pour ce qui est des profits ils ont tout ce qu'ils veulent. Bombardier, avec des subventions publiques, est en train de créer au Mexique des emplois qu'ils étaient supposés créer ici. Mais ils les créent là-bas. À quel salaire? Un salaire qui ne permettra jamais à ces Mexicains d'acheter le moindre produit de Bombardier, ni le moindre billet d'avion pour aller où que ce soit dans le monde.

Ici, Bombardier, qu'est-ce qu'ils font? Ils laissent des chômeurs. Ces chômeurs, c'est de la demande solvable réduite à zéro. Sans parler du fait que 1 % de chômeurs en plus, c'est 10 % de coûts sociaux en plus (criminalité, toxicomanie, dépendances diverses, violence, maladies, dépressions...). En tant que société, ça nous reviendrait donc bien moins cher de garder des gens dans l'entreprise payés à jouer aux cartes que de les mettre à la rue. Évidemment, on ne parle pas, chez les mondialistes, de bien-être des sociétés humaines en tant que sociétés. Dans cette mondialisation, on parle de bien-être des gens d'affaires, point. On veut nous faire croire que, quand nos gens d'affaires s'enrichissent, nous, nous sommes plus heureux et la société se porte mieux.

Revenons au profit qui tue le profit et à l'exemple de Bombardier. Est-ce que Bombardier va faire des profits avec les consommateurs mexicains? Impossible, avec les niveaux de salaires consentis là-bas. Est-ce qu'ils vont faire du profit avec les consommateurs québécois, où ils font plus de chômage qu'autre chose? Sûrement pas, un nombre grandissant de chômeurs et de travailleurs précaires ne sont que baisse continue de consommation. Alors ils vont faire du profit où? Sur Mars?

Bien entendu, cette science économique, sa logique c'est le court terme. Je coupe des emplois ici, je crée des emplois à 0,45 \$ l'heure, tout de suite je fais des profits. Mes actionnaires sont contents, le prix de l'action monte. Demain, après-demain, je m'en fous. Et puis, une fois que j'ai bien gonflé mes actions, bien gonflé mes « stock options », je les vends, je vais en Floride, j'achète un ranch et je m'allonge, je prends du soleil et après moi le déluge. Et, en prime, je lis tous les jours dans la presse des remerciements pour avoir contribué comme homme d'affaires au bien-être de la planète et de mes semblables.

Voilà le système de mondialisation dans lequel nous sommes. C'est le cynisme le plus sinistre.

Échec flagrant du capitalisme financier et, *a contrario*, confirmation du capitalisme industriel. Le capitalisme industriel, c'est le Japon, l'Allemagne, la Scandinavie, c'est ce qu'on appelle le marché social guidé, c'est-à-dire des économies et des marchés régulés, surveillés, planifiés. Les entrepreneurs japonais ne font pas ce qu'ils veulent quand ils veulent. Les entrepreneurs allemands non plus. Les Norvégiens et les Suédois non plus. Il y a des lois : cogestion, codécision, codétermination... qui encadrent ce que font les entrepreneurs et les empêchent de commettre les excès que leurs pouvoirs de dirigeants ou de propriétaires pourraient les



pousser à commettre. À titre d'exemple, j'aimerais citer au moins deux lois en ce sens. Il y en a des dizaines, mais j'en cite deux essentielles. Première loi : la valeur totale des dividendes distribués par l'entreprise ne doit jamais dépasser la valeur réelle comptable résiduelle de l'entreprise. Ça, ça veut dire que les actionnaires ne font pas d'argent avec le maximum de profits de court terme, ni avec la spéculation sur les actions. Les actionnaires font de l'argent sur le long terme, avec la capitalisation de l'entreprise. La capitalisation de l'entreprise, c'est l'amélioration des capacités productives. Qu'est-ce que c'est, l'amélioration des capacités productives? C'est l'amélioration de la qualité de la main-d'œuvre, de sa qualification, de sa qualité de vie, de son pouvoir d'achat, des technologies et de l'innovation. Voilà comment l'actionnaire allemand, scandinave, japonais fait de l'argent. Pas en faisant des chômeurs, en fermant des usines et en exploitant des enfants en Chine. Je ne dis pas qu'ils ne le font pas du tout ou qu'ils sont des saints, ils seraient bien idiots de ne pas le faire et laisser le terrain libre aux seules entreprises américaines. Pourquoi Daimler-Benz n'irait pas exploiter les petits Chinois comme le fait Wal-Mart? Mais chez eux, en Allemagne, c'est autre chose. Si les Chinois et les autres pays du monde faisaient comme les Allemands, les Scandinaves et les Japonais, et disaient : chez nous pas d'exploitation, pas de pollution, pas de spéculation, pas de dividendes maximaux de court terme... personne ne pourrait exploiter personne dans le monde!

Seconde loi : la « propriété-obligation ». Si on est propriétaire de quelque chose (demeure, entreprise par exemple), cela nous donne des droits, mais aussi nous impose des obligations. Ainsi, si l'on possède une maison où il y a deux chambres de plus qui ne servent pas, on peut se voir, en vertu de cette loi, tenu de loger deux sans-abri qui n'ont pas de toit! De même, la propriété de l'entreprise « oblige » à associer les travailleurs aux décisions d'affaires...

Par ailleurs, ces pays du capitalisme industriel et du marché régulé pratiquent ce que j'appelle l'intégration des périphéries économiques.

Intégration des périphéries économiques, qu'est-ce que ça veut dire? Quand l'Allemagne a réintégré sa partie est, les pays limitrophes de l'Allemagne de l'Est ont été parmi les pays qui se sont développés le mieux et ont avancé le mieux de tous les pays ex « de l'Est » depuis la chute du mur de Berlin. Pourquoi? Parce que l'Allemagne comme le Japon n'ont pas les mêmes comportements vis-à-vis de leurs « périphéries » que les pays du capitalisme financier dans lequel nous sommes. Américain en premier. Le capitalisme financier traite sa périphérie comme une occasion de faire de l'argent à court terme. Point. L'Amérique latine, c'est un réservoir de main-d'œuvre bon marché, un réservoir de matières de base, un réservoir de tout ce que vous voudrez, mais c'est un réservoir pour faire de l'argent tout de suite. Le reste ne nous intéresse pas. L'Afrique, pour l'Europe, c'est la même chose.

Mais ce que font l'Allemagne, les pays scandinaves, les pays limitrophes de l'Allemagne de l'Est, Pologne, Hongrie, et ce que fait le Japon avec la Malaisie, Singapour, Taïwan, la Corée du Sud, etc., c'est une intégration des économies. Le Japon ne produit plus aujourd'hui que de la matière grise et du futur. Tout le reste, tout le savoir et savoir-faire qu'il a développé dans les industries mécaniques, navales, informatiques, électroniques... il l'a transféré à une





périphérie devenue « pays émergents » à marchés de plus en plus solvables et à main-d'œuvre qualifiée. Déjà Toyota dépasse GM sur tous les fronts, avec une production en grande partie effectuée aux USA, avec une main-d'œuvre américaine!

Le Japon a donné – transféré, avec un esprit de gains réciproques sur le long terme (sans esprit « d'occasion pour faire de l'argent tous les trois mois »), à la Malaisie tout l'électroménager et toute l'électronique, à la Corée du Sud et à Taïwan, une bonne partie de la production automobile, de l'industrie mécanique, de l'industrie navale. Il est en train de donner – développer à Taïwan, en Indonésie et au Viêt-Nam l'agro-industrie et les secteurs dits « mous ». Tout cela n'est pas de la philanthropie gratuite, mais dans son intérêt bien pensé. En développant autour de lui des marchés dynamiques, des marchés solvables, en faisant des profits optimums et non pas maximums, il se garantit le long terme. Il ne remplit pas à court terme la poche de ses plus riches. Voilà ce que c'est l'intégration périphérique.

Le modèle néolibéral US, le modèle de la mondialisation, modèle du capitalisme financier, que l'on veut comme modèle pour la « globalisation », n'est que profits de court terme, spéculation, maximisation de la valeur des actions à court terme, et logique d'un « après moi le déluge » qui veut se généraliser.

Prenons à présent la Chine qui, déjà, menace les marchés automobiles, dépasse le Canada comme fournisseur des USA et a une balance commerciale de pays avancé par rapport au Canada. Est-ce un modèle de type « marché autorégulé – libre entreprise » à la US?

J'ai étudié la balance commerciale entre le Canada et la Chine : ce qu'on leur vend, ce qu'ils nous vendent. C'est la première des choses à faire pour commencer à dire comment aller faire du *business* avec les Chinois. Le Canada vend à la Chine du bois, de la viande, du pétrole brut, du sirop d'érable, du charbon, du poisson, un peu de machinerie et un peu de services financiers. Combien de temps notre marché de services financiers va-t-il tenir face à Singapour? Combien de temps celui des machineries va tenir face à la Corée du Sud, au Japon...? Quelques mois peut-être. Nous vendons donc, au fond, à la Chine des produits que n'importe quelle république bananière, ou presque, pourrait lui vendre : bien plus de produits de base sans valeur ajoutée que l'inverse.

Quant à la Chine, elle nous vend de la machinerie, des produits pétrochimiques et des composants transformés, des produits informatiques, des produits d'aéronautique, bientôt des automobiles défiant toute concurrence (comme déjà en Europe)... et en plus, bien sûr, des produits de secteurs « mous » (textiles...) dont nous ne pourrions jamais atteindre les rapports qualité-coûts-prix.

Nous faisons semblant d'oublier que la Chine est arrivée à avoir parmi les meilleurs ingénieurs, techniciens et scientifiques du monde après 80 ans de constitution... communiste! Peut-on l'oublier et taxer tous les communismes d'ennemis du « progrès »? N'y a-t-il pas là matière à réflexion? La Chine est devenue soudain le plus grand compétiteur mondial, le troisième fournisseur de produits du monde, après les États-Unis et l'Allemagne; devançant même le





Canada comme fournisseur des USA. Ils ont fait cela non pas par une sorte de miracle « d'entrepreneurs individualistes – maximalistes – boulimiques », ou par la magie de l'entrée dans une logique de « marché libre débridé ».

C'est, qu'on le veuille ou non, et malgré toutes les horreurs subies (quelle révolution se fait sans horreurs? Il n'est qu'à penser à celles de la Révolution de 1789 en France et à la révolution industrielle en Europe, aux USA...) 80 ans de communisme qui ont fait de ce pays (où, à part quelques mandarins, tout le monde ou presque était analphabète), un pays d'universités et d'instituts scientifiques qui rivalisent avec les meilleurs du monde aujourd'hui. Le mérite en revient à une massive et soutenue politique d'éducation et d'études accessibles au plus grand nombre, politique planifiée, centralisée et guidée par l'État.

Venons-en, par comparaison, à quelques données sur le « miracle » du modèle des USA : 50 % des scientifiques de haut niveau sont nés à l'extérieur des USA. Les USA ne font pas de scientifiques de haut niveau : primaire, secondaire, collégial, c'est souvent de la violence, de la simple présence, du baby-sitting, du football, du basket-ball... Le troisième cycle, masters et doctorats, c'est déjà meilleur. Mais, au troisième cycle, on trouve surtout des étrangers, Asiatiques en premier, Pakistanais, Hindous, Chinois, Laotiens, Cambodgiens..., puis des Moyen-Orientaux : Libanais, Palestiniens, Nord- Africains..., puis des Européens... Les Américains « de souche » aux cheveux blonds et aux yeux bleus, on les rencontre bien plus dans les grandes prairies en train de conduire un tracteur.

Par ailleurs, les scientifiques boudent de plus en plus les États-Unis, où il se fait de moins en moins de recherche fondamentale. Bush et les fondamentalistes tentent d'interdire d'enseigner le darwinisme par exemple, sous prétexte de « créationnisme » : l'humain ne peut pas avoir de « filiation » avec le règne animal, il a *été directement créé par Dieu*.

Les produits high-tech made in USA ont chuté de 23 % durant les années 90, alors que la part des tigres asiatiques a grimpé de 8 % et plus. L'industrie aéronautique et automobile, sur le long terme, recule devant le Japon, l'Europe et... la Chine. Le plus puissant ordinateur du monde se trouvait il n'y a pas longtemps à Yokohama.

Le plus puissant accélérateur de particules au monde se trouve au CERN, en Europe, projet notamment allemand, français et suisse. Le premier accélérateur visant la fusion nucléaire expérimentale, déjà lancé comme projet, sera franco-japonais. Les Américains ne sont plus dans ce genre de courses. Les prix Nobel US sont passés de 75 % dans les années 70 à 50 % dans les années 2000. Quand on connaît le fonctionnement du comité Nobel, je vous assure qu'il y a de quoi s'inquiéter, car le comité Nobel est largement imbriqué avec de hauts intérêts industriels, bancaires et financiers. Quand on pense que Bush et Sharon ont été cités en vue du Nobel de la paix, il y a de quoi se demander ce qu'est la machinerie derrière ce prestigieux prix.

Le taux d'étudiants en sciences et en génie est au 17^e rang des pays de l'OCDE. Le financement de la recherche par le secteur privé est passé de 30 à 60 % des années 1960 à 2000. Cela veut





dire beaucoup moins de recherche fondamentale, de vraie réflexion scientifique, et bien plus de « recherche appliquée » destinée à faire de l'argent à court terme.

Voilà ce que devient la science aux États-Unis avec la mondialisation néolibérale. L'économie n'y est pratiquement plus que spectacle de masse, consumérisme compulsif et endettements inconscients. Aujourd'hui, chaque ménage américain doit plus d'argent qu'il n'en reçoit, spéculations financières irrationnelles, abyssaux déficits accumulés depuis 2000, vertigineux chiffres de la dette totale, tricheries et vol financiers... Voilà ce qu'est devenue, pour l'essentiel, l'économie américaine contemporaine.

Il convient aussi de comprendre et déconstruire ce qu'on appelle « la » mondialisation. La mondialisation s'est faite en six mouvements, mais je n'ai pas le temps de développer chacun (voir pour les détails mes livres *La stratégie de l'autruche* ou *Le management entre tradition et renouvellement*, 4^e édition).

En gros, cela s'est construit à partir de la fin de la Seconde Guerre mondiale, avec la mise en place des institutions de Bretton-Woods, l'élimination, avec le maccarthysme notamment, de toute opposition au *business* de la part des mouvements ouvriers et de gauche, la guerre froide et la politique d'encerclement de l'Union soviétique et de son « modèle ennemi du *business* » (notamment avec le développement de l'islamisme radical et politique dressé à partir du wahhabisme saoudien contre le communisme), le démantèlement du mouvement des pays non-alignés par l'assassinat politique de leurs leaders, les coups d'État sanguinaires et les dictatures militaires... et, enfin, par l'imposition de l'idéologie néolibérale du marché débridé et de la croissance infinie.

Ainsi, le premier des éliminés des non-alignés a été Patrice Lumumba du Congo, assassiné sauvagement en 1962 par les « services spéciaux occidentaux », remplacé par Joseph-Désiré Mobutu, colonel brutal et dictatorial, à la solde des intérêts de l'Ouest. Le dernier a été Salvador Allende, du Chili en 1973 (premier chef d'État d'Amérique de l'histoire à être élu démocratiquement), remplacé par le sanguinaire Augusto Pinochet à la solde directe des intérêts US.

Plus schématiquement, et en termes plus économiques, voilà ce qu'est en fait « la » mondialisation néolibérale : le gâteau mondial des richesses de l'économie réelle, entre les 18^e, 19^e et 20^e siècles, a grossi exponentiellement. Les découvertes, les sciences, les techniques, la colonisation, etc. Mais la part des plus riches aussi a grossi proportionnellement.

Mais, au dernier tiers du 20^e siècle, ce gâteau a arrêté de grossir. Tout simplement parce qu'on ne peut pas faire le maximum de profits avec le maximum de fourrures. Parce que la Terre ne produit pas le maximum de zibelines, le maximum de renards argentés, elle produit les renards argentés qu'elle peut. On ne peut pas faire le maximum de profits avec le maximum de morues. Parce que l'océan ne donne pas le maximum de morues. Il donne les morues qu'il peut. C'est la loi de la nature.





Aujourd'hui, il n'y a plus de morues. Alors ceux qui faisaient de l'argent avec la morue veulent à présent faire de l'argent avec des biens communs et des biens publics comme l'eau, l'air (l'éolien), les services publics (santé, éducation...). D'où les discours invoquant les fameux PPP (partenariats public-privé)...

On en arrive maintenant aux produits culturels avec le fameux et terrifiant AGCS, l'Accord général sur les produits et services de l'OMC. Tout doit devenir marchandise, commerce et services vendables et achetables « librement » sur les marchés mondiaux. La précieuse souveraineté des États sur les richesses primordiales pour leurs peuples (y compris l'eau, la santé, la culture, tout!) devient « entrave au libre commerce », sévèrement punissable par l'OMC!

Donc, non seulement le gâteau mondial s'est arrêté de grossir, mais il s'est mis à rétrécir. Nous voici alors face au vrai problème néolibéral, et celui de ladite mondialisation : trouver réponse à la question « comment tout de même continuer à faire grossir la part des plus riches de ce gâteau mondial, quand il ne grossit plus? ». La réponse est évidente : en rognant de plus en plus sur la part des autres, point. Et ces autres sont, bien sûr, les plus faibles, les plus vulnérables : le tiers-monde, les vieux, les chômeurs, les pauvres, les jeunes, les travailleurs, les assistés. Et on appelle cela « lucidité » ou « économie rationnelle ».

Et on dérégule, on privatise, on multiplie les PPP... invoquant des incantations magiques du type « le privé est plus efficace que le public et l'État ». Mais on se garde bien de dire de quelle « efficacité » on parle, et pour qui. Bien entendu, on amalgame « faire de l'argent » avec « être efficace ». Faire ce genre de comparaison entre privé et public, c'est comme dire qu'un dauphin est plus efficace qu'une vache. Car les objectifs et le fonctionnement du public et du privé n'ont rien à voir. Le privé fonctionne selon la logique du compte de bilan et de bénéfices; et de production de produits et de services destinés à être des marchandises vendables sur le marché. Le public, le gouvernement, l'État..., eux, fonctionnent selon la logique du compte de budget et d'équilibre. La mission du secteur public est de produire trois choses :

1. La dignité du citoyen : chaque citoyen du territoire doit être habillé, logé, nourri, transporté, instruit, soigné... quoi que ça coûte, et on va chercher l'argent là où il est (comme en Suède, où la part du PNB vient à 56 % de l'impôt [notamment sur les bénéfices privés], contre 35 % pour la moyenne de l'OCDE, et où l'emploi est à 30 % dans le secteur public, avec un taux de syndicalisation national de près de 90 %);
2. L'intégrité du territoire : personne n'a le droit de détruire la forêt qu'attend la génération suivante. Personne n'a le droit d'empoisonner les cours d'eau, qui servent à boire, à se laver, etc. Personne n'a le droit de contaminer, de polluer la nature, même pas en « payant » (encore une fois les exemples de la Suède et des pays scandinaves sont éloquentes à ce sujet);





3. La souveraineté de la nation : sur le territoire national, tout ce qui se fait s'y fait d'abord selon des règles que l'État (représentant et porte-parole du peuple et non pas *comité de gestion de la classe dominante*) édicte et contrôle.

Quel rapport entre le privé et le public, en fait? Le rapport est que l'on a réussi le tour de force d'avoir persuadé que l'État est « business » et que les meilleurs hommes et femmes d'État que l'on puisse imaginer sont des businessmen et des businesswomen.

Venons-en au fonctionnement « démocratique » de l'OMC, l'Organisation mondiale du commerce, dont le rôle est censé instaurer la justice commerciale entre les pays. L'OMC siège à Genève. L'organigramme est le suivant :

- Première instance : l'assemblée ministérielle qui est composée des ministres du commerce des pays les plus riches (qui, de temps en temps, invite une petite poignée de représentants de pays non développés). Cette assemblée ministérielle se réunit tous les deux ans pour décider ce que l'on va faire de tout sur cette planète, en termes de commerce, y compris de l'eau, la terre, l'acier, le bois.
- Deuxième instance : le Conseil général, qui siège à Genève et est élu par les membres de l'assemblée. Il se comporte comme juge, arbitre, partie prenante et partie tranchante. Il est chargé de l'application du chapitre 10, c'est-à-dire tout privatiser partout dans le monde, et il est chargé de l'application du chapitre 11, c'est-à-dire punir ceux qui n'appliquent pas le chapitre 10.
- En dessous du Conseil général, on trouve les tables de négociation. À chaque table, on négocie un secteur : l'eau, l'acier, le pétrole, l'éducation, la santé... Ces tables sont permanentes.

Quels sont les pays qui peuvent se permettre de maintenir dans une ville comme Genève des experts économiques négociateurs, fiscalistes, etc., à demeure? Les plus riches, vu le coût de la vie à Genève. Et cela même s'il existe des accommodements spéciaux destinés à soulager ces coûts pour les plus pauvres. Mais il y a des dizaines de tables de négociation... Alors comment font les Africains et les pays pauvres? Ils doivent se regrouper : un délégué représentant plusieurs pays à la fois, à lui tout seul. Être dans les tables de négociation, pour cette personne, à Genève, c'est comme être dans un *cinéplex* où il y a cent films qui jouent en même temps. Il doit en choisir un seul, car il ne peut être dans toutes les salles en même temps, évidemment.

L'OMC a alors mis en place un processus très démocratique qui s'appelle le *consensus négatif* (!!!). Cela signifie que s'il y a par exemple une table où on négocie la marchandisation de l'eau, et que les représentants du Canada ou de l'Algérie ou du Togo ne sont pas là... ils sont censés tout de même être là, avoir signé l'accord établi par les représentants présents, et leurs pays sont engagés dans l'application de l'accord sous peine de sanctions.





Allons aux conclusions. Nous sommes devant une mondialisation où :

- 80 % du commerce mondial se fait entre les multinationales et leurs filiales;
- 40 % de la population mondiale ne participe qu'à 3 % des échanges mondiaux;
- durant les 10 dernières années, il y a eu chute du revenu de 25 % dans les pays les plus pauvres du monde et hausse de ceux des plus riches de 12 %;
- pour un dollar « d'aide », deux dollars sont perdus pour cause de commerce injuste;
- il y a 100 milliards de pertes nettes pour le tiers-monde annuellement;
- sur 100 \$ de commerce mondial, 3 \$ vont au tiers-monde;
- chaque vache américaine reçoit plus en subvention par jour que le « revenu » journalier de chacun des 3 milliards d'individus de la planète « vivant » avec moins de 2 \$ par jour, etc.

Bilan de l'ALENA pour le Mexique :

- déforestation et érosion des sols agricoles graves;
- invasion du maïs transgénique jusqu'au Chiapas, où les variétés indigènes se meurent;
- délocalisations féroces avec salaires de misère;
- 3 230 000 chômeurs en plus;
- faillite de 4 millions de producteurs agricoles;
- fermeture de 30 000 PME en moins de cinq ans;
- baisse salariale moyenne de 23 % versée par les multinationales américaines aux travailleurs mexicains en trois ans (sans parler des violations des lois du travail et de la nature...);
- la *tortilla*, aliment de base du Mexique à base de maïs, a vu son prix monter en flèche (30 % en trois ans) et on prévoit une montée supplémentaire de 25 % pour les premiers mois de 2007, etc.

Les seuls qui ont tiré de gros avantages de la mondialisation et d'accords comme l'ALENA, ce sont les gros actionnaires, les grosses multinationales, les plus riches, les PDG et autres *CEOs*... qui ont vu leurs « revenus » augmenter de 400 à 600 %, alors que celui des travailleurs (américains et canadiens) stagne à son niveau de 1979 et 1973!

La solution de base reste la « croissance organique différenciée ». C'est-à-dire, pour les pays riches, aller vers une croissance négative, et tout de suite. Si on a trois voitures dans la famille, on en donne deux à l'Amérique latine et on en garde une. Et on roule avec celle-ci deux fois par semaine. Si on a trois frigos, on en donne deux à l'Afrique, on en garde un. Il faut que les pays riches aient une croissance négative pour que les pays pauvres puissent avoir une croissance positive. La croissance positive infinie pour tout le monde, ce n'est pas possible! Il nous faudrait trois autres planètes pour que la Chine et l'Inde atteignent le niveau de vie de l'Europe.





Cesser l'analyse économique qui dit qu'on est en état de bonne qualité de vie quand on a toujours plus d'argent. Transformer toute la planète en dollars, le plus vite possible, n'a aucun sens. L'écologie s'impose désormais comme bémol grave au discours économique dominant.

Tourner, enfin, le dos au modèle US! Les États-Unis ont besoin chaque jour de 20 millions de barils de pétrole pour maintenir leur niveau de vie. C'est 30 % de ce que le monde produit, sans parler de la pollution, du maximalisme destructeur, de la fracture sociale, de la violence...

Tourner, aussi, le dos au mirage du « rattrapage économique ». Un seul exemple, celui du pétrole, énergie nécessaire pour tout « développement », suffit à en montrer le non-sens : la planète produit environ 75 à 77 millions de barils de pétrole par jour et, déjà, « on » en consomme plus : autour de 80 millions journalièrement. À eux seuls, les États-Unis, l'Europe et la Chine en accaparent pas loin de 50 %! Que reste-t-il pour le reste de la planète? L'Afrique, l'Inde, l'Amérique latine, etc.?

Souhaitons, au contraire, que ce « rattrapage » n'ait jamais lieu! Si chaque Africain se met à consommer autant de voitures, autant de pétrole, autant d'électricité, autant de hamburgers... qu'on le fait aux USA, notre planète n'en aurait pas pour bien longtemps avant de rendre l'âme, à bout de toute ressource et polluée à mort.

Note biographique

Omar Aktouf, professeur titulaire de management à l'École des hautes études commerciales de Montréal, membre fondateur du Groupe humanisme et gestion, membre du comité scientifique de l'International Standing Conference on Organizational Symbolism et professeur invité auprès de nombreuses universités d'Europe, d'Afrique et d'Amérique latine. Il a publié de nombreux ouvrages et donne annuellement des dizaines de conférences sur, entre autres sujets, le management, la mondialisation et le développement durable.



**QUATRIÈME ENJEU – LE TRANSPORT**

La fréquence de nos déplacements individuels fait des transports un enjeu important du développement durable. Nous allons travailler, faire les courses, visiter la famille et les amis, nous partons en vacances. La plupart du temps en voiture; le nombre d'utilisateurs des transports en commun stagne et les bouchons de circulation augmentent. Or, les déplacements en voiture occasionnent une part importante des gaz à effet de serre des pays industrialisés.

Dans sa conférence, M. Richard Bergeron, chef du parti municipal montréalais Projet Montréal, s'est intéressé à la dimension de la planification urbaine comme facteur pouvant réduire l'impact du transport individuel.

La question des transports en commun a été abordée sous la forme d'un panel d'experts, regroupant Emmanuel Le Colleter, Vincent Ranger et Réjean Benoît.

Premier sujet : La planification urbaine**Allocution de M. Richard Bergeron**

Chef du parti Projet Montréal
Prononcée le dimanche 19 février 2006

Depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'« American way of life » s'est imposée. Il paraît que nous rêvons tous d'habiter dans un quartier résidentiel avec de grandes maisons, de travailler dans un autre quartier de la ville et de magasiner dans de mega centres commerciaux. Cette manière de concevoir et de construire la ville, qui demande une séparation physique des diverses fonctions dans la ville (habitation, emploi, commerces, etc.), s'est imposée et a encouragé la motorisation individuelle pour faire le lien entre tous ces éléments.





CONSTATS DE BASE : ON HABITE PLUS LOIN ET ON ACHÈTE PLUS DE VOITURES

De 1933 à 1990, le développement de la région de Montréal s'est réalisé par étalement urbain en construisant dans la plus riche plaine agricole du Québec. Il y a quelques années, plusieurs experts disaient que l'étalement urbain était chose du passé. Il faut dire que nous vivions alors une période économique difficile et que, par conséquent, les gens n'étaient pas portés à la dépense. Mais l'étalement urbain n'est pas chose du passé. Depuis 1990, Montréal a perdu 350 000 habitants au profit des couronnes nord et sud, dont 50 000 enfants! Et depuis 2003, c'est un peu plus de 20 000 habitants qui partent chaque année pour Laval, la Montérégie, les Laurentides ou Lanaudière.

De 2002 à 2005, 6 703 personnes ont quitté les régions pour s'établir à Montréal et 88 884 personnes ont quitté Montréal pour les couronnes. C'est ce qu'on appelle les migrations interrégionales. Certains minimisent le phénomène en disant que la population de Montréal continue de croître, ce qui est par ailleurs exact. En effet, malgré les départs, de 2001 à 2005, la population de Montréal a augmenté de 22 067. C'est que, pour la même période, Montréal a gagné 105 898 habitants par les migrations internationales.

Plusieurs experts ont affirmé que les baby-boomers reviendraient à Montréal lors de leur retraite, pour profiter des activités de la ville. Or, cela ne se vérifie pas dans les faits. Les retraités sont plus nombreux à quitter Montréal qu'à venir s'y établir. Montréal perd donc des enfants, des adultes et des retraités. Le seul groupe que Montréal continue d'attirer est les étudiants, 17 927 entre 2002 et 2005. Mais pour combien de temps encore, puisque les universités construisent des campus à Laval et à Longueuil...

Cet étalement de la population entraîne bien évidemment la croissance du parc automobile. Entre 1998 et 2004, dans la grande région de Montréal, il y a eu 42 000 véhicules de plus par année, une file longue de 252 km. En quatre ans, c'est donc une file de voitures allant de Montréal à Gaspé qui a été ajoutée sur le réseau routier de la grande région de Montréal. Durant la même période, uniquement sur l'île de Montréal, il y a eu augmentation de 12 225 véhicules par année, une file de 73 km. Si vous pensez qu'il y a maintenant plus de bouchons qu'avant sur les routes, vous n'avez pas la berlue!

POURQUOI?

Quand on demande aux gens pourquoi ils quittent Montréal, les réponses sont presque toujours les mêmes : quiétude, sécurité, verdure et, pour les jeunes ménages, première accession à la propriété à un coût raisonnable. Pour que les Montréalais et les Montréalaises aient envie de rester dans leur ville, il faut donc travailler prioritairement sur ces aspects. Il est important de préciser que, quand les gens parlent de sécurité, ils ne pensent pas aux crimes, mais bien au danger que représente la voiture pour eux et leur famille.





QUE FAUT-IL FAIRE?

Pour répondre aux exigences de quiétude et de sécurité, il faut, tout d'abord, réduire la place de l'automobile en ville. C'est d'ailleurs l'image que renvoient les quartiers résidentiels récents où tout a été fait pour forcer les automobilistes à réduire leur vitesse ou à emprunter une autre route s'ils ne font que passer. Pensez à Ville Mont-Royal par exemple. Pour Montréal, cela veut dire de diminuer la circulation de 2,5 % par année et de 50 % sur quinze ou vingt ans. On peut aussi penser à réaménager les rues autour des écoles pour réduire la circulation de transit, à redonner la place aux piétons en ville en piétonnant certaines rues comme Sainte-Catherine, Saint-Paul et Mont-Royal et à affirmer la priorité aux piétons aux endroits les plus achalandés, par exemple les abords des stations de métro.

L'objectif est d'offrir Montréal à ses citoyennes et citoyens, comme l'a récemment fait Montpellier. Au centre de cette ville, la place de la Comédie, bordée par l'Opéra, était devenue un grand stationnement ceinturé par deux voies de circulation perpétuellement congestionnées. Aujourd'hui, la place est piétonne avec tramway et bordée de terrasses de restaurants. C'est bien plus agréable!

COMMENT EST-CE POSSIBLE?

Pour illustrer notre propos, comparons Montréal à Munich (Allemagne). Tout comme Montréal, Munich a un métro, mais il est bien plus développé.

	Munich	Montréal
Population	2 300 000	3 400 000
Année de mise en service du métro	1972	1966
Linéaire du métro	250 km	65 km
Nombre de stations	224	65

Munich a aussi un réseau tramway complet, composé de dix lignes. Tout le matériel récent en service est de marque Bombardier.

Munich abrite les plus grands quartiers sans autos d'Europe. Elle est également la première ville cycliste d'Allemagne avec son réseau de pistes cyclables long de 700 km et ses 40 000 places de stationnement pour vélo offertes par la Ville. La société privée Rent-a-Bike offre aussi 2 000 vélos en libre-service à ses 35 000 clients inscrits. Pas étonnant que, les belles journées, jusqu'à 20 % des Munichois se rendent au travail à vélo.

Et, comme si ce n'était pas assez, les Munichois se rendront bientôt à l'aéroport en Maglev, train à lévitation magnétique qui atteint des vitesses de 430 km/h. On est loin du rond-point Dorval!

Et pourtant ... Montréal est le siège social de Bombardier, qui construit des métros et des tramways, alors que Munich est le siège social de BMW. Les Munichois sont plus riches que





les Montréalais et ils ont de bien plus belles voitures (qu'ils adorent, bien entendu!), mais ils les laissent à la maison pour aller travailler. En effet, le nombre annuel moyen de déplacements par transport collectif, par habitant par année est de 340 à Munich contre 120 à Montréal. Le cas de Munich démontre bien que la motorisation individuelle et l'amour que les gens portent à leur voiture ne les empêchent pas de prendre les transports en commun. Quand la population a accès à des alternatives à la voiture efficaces et confortables, elle les utilise.

COMMENT FAIRE À MONTRÉAL?

Il faut bien entendu miser sur les transports collectifs en ayant pour objectif d'atteindre un milliard d'usagers en 2020, soit une augmentation de 5 % par année.

	Achalandage en millions (M)		
	2005	2005-2020	2020
Métro	225 M	+ 75 M (+ 33 %)	300 M
Autobus	225 M	+ 175 M (+ 80 %)	400 M
Train de banlieue	15 M	+ 60 M (+ 300 %)	75 M
Tramway / Tram-Train		+ 350 M	350 M
Achalandage total	425 M	+ 575 M (+ 135 %)	1 000 M
Déplacements par habitant par an	115		250

Il faudra donc, dans les prochaines années, remettre le métro à niveau, développer les réseaux d'autobus et implanter une autre technologie, celle du Nouveau Tramway. Le Nouveau Tramway se distingue de son ancêtre, qui a longtemps sillonné les rues de Montréal, par son silence, son confort et son esthétisme. Il a été réinventé à Nantes (France) en 1985, puis bonifié à Strasbourg quelques années plus tard. Ce sont maintenant des dizaines et des dizaines de villes européennes qui se sont converties au Nouveau Tramway. Et pour ceux et celles qui seraient tentés de rétorquer « Ici, c'est l'Amérique », eh bien sachez que le Nouveau Tramway est aussi présent dans plusieurs villes américaines, dont Houston et Dallas, qui sont pourtant des villes profondément américaines. Le Nouveau Tramway de Houston est d'ailleurs remarquable. La rue commerciale du centre-ville a été transformée en rue piétonne avec tramway et, sur un tronçon de 250 m, le tramway passe à travers une fontaine : tout simplement magnifique!

Pour assurer l'adhésion de la population aux transports en commun, il faudra utiliser la même stratégie déjà éprouvée dans de nombreuses villes : augmenter considérablement l'offre de service tout en en réduisant le coût. On entend souvent que le prix de la CAM [carte autobus-métro] est un des moins élevés en Amérique du Nord. C'est presque vrai en chiffres absolus. Mais si on tient compte du pouvoir d'achat, la CAM est une des plus chères en Amérique du Nord, derrière Toronto. Une CAM à 40 \$, près du prix d'il y a à peine quelques années, serait raisonnable.





Mais le Nouveau Tramway n'est pas qu'une technologie de transport. C'est avant tout une nouvelle façon de voir et de vivre la ville, de construire une ville à échelle humaine.

ET POUR LE RESTE?

Revenons aux raisons invoquées lors du départ des Montréalais et des Montréalaises. Quiétude, sécurité, verdure et, pour les jeunes ménages, première accession à la propriété à un coût raisonnable. Étant donné que les transports non électrifiés sont la plus grande source de bruit en milieu urbain et que les craintes liées à la sécurité sont principalement liées à l'omniprésence de la voiture, ce que nous venons de décrire devrait pouvoir répondre en grande partie aux deux premières préoccupations. Mais qu'en est-il de l'habitation et de la verdure?

Dans le domaine de l'habitation, il faut absolument que les gens puissent continuer à habiter dans leur quartier quels que soient leurs revenus. C'est ce qu'on appelle la mixité sociale. Deux mesures sont proposées pour y arriver. Tout d'abord, au niveau des logements locatifs, la publication des baux éviterait la hausse abusive des loyers entre deux locataires, une réalité vécue dans plusieurs quartiers de Montréal. Puis, pour les logements neufs, la généralisation du zonage d'inclusion ferait toute une différence. Le zonage d'inclusion est un instrument urbanistique qui oblige les promoteurs à intégrer un pourcentage (variable selon les quartiers) de logements sociaux à leurs projets. Cette mesure est en vigueur dans plusieurs villes du monde, Londres et New York notamment.

Et la verdure? Tout d'abord, il faut préserver et mettre en valeur les espaces verts et bleus déjà existants et non les confier à des promoteurs à des fins de développement immobilier. Montréal compte encore de nombreux espaces menacés à protéger. Il faut aussi restaurer les berges et donner accès au fleuve à la population. Qui à Montréal a l'impression d'habiter sur une île? Enfin, il faut profiter de tous les travaux effectués pour convertir une partie de l'asphalte en espace vert en réduisant l'emprise de la chaussée et en ajoutant des arbres. Et il ne faut pas oublier les ruelles qu'on peut verdir pour qu'elles redeviennent des milieux de vie et non simplement des stationnements.

Le développement urbain équitable et durable constitue l'avenir de Montréal, et Projet Montréal prépare l'avenir.

www.projetmontreal.org





Note biographique

Richard Bergeron, chef du parti Projet Montréal et conseiller municipal à la Ville de Montréal. Urbaniste de formation, Richard Bergeron a été tour à tour enseignant, président de la Fédération des coopératives d'habitation de l'île de Montréal, consultant au ministère de la Métropole et, depuis janvier 2000, il exerce la fonction de responsable des analyses stratégiques à l'Agence métropolitaine de transport (AMT). Il a publié les très remarquables ouvrages *Le livre noir de l'automobile*, en 1999, et *L'économie de l'automobile au Québec*, en 2003.



Deuxième sujet – Les transports en commun

D'après les allocutions des panélistes : Réjean Benoît, Emmanuel Le Colleter et Vincent Ranger

Prononcées le samedi 18 février 2006

La situation du transport en commun au Québec n'est pas reluisante. Des autobus et des métros bondés, des trains peu fréquents, un financement qui suffit tout juste à garder le réseau fonctionnel... Voilà la toile de fond des misères du transport collectif. Comment, dans ce cas, stimuler l'augmentation du nombre d'usagers et, plus particulièrement, convaincre les automobilistes de se tourner vers le transport en commun? Les campagnes de sensibilisation auprès du grand public suffiront-elles à tout combler? Au-delà des choix individuels ou de société contraints par les budgets et motivés par les engagements environnementaux, que faire pour rendre le transport en commun aussi attrayant qu'accessible? Doit-on investir massivement dans le transport en commun? Qui doit porter le fardeau de ces investissements? Le gouvernement, les entreprises, tous les citoyens, les automobilistes?

Le forum « Le transport en commun au Québec » a permis de faire le point sur ces nombreuses et importantes questions.

Les panélistes représentaient trois secteurs distincts et ont fourni des points de vue complémentaires. Emmanuel Le Colleter travaille à la division planification et développement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT), une agence gouvernementale à vocation





métropolitaine chargée de la gestion du réseau de transport en commun de la grande région de Montréal. Vincent Ranger est président du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIÎM), un organisme de concertation représentant plus de 500 organismes jeunesse de l'île. Réjean Benoît est directeur de l'organisme Option transports durables (OTD), qui fait la promotion des transports écologiques et collectifs tout en s'efforçant de dévoiler les véritables coûts, pour la société, de la surutilisation de l'automobile.

D'entrée de jeu, Vincent Ranger souligne le problème de la saturation du réseau des transports en commun, mais aussi plus généralement de l'ensemble du réseau de transport de la ville de Montréal. Dans un contexte de sous-financement, il sera impossible de sortir l'ensemble du réseau de cette impasse; il faudra faire des choix difficiles.

Pour les trois panélistes, il est évident que les ressources doivent être tournées vers les transports collectifs. Ils s'entendent pour affirmer que les efforts doivent servir à opérer un transfert modal de l'automobile vers les transports collectifs.

Pour Emmanuel Le Colleter, ce choix se justifie par l'importance vitale des transports en commun en ville. Il illustre cette réalité en soulignant qu'« à Montréal, 135 000 personnes arrivent au centre-ville en transport collectif chaque matin. Si les gens venaient en auto, il faudrait neuf autoroutes à trois voies vers le centre-ville. Le stationnement dont on aurait besoin serait plus grand que le centre-ville lui-même! » Cela sans compter les avantages que représentent les transports collectifs sur le plan des dépenses des individus, sur la santé publique et l'environnement.

Le défi consiste principalement à favoriser l'abandon de la voiture au profit des transports en commun. Il ne faut négliger aucun type de mesures. Sur le plan des mesures incitatives – celles qui visent à rendre plus attrayantes les options de transport collectif –, M. Le Colleter évoque des études qui démontrent qu'une amélioration significative de l'offre en transports collectifs augmente tout aussi significativement le nombre d'utilisateurs. Un service confortable et efficace permet de remplir en partie cette condition. Une stratégie de fidélisation de la clientèle des transports en commun pourrait également être mise en place : en offrant l'abonnement à un service d'envoi postal de son titre mensuel, en faisant des promotions comme l'obtention de 12 titres mensuels au prix de 11, en incluant un service d'autopartage (comme le programme Communauto), etc.

L'extension et l'augmentation de la fréquence du service sur le réseau sont tout aussi déterminantes. À ce titre, M. Le Colleter souligne que l'AMT a doublé le nombre d'usagers du train de banlieue en ajoutant trois nouvelles lignes à son réseau, en passant de 30 à 49 gares et en créant 9000 places de stationnement incitatif gratuites. Les trois panélistes évoquent également les projets de tramway à l'étude et le système léger sur rail comme des avenues peu coûteuses et efficaces pour améliorer l'offre en transport collectif.

Mais l'extension du réseau doit être gérée de manière à contenir l'étalement urbain, et non au contraire à le favoriser. M. Ranger, du FJIÎM, invite à favoriser le développement du réseau





existant, ce qui aura pour effet d'encourager la densification de la population. En d'autres termes, il faut éviter de développer les transports collectifs dans les banlieues lointaines et peu peuplées pour ne pas encourager les ménages à résider encore plus loin de leur lieu de travail.

Pour les trois panélistes, les mesures incitatives ont aussi leurs limites. Il faut s'attaquer à certains non-sens qui encouragent l'utilisation de l'automobile. Parmi ceux-ci, M. Benoît relève que le stationnement en ville est gratuit le dimanche, alors que l'utilisation du réseau de transport en commun de Montréal coûte 2,50 \$ par trajet, tarif en vigueur à tous les jours. Il souligne également que les parcomètres, dans certains arrondissements, coûtent 4,00 \$ par jour, ce qui est donc moins coûteux qu'un aller-retour en transport en commun. Pour M. Ranger, il faut ajouter dans la catégorie des non-sens le fait que l'aéroport de Montréal, situé sur l'île, soit plus accessible en voiture qu'en transport en commun.

Il faut donc mettre en place des mesures de nature plus coercitive. Les villes devraient éliminer les stationnements gratuits. Il faudrait également traiter comme un avantage imposable le stationnement offert gratuitement par les employeurs. L'État québécois devrait taxer davantage l'essence et les véhicules les plus polluants, etc. M. Benoît rappelle aussi aux automobilistes qui seraient tentés de rechigner face à une hausse des taxes sur l'essence que le Québec figure parmi les endroits du monde où l'essence coûte le moins cher.

Les mesures énumérées ci-dessus permettraient de réorienter une partie de l'argent dépensé par les Québécois pour se déplacer en voiture – ce qui représente 35 milliards de dollars annuellement! – vers les solutions de transport collectif. M. Le Colleter mentionne que réorienter un seul de ces milliards vers les transports en commun équivaldrait à doubler le budget qui leur est actuellement consacré.

Le problème principal demeure le sous-financement du réseau. M. Le Colleter, de l'AMT, souligne que l'achalandage actuel sur au moins deux lignes de train de banlieue justifierait amplement l'ajout de plusieurs départs. Ces ajouts sont toutefois impossibles compte tenu des ressources financières nécessaires pour l'achat de locomotives et de wagons. Tous les panélistes soulignent que le financement actuel, malgré les annonces faites en 2005, suffit à peine à maintenir le réseau à niveau. Ainsi, le métro de Montréal, qui déplace 280 millions de personnes par année, pourra profiter d'investissements de 2,3 milliards au cours des dix prochaines années. Même si la somme semble colossale à première vue, elle suffira tout juste à moderniser les équipements existants.

Il est clair que le réseau de transport en commun doit être développé et mieux financé. Il apparaît cependant tout aussi évident à nos panélistes que des solutions abordables doivent être envisagées, et ce, dans une stratégie globale visant à réduire l'attrait de l'auto solo. En plus de mettre en place un système de tramway et de train léger sur rail, moins coûteux que le métro et plus efficace que l'autobus, M. Ranger prône également la promotion du transport actif, comme le vélo et la marche.





Qui doit payer? Pour M. Le Colleter, il faut trouver un équilibre optimal entre les quatre groupes qui financent les transports en commun, soit les usagers, les municipalités, les automobilistes et le gouvernement du Québec. Il faut rejeter la tentation de faire porter tout le fardeau aux automobilistes, même si ceux-ci pourraient contribuer davantage qu'à l'heure actuelle.

Pour M. Benoît, la question se pose en d'autres termes. Il ne faut pas craindre d'investir dans les transports en commun, et ce, dans l'intérêt économique du Québec. Le prix du baril de pétrole, en passant de 13 \$ en 1999 à 52 \$ en 2005, a fait passer le total des importations de pétrole de 1,7 milliard à plus de 7 milliards. Cette situation n'est pas étrangère au déficit commercial record du Québec, qui se chiffrait à 5 milliards pour 2005. Si le Québec ne produit pas de pétrole, il produit en revanche des autobus (la compagnie Novabus, installée à Saint-Eustache). De plus, une de ses compagnies phares figure parmi les leaders mondiaux du secteur du tramway : Bombardier. Investir dans les transports en commun, c'est en quelque sorte développer l'économie nationale.

Pour nos panélistes, le changement de mentalité nécessaire au transfert modal de l'automobile vers les transports collectifs nécessitera plus que des investissements et un ingénieux agencement de mesures incitatives et coercitives. Il faut une mobilisation de toutes les composantes de la société : les MRC, les sociétés de transport, les employeurs, les syndicats, les médias, les groupes de pression. Tout le monde doit unir ses efforts pour faire du transport en commun une priorité.

Notes biographiques

Réjean Benoît, directeur de l'organisme Option transports durables (OTD). Il fait la promotion des transports écologiques et collectifs tout en s'efforçant de dévoiler les véritables coûts, pour la société, de la surutilisation de l'automobile.

Emmanuel Le Colleter, chargé de projet (programmes et projets) à la division planification et développement de l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Vincent Ranger, président du Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM), une table de concertation des organismes jeunesse de la région de Montréal.





CINQUIÈME ENJEU – L'HABITAT

Les enjeux liés à l'habitat sont nombreux. Efficacité énergétique et normes de construction écologiques figurent au premier plan de ceux-ci. Mais une nouveauté est actuellement sur toutes les lèvres, qui risque fort de révolutionner l'image de nos villes vues du ciel : les toits verts.

Pour nous renseigner sur ce sujet, nous avons fait appel à M. Owen Rose, architecte et responsable du dossier des toits verts au Centre d'écologie urbaine de Montréal.

L'allocation de M. Rose a été publiée dans la revue *Construire*, vol. 21, n° 3 – mai-juin 2006, sous le titre « Les toits verts : profitons d'un territoire sous-exploité! », Anjou, Association de la construction du Québec, 2006.

Allocution de M. Owen Rose

Responsable du dossier des toits verts
Centre d'écologie urbaine
Prononcée le dimanche 19 février 2006

Les toits plats font partie de la culture de construction à Montréal et dans bien d'autres villes du Québec. Au lieu de maintenir des déserts de goudron et de gravier sur nos toits, nous pouvons y faire pousser des champs, des potagers et des jardins. Au-delà des avantages de climatisation naturelle, de gestion des eaux de pluie et de prolongation de la vie du toit, les toitures végétales sont simplement belles.

Il y a plusieurs types de toits verts et leurs usages varient du résidentiel à l'institutionnel. Qu'il s'agisse de toitures végétales, de toits jardins, de toits écologiques, il existe trois catégories de toits verts. Le concept le mieux connu, celui des terrasses ou patios garnis de bacs à fleurs, est appelé jardins suspendus. L'organisation montréalaise Alternatives fait d'ailleurs la promotion de tels jardins, et ils peuvent se retrouver sur des milliers de balcons.

Les deux autres catégories sont qualifiées de toits « intensifs » et « extensifs ». On les choisit selon la capacité de la structure à soutenir la charge. Les toits intensifs pèsent environ 100 livres au pied carré, soit le double des toits extensifs. À cela, il faut ajouter le poids de la neige en hiver. Vous avez probablement déjà vu des toitures intensives sans même le savoir. Le jardin de l'hôtel Bonaventure en est une depuis les années soixante et la Place Ville-Marie





en a une au-dessus du centre commercial. Elles ont une épaisseur importante de terreau, jusqu'à 2 mètres (6 pieds), qui permet des aménagements variés, et même de faire pousser des arbres! La structure de ces toits doit pouvoir supporter les lourdes charges associées à ce verdissement de vocation plutôt commerciale ou institutionnelle.

Au cours des dernières années, de nouvelles technologies plus légères ont contribué à l'apparition des toitures extensives, souvent appelées toitures écologiques. Elles sont beaucoup moins lourdes, puisqu'elles n'ont que 150 mm (6 pouces) de terreau léger. C'est pourquoi nous pouvons désormais parler de toits verts résidentiels aussi bien qu'institutionnels et commerciaux. La légèreté des toits verts extensifs les rend plus accessibles. Son étanchéité n'est plus questionnée. Le défi, c'est de mettre au point des technologies encore plus légères qui puissent survivre à l'hiver québécois.

BÂTIMENT EXISTANT OU NEUF?

Ce n'est pas n'importe quel toit plat existant qui peut accueillir l'ajout d'un toit extensif. Afin d'étudier le cas, à l'été 2004, le Centre d'écologie urbaine a aménagé un toit extensif sur un duplex montréalais d'une centaine d'années. La réalisation comprenait la réfection totale de la structure du toit existant, qui a entraîné une moitié des coûts de construction du toit vert.

Dans le cas des constructions neuves, les toits verts sont plus économiques, car les honoraires professionnels sont compris dans l'ensemble du projet et le renfort additionnel de la structure est relativement mineur. C'est dans le renouvellement graduel du parc immobilier qu'il y a le plus de possibilités d'aménager des toits verts et qu'un intérêt croissant se manifeste de la part des propriétaires.

Toit-terrasse, potager ou toit écologique, chaque type d'aménagement implique ses propres coûts de construction. Cependant, le toit extensif écologique est généralement moins cher.

PROJET D'ÉQUIPE

De plus en plus de professionnels et d'entrepreneurs détiennent des compétences dans l'aménagement des toits verts. Afin de faciliter cette formation, le Centre d'écologie urbaine a publié deux rapports sur les toits verts en 2005 et 2006. Le premier, plus général, est un survol des toitures végétales au Québec et ailleurs alors que le deuxième, qui constitue le rapport de construction du projet-pilote, présente les tâches préliminaires, la construction et l'entretien, l'analyse des coûts, le choix des produits, des plantes et du terreau, la description complète des mandats de chaque professionnel de l'équipe de réalisation et de nombreuses photos.

L'équipe de base dans la construction d'un toit vert comprend le client, l'architecte, l'ingénieur, le fournisseur du système de toit vert, l'entrepreneur général et le maître couvreur. On peut également y ajouter un architecte paysagiste ou un agronome. Il y a de plus en plus de fournisseurs de systèmes de toits verts au Québec. Souvent, il s'agit d'un manufacturier de





membranes d'étanchéité qui vend un système de toiture complet. Techniquement, la construction d'un toit vert n'est pas très difficile. La réussite du projet relève beaucoup du choix des plantes en raison du microclimat du toit et de l'esthétique recherchée par le client.

MATÉRIAUX AU TOIT

Les toits plats résidentiels, comme ceux en pente, sont pour la plupart ventilés. Même chose pour les toits verts. C'est la capacité portante de la structure qui change. Au-dessus des solives, le pontage est composé de contreplaqué sur lequel se trouvent des membranes élastomères bi-couches. À ce stade-ci, la construction du toit est assez standard. Le toit pourrait rester tel quel pendant toute sa durée de vie, mais si la structure est conçue pour le verdissement, l'étape suivante s'avère la plus intéressante. Une fois le toit étanchéifié, le système de végétalisation peut être installé. Le poids du terreau garde tout en place par gravité; il n'y a donc pas de fixation mécanique du système au toit. Le système varie d'un fournisseur à l'autre, mais il se constitue souvent d'une combinaison de panneaux de drainage, d'une barrière anti-racine et d'un géotextile pour contenir le substrat de culture (terreau léger).

Maintenant, le jardinage commence! Il y a quatre catégories de plantes qui se prêtent aux toits verts écologiques : les graminées (l'herbe sauvage), les prairies fleuries (fleurs sauvages), les sedums (plantes grasses/cirées) et les couvre-sol (comme le trèfle). L'objectif est de favoriser les plantes indigènes, mais le choix ultime dépend de l'usage prévu pour le toit et de la technologie de végétalisation choisie. Chaque fournisseur est capable de fournir des renseignements appropriés sur le système et le choix de plantes. L'installation d'un système d'irrigation n'est pas obligatoire pour une toiture écologique, mais le choix des plantes en dépend.

C'EST VIVANT, APRÈS TOUT!

Le travail ne s'arrête pas là. Un toit extensif écologique a besoin de quatre à six entretiens par année pour dégager les feuilles du drain, désherber et tailler les plantes au printemps. Pendant les canicules d'été, il faudra arroser le toit. L'entretien dépend énormément des plantes choisies. Un toit vert aux fins exclusivement écologiques minimise le besoin d'entretien, mais un potager ou un toit-terrasse avec accès sécuritaire peut exiger des interventions plus régulières.

L'implantation des toits verts est une mise en valeur de nos villes. Industrie écologique en pleine croissance, les toits verts s'enracinent dans un vrai développement durable du Québec.



Notes biographiques

Owen Rose, architecte particulièrement intéressé par le design durable et le concept « écosensuel ». Il est membre du comité Avenue Mont-Royal verte, ainsi que des conseils d'administration du Centre d'écologie urbaine et d'ArchiBio. Il a réalisé le projet-pilote de toit vert pour le Centre d'écologie urbaine.





SIXIÈME ENJEU – L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Depuis quelques années, les gouvernements et Hydro-Québec incitent par des mesures fiscales et des subventions les entreprises et les ménages québécois à réduire leur consommation énergétique. Des organismes de la société civile comme Équiterre et Option consommateurs contribuent aux efforts de sensibilisation de la population.

L'enjeu est de taille, selon nos trois panélistes – Gaétan Breton, Philip Raphals et Olivier Bourgeois –, mais les efforts sont insuffisants et, par conséquent, les résultats sont minces.

D'après les allocutions des panélistes : Gaétan Breton, Philip Raphals et Olivier Bourgeois

Prononcées le dimanche 19 février 2006

Les Québécois figurent parmi les plus grands consommateurs d'énergie au monde. Malgré ce que l'on entend trop souvent, la rudesse de nos hivers n'explique pas tout. Les pays scandinaves, par exemple, consomment beaucoup moins d'énergie par habitant que le Québec, et ce, dans un contexte climatique semblable. Que fait-on avec cette énergie que nous utilisons en plus? Pas grand-chose. Notre énergie se perd au travers de fenêtres mal isolées, elle fait fonctionner des électroménagers désuets et énergivores, elle éclaire toute la nuit des pièces et des bureaux utilisés de jour seulement, etc. Devant ce gaspillage, il n'est pas étonnant que l'amélioration de l'efficacité énergétique fasse l'objet de plus en plus d'efforts de la part des gouvernements et des organismes de la société civile. Ces efforts suffiront-ils à changer nos habitudes de consommation? Les efforts sont-ils faits dans le bon sens et par les bonnes institutions? Les moyens et les méthodes sont-ils adéquats?

Les trois panélistes ont mis en lumière des aspects de l'efficacité énergétique ratissant un horizon plus ou moins large. M. Gaétan Breton, professeur en sciences comptables à l'UQAM et membre de la coalition Eau secours!, explique le phénomène de la surconsommation énergétique par le système économique dans lequel le monde actuel évolue, tout entier tourné vers le sacro-saint développement. Le deuxième panéliste, M. Philip Raphals, cofondateur et directeur général du Centre Hélios, met l'accent sur les différents freins et paradoxes de l'efficacité énergétique telle qu'elle se développe actuellement au Québec. Notre dernier panéliste, M. Olivier Bourgeois, conseiller en efficacité énergétique au sein de l'organisme





Option consommateurs, présente une vision de l'efficacité énergétique qui s'inscrit dans une logique de justice sociale plus affirmée, ciblant les exclus dans la communauté.

À la suite du forum « L'efficacité énergétique », il est apparu clairement que les conditions d'une saine gestion de l'énergie dépassent largement les habitudes de consommation et les choix individuels. Nos trois panélistes ont mis en relief différents choix de société, des décisions de nature politique et des changements de mentalité en profondeur qui s'imposent et sur lesquels les individus pris isolément ont peu de prise. En somme, s'ils ne remettent pas en question la nécessité pour chacun de poser des gestes sur le plan individuel et au quotidien, ils croient qu'une grande responsabilité incombe aux décideurs pour lancer avec force le mouvement.

Pour Gaétan Breton, notre conception du développement doit être remise en question si nous voulons que celui-ci soit compatible avec l'adjectif durable et les objectifs d'économie d'énergie. À titre d'exemple, M. Breton souligne qu'en 1987 le rapport Brundtland, qui utilise pour la première fois l'expression développement durable, prône une multiplication par cinq de la production manufacturière pour que la consommation des pays en développement puisse rejoindre celle des pays développés. Or, compte tenu des ressources limitées de la planète, cela est absolument impossible. Malgré ses bonnes intentions à l'égard des pays en développement, cette vision largement répandue traduit un système de pensée fondé sur la toute-puissance du développement économique.

M. Breton démonte pièce par pièce l'idée selon laquelle plus la croissance sera marquée, plus il y aura de retombées positives dans la lutte contre la pauvreté. Entre autres exemples, le panéliste souligne que 83 % de la richesse était détenue par 33 % de la population mondiale en 1983, alors que quinze années plus tard, en 1998, c'est plutôt 82 % de la richesse qui était concentrée dans les mains de 20 % de la population. Ainsi, même si cette période a présenté une croissance économique forte, les écarts entre les riches et les pauvres n'ont fait qu'augmenter.

Devant de tels chiffres, l'argument de la lutte contre la pauvreté par le développement économique apparaît fallacieux. Surtout que cet argument sert par ricochet à justifier les pires comportements à l'encontre de l'environnement. Ainsi, ce n'est pas en spoliant les ressources de la planète que nous éradiquerons la pauvreté. Au contraire, il faut économiser ces ressources pour mieux les répartir, et ce, dans le respect de la capacité des écosystèmes.

Alors que M. Breton situe les enjeux de la surconsommation énergétique dans la sphère macroéconomique, MM. Raphals et Bourgeois insistent sur les façons de réduire la consommation énergétique à l'échelle du Québec.

M. Raphals reconnaît que la sensibilisation a un certain effet sur la consommation énergétique des particuliers, comme ce fut le cas quelques années auparavant avec le recyclage. Les mesures incitatives et dissuasives au moyen de la fiscalité ont aussi un certain effet. Mais les





résultats actuels ne sont pas suffisants; nous devons viser des résultats beaucoup plus probants.

Pour M. Raphals, les résultats mitigés du Québec en matière d'efficacité énergétique sont partiellement attribuables à Hydro-Québec. Selon lui, dans le dossier de l'efficacité énergétique, Hydro-Québec se trouve en situation de conflit d'intérêts, car l'entreprise publique vend aux Québécois leur électricité et gère les programmes d'efficacité énergétique québécois. En d'autres termes, n'est-il pas paradoxal qu'une entreprise qui vend des services, même s'ils sont réglementés, ait également la responsabilité d'encourager ses clients à moins consommer ses services?

L'exemple de l'État du Vermont, aux États-Unis, illustre bien la situation. Depuis quelques années, le Vermont a laissé tomber le modèle sur lequel reposent encore les programmes d'efficacité énergétique du Québec, c'est-à-dire que la gestion du service public est séparée de celle des programmes qui visent à réduire la consommation de ce service. Le Vermont a créé une agence de l'efficacité énergétique qui prélève 0,5 cent pour chaque kW/h consommé dans l'État. La somme prélevée sert uniquement à réduire la consommation d'énergie et le succès de l'agence dépend uniquement des résultats atteints en matière de réduction. Le succès de cette nouvelle structure est remarquable.

Pour MM. Raphals et Bourgeois, l'augmentation des tarifs d'électricité est un très mauvais encouragement à la réduction de la consommation. Certains économistes expliquent le gaspillage d'énergie par les tarifs d'électricité trop peu élevés, un tarif ne traduisant pas le nécessaire équilibre entre l'offre et la demande. Pour M. Raphals, l'hypothèse de l'équilibre du marché ne peut s'appliquer à la consommation d'énergie, car celle-ci dépend de plusieurs facteurs en dehors du contrôle de l'habitant, comme la qualité de la construction et des matériaux de leur habitation, le climat, etc. La hausse des tarifs d'énergie n'a aucun impact sur ces facteurs...

M. Bourgeois poursuit dans cette direction en affirmant que la hausse des tarifs aurait un impact très négatif, plus particulièrement sur les ménages à faible revenu, qui ont en général des coûts d'énergie beaucoup plus élevés que la moyenne. M. Raphals met également le gouvernement en garde d'utiliser les hausses de tarif pour réduire la dette du Québec, car il s'agirait alors d'une taxe cachée. Si le gouvernement veut s'attaquer à la dette, « ne vaudrait-il pas mieux alors augmenter les impôts? », souligne M. Raphals. « En augmentant les tarifs d'électricité, poursuit-il, on taxe ceux qui consomment de l'électricité, alors qu'en augmentant les impôts on épargne au moins les ménages à faible revenu qui n'en paient pas. Et il ne faut pas non plus oublier que faire porter la dette sur les épaules des consommateurs d'électricité, c'est accorder une exemption à ceux qui utilisent le gaz! »

Dans la même logique, les incitations fiscales liées aux investissements et rénovations ne sont pas une panacée. M. Bourgeois souligne que des mesures fiscales ne profiteraient pas aux ménages à faible revenu car ceux-ci ne paient déjà pas d'impôt.





Pour M. Raphals, la réalité du logement locatif constitue un frein à l'efficacité énergétique. Les locataires voient peu d'intérêt à investir pour isoler leur logement. Mais les propriétaires y voient également peu d'intérêt, puisque ce sont les locataires qui paient la facture énergétique. Faudrait-il accorder des subventions aux propriétaires? Si cette option est retenue, il faudra veiller à ce que les travaux rendus possibles par les subventions ne se traduisent pas en augmentation de loyer pour les locataires.

Les programmes d'efficacité énergétique doivent être généreux, car les économies d'énergie réalisées ne peuvent à elles seules compenser les investissements dans un délai raisonnable. M. Raphals pose la question : « Combien de temps faudra-t-il à un individu de la classe moyenne pour recouvrer en économie d'énergie les 10 000 \$ investis en économies d'énergie? Toute une vie? »

M. Bourgeois souligne que les économies annuelles moyennes après un investissement important en matière d'efficacité énergétique sont de l'ordre de 10 %; une étude de la Toronto Community Housing Corporation estime que les investissements effectués par les ménages à faible revenu permettent de réduire la consommation de 40 à 45 %.

Le portrait qui se dégage est qu'il n'y a pas de solutions faciles pour réduire la consommation énergétique des ménages québécois.

Pour M. Bourgeois, il est impératif de mettre l'accent sur la réalité des ménages à faible revenu si l'on veut trouver des solutions à la surconsommation énergétique dans le respect du développement durable. Il dit à ce sujet : « Le principe d'efficacité énergétique fait en soi partie du développement durable. Mais comment parler de développement durable quand les mesures de réduction de la consommation envisagées excluent certaines catégories de la population? Il ne faut pas oublier que le développement social fait aussi partie du développement durable. » Il faut des programmes ciblant particulièrement les clientèles à risque, qui représentent environ 750 000 ménages.

M. Bourgeois prône aussi la création et la révision fréquente d'un code du bâtiment fixant des règles en matière d'efficacité énergétique.

En définitive, les trois panélistes du forum « L'efficacité énergétique » ont décrit sans complaisance une situation préoccupante. S'il n'y pas de solution facile, il ne faut pas non plus baisser les bras et s'en remettre à de très hypothétiques miracles technologiques susceptibles de régler tous les problèmes sans effort. Pour les panélistes, le potentiel de l'efficacité énergétique est énorme au regard du développement durable, mais il faut changer de cap pour éviter d'en circonscrire les avantages aux seuls nantis de la société. En attendant, il faut faire encore plus d'efforts de sensibilisation, car chaque petit geste compte!





Notes biographiques

Olivier Bourgeois, finissant au baccalauréat en sciences, technologies et sociétés de l'Université du Québec à Montréal, spécialisé en éducation relative à l'environnement. Il est conseiller en efficacité énergétique chez Option consommateurs, une association sans but lucratif vouée à la défense et à la promotion des intérêts des consommateurs.

Gaétan Breton, professeur de sciences comptables à l'Université du Québec à Montréal. Depuis quelques années, il s'est fait remarquer dans les milieux écologistes et environnementaux par sa participation à la Coalition Eau-Secours!, pour ses chroniques dans *l'Aut'journal* et pour les essais qu'il a publiés : *Les mauvais coûts d'Hydro-Québec*, *Les orphelins de Bouchard* et *Tu me pompes l'eau (Halte à la privatisation)*. Il a lancé en 2005 *Tout doit disparaître – Partenariats publics-privés et liquidation des services publics*.

Philip Raphals, cofondateur et directeur général du Centre Hélios. Ses activités touchent un grand nombre de sujets liés aux politiques énergétiques viables. Il a notamment exploré en détail l'interaction entre la compétition et la réglementation ainsi que les implications environnementales du commerce en électricité. M. Raphals préside le comité consultatif sur les énergies renouvelables du Low Impact Hydropower Institute (LIHI), aux États-Unis, et il a participé activement à l'élaboration du projet de directive pour le programme canadien Écologo.



SEPTIÈME ENJEU – L'ALIMENTATION

L'alimentation est un enjeu planétaire. Dans certains pays déshérités, la sous-alimentation fait des ravages et les populations sont à la merci de tout caprice de la nature. Dans les pays développés, le problème se pose dans des termes opposés. Nous mangeons trop et mal. Une part de plus en plus grande de la population souffre de problèmes de santé liés à la malbouffe et à l'obésité. Les gouvernements et les organismes de la société civile tentent de faire changer les modes de consommation, mais force est de constater que les mentalités évoluent trop lentement et que les ravages se poursuivent.

Le forum « La saine alimentation, entre la difficulté d'inciter et la tentation d'obliger » fait le point sur nos habitudes alimentaires, mais également sur les dessous de l'industrie agroalimentaire.

**D'après les allocutions des panélistes :
Éric Darier, Marc Faucher, Louise Lambert-Lagacé et Julie Richard**

Prononcées le samedi 18 février 2006

Presque tous les jours, les médias d'information font mention d'une nouvelle étude ou de statistiques qui nous rappellent la piètre qualité de nos habitudes alimentaires. Cette situation préoccupe les gouvernements, les organismes de la société civile, mais aussi bon nombre de citoyens qui observent les tendances à la hausse des problèmes de santé en lien direct avec l'alimentation. Les consommateurs sont nombreux à se demander pourquoi, en dépit des connaissances que nous avons et des faits que nous observons, nous continuons de tolérer certaines pratiques qui altèrent la qualité des aliments et nuisent à la santé publique. D'autres estiment que les produits sains existent et que les consommateurs sont libres d'acheter ce qu'ils veulent. Voilà tout le débat auquel les gouvernements doivent faire face lorsqu'ils veulent influencer concrètement la qualité de l'alimentation de la population : doit-on préférer des mesures incitatives ou coercitives? En d'autres termes, que pouvons-nous faire pour obtenir des résultats concrets? Quelle est la part de responsabilité de l'État et des gouvernements dans l'amélioration de notre alimentation? Quelle est la part du citoyen, du consommateur?

Le forum « La saine alimentation, entre la difficulté d'inciter et la tentation d'obliger » a permis de faire le point sur l'évolution des habitudes alimentaires et de tracer certaines voies pour l'action des gouvernements et des consommateurs. Quatre panélistes ont pris la parole : Éric





Darier, responsable de la campagne OGM de Greenpeace; Marc Faucher, premier vice-président de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et producteur de lait et de grandes cultures; Louise Lambert-Lagacé, diététiste et auteure de plusieurs best-sellers sur l'alimentation, qui dénonce d'une voix forte la surconsommation de gras hydrogénés et d'aliments raffinés; Julie Richard, coordonnatrice à l'animation pour Action Communiterre, organisme de solidarité sociale par le jardinage collectif, à Notre-Dame-de-Grâce.

D'entrée de jeu, pour Louise Lambert-Lagacé, l'équation est simple : une alimentation saine équivaut à une meilleure qualité de vie, à la durabilité et à la longévité. Et seuls les aliments de qualité peuvent nous permettre d'assainir nos habitudes alimentaires. Cette équation est acceptée de plus en plus largement dans la population, ce qui est très révélateur. À cet égard, Mme Lambert-Lagacé affirme que nous sommes en train de passer de l'« ère des chiffres » à l'« ère de la qualité ». En d'autres termes, ce n'est plus tant la quantité de gras et de calories que la qualité de ceux-ci qui importe.

Qu'est-ce qu'une nourriture de qualité? Julie Richard définit très simplement cette nourriture comme celle qui est capable de nous garder en santé et qui est la moins transformée possible. Une nourriture de qualité doit contenir le minimum de préservatifs et de mauvais gras, et avoir nécessité peu ou pas de pesticides. Mme Richard affirme que lutter contre les pesticides, ce n'est pas seulement pour garantir la qualité de nos aliments, mais également pour s'assurer que ces substances volatiles n'altèrent pas la qualité de l'air et de l'eau. Mme Lambert-Lagacé ajoute également que des aliments de qualité ne doivent comporter aucun organisme génétiquement modifié (OGM).

Mme Lambert-Lagacé se réjouit cependant de l'évolution des mentalités. Les cultures biologiques s'affirment comme des tendances fortes, ce secteur agroalimentaire jouissant de 20 % de croissance par année au Canada. Or, un aliment certifié bio ne peut comporter aucun OGM. Acheter des aliments bio est donc une sage précaution face aux OGM et à leurs effets encore largement méconnus. L'évolution des mentalités se constate également dans la consommation de gras. Dans son livre *Bon gras, mauvais gras*, paru en 1993, Mme Lambert-Lagacé faisait figure d'exception en condamnant les acides gras trans. Ces gras, fabriqués et utilisés par l'industrie alimentaire pour favoriser la conservation des aliments, augmentent dangereusement le cholestérol. Signe des temps, son discours fut plutôt mal reçu à l'époque. En 1997, le gouvernement du Canada a commencé à se soucier des effets néfastes des acides gras trans sur la santé. En décembre 2005, le combat de Mme Lambert-Lagacé a commencé à porter des fruits. Depuis cette date, en effet, le gouvernement fédéral oblige l'industrie alimentaire à spécifier la quantité de gras trans sur l'emballage des aliments.

Le point de vue du jeune agriculteur Marc Faucher fait ressortir toute la difficulté de trouver un juste équilibre, lorsque l'on cherche des solutions, entre la production et la consommation des aliments. Selon ses propres dires, M. Faucher n'est « ni un agriculteur biologique, ni un agriculteur conventionnel qui asperge ses champs d'engrais chimiques ». Il se définit entre les deux.





Est-ce une certaine « logique d'affaire » qui empêche les agriculteurs de passer au bio? D'une certaine manière, oui. M. Faucher cite l'exemple de sa propre ferme :

« Ma ferme fait vivre mon père et moi, ma mère et ma femme ont un revenu d'appoint provenant de l'extérieur. Ma ferme vaut 2,5 millions de dollars et nous possédons 50 vaches. Nous avons des dettes de 740 000 \$, et nous avons des paiements annuels en capital-intérêt de 150 000 \$. Nous nous versons, mon père et moi, 25 000 \$ chacun en salaire. Compte tenu de la quantité d'heures travaillées, nous ne gagnons même pas le salaire minimum... »

Éric Darier souligne également que la vie des agriculteurs est loin d'être facile. Il faut selon lui mener un grand débat sur l'agriculture durable au Québec, et même faire écho à certaines initiatives qui appellent à des états généraux de l'agriculture. M. Darier estime que la santé publique et la qualité des aliments ne sont pas uniquement du ressort des agriculteurs. Il s'agit d'une responsabilité collective. Il affirme : « Nous avons tous une responsabilité, comme citoyen, comme consommateur, pour déterminer le type d'agriculture que l'on veut. »

Pour tous les panélistes, il faut agir rapidement pour favoriser l'alimentation saine.

Pour faire bouger les choses, Mme Lambert-Lagacé place un grand espoir dans l'action citoyenne. D'abord, il faut consommer de façon responsable. Les consommateurs doivent être cohérents avec eux-mêmes et ne pas acheter les produits qui ne respectent pas leurs principes, leurs valeurs. Ensuite, les citoyens peuvent former des groupes de pression, pour donner du poids à leurs idées et utiliser tous les recours à leur disposition, politiques et juridiques. Elle estime que les gouvernements ont agi sur la question des acides gras trans parce que les consommateurs – qui sont aussi des électeurs – avaient commencé à réagir. De l'aveu même de Mme Lambert-Lagacé, « il faut devenir des "fatigants" et espérer les avoir à l'usure! Des fois ça marche... »

M. Darier estime essentiel de fixer des objectifs mesurables et une date butoir. En cela, il suggère de s'inspirer d'initiatives européennes, qui visent l'atteinte d'objectifs réalistes. Ces pays feront en sorte que l'agriculture biologique représente 25 % des superficies cultivées en 2015 et 50 % d'ici à 2025. Pour atteindre ces objectifs au Québec, M. Darier recommande que les ressources gouvernementales – budgets de subvention et de recherche – soient redirigées vers la recherche d'avenues alternatives agroécologiques. De plus, il faut convaincre les gouvernements de soutenir à 100 % les agriculteurs qui souhaitent effectuer la transition vers l'agriculture biologique, car, actuellement, il n'existe aucune subvention pour l'agriculture durable.

Pour Éric Darier et Julie Richard, il est important de favoriser l'approvisionnement local. Pour Mme Richard, « faire venir un kiwi de Nouvelle-Zélande comporte un très lourd impact écologique ». Dans la mesure du possible, les produits agroalimentaires devraient être cultivés près des zones urbaines, c'est-à-dire près des consommateurs qu'ils sont destinés à nourrir. De





cette manière, les aliments parcourent moins de kilomètres et produisent moins de pollution en lien avec le transport.

L'approvisionnement local ne déplairait sans doute pas à M. Faucher, qui affirme qu'il est difficile, en tenant compte de la donne québécoise, de faire face à la compétition mondiale. Celui-ci mentionne le cas du Brésil, qui, grâce à son climat, peut produire deux récoltes par an, contrairement à une seule au Québec.

Évidemment, acheter des aliments biologiques comporte un coût qui n'est pas à la portée de toutes les bourses. Pour M. Faucher, c'est justement parce que les consommateurs ne peuvent tous s'offrir une alimentation biologique qu'il ne faut pas dénigrer le marché de masse que vise sa production.

Mais l'accessibilité des produits sains pourrait être grandement améliorée, selon Mme Richard, par la création de jardins collectifs sur le modèle d'Action Communiterre, implantée dans Notre-Dame-de-Grâce. Les usagers du jardin collectif cultivent des légumes biologiques, se répartissent la récolte entre eux, mais en réservent une partie pour la banque alimentaire et d'autres organismes du quartier. De cette manière, les personnes défavorisées peuvent également avoir accès aux aliments les plus sains.

Il est possible de croire que les Québécois de toutes les régions et de toutes les couches de la société vont, d'ici quelques années, profiter du mouvement de fond en faveur de l'alimentation biologique qui se répand dans notre société. Espérons que les gouvernements vont se mettre de la partie et faire en sorte que l'offre alimentaire de qualité soit de plus en plus accessible.

Grâce aux bons aliments frais devenus des produits courants, pourrons-nous bientôt dire que l'ère des petits plats congelés est terminée? Pour plusieurs personnes, cette ère sera en effet chose du passé. Pour les autres, il faudra encore apprendre à cuisiner. Mais c'est un autre débat...

Notes biographiques

Éric Darier, responsable de la campagne OGM de Greenpeace au bureau de Montréal depuis 2000. Il est titulaire d'un doctorat en études politiques de l'Université McGill et a donné des cours sur l'environnement au Québec, au Canada et en Grande-Bretagne, en plus d'avoir été consultant pour Environnement Canada.

Marc Faucher, premier vice-président de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ) et producteur de lait et de grandes cultures. M. Faucher a aussi été président du Syndicat de la relève agricole du Centre-du-Québec (SRACQ).



Louise Lambert-Lagacé, diététiste. Elle croit au pouvoir guérisseur des aliments les plus sains et adopte de nouvelles interventions nutritionnelles pour régler des problèmes de santé. Auteure de plusieurs best-sellers, dont *Comment nourrir son enfant*, *Le végétarisme à temps partiel* et son plus récent paru en 2005, *Les menus midis*, elle dénonce d'une voix forte la surconsommation de gras hydrogéné et d'aliments raffinés.

Julie Richard, coordonnatrice à l'animation pour Action Communiterre, organisme de solidarité sociale par le jardinage collectif, à Notre-Dame-de-Grâce. Psychosociologue de formation, maman d'un petit homme de trois ans et végétarienne depuis longtemps, elle travaille très fort à changer le monde pour ceux qui ont peu de moyens et qui veulent vivre dans un monde en santé.





HUITIÈME ENJEU – L'INTÉGRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

Baby-boomers, X ou encore Y, les générations se suivent et, semble-t-il, ne se ressemblent pas. Au-delà des stéréotypes et malgré leurs différences parfois bien réelles, les générations en présence actuellement au Québec ont bien des raisons de favoriser le dialogue entre elles. Les enjeux liés à l'environnement menacent toutes les générations sans discrimination, sans égard à l'éducation, à la santé et aux finances personnelles des individus qui les composent...

Les panélistes du forum « Le pouvoir de changer les choses, ou comment toutes les générations peuvent-elles s'approprier le développement durable? » examinent les rapports entre les générations dans la perspective d'un enjeu supérieur : la survie de l'être humain. Pas de complaisance possible, mais bien des avenues et des collaborations à mettre en œuvre!

D'après les allocutions des panélistes : André Beauchamp, François Rebello et Corinne Gendron

Prononcées le dimanche 19 février 2006

La question du lien entre les générations est au cœur de la définition du développement durable. Il faut assurer la pérennité des ressources de manière à ce que les générations futures puissent en profiter comme nous. Il n'y a pas si longtemps, quelques siècles tout au plus – ce qui est peu à l'échelle de l'humanité! –, la question des générations futures ne se posait pas dans les mêmes termes. Les ressources semblaient pratiquement infinies, le nombre d'êtres humains se les partageant étant infiniment plus petit qu'aujourd'hui. Après deux siècles de développement industriel effréné, la planète menace de ne plus pouvoir supporter le poids des générations à venir. Ses ressources limitées, nous ne les avons pas épargnées. Pour la première fois depuis longtemps, la génération actuelle pourrait laisser moins à ses descendants que ce à quoi elle a eu droit.

À l'heure où les consciences s'éveillent quant au triste état des ressources, on se demande comment les générations en présence actuellement peuvent renverser la vapeur. Comment le développement durable peut-il être ce projet mobilisateur dont on a besoin pour retrouver une certaine harmonie avec la nature? Comment les jeunes peuvent-ils s'approprier un projet qui vise à préserver leur environnement? Les personnes plus âgées, quant à elles, se sentent-elles





encore concernées? Quel héritage veulent-elles laisser? Comment le dialogue intergénérationnel peut-il contribuer à la transmission des projets de développement durable?

Les trois panélistes du forum « Le pouvoir de changer les choses » en avaient long à dire sur le sujet. M. André Beauchamp, prêtre du diocèse de Montréal et président de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec (commission Beauchamp, 1998-2000), a fait ressortir dans son allocution l'évolution des mentalités et le fossé des valeurs entre les générations. M. François Rebello, ancien président-directeur général du Groupe investissement responsable (GIR) et ancien président de Force jeunesse et de la Fédération étudiante universitaire du Québec, a quant à lui mis l'accent sur les stratégies de mobilisation et d'action sur lesquelles les jeunes peuvent prendre appui pour forcer une évolution des mentalités dans le sens de la durabilité. Mme Corinne Gendron, professeure à l'UQAM et auteure de nombreux ouvrages portant sur des questions environnementales, a centré son allocution sur les différentes façons de s'engager en faveur du développement durable.

Parmi les panélistes a émergé un relatif consensus autour de l'importance pour les générations de faire front commun pour favoriser le développement durable et sortir de l'impasse actuelle. Mais cela n'est pas gagné, car tous les trois observent actuellement un conflit entre les générations. La génération des baby-boomers est regardée avec de gros yeux par les jeunes et les aînés...

Pour M. Beauchamp, beaucoup de choses éloignent les générations actuellement en présence. Il y a en premier lieu le passage d'une société de traditions à une société d'innovations. La culture d'autrefois était axée sur la tradition et la transmission des valeurs, des savoirs. L'Ancien représentait l'expérience et la sagesse, il connaissait les réponses du présent, car les choses se répétaient de façon régulière. La société d'aujourd'hui est fondée sur l'innovation. Les jeunes sont bien positionnés par rapport aux adultes pour assimiler la société du changement et ils ont par conséquent cessé de se référer à leurs aînés.

Il y a en deuxième lieu la segmentation de la société par l'intermédiaire de la mise en marché, de la publicité et des médias. La culture n'est plus quelque chose qui se transmet, mais bien quelque chose qui se crée perpétuellement en fonction des impératifs du marché. On produit maintenant pour des enfants de 0 à 5 ans, de 5 à 10 ans, pour les personnes âgées, etc. Chaque segment a ses marques distinctives auxquelles il s'identifie; rien ne rassemble les divers segments.

L'apparent éloignement des générations doit être surmonté. M. Beauchamp souligne qu'« il faut trouver une façon de faire comprendre à tout le monde sa responsabilité par rapport à la génération à venir, par rapport à des personnes qui n'existent pas encore, mais dont nous pourrions déjà compromettre les chances ».

Pour François Rebello, l'éloignement entre les générations est également une réalité. Il affirme même que les conflits qui en résultent sont normaux, voire très sains, car ils forcent au





dialogue. Surmonter ces conflits promet même d'être un pas dans la bonne direction, vers une évolution des mentalités.

Pour Corinne Gendron, la question du conflit se pose différemment. Selon elle, les jeunes doivent prendre conscience du fait que les générations qui les précèdent sont en train de leur léguer d'immenses passifs. Ils doivent aussi réaliser que le discours ambiant fondé sur la toute-puissance du marché sert des intérêts particuliers, qui ne sont pas avantageux pour la société dans son ensemble, ni pour les générations futures. Les jeunes doivent avant tout prendre conscience de l'existence d'un conflit entre les modes de vie des différentes générations avant de pouvoir le surmonter.

Pour les trois panélistes, il apparaît clairement que les jeunes doivent s'informer pour comprendre les enjeux du développement durable et acquérir un esprit critique bien aiguisé. Mais comprendre les enjeux ne suffit pas. Les jeunes doivent de toute urgence agir pour transformer le monde dans lequel ils vivent, pour qu'il corresponde aux valeurs du développement durable.

M. Beauchamp et Mme Gendron estiment que les jeunes et leurs aînés ont une responsabilité distincte face aux problèmes environnementaux actuels. Les adultes et les aînés doivent consentir des efforts plus grands que ceux faits par les jeunes pour améliorer la qualité de leur héritage en matière d'environnement; les jeunes, quant à eux, se retrouvent dans l'obligation de composer avec cet héritage, même si cela ne leur convient pas. Selon l'expression de M. Beauchamp, « la main tendue doit venir des adultes ».

Mais si cette main tendue ne vient pas, ou si la poignée de main est molle, que reste-t-il aux jeunes pour forcer le changement dans la société? Les panélistes proposent de mettre en valeur l'intégration intergénérationnelle, c'est-à-dire le décloisonnement des générations et la valorisation de l'interdépendance.

M. Rebello invite les jeunes à penser de façon stratégique. En s'appuyant sur le dialogue et en soulevant des problématiques précises – et non en proférant des accusations gratuites –, les jeunes pourront briguer l'appui des autres générations. Cette démarche d'alliance est d'autant plus importante qu'elle permet aux jeunes de compenser leur faible poids relatif dans une société largement dominée par les baby-boomers. Le panéliste cite l'exemple de la lutte contre les clauses de disparité de traitement (« clauses orphelins ») dans les conventions collectives¹¹. La façon dont les jeunes ont posé le problème a permis de rallier des intellectuels et des décideurs, dont Jacques Grand'Maison et Marcel Pépin (ex-président de la CSN). Grâce à la stratégie du dialogue intergénérationnel, le point de vue des jeunes a bénéficié de l'autorité morale des aînés et a finalement suscité l'adhésion des syndicats, qui ont dénoncé les clauses *orphelins*.

¹¹ Les clauses *orphelins* créent des conventions collectives à deux vitesses qui désavantagent particulièrement les jeunes, lesquels ne bénéficient pas des mêmes échelles salariales que leurs aînés, et ce, pour un même poste.





M. Beauchamp mise également sur la création d'entités de dialogue et de discussion publiques permanentes pour confronter les savoirs et les pratiques. Il souligne la contribution du BAPE – dont il a été président – qui, bien que confiné à un secteur très précis, permet le dialogue entre les générations, mais aussi entre citoyens et experts sur des sujets écologiques.

Pour Mme Gendron, les jeunes qui comprennent les enjeux du développement durable ont la responsabilité de partager leurs connaissances avec les autres jeunes et les autres générations afin de les éveiller à cette réalité. Cela est également vrai au niveau professionnel. En plus de contribuer directement par leur choix de carrière à la protection de l'environnement, les jeunes peuvent éveiller les consciences au sein de toute entreprise.

Mais convaincre a ses limites. François Rebello, en tant que président du Groupe investissement responsable (GIR), prône l'utilisation du pouvoir de l'actionnaire pour contraindre les entreprises à changer radicalement leurs façons de faire. Le GIR représente des caisses de retraite dans des assemblées d'actionnaires et, de ce fait, pèse sur les décisions des entreprises qui sont soumises aux actionnaires. Pour M. Rebello, il faut se servir du levier de l'argent, car l'argent mène le monde et, en son nom, les grandes entreprises prennent des décisions qui affectent le quotidien de tous.

Dans les prochaines années, les enjeux liés aux placements seront très importants. En effet, les baby-boomers disposeront d'environ un demi-million de dollars pour leur retraite. Les décisions qui seront prises au nom de ces capitaux décideront du sort de plusieurs milliers d'emplois. Il faut donc convaincre les baby-boomers mais aussi les gestionnaires de fonds que les placements responsables rapportent. L'exemple des pétrolières est à cet égard très éloquent : celles qui ont investi dans des pratiques durables peuvent aujourd'hui bénéficier de crédits d'impôt et de subventions, ce qui n'est pas le cas de leurs rivales, condamnées à être moins rentables et alléchantes pour les investisseurs.

Pour M. Rebello, nous avons trop souvent tendance à renier le rôle du privé dans le développement durable. L'exemple des pétrolières est tout aussi éloquent dans ce cas-ci : pour protéger leur image de marque face à des consommateurs et à des investisseurs de plus en plus conscients des enjeux liés aux changements climatiques, les pétrolières ont injecté des centaines de millions de dollars dans le développement de la filière éolienne. Hydro-Québec tout comme le gouvernement du Québec n'ont pas investi un sou.

Au-delà des gestes au quotidien, du dialogue et de l'intégration intergénérationnels, une certaine évolution des mentalités est nécessaire – qui transcende les générations – pour réussir à faire du développement durable un projet de société. Selon M. Beauchamp, la société du luxe et de la consommation est incompatible avec le développement durable; il faut opter pour une vie simple et avoir une réelle volonté de contrer le gaspillage. M. Beauchamp mentionne aussi que l'équité entre les générations contenue dans la définition du développement durable sera difficile à atteindre tant que la société sera construite sur des bases aussi inégalitaires. Cela est vrai entre les différentes couches sociales au Québec, mais aussi entre les peuples du monde actuel, les écarts de niveau de vie s'accroissant au lieu de





régresser depuis quinze ans. Pour Mme Gendron, il est nécessaire de se tenir loin de toute tentative de purisme; ainsi, il faut éviter de critiquer les autres parce qu'ils recyclent peu ou pas et qu'ils possèdent une voiture. Il faut se contenter de les influencer positivement, sans jamais lancer la pierre.

Les panélistes du forum « Le pouvoir de changer les choses » ont dressé un portrait sans complaisance et réaliste des relations intergénérationnelles. Ils ont montré l'importance du dialogue et ont insisté sur la nécessité de chercher des solutions aux conflits de valeurs entre les générations ailleurs que dans les guerres de mots. L'avenir appartient aux alliances et à l'action!

Notes biographiques

André Beauchamp, théologien et consultant en environnement, président de la Commission d'enquête sur la gestion de l'eau au Québec (commission Beauchamp, 1998-2000) et prêtre du diocèse de Montréal. Il a rédigé de nombreux articles sur des questions variées telles que les valeurs, la démocratie et l'environnement.

Corinne Gendron, professeure au Département de l'organisation et gestion des ressources humaines de l'École des sciences de la gestion; elle est également chercheuse principale à la Chaire économie et humanisme de l'Université du Québec à Montréal. Avocate et titulaire d'une maîtrise en administration des affaires et d'un doctorat en sociologie, elle se spécialise dans les questions de sociologie de l'entreprise, de développement durable, d'éthique et de gouvernance dans le contexte de la mondialisation. Elle a publié des dizaines d'articles scientifiques et de nombreux ouvrages, dont le dernier en date, *La gestion environnementale et ISO 14 001*, paru en 2004.

François Rebello, ancien président-directeur général du Groupe investissement responsable inc. Auparavant, il a dirigé une équipe menant une étude sur l'investissement responsable et les caisses de retraite pour le compte du Fonds de solidarité et de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ). Il a été président de Force jeunesse de 1998 à 2000. De 1994 à 1996, François Rebello a également été président de la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ).



**NEUVIÈME ENJEU – L'ÉDUCATION**

L'éducation figure au premier rang des enjeux pour la jeunesse actuelle. C'est du moins ce qu'en disent les principaux intéressés. Ils souhaitent l'éducation accessible, de qualité et adaptée à leurs besoins ainsi qu'à leurs préoccupations.

L'éducation qu'ils souhaitent fait bien plus que conduire au marché du travail. Elle forme des citoyens avertis et responsables, respectueux de leur environnement. Le mouvement des Établissements verts Brundtland fait partie de cette tendance. Pour nous en parler, nous avons invité un des pionniers de ce mouvement, M. Jean Robitaille, dont l'allocution est reproduite ci-dessous.

Les panélistes du forum « L'éducation relative à l'environnement, ou comment sensibiliser les jeunes et le grand public aux impératifs du développement durable » nous parlent quant à eux de ce concept défendu par de nombreux organismes et dont les effets dépassent les murs de l'école : l'éducation relative à l'environnement, ou ERE.

Premier sujet : L'éducation relative à l'environnement (ERE) à l'école et au collège**Allocution de M. Jean Robitaille**

Conseiller en éducation à la viabilité et
auprès du mouvement des Établissements verts Brundtland
Prononcée le samedi 18 février 2006

Parle-t-on de développement durable dans les établissements d'enseignement du Québec? Peut-être, mais de la parole au geste, il y a plusieurs pas à faire, des pas que se sont empressés de faire plusieurs établissements scolaires. Il y a au Québec plus de 1 000 écoles et cégeps verts Brundtland! Le saviez-vous? En effet, ces écoles font partie du mouvement des Établissements verts Brundtland (EVB), un mouvement dont les membres militent pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.





Le mouvement est né de la volonté d'enseignantes et d'enseignants de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) de faire de l'école non seulement un milieu où les élèves apprennent à lire, à écrire et à compter, mais surtout un lieu où l'on cherche à comprendre le monde et à le transformer afin de le rendre meilleur. Les EVB sont principalement des écoles primaires et secondaires ainsi qu'une douzaine de cégeps qui prônent et appliquent au quotidien les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie propres à l'éducation pour un avenir viable (EAV). Ce sont des lieux où l'on valorise l'engagement des jeunes et des adultes en faisant connaître et reconnaître socialement leurs réalisations et leurs actions, si petites soient-elles!

Pour accéder au mouvement et obtenir le statut EVB, chaque établissement doit démontrer qu'il a réalisé au cours d'une année au moins deux actions assurant la continuité de son engagement au sein du mouvement EVB (par exemple, intégration des valeurs EVB à la politique ou au projet éducatif) ainsi qu'au moins une action dans les quatre catégories suivantes : au sein de la classe (réalisation d'activités pédagogiques), au sein de l'établissement (par exemple, campagne de sensibilisation sur l'environnement), au sein de la communauté (par exemple, opération de nettoyage des berges d'une rivière) et, enfin, à l'échelle internationale (par exemple, une campagne de financement pour un projet de coopération internationale).

Depuis leur création en 1993, les EVB constituent un véritable laboratoire dans lequel tant les responsables du mouvement que les éducatrices et éducateurs qui y participent font évoluer la réflexion et la pratique de l'éducation au développement durable. Le mouvement EVB a précisé dès ses débuts ses **principes directeurs** en passant progressivement des 3 « R » traditionnels aux 6 « R ». C'est ainsi qu'en plus de s'occuper de réduire la consommation, de réutiliser les biens et de recycler les produits, les EVB cherchent aussi à s'attaquer aux fondements mêmes des problèmes d'environnement et de société en proposant de réévaluer nos systèmes de valeurs et la nature des rapports que l'on entretient avec l'environnement et nos semblables, de restructurer nos systèmes économiques non viables et, enfin, de redistribuer les richesses. Afin de rendre le discours EVB plus accessible auprès des jeunes et de guider l'action éducative, le mouvement EVB traduit dans un slogan les valeurs qui l'animent (voir l'encadré). Être EVB, c'est lutter pour un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.



**LES VALEURS EVB****POUR UN MONDE ÉCOLOGIQUE**

L'écologie propose avant tout une certaine « vision du monde ». C'est penser globalement en agissant localement. En tant que science, elle s'appuie sur la connaissance des relations qui existent entre les espèces, les individus d'une même espèce et leur environnement. Appliquée à l'être humain, l'écologie suppose une critique des mécanismes qui gèrent l'activité humaine, de même que la prise de conscience de l'impact de cette activité sur l'environnement et, en retour, des modifications qu'entraînent ces changements sur l'être humain. Aspirer à un monde écologique, c'est apprendre à reconnaître sa responsabilité à l'égard de son milieu physique et apprendre à vivre en symbiose avec la nature.

POUR UN MONDE PACIFIQUE

Le pacifisme, c'est avant tout un engagement à atteindre ses objectifs par des moyens non violents ou non agressifs. Sur le plan individuel, c'est reconnaître à chaque être humain le droit de vivre en sécurité et de répondre à ses besoins fondamentaux. C'est s'opposer à toute action qui priverait autrui de ces droits inaliénables. Sur le plan collectif, c'est veiller au respect des droits de l'homme, assurer l'accès universel à l'eau, à l'air, à la nourriture, aux soins médicaux et à la justice sociale. C'est s'opposer à la violence et à la guerre entre les groupes humains, que ce soit pour des motifs ethniques, religieux, idéologiques, liés au genre ou à l'appropriation des ressources. C'est tendre à l'instauration d'un régime de paix internationale permanente.

POUR UN MONDE SOLIDAIRE

Être solidaire, c'est tenir compte des liens qui nous unissent à nos congénères et à notre environnement social, écologique et culturel. C'est réaliser qu'il existe entre les êtres humains une dépendance réciproque et une responsabilité mutuelle qui fait en sorte que ce qui arrive à l'un retentit sur l'autre ou sur les autres. Cette solidarité s'exerce aussi entre les générations, les générations présentes ayant à la fois une dette envers celles qui les ont précédées et un héritage à transmettre à celles qui suivront. C'est aussi reconnaître l'existence d'un bien commun à partager équitablement entre tous les êtres qui peuplent la planète. C'est défendre les systèmes mis en place pour répartir la richesse commune et assurer la protection des plus démunis.





POUR UN MONDE DÉMOCRATIQUE

La démocratie, c'est fournir aux gens un moyen de vivre ensemble de façon bénéfique à chacun. C'est un système où les individus peuvent changer de dirigeants de façon pacifique et où le gouvernement a le droit de gouverner parce que le peuple lui a conféré ce droit. Son bon fonctionnement repose sur le principe de l'égalité des droits, des chances et du traitement, ainsi que sur le respect d'un certain nombre de libertés fondamentales comme la liberté de pensée, d'expression ou d'association. Lutter pour un monde démocratique, c'est s'opposer à l'arbitraire, à l'injustice, à la corruption, aux inégalités, à la compétition, au pouvoir de l'argent. L'apprentissage des droits et des responsabilités et la participation à la vie de la cité et au façonnement du bien commun sont essentiels à l'exercice de la citoyenneté.

Le mouvement offre au personnel de l'éducation une foule de trousseaux pédagogiques, d'outils d'animation, de formations diverses en collaboration avec ses nombreux partenaires et collaborateurs (Recyc-Québec, Oxfam/Club 2/3, Unicef, ENJEU, Équiterre, etc.). Au fil des ans, des campagnes éducatives ont été réalisées, notamment *Construire une citoyenneté responsable*, une campagne en quatre volets. Le premier volet, *Tirer le diable par la queue!*, aborde les causes, les conséquences et les moyens de lutter contre la pauvreté, tant ici qu'ailleurs dans le monde. La pauvreté et la mauvaise distribution des ressources et des richesses constituent le premier frein à un réel développement durable. L'opération *D'un commerce agréable et... équitable* traite à son tour de l'impact de nos modes de consommation sur l'environnement et le développement des sociétés. Rappelons ici que les 20 % de la population mondiale les plus riches consomment plus de 80 % des ressources de la planète et rejettent annuellement plus de 80 % des polluants qui affectent l'atmosphère, l'eau et les sols de l'ensemble de la planète. La troisième opération, *La Terre dans votre assiette*, offre une réflexion sur nos modes de production alimentaire et suggère divers moyens de s'alimenter de façon responsable. Enfin, le volet *S'investir dans nos communautés... en citoyens du monde*, lancé en 2005, invite les jeunes à passer à l'action. Parce que penser la citoyenneté, c'est s'interroger sur les valeurs, les premières activités pédagogiques du guide *S'investir dans nos communautés... en citoyen du monde* invitent les jeunes à découvrir comment les valeurs d'écologie, de pacifisme, de solidarité et de démocratie contribuent à l'avènement d'un avenir viable. La seconde série d'activités les invite à passer à l'action à l'échelle du groupe, de l'établissement et de la communauté, tout en proposant une large ouverture sur le monde. Le guide propose enfin une démarche d'engagement solidaire avec des communautés de pays en développement.

C'est d'abord grâce à l'engagement du personnel de l'éducation et des jeunes si le mouvement des EVB est aujourd'hui aussi solide. L'engagement est d'ailleurs le thème principal du *Carrefour de la citoyenneté responsable*, événement phare des EVB, qui se tient chaque année en mai. Cet événement offre aux jeunes l'occasion de présenter les projets





d'engagement réalisés au cours de l'année et aux adultes accompagnateurs la possibilité de participer à des ateliers de formation sur l'engagement des jeunes ainsi que sur des thématiques correspondant aux valeurs du mouvement EVB. Les participantes et participants sont assurés d'y apprendre beaucoup de choses, mais surtout d'être impressionnés par la qualité des projets présentés et par la volonté des jeunes de vouloir changer le monde.

Le développement durable concerne tout le monde et l'éducation est la principale clé qui permettra de concrétiser ce concept. Les directions d'établissements d'enseignement peuvent donner l'exemple en adoptant des politiques qui respectent l'esprit du développement durable (politique environnementale, politique d'achat, de gestion des matières résiduelles et d'efficacité énergétique, création d'un comité permanent, soutien aux associations étudiantes préoccupées d'environnement, de justice sociale, de solidarité locale et internationale, etc.). Le personnel de l'éducation peut profiter des nombreuses avenues qu'offre l'analyse de l'actualité quotidienne, intégrer dans les contenus des cours et programmes des thèmes spécifiques au développement durable, accompagner les jeunes dans des projets concrets d'engagement à l'échelle de la classe, de l'établissement, de la communauté et du monde ou simplement donner l'exemple en apportant sa tasse. Les jeunes peuvent enfin demander l'appui de leur établissement dans les projets de développement durable qu'ils souhaitent mettre en œuvre et réclamer que celui-ci s'occupe réellement de faire de leur principal milieu de vie un endroit où s'expriment leurs préoccupations à l'égard de la planète. Un simple inventaire des pratiques actuelles de votre établissement en matière de développement durable lui permettra probablement de répondre à la plupart des critères d'obtention du statut EVB et de bénéficier de la force de ce mouvement de transformation sociale.

Comme l'exprime la théorie de l'effet papillon du météorologue Edward Lorenz, le battement d'ailes d'un papillon dans une partie du monde peut provoquer une tornade de l'autre côté de la planète. Le papillon, qui symbolise le mouvement EVB, exprime l'idée que chaque geste, si petit soit-il, peut changer le monde. Quel geste avez-vous posé aujourd'hui?

Pour en savoir plus sur le mouvement EVB et vous procurer les troussees éducatives, consultez le site Web des EVB : www.evb.csq.qc.net.

Note biographique

Jean Robitaille, conseiller en éducation pour un avenir viable et auprès du mouvement des Établissements verts Brundtland à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).





Deuxième sujet – La sensibilisation du public

D'après les allocutions des panélistes : Jérôme Normand, Robert Litzler et Mario Laquerre

Prononcées le samedi 18 février 2006

Les objectifs de l'éducation relative à l'environnement (ERE), tels qu'ils sont définis par l'UNESCO, sont d'aider à faire comprendre clairement l'existence et l'importance de l'interdépendance des questions économiques, sociales, politiques et écologiques, et ce, tant dans les régions urbaines que rurales. L'ERE vise à donner à chaque individu les connaissances, le sens des valeurs, les attitudes, l'intérêt actif et les compétences nécessaires pour protéger et améliorer l'environnement et inculquer de nouveaux modes de comportement. Quels genres d'avancées l'ERE peut-elle produire en matière de comportements écologiques? Peut-on se fier uniquement à l'éducation et à la sensibilisation pour faire face aux défis qui attendent la planète? Comment peut-on favoriser l'ERE? Quelle place a-t-elle au Québec?

Les trois panélistes du forum « L'éducation relative à l'environnement » ont répondu à ces questions en faisant ressortir plusieurs nuances.

L'importance de l'éducation relative à l'environnement fait l'objet d'un large consensus parmi les panélistes. Pour Robert Litzler, président de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), l'ERE « représente la voie qui permet le véritable changement vers le mieux-être des humains qui peuplent nos sociétés ». M. Litzler estime que, sans éducation, aucun changement réel en matière de protection de l'environnement ne sera possible. Jérôme Normand, coordonnateur chez ENvironnement JEUnesse pour la certification Cégeps verts au moment de MISSION : DURABLE, est du même avis. M. Normand estime que la préservation de l'environnement ne viendra pas du développement durable. Le développement durable accorde tellement d'importance à l'interdépendance entre les sphères économique, sociale et environnementale que l'on oublie que la condition de l'existence humaine est la préservation de l'environnement. L'ERE fait de l'environnement non pas un thème, mais bien une réalité transcendant tous les autres secteurs de l'activité humaine.

Où et à qui doit-on dispenser l'ERE? M. Normand estime que l'ERE est une dimension fondamentale de l'éducation qui doit être présente de façon transversale dans les enseignements scolaires. Il serait selon lui réducteur de considérer que l'environnement constitue une éducation thématique au même titre que les mathématiques ou le français. Il ne s'agit donc pas de donner des cours d'« environnement » à l'école, mais bien d'intégrer l'environnement à tous les enseignements.





MM. Litzler et Normand soutiennent également que l'ERE doit être conçue comme un processus permanent par lequel les individus et la collectivité prennent conscience de leur environnement et ont à cœur les valeurs, les compétences, l'expérience et la volonté d'agir, individuelle et collective, pour résoudre des problèmes qui concernent l'environnement. L'ERE s'adresse donc à tous les individus. M. Litzler souligne toutefois à gros traits l'importance de former les décideurs actuels et de demain, car les décisions qu'ils prendront auront des répercussions sur toute la société et tout l'environnement.

Mario Laquerre, coordonnateur du secteur municipal à Recyc-Québec, appuie également sans détour l'éducation relative à l'environnement. Mais selon lui, l'éducation doit être accompagnée par des mesures coercitives et des incitations économiques pour produire de véritables résultats.

La sensibilisation, selon M. Laquerre, a montré ses limites. Malgré des efforts fondés sur le volontariat des individus et des entreprises depuis 1990, le secteur municipal québécois réussit à récupérer seulement 18 % des déchets produits. En ce qui concerne les entreprises, certaines prennent la gestion de leurs matières résiduelles au sérieux, mais la majorité ne s'en soucie guère. Depuis les trois années que Recyc-Québec a lancé son programme pour inciter les entreprises à améliorer leurs façons de faire, seulement 30 des 10 000 entreprises du Québec ont été certifiées, et ce, au prix d'efforts colossaux.

Le peu de succès du volontariat dans l'augmentation du taux de recyclage a des coûts. Il se dépense au Québec 400 millions de dollars dans la gestion des matières résiduelles; 80 % de cette somme est destinée à l'élimination des déchets et 20 % au recyclage. Or, la portion des déchets promis à l'élimination qui pourrait être triée et recyclée vaudrait actuellement 130 millions de dollars sur le marché. Ce qui fait dire à M. Laquerre qu'« on paie 300 millions pour enterrer 130 millions... ».

Pour M. Laquerre, il ne fait pas de doute que la sensibilisation doit être accompagnée par un moyen coercitif ou une incitation économique. Il fait le parallèle avec le port de la ceinture en automobile. Sans nier le rôle positif joué par les campagnes de sensibilisation de la Société de l'assurance automobile du Québec, M. Laquerre s'interroge : « Est-ce qu'on veut tous se sauver la vie? Ou n'est-ce pas plutôt la contravention que l'on veut éviter? » La même chose se produirait avec le recyclage. M. Laquerre cite d'ailleurs l'exemple des consignes sur les bouteilles, que l'on récupère à environ 75-90 %.

M. Laquerre estime qu'il faut intégrer tous nos moyens d'action car ils sont complémentaires. Et non miser sur un seul à la fois; l'ERE ne suffit pas.

Pour Jérôme Normand, promulguer des mesures coercitives n'est pas une panacée. Le problème actuel n'est pas l'absence ou le laxisme des mesures de contrôle. Il s'agit plutôt de changer les mentalités pour réussir à faire les choses autrement. Par exemple, il faut viser une réduction globale de la consommation et la réutilisation des matières consommées. Or, comment inciter à réduire la consommation? En augmentant le prix des produits et denrées ou en sensibilisant la population?





Robert Litzler estime que le bilan du Québec en matière d'éducation relative à l'environnement est impressionnant, bien qu'il reste énormément à faire. Le Québec possède la seule chaire de recherche du Canada en ERE; ses travaux sont orientés vers la réflexion critique et le soutien pédagogique des groupes de terrain. Il y a au Québec, grâce aux efforts de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) depuis quinze ans, environ un millier d'Établissements verts Brundtland (EVB), un résultat unique dans la francophonie. De plus, comme M. Normand le souligne, sous l'impulsion d'ENvironnement JEUnesse les cégeps québécois se dotent progressivement de comités d'action et de concertation en environnement, ce qui laisse présager l'adoption à plus ou moins brève échéance de politiques environnementales par les établissements d'enseignement au Québec. Ces comités intègrent toutes les composantes des collèges, c'est-à-dire les élèves, les professionnels, les cadres et les employés de soutien, afin que les actions qu'ils proposent recueillent l'assentiment de tous et soient mises en application.

M. Laquerre remarque lui aussi une évolution des mentalités qui doit être portée au bilan positif de l'ERE. Il souligne que de plus en plus d'entreprises font aujourd'hui le geste de prendre contact avec Recyc-Québec pour obtenir des conseils en matière de gestion des matières résiduelles; dix ans plus tôt, Recyc-Québec appelait les entreprises pour les inciter à recycler.

Mais cet optimisme n'empêche pas M. Litzler de sonner l'alarme en raison du sous-financement des groupes qui défendent l'ERE. Pour M. Litzler, « il ne faudrait pas que ces élans très prometteurs [de la part des groupes] soient freinés par le manque de ressources financières ». Il en appelle aux trois niveaux de gouvernement, qui doivent selon lui arrêter de prétendre miser sur l'éducation pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sans financer adéquatement les groupes sur lesquels repose cette éducation.

Beaucoup de progrès ont été accomplis ces dernières années en matière d'éducation relative à l'environnement. Mais tous les problèmes de l'environnement ne sont pas réglés pour autant. De plus, certains croient que l'impact positif de l'ERE a atteint un plafond. Profitons donc de ce que nous sommes au cœur de la Décennie de l'UNESCO pour l'éducation au développement durable (2005-2014) pour donner un souffle supplémentaire à l'ERE!

Notes biographiques

Jérôme Normand, directeur général d'ENvironnement JEUnesse, ex-coordonnateur de la certification environnementale *Cégep Vert du Québec* à ENvironnement JEUnesse. Il y est aussi responsable des dossiers touchant la gestion des matières résiduelles.



Robert Litzler, président de l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE) et secrétaire général de l'événement Planet'ERE, organisme international voué à l'éducation relative à l'environnement dans les pays ayant le français comme langue commune. Sous l'impulsion de cet ancien professeur de chimie, le Collège de Rosemont est devenu au fil des années une référence en écodéveloppement institutionnel. Robert Litzler est membre du cercle des Phénix de l'Environnement et a reçu en avril 2002 à l'Assemblée nationale du Québec l'Hommage-Bénévolat Québec du premier ministre Bernard Landry.

Mario Laquerre, titulaire d'un baccalauréat en urbanisme de l'Université du Québec à Montréal et d'une maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Il travaille depuis 1991 dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. Il a occupé les fonctions de directeur général du PARI Saint-Michel, groupe environnemental spécialisé en aménagement et en environnement, et a présidé le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets de 1994 à 1997. Au service de Recyc-Québec depuis 1997, il est coordonnateur du secteur municipal. À ce titre, il est responsable du dossier des plans de gestion des matières résiduelles, de la filière des plastiques et est répondant pour le régime de compensation pour les services municipaux de récupération et de valorisation.





DIXIÈME ENJEU – LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le dernier enjeu retenu dans cet ouvrage est celui de la participation citoyenne. Après avoir lu des dizaines de pages de constats et de pistes de solution pour les neuf enjeux précédents, voici venu le moment de nous demander comment nous pouvons contribuer à notre échelle à l'avènement d'un monde durable.

Dans son allocution, M. Alain Cloutier trace l'évolution de la législation québécoise en matière d'environnement au regard de la participation publique depuis les années soixante-dix. Il décrit également un instrument de démocratie participative à la disposition des citoyens du Québec : le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Allocution de M. Alain Cloutier

Vice-président du Bureau d'audiences
publiques sur l'environnement
Prononcée le dimanche 19 février 2006

Je tiens d'abord à remercier les organisateurs de cet événement de m'avoir invité à vous rencontrer cet après-midi pour vous parler du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, le BAPE. Je suis persuadé que plusieurs d'entre vous connaissent le BAPE ou en ont entendu parler à travers les divers projets qui font l'objet de débats sur la place publique.

Je tiens aussi, comme acteur dans le développement durable du Québec, à adresser mes remerciements au Conseil permanent de la jeunesse d'avoir inscrit dans ses préoccupations la sensibilisation et l'information des jeunes sur le développement durable. En organisant ce grand *happening* sur le développement durable, le Conseil permanent de la jeunesse reconnaît toute l'importance du rôle des jeunes dans la mise en place d'une réelle stratégie de développement durable au Québec. Je les félicite.

Par votre participation à l'événement de ce week-end, je comprends que vous voulez être partie prenante de la société, que vous voulez modeler le monde où vous vivez aujourd'hui et où vous vivrez demain. Je vous affirmerai, non seulement vous le voulez, mais vous devez le vouloir et le faire. Vous avez votre mot à dire sur l'utilisation des ressources et il est légitime que vous vouliez que vos idées soient prises en compte. Si c'est bien ce que vous voulez, vous





êtes sur la bonne voie, celle de la participation citoyenne, la pratique de la démocratie participative.

Pour exercer une participation citoyenne éclairée, encore faut-il connaître les leviers qui sont à votre disposition afin de les utiliser de façon optimale. Le BAPE est un de ces outils. Le BAPE est un instrument concret de démocratie participative parce qu'il est un mécanisme dont le Québec s'est doté pour améliorer l'information du public et sa participation à la prise de décision gouvernementale en matière d'environnement. Informer, consulter, rendre compte des préoccupations et des valeurs du public sur les questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, voilà sa mission initiale.

Au cours des 28 dernières années, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont participé aux audiences publiques du BAPE pour approfondir leurs connaissances et leur compréhension des enjeux d'un projet sur leur environnement. Plusieurs milliers de personnes ont pris la parole devant les commissions pour faire connaître leurs attentes. Le BAPE a produit un grand nombre de rapports d'enquête et d'audience publique ou de médiation qui ont rendu compte de ces attentes afin d'éclairer la prise de décision du gouvernement dans une perspective de développement durable. C'est ainsi que fonctionnent les commissions du BAPE depuis de nombreuses années.

Non seulement un grand nombre de projets ayant potentiellement des répercussions majeures sur l'environnement ont été soumis à la consultation publique menée par le BAPE, mais plusieurs plans, programmes et politiques ont été mis en œuvre par le gouvernement du Québec à la suite des consultations qui ont été menées par le BAPE. Par exemple, la gestion des déchets dangereux et celle des matières résiduelles, le développement d'une politique québécoise sur la gestion de l'eau, le développement durable de la production porcine, la pulvérisation aérienne de pesticides ou encore les levés sismiques dans l'estuaire et le golfe du Saint-Laurent.

La notion même d'environnement a beaucoup évolué au fil des années, et ce, au moment où les citoyens se sont davantage impliqués dans leur milieu de vie. Nous allons voir comment participer aux consultations du BAPE. Mais avant d'entrer dans la mécanique comme telle de la participation publique, je tracerai avec vous les grands jalons de l'évolution de la législation québécoise. Nous verrons comment elle a évolué de manière à favoriser une participation toujours plus accrue des citoyens à la prise de décision en environnement.

NOTION D'ENVIRONNEMENT – NOTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

La notion d'environnement, jusqu'à la fin des années 1980, se rapportait essentiellement aux aspects biophysique et biologique de l'environnement. Quand on parlait de protection de l'environnement, on parlait surtout de protection d'écosystèmes, de milieux biophysiques, de sauvegarde d'espèces végétales ou fauniques.





Puis l'environnement est devenu une question d'aménagement au service de la vie, y compris celle des êtres humains. Une notion qui ne se restreint pas au cadre biophysique, mais tient compte des aspects sociaux, économiques et culturels tels que consacrés par les tribunaux supérieurs québécois et canadien.

Pour sa part, c'est dans les années 1980 également que le concept de développement durable a été popularisé par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement dans son rapport *Notre avenir à tous*, rapport qui a sûrement été cité par d'autres conférenciers à de multiples occasions. Le développement durable, comme son nom l'indique, en appelait à une vision à long terme et à l'équité envers les générations qui allaient suivre.

Puis, en 1991, une définition bonifiée était proposée conjointement par l'Union mondiale pour la nature, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Fonds mondial pour la nature : le développement durable devenait le fait d'améliorer les conditions d'existence des communautés, tout en restant dans les limites de la capacité des écosystèmes. Nous commençons alors à remettre en question nos façons de faire, réalisant que la gestion des ressources devait se faire dans le respect de leur capacité à se régénérer. Il y était fait aussi une large place à l'aspect humain, aux contraintes subies par les populations. La définition tenait compte aussi des contraintes subies par les populations humaines, notamment aux plans économique et social.

L'année suivante, en 1992, la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, « Le sommet de la Terre », à Rio, a produit un ensemble de principes et un plan d'action international pour mettre en œuvre le développement durable. La Déclaration de Rio stipule que le développement durable est centré sur le droit des êtres humains à une vie saine et productive en harmonie avec la nature. Elle statue que le développement doit être réalisé de façon à satisfaire équitablement les besoins relatifs au développement et à l'environnement des générations présentes et futures.

La démarche et la stratégie de développement durable au Québec d'aujourd'hui s'articulent autour de cette vision partagée et s'appuient sur ces principes de développement durable. Le Québec a choisi de mieux structurer et de mieux encadrer sa démarche et de donner un signal clair à la population en l'invitant à s'engager, avec lui, dans la mise en œuvre d'un réel développement durable au Québec. Le BAPE est un outil à privilégier en ce sens.

Voyons par des exemples concrets comment la législation du Québec a eu de réels effets sur la participation citoyenne.

UNE LÉGISLATION QUI ÉVOLUE

D'abord, en 1978, nous étions bien loin du Sommet de Rio, et l'Assemblée nationale du Québec adoptait la Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement. Cette importante modification législative introduisait une procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement pour les projets susceptibles d'avoir des répercussions sur l'environnement,





laquelle définissait les différentes phases de l'évaluation environnementale d'un projet menant à l'autorisation par le gouvernement. Parmi celles-ci, la phase de participation publique était confiée au Bureau d'audience publique sur l'environnement. Une tribune neutre et indépendante donnait ainsi aux citoyens le pouvoir d'influer sur le processus de décision du gouvernement. En créant le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, l'Assemblée nationale affirmait le droit des citoyens à l'information et à la consultation et reconnaissait l'importance de leur contribution à l'évaluation environnementale. Elle permettait aux citoyens de contribuer à la décision du gouvernement dans la réalisation de projets qui peuvent avoir des effets sur leur environnement et leur qualité de vie.

La législation était souple, dynamique et allait continuer d'évoluer.

En 1993, en conformité avec son adhésion aux principes énoncés lors du Sommet de Rio, l'Assemblée nationale allait adopter la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination des déchets.

Ce genre de projet, l'établissement ou l'agrandissement des lieux d'élimination des déchets, n'était pas auparavant soumis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. À partir du moment où cette loi fut adoptée, elle a introduit une série de mesures qui visent à rendre plus sévères les normes d'implantation, d'exploitation et de contrôle s'appliquant aux lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôt de matériaux secs, tout en permettant la participation du public.

Dans le cadre de cette procédure, l'étude d'impact d'un promoteur devait comporter un inventaire exhaustif des composantes de l'environnement susceptibles d'être touchées par le projet, y compris la faune, la flore, les communautés humaines, le patrimoine culturel, archéologique et historique du milieu, les ressources agricoles, s'il y a lieu, et l'usage que l'on fait des ressources du milieu.

Je précise ici que la notion d'environnement retenue par le BAPE ne s'applique pas uniquement aux questions d'ordre biophysique; elle englobe et prend en compte les éléments qui peuvent porter atteinte à la vie, à la santé, à la sécurité, au bien-être ou au confort de l'être humain, des angles souvent examinés lors des audiences publiques. Qu'ils aient une portée sociale, économique ou culturelle, ces éléments sont traités, à l'intérieur de l'examen public d'un projet, au même titre que les préoccupations touchant strictement le milieu naturel. C'est ainsi que diverses conséquences des activités humaines, telles que la dégradation visuelle, sont considérées comme une atteinte à l'environnement. Dans le cadre d'un projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement des déchets, les questions environnementales examinées par une commission peuvent porter, entre autres, sur la qualité de vie, la sécurité des communautés, l'aménagement du territoire et les attentes des citoyens à cet égard.

Donc, c'est un exercice rigoureux auquel doit se conformer le promoteur.





En 1996, la législation allait encore évoluer. Elle allait faire en sorte que les projets industriels majeurs, comme la construction d'un gazoduc, d'une fabrique de pâtes et papiers, d'une usine d'équarrissage, d'une aluminerie, etc., soient eux aussi soumis à la consultation publique.

Cette modification à la législation a aussitôt ouvert la voie à l'examen par le BAPE de grands projets industriels au Québec, dont celui de l'aluminerie d'Alcan à Alma en 1997 et, en 1998, l'usine de production de magnésium de Métallurgie Magnola à Asbestos. À Montréal-Est, près d'ici, le BAPE a examiné le projet d'usine d'Interquisa (production d'acide téréphtalique) en 2001.

Le BAPE a aussi examiné deux projets de centrales au gaz naturel, dont la centrale du Suroît. Dans la seule année 2004, le BAPE s'est penché sur trois dossiers de gazoduc : à Bécancour, à Montréal et à Oka.

Non seulement le BAPE examine des projets d'implantation d'usines, mais il intervient également en aval dans des projets de restauration environnementale de sites industriels contaminés, comme cela fut le cas dans le projet de restauration des sédiments contaminés de l'île aux Chats dans le fleuve Saint-Laurent (lac Saint-François) et l'usine de traitement de la brasque usée, un déchet issu de la production de l'aluminium, à Saguenay.

L'application de la Loi nous a permis de nous rendre compte qu'elle peut favoriser plus tôt un dialogue entre le promoteur et la communauté hôte, permettant d'anticiper les enjeux et d'adapter les projets en conformité avec les attentes et les préoccupations des citoyens dans le choix des options.

À cet effet, servons-nous de cas réels tirés d'une audience publique du BAPE. Il a été remarqué, lors de l'implantation d'un grand projet industriel, que plusieurs participants disaient souhaiter que l'implantation de l'usine proposée devienne un projet permettant un pacte social entre le promoteur et la communauté, transformant un investissement économique majeur en un outil de développement durable, à certaines conditions. Ailleurs, c'est par la création d'une table-conseil formée d'organismes du milieu que les activités de l'usine ont pu prendre en compte les besoins de la communauté.

Je vous signale au passage que, dans ce cas-ci, un comité de jeunes s'était formé et avait signalé l'importance d'obtenir une formation professionnelle adéquate face à la venue de l'usine projetée. Il avait demandé aux organismes de formation de leur milieu de bien cibler les besoins de l'usine en matière de personnel. Ce comité des jeunes avait aussi suggéré le développement de programmes de stages afin de favoriser leur intégration au marché du travail.

Donc, il a été permis d'observer que, lorsque les citoyens et les organismes participent dès les stades préliminaires à l'implantation d'un projet industriel dans leur milieu, la probabilité que ce projet s'insère de façon harmonieuse dans la communauté d'accueil est augmentée.





L'expérience passée nous démontre également qu'une collaboration franche et ouverte entre un promoteur et la population amène une meilleure compréhension des besoins mutuels qui, à son tour, facilite l'atteinte des objectifs visés par les deux parties.

Cette participation peut aussi être bénéfique lorsqu'elle est appliquée aux activités de suivi environnemental au moment où un projet est autorisé. Le contrôle accru que vous acquérez ainsi sur votre environnement peut procurer un sentiment de sécurité et la satisfaction d'agir pour préserver votre qualité de vie. En vous engageant dans un processus commun de concertation à long terme, vous pouvez participer à la planification et à la gestion du développement régional, et profiter davantage des bénéfices qui en découlent.

La participation publique s'avère un outil efficace de développement durable. Elle donne aux citoyens le droit de parole au moment opportun, c'est-à-dire lorsque les choix et les options sont encore possibles. Elle leur fournit donc l'occasion de jouer un rôle dans des décisions concernant l'avenir de leur communauté. La participation du public au processus de décision constitue à juste titre un des éléments fondamentaux du développement durable.

Il est à noter qu'au cours des dernières années, le nombre de projets qui ont fait l'objet d'une audience publique a augmenté. De l'ordre de un projet sur deux environ, il y a quelques années, le ratio est maintenant de deux projets sur trois. Ceci marque encore la volonté populaire de participer au développement des villes et des régions québécoises.

Je vais maintenant passer à une autre étape de l'évolution de la législation au regard de la participation publique, en 2002, avec l'entrée en vigueur de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel dont l'objectif est de sauvegarder la diversité et l'intégrité du patrimoine naturel du Québec. Cette loi facilite également la mise en place d'un réseau d'aires protégées représentatives de la biodiversité de l'ensemble du territoire.

Cette loi, qui prévoit une consultation du public, a ouvert un nouveau champ d'intervention pour le BAPE, dont les actions relevaient habituellement de la Loi sur la qualité de l'environnement. Le gouvernement a choisi encore une fois de faire appel à la participation du public dans la réalisation de sa stratégie sur les aires protégées.

Je vais tout d'abord m'attarder sur ce qu'est une aire protégée, puis je vous donnerai des exemples d'application de la Loi.

Tout d'abord, une aire protégée est définie dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel comme étant *un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, géographiquement délimité, dont l'encadrement juridique et l'administration visent à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées*. Cette définition s'appuie sur les standards internationaux.





Donc, une aire protégée vise la conservation des espèces et de leur variabilité génétique, ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. Toute activité ayant cours sur le territoire ou sur une portion de territoire ne doit pas altérer le caractère biologique essentiel de l'aire protégée. Au Québec, une vingtaine de désignations légales ou administratives répondent à cette définition, dont les parcs nationaux canadiens et québécois, les refuges fauniques, les habitats fauniques, les réserves naturelles, les réserves écologiques et les réserves de biodiversité.

Aux projets prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement, se sont ajoutés depuis 2003 l'examen public des projets d'aires protégées, dont ceux des monts Groulx et de l'île René-Levasseur, le projet de réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan, les projets de réserves de biodiversité des lacs Vaudray et Joannès et du lac Sabourin, les projets de réserve aquatique de la rivière Moisie et de réserves de biodiversité des lacs Pasteur, Gensart et Bright Sand. Ces projets sont actuellement en attente d'une désignation permanente.

En 2005, le BAPE est également intervenu, à la demande du ministre, dans le projet d'échange de terrains du parc national du Mont-Orford. Il s'agissait d'un premier mandat du BAPE, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, qui portait sur une problématique relative aux aires protégées. L'examen portait sur l'évaluation de l'impact d'un échange de terrains du point de vue de la biodiversité et de l'intégrité écologique de ce parc national.

Enfin, dernièrement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a désigné un membre du BAPE pour le remplacer lors de l'audience publique sur la création du parc national Albanel-Témiscamie-Otish, un projet en vertu de la Loi sur les parcs. Il s'agit d'un premier projet de parc habité en partenariat avec la communauté crie de Mistissini. L'audience s'est tenue à Mistissini et à Chibougamau en janvier dernier (2006).

D'un point de vue plus global, en 28 ans de pratique du BAPE, les citoyens québécois, jeunes et moins jeunes, ont eu l'occasion de s'informer et de se prononcer sur de nombreux projets d'importance au Québec, tant régionaux que nationaux.

Depuis 1978, le BAPE a produit plus de 220 rapports d'enquête, d'audience et de médiation. Plus de 8 700 mémoires ont alimenté la réflexion de commissions au cours d'audiences impliquant plus de 115 000 participants. Des commissions ont aussi été mises sur pied par le BAPE pour soumettre à la population des questions plus vastes qui impliquent l'ensemble de notre société. Ce fut le cas notamment, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt, pour la gestion des déchets dangereux et de la production porcine, mais aussi pour la gestion des matières résiduelles et pour celle de l'eau.

Dans chacun de ces cas, le BAPE a permis aux communautés locales de débattre d'un projet, d'en revoir certaines parties et de les modifier de manière à rendre plus harmonieuse son insertion dans le milieu. En cela, le BAPE est un outil concret de développement durable qui, on le voit, donne une plus grande portée aux prises de position individuelles et collectives, en



vous permettant de participer à l'élaboration de projets pour qu'ils soient davantage le reflet de vos valeurs.

LE BAPE, UN OUTIL CONCRET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Bien que le BAPE ne soit pas un organisme décisionnel, il constitue une tribune démocratique reconnue. **Les valeurs** sur lesquelles il appuie son intervention, **la transparence, l'équité, l'intégrité et l'impartialité**, ont fait que ses avis reçoivent une très grande attention de la part du public et des promoteurs tout autant que du gouvernement. Ces valeurs ont servi d'assises au Code d'éthique et de déontologie des membres du BAPE. Je peux vous assurer également que tous les employés du BAPE se font un devoir de respecter ces règles de conduite.

Je vous rappelle à ce moment-ci la vision qu'a le BAPE de son rôle :

Notre vision est celle d'un Québec où les citoyens de toutes les régions sont **mieux renseignés** sur les questions environnementales et sur les **projets d'importance** soumis à la consultation publique. Ils savent qu'ils ont la possibilité d'être consultés par un **organisme indépendant et impartial** afin que leurs préoccupations et leurs opinions soient considérées dans la prise de décision du gouvernement.

Je vous donne maintenant un bref aperçu du processus de participation du BAPE dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement qui relève de la Loi sur la qualité de l'environnement. De manière à vous permettre de mieux saisir le rôle que vous pouvez jouer, comment et quand. Dans le cas des consultations sur des projets d'aires protégées, les règles sont relativement similaires et peuvent être encore plus simples selon la nature du projet.

DE LA CONSULTATION DU DOSSIER À L'AUDIENCE PUBLIQUE

Selon la Loi sur la qualité de l'environnement, les projets susceptibles d'avoir des répercussions majeures sur l'environnement sont assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement. C'est notamment par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement que l'intervention du ministre, celle du BAPE et celle du promoteur sont encadrées.

En règle générale, ce sont les projets dont les paramètres sont identifiés dans le Règlement qui font l'objet de mandats confiés au BAPE par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Une autre disposition de la même loi permet l'examen par le BAPE de dossiers qui ne sont pas couverts par le règlement en question.

Le ministre confie d'abord au BAPE un mandat d'information et de consultation publiques. En fait, lorsque le Ministère a émis l'avis de recevabilité de l'étude d'impact qui a été élaborée par le promoteur, le ministre demande au BAPE de rendre publics l'étude d'impact de même que l'ensemble du dossier pendant une période de 45 jours. Période pendant laquelle les citoyens, les groupes, les organismes et les municipalités s'informent sur le projet et, s'ils ont des





motifs, peuvent demander au ministre une audience publique. Ce sont eux qui ont le privilège de demander au ministre de déclencher le processus d'enquête et d'audience. Il est alors de la responsabilité du ministre, à moins qu'il ne juge la demande frivole, de confier au BAPE un mandat d'enquêter et de tenir une audience publique ou de tenir une médiation, si les parties y consentent.

L'ENQUÊTE ET L'AUDIENCE PUBLIQUE

Dès que le ministre donne au BAPE un mandat d'enquête et d'audience publique, le président forme la commission qui agira comme maître d'œuvre dans ce mandat. Les commissaires sont des membres du BAPE, c'est-à-dire qu'ils sont nommés par le Conseil des ministres pour agir à ce titre. De plus, ils sont assermentés devant un juge de la Cour supérieure du Québec. Chaque commission du BAPE est indépendante et détient les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi sur les commissions d'enquête.

La commission mène son enquête et son audience publique, d'une durée maximale de quatre mois, selon les règles de procédure du BAPE.

L'audience se tient en deux parties :

La première est consacrée à l'information. La commission reçoit les questions des citoyens et tente avec le public, les promoteurs et les personnes-ressources invitées de cerner tous les aspects liés au projet. Par la suite, une période minimale de 21 jours permet aux citoyens, groupes, organismes ou municipalités de préparer leur intervention verbale ou de rédiger leur mémoire qui sera déposé à la commission et de discuter avec elle selon leur volonté lors de la deuxième partie. Cette deuxième partie, réservée à l'opinion du public, constitue le moment privilégié pour évaluer le degré d'acceptabilité sociale du projet et d'identifier, selon le cas, les mesures les plus susceptibles de le rendre acceptable.

Le fait de tenir une audience publique en deux parties permet aux participants d'être davantage informés et de pouvoir se prononcer, en toute connaissance de cause, lors de la deuxième partie. Cette façon de faire assure une meilleure qualité des interventions et favorise des prises de position mieux éclairées et plus productives.

Après la partie publique, la commission rédige son rapport qui contiendra une synthèse des préoccupations soulevées ainsi que les constatations et l'analyse de la commission. Le rapport est ensuite déposé au président du BAPE qui le remet au ministre. Ce dernier dispose de 60 jours pour le rendre public.

LA MÉDIATION EN ENVIRONNEMENT

Selon les motifs qui lui sont exposés dans la demande d'audience publique, le ministre peut demander au BAPE de faire enquête et, si les circonstances s'y prêtent, de tenter une





médiation. L'approche du BAPE consiste alors à offrir un mode amiable de règlement de conflits dans lequel un tiers impartial amène les parties à trouver une solution à leur différend.

Comme l'audience publique, la médiation est encadrée par des règles de procédure.

La phase informative :

Après avoir identifié les parties et vérifié s'il y a des tiers impliqués, le médiateur rencontre les requérants, les informe de la procédure et recueille tous les faits lui permettant de cerner les enjeux, la problématique du dossier et les éléments de négociation.

Il importe de savoir que les requérants conservent leur droit à l'audience publique.

La phase d'analyse et de consentement :

Le médiateur vérifie s'il y a consentement à la médiation avec les requérants et le promoteur du projet. S'il n'y a pas consentement, le médiateur met fin à son enquête. S'il y a consentement, le médiateur entreprend la médiation.

La médiation :

Des rencontres de médiation sont organisées afin de trouver des solutions acceptables pour les deux parties. Des personnes-ressources peuvent être sollicitées par le médiateur pour obtenir des éclaircissements selon leur champ de compétence. Tout au cours des travaux, le médiateur doit s'assurer que les solutions proposées préservent la qualité de l'environnement et ne vont pas à l'encontre des droits des tiers.

Lorsque le promoteur accepte les conditions de réalisation ou les modifications à son projet, il doit déposer un engagement écrit en ce sens. Lorsque les requérants sont satisfaits des engagements pris, ils en informent le ministre par écrit. Ils indiquent alors leur décision de retirer leur demande d'audience publique.

L'IMPORTANCE DE LA PARTICIPATION PUBLIQUE

Si les façons de faire du BAPE portent leurs fruits, c'est grâce à l'engagement soutenu des citoyens. C'est aussi le fait de promoteurs soucieux de maintenir la cohésion sociale dans les milieux. De plus en plus, les promoteurs ont amorcé le dialogue avec les milieux dès l'élaboration de l'étude d'impact. L'expertise des personnes-ressources invitées à participer à l'examen public des projets est aussi à souligner.

Mais c'est le citoyen qui est au cœur de l'audience publique. C'est lui qui, après avoir pris connaissance du projet, est le mieux placé pour rendre compte de ses impacts. Il agit en quelque sorte comme expert de son milieu. En exprimant ses préoccupations, il se prononce sur l'acceptabilité du projet. Il importe de poursuivre dans cette voie, de profiter de la compétence des citoyens et d'insister sur leur capacité de fournir un éclairage pertinent et judicieux quant à la réalisation du projet.





Il ne fait aucun doute que la participation publique constitue un moyen privilégié pour les citoyens et la société civile de construire une convergence et d'élaborer un projet qui soit davantage le reflet de nos valeurs communes.

Dans la mise en œuvre d'une stratégie de développement durable, il s'avère d'autant plus important que le public puisse avoir une réelle influence sur la décision en environnement. Pour ce faire, nos modes de consultation doivent s'ajuster et évoluer en s'imprégnant des acquis de notre pratique tout autant que de la réflexion et des évolutions qui ont cours au plan mondial.

CONCLUSION

Avant la Révolution tranquille les citoyens exerçaient seulement leur droit de vote et élisaient des représentants. Ils comptaient sur l'État pour leur développement alors que les ressources naturelles semblaient inépuisables.

Depuis cette période, la société a beaucoup changé. Elle a beaucoup évolué, notamment au chapitre de la protection de l'environnement. Votre génération est très sensible au respect de l'environnement et en fait une de ses principales priorités, les sondages le démontrent. Elle est plus scolarisée, mieux informée, grâce, entre autres, aux technologies de l'information qui rapprochent les différentes parties de la planète Terre. Aujourd'hui, la gouvernance de l'État interpelle davantage vos connaissances, votre dynamisme et, surtout, votre vision d'un avenir durable... En somme, afin de passer à l'action dans la réalisation de vos idées, le BAPE est un des outils disponibles pour réaliser vos idées. Un instrument de démocratie participative qui n'attend que vous!

Notes biographiques

Alain Cloutier, vice-président du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). M. Alain Cloutier est titulaire d'un baccalauréat en biologie, d'un baccalauréat en droit et d'une maîtrise en sciences de l'environnement. Il est également membre du Barreau du Québec. Sa carrière en environnement l'a conduit à exercer les fonctions de sous-ministre adjoint au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de janvier 2004 à octobre 2005. Il a aussi pratiqué ses activités professionnelles au sein de divers organismes gouvernementaux et d'entreprises privées dont, notamment, la Commission de la capitale nationale, Pêches et Océans Canada, les ministères québécois de l'Environnement et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ainsi que l'institut océanographique Woods Hole. M. Cloutier a été membre du BAPE de 1994 à 2004. Il y a participé à seize commissions d'enquête et d'audience publique, dont quatorze à titre de président, ainsi qu'à trois médiations et deux enquêtes.





MISSION : AGIR

INTRODUCTION

VOTRE MISSION, SI VOUS L'ACCEPTEZ, CONSISTE À VOUS INSPIRER DU CONTENU DE CETTE SECTION POUR AGIR EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE!...

Pour que le développement durable devienne une réalité, il ne faut pas rester les mains dans les poches, il faut agir. Il faut agir à toutes les échelles – individuelle et collective – et à tous les niveaux – national, municipal, syndical, à école, chez soi, etc. – en pensant au bien-être collectif. C'est l'action dite citoyenne.

L'action citoyenne suppose une prise de conscience : l'individu ne peut agir en vase clos. Qu'on le veuille ou non, l'humain a besoin des autres. Cela est encore plus vrai lorsqu'il s'agit de trouver une solution à des problématiques qui concernent l'environnement humain et naturel.

Qui dit « action en groupe » dit aussi concertation des efforts individuels. Si chacun est conscient qu'il doit agir, il doit encore se demander « que faire? » et convaincre d'autres personnes de mener des efforts semblables.

Je me rappelle terminer mon exposé et voir s'activer impatientement les participants à trouver des pistes de solutions, des propositions qui auraient un véritable impact dans la société; profiter de l'occasion pour présenter leur point de vue; poser des questions aux intervenants invités. Cette effervescence m'a touché par ses aspects à la fois encourageants et énergisants!

Jérôme Normand
Comité organisateur de
MISSION : DURABLE
Représentant d'ENJEU

Les participants de l'événement jeunesse MISSION : DURABLE ont été invités à prendre cette affirmation à la lettre. Pendant l'événement, ils ont rédigé *50 pistes d'action pour favoriser le développement durable*, soit 50 énoncés d'une centaine de mots qui proposent des idées originales et impliquent différents acteurs de la société. Nous vous proposons non seulement de lire attentivement les pistes d'action dans la première section de cette deuxième partie de DURABLEMENT VÔTRE, mais aussi de mettre en pratique celles qui vous interpellent!

Vous trouverez également le texte de la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*, inspiré des pistes d'action rédigées par les participants de MISSION : DURABLE, qui invite les gouvernements, les entreprises et les citoyens en général à passer à l'action dès maintenant.



Pour un développement dans le vent!





SECTION 1.1 - 50 PISTES D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'événement jeunesse *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!* a permis à environ 300 jeunes de toutes les régions du Québec de faire le plein d'information, mais aussi, par une démarche fondée sur l'action, de proposer des solutions à certains enjeux au cœur du développement durable.

MISSION : DURABLE a donc été pour ses participants une tribune privilégiée pour exprimer leurs idées et leurs préoccupations. Ceux-ci ont montré que toute réflexion concernant les moyens à mettre en œuvre pour parvenir au développement durable devra faire une place aux jeunes citoyens.

Au terme des huit forums tenus pendant les deux jours de l'événement, pas moins de 50 pistes d'action ont été formulées. Pour les rédiger, les participants de chaque forum ont d'abord assisté à un panel d'experts et de figures publiques. Ensuite, réunis en petites équipes de travail, ils ont disposé de plus ou moins deux heures pour discuter entre eux et formuler une ou deux pistes d'action par équipe.

Pour faire honneur au travail des participants, il importe de faire mention des conditions dans lesquelles les pistes d'action ont été rédigées. D'abord, les participants de l'événement ne peuvent être considérés comme des spécialistes des questions qu'ils abordent. Ils se sont livrés à l'exercice par goût de l'action, à titre de citoyens et non d'experts. Cela explique pourquoi certaines pistes d'action sont imprécises ou confondent les prérogatives des uns et des autres lorsque vient le temps d'inviter les différentes composantes de la société à l'action.

Ensuite, les participants ont fait cet exercice de réflexion dans un très court laps de temps. Certaines pistes d'action ont été reformulées pour favoriser une meilleure compréhension. Une grande importance a été accordée au respect des idées formulées par les participants. De la même manière, les titres et les formulations ont été uniformisés pour rendre la lecture plus agréable.

Enfin, les souhaits exprimés dans certaines pistes d'action ont été réalisés, certains depuis longtemps, d'autres depuis la tenue de l'événement en février 2006... La Loi sur le développement durable, adoptée au printemps 2006, fait partie de ceux-là. Nombreux ont été les participants à proposer d'harmoniser les décisions de tous les ministères et de les soumettre au critère de la durabilité.

En terminant, soulignons que les pistes d'action doivent être considérées comme le résultat d'un exercice de réflexion réalisé avec ouverture et sans contraintes par les participants de l'événement. Elles ne constituent pas des recommandations du Conseil permanent de la jeunesse.





LES PISTES D'ACTION

PREMIER ENJEU – LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

* 1 *

Titre	Prioriser les critères environnementaux dans l'attribution de subventions publiques
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que l'attribution de subventions gouvernementales aux entreprises, aux individus et aux organismes fasse prévaloir le critère de responsabilité et de durabilité sur les autres critères actuellement en vigueur. De cette manière, les entreprises seront incitées à user de créativité pour concevoir projets répondant aux critères du développement durable, qui leur permettront de conserver, voire d'augmenter leurs subventions.

* 2 *

Titre	Définir le produit intérieur brut (PIB) durablement
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que la planification urbaine soit faite en fonction d'une mesure du PIB qui intègre les principes de développement durable. À cette fin, une organisation internationale telle que l'ONU devrait être mandatée pour modifier la mesure actuelle du PIB; les gouvernements de tous les pays devraient s'y conformer. Ce nouveau calcul du PIB intégrant le développement durable pourrait faire partie de la nouvelle convention internationale sur les changements climatiques. De cette manière, la performance économique des États tiendrait compte de leurs réussites sur le plan de l'environnement et non seulement de la richesse qu'ils produisent.

* 3 *

Titre	Instaurer une taxe environnementale sur les produits, la TEP
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR qu'une taxe liée à l'impact écologique soit ajoutée au prix d'achat d'un produit de manière à ce que ce prix reflète à la fois le coût de production et le coût environnemental du produit. Parallèlement, la proportion du prix liée à l'empreinte écologique devra être facile à déterminer par le consommateur, et ce, pour faciliter la comparaison des produits de même



nature, mais de provenance ou de fabrication différente. De cette manière, les consommateurs seront incités à se procurer les produits les moins taxés, donc les moins dommageables pour l'environnement.

*** 4 ***

Titre	Harmoniser les décisions ministérielles en fonction du développement durable
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que l'ensemble des ministères prennent en considération la question environnementale dans leurs décisions. À cet effet, il faut développer une vision écosystémique et une action intégrée des ministères accordant la priorité au respect de la capacité de support des écosystèmes dans chaque politique, loi, règlement, décision émanant du gouvernement. De cette manière, la prévention prendrait le pas sur la réparation des dommages causés à l'environnement.

DEUXIÈME ENJEU – LES RESSOURCES NATURELLES*** 1 ***

Titre	« Coopérativiser » l'exploitation des forêts
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR remplacer le système des contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier (CAAF) par des coopératives locales et régionales capables d'exploiter la forêt durablement. À cette fin, les coopératives devraient être chargées de vendre aux entreprises de coupe et de transformation et elles devraient produire un rapport annuel sur l'état de la ressource. De cette manière, l'exploitation des ressources répondrait plus à des critères environnementaux que strictement économiques.

*** 2 ***

Titre	Favoriser l'industrie de la transformation des produits forestiers
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR diversifier l'utilisation de la forêt, favoriser la transformation des produits forestiers et harmoniser la production à l'échelle provinciale. Pour ce faire, il faut créer un organisme relevant du gouvernement provincial chargé de développer et de diversifier l'économie forestière. Cet organisme sera, en outre, chargé de coordonner la diversification à l'échelle





provinciale pour assurer les débouchés et éviter les conflits entre les régions. À l'expiration des CAAF, cet organisme attribuera la gestion de la forêt à des organismes locaux et à des coopératives de travailleurs. De cette manière, les régions développeront leur potentiel économique, tout en respectant le potentiel réel de leurs forêts.

*** 3 ***

Titre	Réduire à la source la consommation des produits issus de l'exploitation forestière
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR réduire les volumes de coupe forestière. Dans cette optique, les entreprises doivent rechercher des sources alternatives pour la production de fibres; les citoyens doivent consommer de façon responsable les produits provenant de l'utilisation traditionnelle des arbres du territoire québécois et recycler davantage; les municipalités et les gouvernements doivent mieux gérer le recyclage et réglementer la distribution de publicité aux portes. De cette manière, nous pourrons limiter la consommation de fibres provenant de la coupe des forêts.

*** 4 ***

Titre	Assurer l'indépendance des ingénieurs envers les entreprises forestières
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que la norme Forest Stewardship Council ¹² (FSC) régie le secteur forestier au Québec, ce qui se fera uniquement par l'intermédiaire des ingénieurs forestiers. Pour ce faire, il faut assurer l'indépendance des ingénieurs forestiers par rapport à l'industrie forestière et assujettir leurs plans d'aménagement à la norme FSC. Il faut aussi obliger les entreprises du secteur forestier à respecter les plans d'aménagement des ingénieurs. De cette manière, les ingénieurs auront une responsabilité envers l'environnement et la société, non plus à l'égard des profits des entreprises forestières.

¹² La norme du Forest Stewardship Council (FSC) a fixé des critères et des objectifs mesurables pour déterminer ce qui constitue une gestion forestière responsable.





TROISIÈME ENJEU – LES ÉCHANGES COMMERCIAUX

* 1 *

Titre	Établir un « code d'efficacité écologique »
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les consommateurs prennent conscience de l'impact environnemental des produits qu'ils consomment. À cette fin, les produits devraient afficher un « code d'efficacité écologique » établi scientifiquement par des études sur les cycles de vie des produits. De plus, le gouvernement devrait créer des pénalités et des incitations fiscales pour que les entreprises produisent en limitant leur impact sur l'environnement. De cette manière, les consommateurs pourraient aisément comparer l'impact environnemental des produits qui leur sont proposés.

* 2 *

Titre	Internaliser le coût environnemental dans l'établissement du prix de vente des produits
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR sensibiliser la population aux coûts réels des produits et services consommés. À cet effet, le gouvernement doit obliger les entreprises à intégrer les charges externes (sociales et environnementales) dans la manière dont sont fixés les prix des produits. De cette manière, les consommateurs paieront les coûts réels des produits neufs, ce qui aura pour effet de les inciter à faire des choix de consommation responsables et à recycler davantage. Les entreprises feront de même pour diminuer leurs coûts de production.

* 3 *

Titre	Obliger les producteurs à disposer des produits hors d'usage, non réparables
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les producteurs soient responsables de la prise en charge de leurs produits en fin de vie utile. À cette fin, le gouvernement du Québec devra établir une loi obligeant les compagnies à agir en ce sens, dans le respect de critères environnementaux établis. De cette manière, les produits ne seront pas jetés et les entreprises seront incitées à fabriquer des produits plus durables.



*** 4 ***

Titre	Instaurer le « 1 % environnement »
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que 1 % des bénéfices des entreprises soit dirigé vers des activités écologiques (intervention de consultants, achat de produits écologiques, mise en œuvre d'actions écologiquement responsables...), sur le modèle du 1 % formation. Ainsi, à défaut de dépenser ce 1 % à des fins environnementales, l'entreprise devra payer l'équivalent en impôt. De cette manière, les entreprises seront incitées à dépenser pour améliorer leurs pratiques dans le sens du respect des principes du développement durable, ce qui aura un impact général sur la qualité de l'environnement.

QUATRIÈME ENJEU – LES TRANSPORTS*** 1 ***

Titre	Aménager les villes en fonction du transport en commun et des cyclistes
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les besoins des utilisateurs du transport en commun et des cyclistes conditionnent la planification de l'aménagement urbain. Dans cette perspective, le gouvernement provincial et les municipalités doivent se concerter pour développer des alternatives durables dans le domaine des transports : aménagement d'espaces piétonniers, stationnements incitatifs en périphérie des villes, accès des vélos au métro en tout temps, gratuité des transports en commun la fin de semaine, sièges réservés aux familles dans les autobus et métros, etc. De cette manière, les solutions alternatives de transport durable pourront se développer davantage, et ce, au détriment des moyens de transport plus polluants.

*** 2 ***

Titre	Briser le culte du « char »!
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR valoriser le transport en commun et combattre le culte de la voiture. Pour ce faire, il faut parler de l'importance du transport en commun dans les écoles, interdire la publicité entourant les automobiles, faire de la publicité stigmatisant l'usage de la voiture et valorisant les transports collectifs. De cette manière, l'automobile ne sera plus une aspiration valorisée et ses utilisateurs seront incités à prendre les transports en commun.



* 3 *

Titre	Chercher et trouver de l'argent
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les automobilistes et autres pollueurs comblient les besoins financiers liés aux transports en commun en déboursant davantage. Pour ce faire, il faut rendre les parcomètres payants en tout temps, surtaxer les voitures de luxe, instaurer des postes de péage sur les ponts des villes et investir l'argent recueilli dans les transports en commun. Il faut également que les citoyens fassent pression sur les gouvernements pour qu'ils accordent une plus grande importance à la recherche de solutions au sous-financement des transports en commun. De cette manière, les usagers des transports collectifs pourront bénéficier de services améliorés sans être les seuls à en assumer l'impact financier.

* 4 *

Titre	Améliorer la connectivité des modes de transport en commun à Montréal
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR améliorer la connectivité des différents modes de transport en commun à Montréal. Pour ce faire, il faut une meilleure synchronisation entre les circuits et les modes de transports collectifs pour réduire les temps d'attente; il faut intégrer les différents réseaux régionaux; il faut augmenter la fréquence et le réseautage du transport en banlieue; il faut implanter des voies réservées aux autobus dans la ville. De cette manière, les déplacements en transport en commun seront plus rapides et mieux organisés.



* 5 *

Titre	Réduire les commodités favorisant l'utilisation de l'automobile
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR diminuer l'attrait de l'automobile en réduisant certaines commodités. Pour ce faire, il faut réduire le nombre de places de stationnement et en augmenter le coût, il faut augmenter les taxes sur l'essence et instaurer des péages sur les grandes voies et les ponts. De plus, les gouvernements devraient offrir des déductions fiscales aux utilisateurs du transport en commun. De cette manière, l'automobile, plus chère et moins commode, perdra une partie de son attrait au profit du transport en commun, qui gagnera en popularité.





CINQUIÈME ENJEU – L'HABITAT

* 1 *

Titre	Redonner la ville aux citadins
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR améliorer la qualité de vie dans les centres-villes. À cet effet, il faut que les citoyens se réapproprient la ville et que l'on consente à la leur redonner. Les élus doivent promouvoir une vision au-delà des mandats électoraux et mettre en place des forums de consultation à l'intention des citoyens pour recueillir leurs suggestions. De cette manière, les citoyens pourront façonner le visage de leur ville et être partie prenante de l'amélioration de leur qualité de vie.

* 2 *

Titre	Décloisonner les lieux d'habitat, de commerce et de travail
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR favoriser la mixité des usages ¹³ en milieu urbain. Pour ce faire, les municipalités doivent dézoner certains secteurs pour permettre une utilisation par tous des rues, des espaces verts, etc.; elles doivent réglementer l'implantation des commerces afin de favoriser la création d'espaces public et social. Les projets devraient être mis en œuvre dans le cadre de PPPC (partenariats public-privé-citoyen). De cette manière, il deviendra possible de favoriser le « service » de proximité, de décroisonner les lieux d'habitat, de commerce et de travail.

* 3 *

Titre	Apprendre de ses erreurs
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR garder dans nos mémoires les pires projets de développement urbain afin de ne pas les reproduire. Pour ce faire, il faut remettre des prix annuels aux pires projets de développement urbain, les comparer avec d'autres projets semblables ayant réussi à l'international, susciter le regard critique de l'étranger et compiler toutes ces données en vue

¹³ S'applique à une ville ou à un quartier qui a plusieurs vocations, qui ne se limite pas à une seule comme ce serait le cas des quartiers industriels, des quartiers des affaires, etc.





de les rendre accessibles sur l'Internet. De cette manière, nous apprendrons réellement de nos erreurs et, à l'avenir, tenterons de modifier nos façons de faire en faisant la promotion de projets d'aménagement durable.

SIXIÈME ENJEU – L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

* 1 *

Titre	Connaître la part des taxes et des impôts consacrée à l'efficacité énergétique
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les citoyens prennent conscience de l'infime part de leurs taxes et impôts qui est consacrée à l'efficacité énergétique par les gouvernements. À cet effet, le relevé d'impôt devrait comporter, de façon détaillée, la somme que le gouvernement alloue à chaque poste budgétaire : santé, défense, éducation, environnement, etc. De cette manière, il sera plus facile de faire comprendre aux citoyens la nécessité d'utiliser une plus grande partie de leurs taxes et impôts pour développer des programmes d'efficacité énergétique.

* 2 *

Titre	Inciter les entreprises à rechercher l'efficacité énergétique
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que les entreprises investissent dans des programmes d'efficacité énergétique. Pour ce faire, en référence à la loi 90 favorisant le développement de la formation de main-d'œuvre, il faudrait exiger des entreprises industrielles et commerciales qu'elles investissent un certain pourcentage (ex. : 5 %) de leur facture énergétique annuelle, et ce, afin d'encourager l'efficacité énergétique, soit en formation ou en biens et services. De cette manière, les entreprises consacraient une plus grande part de leurs ressources à la recherche de nouveaux procédés, investiraient dans de nouveaux équipements ainsi que dans la formation de leur personnel au bénéfice de l'efficacité énergétique.

C'est tous ensemble que nous pourrions préserver la planète. À nous tous, nous sommes tellement intelligents. En quelques jours, les participants de MISSION : DURABLE ont élaboré des propositions et avancé des solutions. J'ai compris que l'ensemble des personnes présentes, jeunes et moins jeunes, correspondaient à la masse décisive, celle qui est capable de faire changer les choses et qui répandra la bonne parole en y joignant le bon geste. Nous sommes tous responsables, mais c'est à nous qu'il incombe de nous faire l'écho de la situation, voire de l'urgence, afin de faire évoluer plus que les mentalités : les pratiques.

Thomas Scuderi
Participant de
MISSION : DURABLE





* 3 *

Titre	Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR mettre en place des programmes d'efficacité énergétique adaptés à la consommation et au revenu des plus pauvres. Il faut aussi améliorer et mettre en valeur les programmes qui existent déjà. Il faut également donner plus de pouvoir et d'indépendance à l'Agence de l'efficacité énergétique. Pour ce faire, il faudrait imputer aux distributeurs d'énergie la mise en place des différents programmes tarifaires ainsi que du suivi et de la promotion. De cette manière, le souci d'efficacité énergétique se répandrait dans beaucoup plus de foyers.

* 4 *

Titre	Créer un crédit d'impôt personnel pour les énergies renouvelables et la maîtrise de l'énergie
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR instaurer un crédit d'impôt destiné aux particuliers pour tous les travaux améliorant l'efficacité énergétique des maisons et bâtiments qu'ils possèdent, tant sur le plan de la maîtrise de l'énergie (isolation, double vitrage, polystyrène, etc.) que de l'utilisation d'énergies renouvelables. Pour s'assurer que le crédit d'impôt est utilisé, il faut faire connaître le crédit d'impôt aux propriétaires d'habitations et de logements et encourager les entreprises produisant des biens et services énergétiquement efficaces à être très actives sur le plan du marketing. De cette manière, les immeubles québécois seront plus énergétiquement efficaces.

* 5 *

Titre	Mettre en place des normes énergétiques strictes pour la construction et la rénovation de bâtiments
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que toute nouvelle demande de permis de construction et de rénovation respecte des normes énergétiques strictes. À cet effet, le Code du bâtiment du Québec devrait inclure une consommation plafond watt/m ² /an dans sa réglementation. À cet égard, il faudrait s'inspirer de ce qui se fait en Europe. De cette manière, les bonnes pratiques se répandraient plus rapidement que par la simple bonne volonté.



SEPTIÈME ENJEU – L'ALIMENTATION

* 1 *

Titre	Améliorer l'offre alimentaire en milieu scolaire
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que le milieu scolaire sensibilise les jeunes élèves à une meilleure alimentation. Pour ce faire, il faut organiser des activités éducatives et créer des conditions adéquates par la mise en place de menus santé dans les cafétérias. Il faut également une action concertée du gouvernement, des établissements d'enseignement, des enseignants, des parents et des organismes communautaires. De cette manière, tous les acteurs pourront bénéficier d'un soutien et partager des astuces et des idées pour améliorer l'offre alimentaire dans les écoles.

* 2 *

Titre	Doter les écoles de jardins communautaires
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR redonner le goût de l'activité culinaire et faire de l'alimentation saine une valeur pour les jeunes. Ainsi, les élèves devraient pouvoir cultiver un jardin dans chaque établissement scolaire. De cette manière, les élèves participeraient au processus de culture et pourraient apprendre à cuisiner avec les fruits et légumes qu'ils ont eux-mêmes cultivés.

* 3 *

Titre	Exiger des produits plus sains
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR exiger des entreprises présentes dans le domaine de l'alimentation plus de transparence dans l'information relative aux produits de consommation. Pour ce faire, les consommateurs doivent se manifester auprès des entreprises et des gouvernements, en leur téléphonant et en leur écrivant, pour exiger d'être mieux informés sur les organismes génétiquement modifiés (OGM), d'avoir accès à plus de produits sains, etc. De cette manière, les entreprises comprendront que les consommateurs se soucient de la qualité de leur alimentation et elles s'adapteront en conséquence.





* 4 *

Titre	Favoriser l'alimentation biologique et la biodiversité
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR que le gouvernement favorise, au sein du secteur de la production alimentaire, les entreprises dont les produits sont diversifiés et biologiques. À cette fin, les citoyens doivent faire pression auprès du gouvernement pour qu'il alloue plus d'argent aux producteurs biologiques, distribue les subventions existantes en fonction des priorités environnementales et lance une campagne de sensibilisation auprès des citoyens et des agriculteurs, pour qu'ils favorisent les produits et l'agriculture biologiques. De cette manière, les consommateurs auront plus facilement accès à une alimentation plus saine.

* 5 *

Titre	Les réseaux de souveraineté alimentaire au niveau local
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer des réseaux de production, de transformation, de mise en marché et de consommation des denrées agricoles au niveau local. Pour ce faire, il faut soutenir et favoriser l'émergence d'initiatives de diversification en vue de répondre aux besoins alimentaires des communautés, tant en quantité qu'en qualité. De cette manière, les particuliers et les institutions qui servent ou consomment des aliments pourront s'approvisionner localement et contribuer à l'émergence d'une culture alimentaire basée sur la santé, l'environnement et l'équité sociale.

* 6 *

Titre	Former une brigade d'information destinée à inciter les restaurants à faire du compost
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR inciter les restaurants à faire du compost. Pour ce faire, il faut former, par l'entremise des centres communautaires, un groupe de citoyens qui sensibilisera les restaurateurs aux bienfaits de conserver leurs résidus biovégétaux (nourriture) à des fins de compostage. Ces mêmes citoyens iraient ensuite collecter ces résidus et mettraient en place des activités de compostage, par exemple des projets de jardins. De cette manière, la population serait sensibilisée au compostage et la communauté bénéficierait de ses bienfaits.





HUITIÈME ENJEU – L'INTÉGRATION INTERGÉNÉRATIONNELLE

* 1 *

Titre	Les valeurs de notre société et la nature
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR changer les mentalités et réfléchir aux valeurs qui gouvernent notre société, en particulier celles qui concernent la consommation et la recherche du profit. Pour ce faire, il faudra réapprendre à apprécier la vie, notre famille, nos loisirs, enseigner à nos enfants qu'il faut apprécier ce que l'on a. Les entreprises devront refléter les valeurs de la société et centrer leur production sur la durabilité au lieu de la croissance. Le gouvernement doit favoriser le retour ou l'émergence de certaines valeurs liées à la vie familiale, à la santé, aux loisirs responsables et à l'environnement. De cette manière, nous pourrons vivre en harmonie avec la nature.

* 2 *

Titre	Organiser des consultations intergénérationnelles sur le développement durable dans les municipalités
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR favoriser l'engagement de toutes les générations quant aux questions liées au développement durable. À cette fin, le gouvernement provincial doit organiser au niveau des municipalités une consultation publique intergénérationnelle portant sur le développement durable. De cette manière, les citoyens de tous les âges seraient informés et consultés sur des enjeux qui les touchent de près dans leur vie de tous les jours.

* 3 *

Titre	Générer la vie de quartier
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer un espace de dialogue entre les générations au niveau des quartiers. Pour ce faire, il faut créer des événements de quartier gratuits et festifs. De cette manière, un sentiment de communauté naîtra et sera bénéfique à l'épanouissement collectif et au développement social.





*** 4 ***

Titre	Organiser un événement intergénérationnel : « Agir entre générations pour un développement durable »
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR rapprocher les générations et les faire échanger sur leurs intérêts et leurs préoccupations concernant le développement durable. Pour ce faire, il faut regrouper au moins annuellement, dans le cadre d'un événement, des participants de toutes les générations, représentées en parts égales. Par des ateliers pratiques axés sur les gestes concrets que pourrait poser chaque génération pour favoriser le développement durable, les participants partageront leurs connaissances et expériences. Les ateliers seront préparés par les participants eux-mêmes. De cette manière, les échanges et les débats permettraient d'élaborer des propositions concrètes, issus de la rencontre des préoccupations et des expériences propres à chaque génération.

*** 5 ***

Titre	Développement durable et dialogue intergénérationnel
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR soutenir le dialogue intergénérationnel. Dans cette perspective, les organismes œuvrant auprès de toutes les générations, les établissements scolaires et les gouvernements devraient unir leurs forces pour stimuler l'émergence de lieux de contacts et favoriser la participation de personnes de toutes les générations à des discussions traitant de développement durable. De cette manière, toutes les générations pourraient s'engager dans un processus de concertation, processus vital pour l'objectif de favoriser le développement durable.

NEUVIÈME ENJEU – L'ÉDUCATION

*** 1 ***

Titre	Inclure le développement durable dans le cursus des études postsecondaires
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR former les étudiants du postsecondaire au développement durable. Pour ce faire, il faut intégrer à tous les programmes collégiaux et universitaires un cours obligatoire ou des heures d'enseignements destinés à l'acquisition de comportements capables de favoriser le développement durable. De cette manière, les étudiants du postsecondaire, qui se préparent





au marché du travail, seraient mieux informés et plus sensibilisés au bien-fondé des comportements écologiquement responsables.

*** 2 ***

Titre	Faire financer l'éducation relative à l'environnement par les pollueurs
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer une taxe qui serait imposée aux grands pollueurs et qui servirait à financer l'éducation relative à l'environnement (ERE). À cet effet, le gouvernement percevrait la taxe et serait chargé de redistribuer localement les sommes qu'elle engendre à des organismes œuvrant dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement. De cette manière, l'ERE bénéficierait d'un financement considérable et pourrait rejoindre un public plus large.

*** 3 ***

Titre	Favoriser l'initiative environnementale au secondaire
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR favoriser l'initiative des jeunes du secondaire par le biais d'une loi-cadre reliant trois assises, soit l'éducation, l'implication et les actions. À cette fin, les commissions scolaires, les conseils d'établissement et les professeurs devront s'outiller pour placer le développement durable au cœur du projet éducatif de leurs établissements. De cette manière, l'école sera en mesure de favoriser l'émergence et le soutien d'initiatives durables des jeunes.

*** 4 ***

Titre	Créer un centre multi-ressources sur l'environnement
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer un centre multi-ressources sur l'environnement capable de répondre aux questions de la communauté, de diriger les citoyens vers les services existants et, s'il y a lieu, de prendre note des demandes et besoins afin d'en aviser le gouvernement et de corriger les lacunes. Pour ce faire, le centre offrirait des services tels qu'une ligne téléphonique, un site Web et des bureaux régionaux. De cette manière, la population aurait facilement accès à de l'information de première importance en matière de protection de l'environnement.





* 5 *

Titre	Former des agents de sensibilisation à l'éducation en environnement
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR sensibiliser la population au niveau local à l'éducation à l'environnement. Pour ce faire, il faut former des « agents de sensibilisation à l'éducation à l'environnement ». Sur le principe des centres locaux de développement (CLD), les agents seraient soumis à un cadre de référence gouvernemental et assureraient une éducation relative à l'environnement qui porte vers l'action locale. De cette manière, les projets environnementaux qui naissent des besoins de la collectivité bénéficieraient d'une coordination et de soutien éclairé.

* 6 *

Titre	Organiser une tournée de sensibilisation par l'expérimentation
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR sensibiliser les jeunes de 12 à 18 ans à l'importance du développement durable. Pour ce faire, il faut mettre sur pied une équipe d'animateurs qui visiteront les écoles secondaires et collégiales pour faire vivre aux élèves une expérience de développement durable. Par cette expérience, les jeunes pourront mieux comprendre les enjeux du développement durable et connaître les possibilités d'y contribuer. Le projet de tournée s'appellerait « La caravane verte ». Un organisme communautaire serait chargé de concevoir le type d'activité et la tournée des écoles, et ce, en lien avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et les établissements d'enseignement secondaire et collégial. De cette manière, les jeunes seraient sensibilisés au développement durable sur un mode ludique, qui fait une grande place à la pratique.

* 7 *

Titre	Obliger les établissements scolaires à se doter d'une politique environnementale
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR exiger de tous les établissements scolaires des niveaux primaire, secondaire et postsecondaire qu'ils se dotent d'une politique environnementale dans laquelle seraient précisés des objectifs, un plan d'action et les résultats attendus. Un rapport interne évaluant les résultats serait exigé annuellement. À cet effet, tous les intervenants du milieu scolaire (établissements d'enseignement, direction, professeurs, personnel de soutien, élèves, etc.) devront se sentir concernés par l'élaboration et la concrétisation



des objectifs sous forme de projets. De cette manière, les établissements scolaires joueront pleinement leur rôle dans la recherche de meilleures pratiques environnementales.

* 8 *

Titre Former les enseignants aux principes de l'éducation relative à l'environnement

Énoncé IL FAUT AGIR POUR que les enseignants maîtrisent les notions de l'éducation relative à l'environnement (ERE). Pour ce faire, il faut inclure un cours obligatoire en ERE au curriculum des futurs formateurs pour qu'ils puissent devenir des moteurs de changement dès leur sortie de l'université. Il faut également former les enseignants déjà en poste. De cette manière, tous les enseignants pourront inclure des notions d'ERE dans leurs cours.

* 9 *

Titre Accroître la visibilité du développement durable dans les médias

Énoncé IL FAUT AGIR POUR que le développement durable soit au cœur des médias, autant par l'entremise des journalistes que par le biais de publicités d'intérêt public. Pour ce faire, il faut exiger des journalistes une meilleure couverture des enjeux environnementaux, des chaînes de télévision une meilleure diffusion des émissions à « saveur environnementale » et des gouvernements une campagne de sensibilisation médiatique d'envergure. De cette manière, le pouvoir des médias sera utilisé de façon positive, pour sensibiliser le plus grand nombre de citoyens aux façons de favoriser le développement durable.

* 10 *

Titre Intégrer les actions vertes à l'intérieur du cursus scolaire

Énoncé IL FAUT AGIR POUR que les étudiants des différents cycles (primaire, secondaire, cégep, université) effectuent, dans le cadre de leurs activités scolaires, des projets environnementaux (ex. : sensibilisation à l'intérieur d'entreprises, plantation d'arbres). Ces projets devraient être pris en compte dans leurs bulletins scolaires. De cette manière, les jeunes seraient partie prenante à la préservation de l'environnement, et ce, à toutes les étapes de leur formation.





DIXIÈME ENJEU – LA PARTICIPATION CITOYENNE

* 1 *

Titre	Favoriser l'influence citoyenne
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer un mouvement de citoyens capable d'influencer les débats concernant le développement durable. Pour ce faire, il faut informer, sensibiliser et créer un consensus autour de certaines valeurs afin d'accroître la mobilisation générale et d'encourager les actions individuelles et collectives. Les fédérations étudiantes et les organismes environnementaux pourraient coordonner le mouvement. De cette manière, nous pourrions organiser des manifestations, faire circuler des pétitions, envoyer des lettres aux députés pour faire entendre un certain point de vue et défendre le caractère durable du développement.

* 2 *

Titre	Participer aux consultations publiques sur les projets d'aménagements urbains
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR augmenter la participation des citoyens au sein des mécanismes de consultation publique, notamment ceux qui concernent les projets d'aménagements urbains. À cet effet, il faut faire davantage connaître ces mécanismes à la population, rendre accessible l'information sur les projets à l'étude et donner plus de poids à l'opinion des citoyens dans la prise de décision. De cette manière, les citoyens pourront influencer la planification et la réalisation de projets d'aménagements urbains.

* 3 *

Titre	Créer un carrefour de diffusion de l'information et des projets relatifs au développement durable et à l'environnement
Énoncé	IL FAUT AGIR POUR créer une structure dont le mandat serait de favoriser le réseautage des citoyens et des organismes dans le domaine de l'environnement et de faire circuler l'information pertinente dans ce domaine. Le gouvernement, les organismes et regroupements liés au développement durable, les municipalités et les entreprises devraient tous concerter leurs efforts pour créer cette structure, qui s'appellerait <i>Carrefour de diffusion de l'information et des projets relatifs au développement durable et à</i>



l'environnement. De cette manière, des projets locaux et régionaux ayant déjà fait leurs preuves pourraient être mieux connus à l'échelle provinciale et être appliqués à d'autres milieux et à d'autres contextes.

* 4 *

Titre Créer un réseau d'ambassadeurs pour l'action en environnement

Énoncé IL FAUT AGIR POUR créer un réseau d'individus qui ont à cœur les principes du développement durable. Ces individus s'engageront à devenir des ambassadeurs du développement durable qui sensibiliseront les gens de leur entourage, tant au travail qu'à l'école, entre amis ou en famille. Les ambassadeurs s'engageront également à poursuivre le développement de leurs connaissances. De cette manière, plus d'individus seront rejoints par l'éducation à l'environnement, notamment des personnes qu'on aurait difficilement pu rejoindre autrement.

* 5 *

Titre Soutenir les agents de changement au travail

Énoncé IL FAUT AGIR POUR encourager les personnes sensibilisées aux questions relatives à l'environnement à répandre leurs comportements dans leur milieu de travail. Pour ce faire, il faut créer une structure de soutien ou un réseau d'entraide capable de fournir des ressources aux personnes sensibilisées au développement durable au sein des entreprises. De cette manière, employeurs ou employés passeront d'individus sensibilisés à agents de changement et seront capables d'avoir une influence positive dans l'adoption d'initiatives, par l'entreprise et les autres membres du personnel, favorisant le développement durable.



J'espère que les artisans des pistes d'action et leurs lecteurs poseront encore plus de gestes durables et auront le goût de disséminer dans leur entourage de puissantes valeurs écologiques.

Jean-François Méthé
Comité organisateur de
MISSION : DURABLE
Représentant de l'INM



Pour un développement dans le vent!



SECTION 1.2 - ÉCHANGES DE REGARDS SUR LES PISTES D'ACTION

Les pistes d'action formulées par les participants de MISSION : DURABLE ont suscité des réactions chez de nombreux conférenciers. Nous reproduisons dans cette section les commentaires qu'ils ont bien voulu nous faire parvenir afin d'en faire bénéficier les auteurs des pistes d'action et leurs lecteurs.

Certains conférenciers ont mis l'accent sur les pistes d'action en général, sur les valeurs et préoccupations qui s'en dégagent, d'autres ont réagi à certaines pistes d'action en particulier. Dans tous les cas, les conférenciers n'ont pas été avares de leur expérience et de leurs connaissances, au plus grand bonheur de toutes les personnes qui voudront mettre en œuvre les pistes d'action dans leur vie et leur milieu!

Commentaires de Mme Corinne Gendron

Professeure au Département d'organisation
et gestion des ressources humaines de
l'École des sciences de la gestion de
l'Université du Québec à Montréal



Devant l'ampleur des défis environnementaux que nous avons à relever, on est souvent tenté de se dire « qu'y puis-je? »; nos actions individuelles semblent si dérisoires devant la complexité et l'immensité de la tâche. Et pourtant, même les plus grandes politiques, les plus grands virages ne deviennent réalité que lorsqu'ils se traduisent dans les gestes concrets de dizaines ou de centaines d'individus. Par ailleurs, même lorsqu'ils sont individuels, les gestes participent à de grands mouvements collectifs. La consommation en est un bon exemple : n'y a-t-il rien d'aussi individuel, et en même temps d'aussi collectif, que le fait de consommer dans nos sociétés? Bref, à titre d'individus, nous pouvons – et nous devons – intervenir, mais comment? En fait, l'engagement à l'égard de l'environnement se décline selon plusieurs dimensions rattachées chacune à l'un des statuts qui nous définissent : individu, travailleur et citoyen. En tant qu'individu, je choisis mon mode de vie, notamment mon mode de consommation : je deviens consomm'acteur, et peux adopter des comportements de consommation responsables et éclairés, plutôt que de faire abstraction de l'impact de ma consommation et aggraver la situation. En tant que travailleur, je peux participer à la modernisation écologique de mon organisation, mais je peux aussi orienter ma carrière de manière à contribuer de façon plus directe encore sur la résolution des problématiques écologiques. Enfin, en tant que citoyen je peux influencer les politiques non seulement par





l'exercice de mon droit de vote, mais aussi par la participation aux multiples débats publics sur des enjeux précis, ou des stratégies de développement à plus long terme pour notre société.

Le dialogue intergénérationnel doit permettre de maximiser le potentiel de chacun de ces niveaux d'engagement, en donnant notamment aux jeunes l'accès aux institutions économiques et politiques, et en leur offrant la possibilité de modeler ces institutions en fonction de leurs valeurs et de leurs aspirations. Cet accès prend une toute nouvelle connotation lorsque l'on sait que ce sont d'abord les jeunes qui seront aux prises avec une problématique environnementale de plus en plus urgente et de moins en moins facile à endiguer.

Les pistes d'action proposées s'inscrivent dans cette perspective d'ouverture aux préoccupations des jeunes et à leur responsabilisation à travers une invitation à participer au débat public. Ainsi, les initiatives de dialogue dans les municipalités, dans les quartiers, et plus largement au sein des instances politiques peuvent stimuler les échanges intergénérationnels et la participation citoyenne des jeunes dans le cadre d'un débat sur notre société et son avenir. Les pistes d'action proposées dans le milieu de travail sont tout aussi primordiales, mais supposent un accès à ce milieu pour les jeunes, et une voie au chapitre dans les organisations où ils seront appelés à travailler. L'intégration de la problématique environnementale, et ce, non seulement en termes écologiques ou biophysiques, mais aussi dans ses dimensions sociales, économiques et organisationnelles, aux cursus académiques apparaît tout aussi indispensable si l'on songe aux défis que devra relever la prochaine génération de travailleurs, de professionnels et de gestionnaires. Enfin, plusieurs initiatives auront des répercussions sur le plan individuel, en sensibilisant ou en favorisant une meilleure connaissance des problématiques environnementales par une meilleure couverture médiatique, d'une part, et par l'effet d'exemplarité d'une politique d'écoconditionnalité du financement public des événements, d'autre part.

Bref, des pistes d'action permettant aux jeunes d'agir dès aujourd'hui, de concert avec les générations qui les précèdent, en vue de modeler le monde qui sera le leur.



Commentaires de M. Gaétan Breton

Professeur de sciences comptables à
l'Université du Québec à Montréal

En général, la « responsabilisation » des citoyens passe souvent à côté de son objectif, ne serait-ce qu'en raison du peu de moyens dont disposent les citoyens. Si nous en demandons trop aux personnes sans leur donner les moyens, elles vont finir par se désintéresser de la question, ce qui serait pire que la situation actuelle.





Par conséquent, je privilégie les solutions collectives et politiques. Par exemple, l'instauration de normes de construction strictes est une excellente idée. Encore faut-il faire appliquer les règles, mais c'est une autre question. Ces règles pourraient inclure le recours systématique à la géothermie ou à l'énergie solaire pour produire une bonne partie de l'énergie dont le bâtiment a besoin.

J'ai aussi de grandes réticences envers les taxes « dédiées », c'est-à-dire pour le fait d'associer des sources de revenus précises avec des dépenses précises. Le bien public est général. Si on peut taxer l'eau pour payer l'eau et même taxer les vidanges pour payer leur ramassage et leur enfouissement ou recyclage, que va-t-on taxer pour payer les trottoirs? La taxe « dédiée » constitue un cri du citoyen qui n'a plus confiance dans les élus. Cependant, la solution n'est peut-être pas de faire des taxes « dédiées », mais d'agir sur les élus.

Il ne s'agit pas d'adapter les programmes aux revenus des plus pauvres, mais de prendre les dispositions afin que les habitations des plus pauvres cessent d'être des passoires, et pour l'air et pour l'eau. La plupart des programmes d'économie d'énergie actuels sont faits à travers Hydro-Québec et ne servent qu'à transférer massivement des argents des poches des payeurs de taxes dans celles des entrepreneurs amis des régimes en place. Il faut faire des vrais programmes où l'argent va aller non pas aux entrepreneurs à travers des hausses de prix et une efficacité réduite, mais pour corriger les situations. Soit dit en passant, le gouvernement devrait commencer par remettre en état, au niveau énergétique, son parc de logements à loyer modique, et aussi arrêter de surchauffer, de surclimatiser et de gaspiller l'eau de manière éhontée dans les institutions publiques.

J'ai aussi un petit problème avec les crédits d'impôt. Je crois à une simplification de la fiscalité et non à son utilisation pour modifier les comportements. De plus, les crédits d'impôt de ce type s'adressent à des gens qui ont les moyens. Donc, nous subventionnons les mieux nantis encore une fois. Il faut se méfier des recettes qui ont l'air facile.

Pour conclure, je dirais que la réglementation à la base, celle du secteur de la construction, par exemple, me semble encore la meilleure solution. Hydro se plaint depuis des décennies de la demande domestique, mais on ne cesse de construire du tout à l'électricité. Il est temps que les discours s'ajustent et que les actions suivent.





Commentaires de M. Jacques Gauvin

Conseiller du président-directeur général
du Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

« Changer les mentalités et réfléchir aux valeurs qui gouvernent notre société, en particulier celles concernant la consommation et la recherche du profit. » Voilà un beau programme avec lequel on ne peut qu'être d'accord... Je sou mets le commentaire qui suit en signalant toutefois que cet énoncé couvre un spectre immensément plus large que la question spécifique de l'industrie forestière dont nous avons discuté lors de l'atelier.

L'énoncé en question appelle à une action des entreprises (forestières ou autres) pour qu'elles reflètent les valeurs de la société. Or, comment pourrait-il en être autrement? Les valeurs que partage la majorité des gens dans la société se reflètent ultimement dans les gouvernements qu'ils élisent. Ces derniers ensuite adoptent des règlements, des lois, des programmes, des politiques, etc., qui tendent à donner suite aux engagements politiques et n'ont pas d'autres choix que de rechercher un minimum d'équilibre au travers des nombreuses tendances présentes sur la place publique, telles qu'exprimées par divers groupes et diverses personnes.

La meilleure façon de promouvoir une société différente, c'est de créer un parti politique qui véhicule des valeurs différentes ou encore de faire en sorte que ces valeurs soient adoptées par l'un ou l'autre des partis existants.

Au sujet de la piste d'action « *Coopérativiser* » l'exploitation des forêts

Les coopératives sont un mode d'organisation qui a fait ses preuves dans différents secteurs, dont le plus évident est le Mouvement Desjardins. Cependant, ces entreprises doivent aussi vivre avec les contraintes économiques, environnementales et sociales qui sont présentes dans un milieu donné.

Les entreprises coopératives qui auraient la responsabilité de mettre en valeur le milieu forestier devraient se doter des mêmes ressources que les entreprises forestières actuelles pour pouvoir faire leur travail et devraient composer avec un grand nombre d'exigences, y compris au point de vue environnemental. Pour pouvoir défrayer les coûts de tous ces éléments, elles devraient vendre le bois aux entreprises à un prix minimum, au risque sinon de faire des déficits et de ne pas survivre. Mais ce n'est pas elles qui décideront de ce prix; celui-ci sera déterminé en fonction de l'offre et de la demande.

Elles devraient donc composer avec le même système économique que les entreprises dites capitalistes. Ultimement, elles voudront grossir pour pouvoir obtenir des économies d'échelle et être plus compétitives (comme ce fut le cas avec les coopératives forestières actuelles ou encore le Mouvement Desjardins). À terme, à moins de changer la société elle-même et les





marchés sur lesquels nous écoupons nos produits, ces entreprises se verront confrontées aux mêmes défis.

Sur la piste d'action *Favoriser l'industrie de la transformation des produits forestiers*

Cette proposition nous amène dans la voie d'un dirigisme économique qui est loin d'avoir fait ses preuves. Le gouvernement doit maintenir toutes ses responsabilités au point de vue de la mise en valeur des ressources et il doit supporter le développement socioéconomique des régions du Québec, mais il n'a pas à intervenir aussi directement dans l'économie.

Sur la piste d'action *Réduire à la source la consommation des produits issus de l'exploitation forestière*

Pour ce qui est des entreprises de pâtes et papiers du Québec, elles utilisent déjà une proportion significative de fibres recyclées pour leur production. Cette proportion pourrait être plus grande, mais un des problèmes vient du fait que ce type de fibre n'est pas disponible en quantité suffisante. C'est ce qui fait d'ailleurs que certaines entreprises doivent importer des vieux papiers des États-Unis. Il est donc juste de signaler que les gens doivent recycler davantage, ce qui fournirait plus de matière première aux entreprises de pâtes et papiers.

Sur la piste d'action *Assurer l'indépendance des ingénieurs envers les entreprises forestières*

Une réponse complète à un tel énoncé demanderait une assez longue explication sur les différents processus de certification, incluant FSC, de même que sur la Loi des ingénieurs forestiers. Je me contente de signaler que les ingénieurs forestiers, qu'ils travaillent pour l'industrie ou encore pour le gouvernement, sont des professionnels régis notamment par un code de déontologie. Ils sont redevables auprès du public quant à la protection du patrimoine forestier public dans un contexte d'aménagement forestier durable.



Commentaires de M. Jérôme Normand

Directeur général d'ENVironnement JEUnesse

Sur la piste d'action *Créer un carrefour de diffusion de l'information et des projets relatifs au développement durable et à l'environnement*

Plusieurs initiatives de groupes écologistes vont en ce sens, tant sur le plan provincial que fédéral. Même que, parfois, on voit poindre certains dédoublements. Plusieurs réseaux écologistes existent dont : le Regroupement national des conseils régionaux en





environnement, le Réseau québécois des groupes écologistes, la Coalition Québec Vert Kyoto, le Réseau affilié des associations environnementales du Québec, le Réseau canadien en environnement, etc. Mais il est vrai qu'aucune de ces structures n'inclut tous les paliers confondus (local, régional, national, gouvernemental...) et qu'une telle initiative se doit de partir « d'en haut » (gouvernemental) et d'interpeller tous les acteurs du milieu.

Sur la piste d'action *Inclure le développement durable dans le cursus des études postsecondaires*

Cette avenue me semble imminente. Pour l'instant, les programmes intégrant des notions liées au DD ou à l'ERE au cursus scolaire sont des initiatives portées par des enseignants ou des départements seuls. Ils sont donc propres à chaque établissement. Vivement une intégration étendue et évolutive!

Sur la piste d'action *Faire financer l'éducation relative à l'environnement par les pollueurs*

Les « taxes » ne font pas l'unanimité dans la population, mais sont effectivement un bon moyen d'appliquer le principe pollueur-payeur. Dans son Plan de lutte aux changements climatiques, dévoilé en juin dernier, le gouvernement a décidé d'y aller d'une mesure de ce type pour financer son fonds vert. Une taxe aux hydrocarbures (que les pétrolières refileront inévitablement aux automobilistes) permettra ainsi un financement d'environ 200 millions de dollars par an. Toutefois, on n'ose pas encore s'engager à soutenir financièrement l'ERE et les organismes qui en font le cœur de leur mission.

Sur la piste d'action *Favoriser l'initiative environnementale au secondaire*

Encore une fois, on constate l'émergence de tels projets à travers de plus en plus d'écoles. Mais cela reste des projets isolés. La pérennité de telles actions est très fragile, puisqu'elles sont très souvent portées par un seul intervenant...

Sur la piste d'action *Créer un centre multi-ressources sur l'environnement*

La mission des conseils régionaux en environnement et de leur regroupement national va en ce sens. Il existe un conseil régional de l'environnement dans chacune des régions administratives du Québec. Maintenant, il faudrait qu'on y retrouve l'ensemble des outils et des ressources pertinentes.

Sur la piste d'action *Former des agents de sensibilisation à l'éducation en environnement*

Ou supporter davantage ce qui se fait dans cette veine par les groupes et organismes environnementaux.





Sur la piste d'action *Former une brigade d'information destinée à inciter les restaurants à faire du compost*

Le compostage est une mesure de réduction des déchets sous-utilisée. En effet, plus du tiers du sac-poubelle des Québécois pourrait être valorisé par le compostage. La réduction des matières putrescibles dans les lieux d'enfouissement techniques (dépotoirs) permet aussi de réduire la production de biogaz, grands contributeurs de gaz à effet de serre.

Sur la piste d'action *Organiser une tournée de sensibilisation par l'expérimentation*

ENvironnement JEUnesse n'attend qu'un signal de départ pour mettre en place la « caravane »!

Sur la piste d'action *Obliger les établissements scolaires à se doter d'une politique environnementale*

La Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ), en collaboration avec ENvironnement JEUnesse et d'autres partenaires, tente actuellement de convaincre les ministères de l'Éducation et de l'Environnement (MELS et MDDEP) d'agir de la sorte. Les établissements scolaires, avec les organes gouvernementaux, devraient être les premiers à donner l'exemple en termes de saine gestion environnementale.

Sur la piste d'action *Créer un réseau d'ambassadeurs pour l'action en environnement*

La notion d'agents multiplicateurs est fondamentale à l'éducation relative à l'environnement. Une personne convaincue et convaincante en amènera certainement d'autres à changer d'attitude et à adopter des comportements plus « écoresponsables ».

Sur la piste d'action *Former les enseignants aux principes de l'éducation relative à l'environnement*

L'ERE doit effectivement être omniprésente dans le cursus de formation des maîtres si l'on souhaite qu'à leur tour les enseignants incorporent l'ERE à leurs contenus de cours. La chaire de recherche en ERE de l'UQAM, qui est reconnue internationalement pour son expertise, pourrait être la pierre angulaire d'un projet d'une telle envergure.



Pour un développement dans le vent!





SECTION 2 - LA DÉCLARATION JEUNESSE DE MONTRÉAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

En participant au débat public, citoyens et groupes veulent partager les constats qu'ils font et aider à trouver des solutions aux questions marquantes de l'actualité. Ils souhaitent ultimement exercer une influence sur les décideurs qui seront appelés à se prononcer sur l'objet d'un débat.

En définissant leurs pistes d'action, les participants de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE* se sont engagés dans les débats liés au développement durable; au meilleur de leurs connaissances, ils ont proposé des solutions aux enjeux que celui-ci soulève, et ils souhaitent voir naître des initiatives qui s'en inspireront.

Parmi les multiples voies qui s'offrent aux citoyens pour participer au débat public figure l'acte de déclarer. Les participants de *MISSION : DURABLE* se sont impliqués dans le processus de rédaction et d'adoption d'un texte solennel, la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*. Le texte dresse certains constats et proclame les principes d'engagement ainsi que certaines valeurs qui favoriseront le développement durable.

Les pages qui suivent contiennent le texte de la déclaration, un bref survol de la démarche de rédaction et une entrevue avec M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, qui a largement contribué à diffuser la déclaration à l'international. Vous pourrez également lire différents commentaires suscités par la déclaration.

DURABLEMENT VÔTRE permettra de diffuser plus largement la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable* au Québec.

Soulignons que la déclaration ne constitue pas une position adoptée officiellement par le Conseil permanent de la jeunesse. La déclaration est le résultat d'un exercice de réflexion réalisé avec ouverture et sans contraintes, qui a permis à des centaines de jeunes de faire l'expérience d'une participation au débat public.





2.1 Texte de la déclaration

DÉCLARATION JEUNESSE DE MONTRÉAL SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Nous, 300 jeunes du Québec, Canada, avec une délégation de jeunes Français, nous sommes réunis à Montréal quelques semaines après la conclusion de la dernière conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, pour réfléchir et échanger à propos du développement durable et pour proposer des pistes d'action collectives et individuelles afin que ce concept devienne réalité.

Chaque jour, par notre inaction, des espèces vivantes disparaissent. Nous connaissons les problèmes, nous connaissons certaines solutions, mais notre obsession pour la croissance économique nous empêche de passer des paroles à l'action. Malheureusement, nous constatons que la croissance du PIB est toujours en tête des priorités et que les questions d'environnement et de justice sociale apparaissent secondaires, comme si c'était la vie qui devait être au service de l'économie, et non l'inverse. Que l'on parle de croissance économique, de libéralisation des marchés, de création d'emplois, d'exploitation des ressources naturelles, quelle finalité tout cela peut-il avoir si, en cours de route, on détruit la vie et les écosystèmes qui sont le fruit de millions d'années d'évolution, si on épuise les ressources et contamine l'eau que l'on boit, l'air que l'on respire et nos sources de nourriture? La vie évolue à son propre rythme, qui n'est pas celui des trimestres financiers ou des mandats électoraux.

Il faut cependant avoir le courage de prendre nos responsabilités face à la vie, celle de nos enfants et petits-enfants, celle des peuples plus vulnérables et celle de toutes les espèces qui sont interdépendantes et dont notre propre subsistance dépend.

Pendant l'événement *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*, nous avons passé beaucoup de temps à apprendre : à entendre des spécialistes, à prendre connaissance des impacts des humains sur notre planète, mais aussi à apprendre quelle était notre part de responsabilité dans la mise en œuvre de solutions pour réduire ces impacts négatifs. Nous avons échangé nos points de vue sur les différents aspects du développement durable et nous avons proposé des pistes d'action concrètes. Enfin, nous avons signé un protocole de l'engagement par lequel nous nous sommes engagés à agir en conformité avec les grands principes du développement durable, à en apprendre davantage sur ce qu'il faut faire et à tout mettre en œuvre pour que cela soit fait. Nous nous sommes aussi engagés à impliquer les gens autour de nous afin que le développement durable devienne leur priorité et qu'ils posent eux aussi des gestes à leur portée.



Nos pistes d'action visent l'éducation, l'organisation de nos milieux de vie et le développement économique durable. Enfin, elles appellent à la mobilisation de tous. Il nous faut agir, citoyens, en solidarité et en concertation. Et vous, en faites-vous autant? Nous nous attendons à ce que nos dirigeants assument l'impact énorme de leurs décisions et indécisions et qu'ils prennent leurs responsabilités envers les humains et toutes les autres espèces vivantes. La durabilité doit passer du simple discours à une pratique incontournable, elle doit être omniprésente et prioritaire dans toutes les sphères d'intervention des États. La précaution est de mise quand on porte le poids des écosystèmes et de toutes les vies qu'ils impliquent.

Les scientifiques sont unanimes : nous n'avons plus le temps d'attendre. Il faut inciter et sensibiliser, mais les mesures volontaires doivent être accompagnées de mesures contraignantes pour formaliser l'importance du respect de la vie autour de soi. Il faut agir individuellement, mais il y a une limite à ce que l'individu peut faire seul, tout comme il y a une limite à ce que la population peut faire sans l'aide de ses gouvernants. De leur côté, de nombreuses entreprises réalisent l'urgence de changer leurs méthodes afin d'assurer la durabilité. Elles y voient rentabilité et profitabilité non seulement économiques, mais aussi humaines et sociales. Ces entreprises, comme nous, imploront les dirigeants de les appuyer dans leurs démarches et de rappeler à l'ordre celles qui restent sourdes et aveugles.

Nous avons espoir que les choses changeront. Les mentalités évoluent et il devient de plus en plus difficile de faire l'autruche devant l'urgence de la situation. Nous, jeunes du Québec, sommes prêts à faire les changements nécessaires afin d'assurer la durabilité de nos modes de vie. En nous réunissant, nous unissons nos aspirations et nous affirmons, avec raison et avec cœur, par nos paroles et nos actions, que la durabilité est notre priorité parce que la vie est notre priorité.

Déjà, nous changeons nos habitudes de vie de mille façons et nous constatons que le monde est prêt à accueillir un nouvel ordre des choses, où chaque citoyen pourra évoluer tout en respectant son environnement et ses semblables. Nous attendons avec impatience le moment où vous oserez poser les actions qui nous permettront de célébrer ensemble la beauté de la vie, la beauté de notre monde et la fierté que nous éprouvons à partager cette beauté avec tous les êtres humains, avec les générations futures et avec toutes les formes de vie qui font de notre Terre ce qu'elle est, telle que nous la respectons. Il faut que tous les pays du monde passent ensemble de la parole aux actes. Nous avons parlé : maintenant, ensemble, agissons!

Les participants de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE,*
pour un développement dans le vent!
Montréal, mars 2006





2.2 Le processus de rédaction de la Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable

La *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable* est issue d'un processus démocratique auquel ont collaboré les 300 participants de l'événement *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*

L'idée de « formuler » et de « déclarer » est au cœur du concept de *MISSION : DURABLE*. Le comité organisateur, présidé par le Conseil permanent de la jeunesse, voulait que les jeunes participants ne fassent pas qu'assister à des conférences et à des tables rondes. L'événement devait être pour les participants non seulement un lieu d'apprentissage, mais également une tribune exceptionnelle pour échanger avec d'autres participants et des experts. Ce lieu foisonnant devait créer les conditions idéales pour développer des idées nouvelles. Inspiré de la formule adoptée par l'Institut du Nouveau Monde dans les événements qu'il organise, le comité organisateur suggérait aux participants de profiter de ces deux jours pour s'informer, débattre et proposer.

Dans le cadre de chacune des huit activités appelées forums – les forums étaient des tables rondes d'experts comportant des périodes de travail en équipe –, les participants devaient formuler des pistes d'action pour favoriser le développement durable. Ils ont rédigé plus d'une cinquantaine de pistes d'action (voir section précédente). Leurs pistes d'action portent sur les grands enjeux environnementaux, sociaux et économiques auxquels notre monde doit faire face : les changements climatiques, les ressources naturelles, le transport, l'urbanisation, l'alimentation, etc.

Pour inciter les jeunes participants à ne pas en rester là avec leurs pistes d'action, *MISSION : DURABLE* prévoyait la signature, au terme de l'événement, d'un « protocole de l'engagement ». En le signant, les participants s'engageaient à agir en conformité avec les grands principes du développement durable et, en particulier, à respecter l'équilibre entre l'environnement humain et l'environnement naturel. Ils s'engageaient aussi à agir pour concrétiser les pistes d'action à leur portée et à inciter les personnes de leur entourage à prendre connaissance des pistes d'action ainsi qu'à les mettre en œuvre.

Pistes d'action et protocole de l'engagement, voilà ce qui avait été prévu pour inciter les participants à agir pour favoriser le développement durable.

Un heureux concours de circonstances est à l'origine de l'idée de rédiger une déclaration. Prenant connaissance des intentions du comité organisateur concernant les pistes d'action et le protocole de l'engagement, M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique et conférencier d'ouverture de l'événement, proposa aux 300 participants de donner un grand écho à leur désir d'influencer le monde sur le sujet du développement durable. Il leur suggéra de diffuser dans le réseau du Secrétariat de la Convention sur la





diversité biologique, réseau établi sur tous les continents, le résultat de leurs délibérations. Nul doute que l'enthousiasme des participants pour l'événement monta alors d'un cran.

Soucieux d'envoyer un message fort, les participants ne voulurent pas se contenter de faire circuler leurs pistes d'action et leur protocole de l'engagement. Le caractère solennel d'une déclaration leur semblait plus approprié. Il fut donc décidé de rédiger une déclaration.

Même si les déclarations ne se rédigent pas selon un modèle littéraire codifié, elles comportent généralement les préoccupations et les aspirations du groupe qui les signe ainsi que les moyens que celui-ci envisage pour faire évoluer une situation donnée.

Tout naturellement, la matière première où puiser les préoccupations et les aspirations de la déclaration qui serait issue de *MISSION : DURABLE* allait être les pistes d'action. Les moyens envisagés pour améliorer la situation décrite allaient converger vers celui prôné par le Protocole de l'engagement : l'action citoyenne.

S'appuyant sur les pistes d'action et sur le Protocole de l'engagement, un jeune participant, Alex Boudreau, s'est vu confier la rédaction d'une proposition de déclaration, sous la coordination du Conseil permanent de la jeunesse. Une semaine après la fin de l'événement, une première version de la déclaration a été soumise aux 300 participants. Une consultation électronique a permis de recueillir 37 commentaires, dont 10 propositions d'amendements. Une deuxième version a été acheminée deux jours plus tard et a été acceptée par les participants.

La déclaration a été entérinée par les participants de *MISSION : DURABLE* juste à temps pour que M. Ahmed Djoghlaïf puisse la glisser à l'ordre du jour de la huitième Conférence des Parties de la Convention sur la diversité biologique, qui s'est déroulée du 20 au 31 mars 2006 dans la ville brésilienne de Curitiba. La déclaration a été résumée par M. Djoghlaïf dans son message d'ouverture lors du segment de haut niveau à la Conférence des Parties. De plus, dans son résumé du segment ministériel de la Conférence des Parties, la ministre de l'Environnement du Brésil, madame Marina Silva, a rapporté l'essentiel du message des participants de *MISSION : DURABLE* aux quelque 120 ministres présents.

La déclaration a également été remise au président de la République du Brésil, Luiz Inácio Lula da Silva, afin d'être transmise aux chefs d'État qui se sont réunis en juillet 2006, lors de la rencontre du G8 à Saint-Petersbourg, en Russie.

La déclaration a aussi été reproduite intégralement dans *Gincaniño*, la lettre électronique publiée par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique à l'intention des jeunes. Elle figure aux côtés d'autres textes rédigés par des jeunes, dont le *Message des élèves de Curitiba*. La lettre électronique est disponible à l'adresse suivante : <http://www.biodiv.org/doc/newsletters/news-gincanino-2007-02-low-en.pdf>. La déclaration a parcouru beaucoup de chemin depuis sa rédaction en février 2006, chemin qu'elle poursuit avec la publication de cet ouvrage.





2.3 Entrevue avec M. Ahmed Djoghlaïf

Dans les mois qui ont suivi la tenue de l'événement jeunesse MISSION : DURABLE, *pour un développement dans le vent!*, M. Ahmed Djoghlaïf, secrétaire exécutif de la Convention sur la diversité biologique, a accepté de réagir au contenu et au parcours de la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*. Ses commentaires apportent un éclairage particulièrement intéressant sur la signification de l'acte de déclarer et sur le contexte dans lequel cette déclaration s'inscrit.

QUESTION N° 1 : Pourriez-vous nous faire part des raisons qui vous ont amené à participer à notre événement et qui vous ont incité à proposer la rédaction d'une telle déclaration?

La rédaction de la déclaration est une idée des organisateurs de l'événement, je n'ai que salué cette initiative en proposant mon aide en ce qui a trait à la circulation de celle-ci à l'extérieur des murs de l'université. Mon intention était double en promettant que cette déclaration serait communiquée à Curitiba. D'abord, il s'agissait de dynamiser les discussions en ce que celles-ci trouveraient un écho auprès d'une audience de décideurs de haut niveau. Puis il s'agissait de souligner l'importance qui doit être accordée au point de vue des jeunes lorsque l'on discute de questions environnementales.

Réfléchir au développement durable, c'est d'abord la mise en contexte; réfléchir sur soi-même, sa place dans la société, ses responsabilités, ses devoirs. Votre événement avait toutes les caractéristiques essentielles d'une telle démarche. J'ai donc profité de mon passage à MISSION : DURABLE pour rendre public mon *Message aux enfants et jeunes de la planète*. Il est soutenu par la même vision. Il s'agit d'un message qui me tient beaucoup à cœur.

QUESTION N° 2 : Montréal, Curitiba, Saint-Petersbourg... Depuis sa formulation en mars 2006, la Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable a parcouru tout un chemin. Quelles furent les réactions soulevées par la déclaration aux différents endroits où celle-ci a été présentée?

Je peux vous confirmer la très chaleureuse réaction du président brésilien Lula da Silva. En outre, mon message d'ouverture lors du segment de haut niveau à la Conférence des Parties a été très bien reçu.

Dans son résumé du segment ministériel de la Conférence des Parties, la ministre de l'Environnement du Brésil a résumé l'essentiel du message des jeunes aux quelque 120 ministres présents.





QUESTION N° 3 : La Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable porte en elle l'espoir de la jeunesse québécoise. Elle repose sur des thèmes ayant une portée universelle : préservation de la diversité biologique, contrôle de la croissance économique sauvage, principe de précaution... En comparaison, les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) apparaissent beaucoup plus terre à terre : réduire la mortalité infantile, combattre le VIH et le paludisme, assurer l'éducation primaire pour tous, etc. Dans cette perspective, la Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable serait-elle trop utopique pour susciter l'adhésion de pays émergents ou en développement, qui luttent pour assurer la survie quotidienne de leurs populations?

L'intérêt de cette déclaration réside justement dans sa portée universelle. Elle peut trouver écho auprès de nombreux décideurs tout en respectant les divers contextes nationaux. Cela va de pair avec les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) qui servent eux-mêmes de référence commune pour aider la communauté internationale à déterminer l'orientation de ses politiques et programmes de développement. En somme, globalement, nous sommes confrontés aux mêmes problèmes environnementaux. Bien entendu, les déshérités de la planète sont particulièrement touchés par ceux-ci. De surcroît, les pays pauvres sont beaucoup moins outillés pour faire face à ces problèmes.

Les principes dont s'inspire la déclaration proposent des pistes de solutions dynamiques à des problèmes bien circonscrits. Les OMD constituent un incontournable « ordre du jour » pour la jeune génération. Vous parlez d'équité ou du principe de précaution. Voilà sur quoi reposent aussi les OMD. Par exemple, l'objectif 7, qui est d'assurer un environnement durable, correspond à l'exploitation durable des ressources et à la protection des écosystèmes complexes dont dépend la survie de l'humanité; c'est le contraire de ce que vous appelez la « croissance économique sauvage ».

Les OMD ont une résonance particulière pour les pays en développement parce qu'ils portent notamment sur la réduction de la pauvreté et de la faim.

Le rapport des Nations Unies sur la jeunesse révèle que 515 millions de jeunes vivent avec moins de 2 \$ par jour. Cela représente 45 % des jeunes du monde! Quand les jeunes Québécois parlent de pauvreté, parlent-ils de la même chose? On peut répondre par l'affirmative, mais il importe de mettre les choses en contexte.

QUESTION N° 4 : La Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable souligne l'importance des mesures volontaires et des mesures contraignantes et insiste sur le rôle des citoyens dans le développement durable. Elle pointe cependant plus particulièrement du doigt les décideurs, à la fois économiques et politiques. Comment les décideurs peuvent-ils jouer pleinement leur rôle?

Les citoyens, et les jeunes en particulier, doivent contribuer aux efforts internationaux en ce qui concerne la modification des modes de consommation à l'origine de nombreux problèmes





environnementaux. Les gouvernements adoptent des mesures suivant les circonstances et les priorités nationales. Personnellement, je suis d'avis que les individus peuvent bien souvent transcender ces mesures par la somme de leurs actions individuelles.

Il existe plusieurs manières pour les décideurs de mettre en œuvre les engagements internationaux pris par leurs gouvernements en matière environnementale. En matière de biodiversité, les décideurs peuvent jouer un rôle important en faisant la promotion de l'application d'une convention internationale au niveau national. Les décideurs peuvent par exemple assurer la mise en place de mesures législatives et administratives ainsi que d'actions requises sur le plan politique pour honorer les obligations contractées. Dans le cas d'une convention comme la Convention sur la diversité biologique, des législations particulières peuvent être mises en place, incluant, par exemple la création de territoires protégés ou encore la mise en œuvre de réglementations spécifiques sur l'intégration de considérations particulières en matière de biodiversité dans les études d'impact environnemental exigées pour certains secteurs d'activité.

Une autre façon pour les décideurs d'intervenir de manière constructive dans l'atteinte des objectifs de la Convention est d'investir dans la mise au point d'indicateurs ou d'autres moyens servant à mesurer la progression du développement durable et l'intégration des préoccupations environnementales, sociales et économiques qui y sont liées. Ainsi, le gouvernement du Québec a par exemple développé une stratégie et un plan d'action sur la diversité biologique assortis d'indicateurs distincts.

Une autre manière pour les décideurs de contribuer pleinement à l'application d'une convention comme la Convention sur la diversité biologique est de faciliter la sensibilisation du public, notamment par le biais de financement ciblé.

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, la plupart des pays signataires ont mis en place une stratégie nationale de protection de la biodiversité. Ces stratégies fixent des objectifs en matière de conservation et d'utilisation durable et préconisent une gestion écologique des milieux naturels. Pour les décideurs, le défi demeure toutefois l'intégration harmonieuse de celles-ci dans les politiques ainsi que leur adaptation aux plans et stratégies gouvernementaux.

QUESTION N° 5 : Quel peut être l'impact d'une telle déclaration sur les décideurs réunis dans des rencontres comme celles du G8 et des États signataires de la Convention sur la diversité biologique?

La déclaration rappelle aux décideurs les engagements pris envers les jeunes et plus globalement leurs responsabilités envers les générations futures.

Le chapitre 25 de l'Agenda 21 est clair sur un point : les jeunes du monde entier doivent prendre une part active à toutes les décisions qui touchent à leur avenir. La jeunesse contribue aux décisions à l'échelle internationale par l'apport de nouvelles idées et à l'action par sa





mobilisation. Clairement, la jeunesse apporte un point de vue unique qu'on ne saurait ignorer. MISSION : DURABLE est le type d'événement qui permet de mettre en lumière ce point de vue.

Les jeunes ayant eux-mêmes trouvé des pistes d'action vers la durabilité, il est logique d'inviter ensuite les dirigeants à s'en inspirer et à poser les actions nécessaires à la sauvegarde de la vie sur terre.

QUESTION N° 6 : Outre l'impact de cette déclaration, connaissez-vous des exemples de retombées d'autres déclarations faites par des jeunes auprès des décideurs?

Il existe plusieurs exemples de déclarations de jeunes qui ont eu un impact important auprès des décideurs. Récemment, lors de la Conférence de Montréal 2005 sur les changements climatiques, vingt-six jeunes ont présenté une déclaration en session de haut niveau. Ce n'était d'ailleurs pas la première fois que les jeunes présentaient une déclaration devant ce forum; une première déclaration portant sur la sensibilisation du public et sur l'intervention des jeunes dans le dossier des changements climatiques fut présentée à la 6^e Conférence des Parties à la Convention sur les changements climatiques, en 2000.

Les jeunes ont aussi présenté une déclaration d'importance lors du Sommet Mondial sur le développement durable de Johannesburg, en 2002. La conférence fut d'ailleurs ouverte par les enfants. Parmi les résolutions des jeunes, je note celle de ne jamais cesser d'intervenir sur les questions du développement durable et de toujours manifester leurs idées haut et fort!

Plus récemment, une très belle déclaration a attiré mon attention dans le contexte de notre coopération avec l'UNESCO relative au programme de travail de la Convention sur la biodiversité insulaire. Près de 100 jeunes de petits États insulaires se sont réunis en janvier 2005 à l'Île Maurice et ont présenté une déclaration aux délégués d'une réunion internationale sur les petits États insulaires. Elle mentionne la contribution unique des jeunes de par leur expérience d'une vie partagée entre traditions et modernité.

Dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique, notons également la Déclaration de la jeunesse de la 6^e Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui a eu lieu aux Pays-Bas en 2002, dans laquelle les jeunes ont exprimé le souhait de faire entendre leurs opinions et leurs graves préoccupations en matière de biodiversité. Celle-ci a été intégrée et reconnue dans la déclaration ministérielle. Ces déclarations politiques favorisent la reconnaissance, par les 189 Parties à la Convention, d'enjeux tels que ceux identifiés par les jeunes. Je me souviens qu'elle a eu un écho très favorable lors de l'événement.





QUESTION N° 7 : Comment les jeunes Québécois peuvent-ils contribuer à faire du développement durable une réalité?

Les jeunes Québécois doivent continuer de manifester leur intérêt pour l'environnement. Ils doivent continuer à faire pression sur les décideurs.

Je les invite à parfaire leurs connaissances. L'éducation est pour moi une des armes les plus fortes pour contrer l'ignorance et l'indifférence face à l'environnement. L'usage judicieux du savoir est la condition initiale du progrès social. L'éducation permet de conférer à la question de la protection de l'environnement dans sa relation avec le développement la place qui aurait toujours dû être la sienne.

Pour que la durabilité se cristallise pleinement dans la prise de décision, il faudra assurer l'instauration d'une nouvelle vision chez les gestionnaires de demain, une vision qui placerait les valeurs humaines fondamentales au cœur des problématiques du développement durable. Cela exige de mettre fin aux modes de consommation et de production contemporains insoutenables, qui, tout comme la pauvreté, sont à la fois les causes et les conséquences de la dégradation de la relation entre l'être humain et son environnement.

L'éducation se fait aussi hors des salles de cours! Prendre contact avec la nature et s'assurer que ce contact avec la nature soit accessible est aussi central que de comprendre les raisons pour lesquelles nous sommes liés aux écosystèmes. Le contact avec la nature c'est le sentiment et l'émotion. Comprendre la nature, c'est aussi la vivre.

QUESTION N° 8 : Comment les jeunes Québécois peuvent-ils passer d'une déclaration engageante à des actions engagées?

Votre déclaration porte ce message : l'action est essentielle à la compréhension même du développement durable, elle l'est pour faire changer les choses. La Convention sur la diversité biologique concerne la vie sur terre. Notre propre survie! Il s'agit d'un accord international destiné à l'action, une action qui ne peut se faire sans les jeunes, force dynamique au cœur de cette mission.

Je reviens sur l'importance de l'éducation dont les jeunes demeurent les principaux bénéficiaires. Elle doit répondre à leurs valeurs et besoins. L'année dernière, les Nations Unies ont décidé de faire de la période allant de 2005 à 2014, la Décennie pour l'éducation en vue du développement durable. Cette décennie offre aux jeunes une occasion unique d'associer l'éducation à la protection de l'environnement.

L'éducation est une chance unique pour les jeunes de devenir des citoyens informés. Elle permet de façonner le jugement et de modifier les comportements. Plaçons encore les choses en contexte pour constater cette chance qui impose aussi un devoir; à travers le monde, selon le rapport des Nations Unies sur la jeunesse de 2005, 130 millions d'enfants ne vont pas à l'école et 133 millions sont illettrés. Au-delà de la simple diffusion de connaissances,



l'éducation privilégie l'agencement de connaissances collectives dans un esprit critique. L'éducation n'est donc pas seulement une propagation des connaissances sur la chimie, la biologie ou la physique, mais un encouragement à l'emploi de ces connaissances pour modeler l'opinion personnelle favorisant l'étude des défis environnementaux avec un œil critique menant à l'action réfléchie.

Une pensée de l'environnementaliste Pierre Dansereau me semble appropriée pour répondre à votre question. Il parle d'optimisme par besoin, il dit que, si personne n'espère, rien n'arrivera. Espérer permet de prendre possession de sa propre vie. L'espoir est dynamique; comme une déclaration qui ne reste pas statique. Espérer, par un truchement de l'esprit, c'est passer à l'action.





2.4 Échange de regards sur la déclaration

Déclarer, c'est proclamer de façon solennelle des idées et, par extension, prendre part au débat public. Ce faisant, celui qui déclare s'expose aux commentaires de ceux qui le lisent. Nous avons demandé à M. Michel Venne, directeur général de l'Institut du Nouveau Monde, et à M. René Coignaud, président d'ENvironnement JEUnesse de 2004 à 2006, ce qu'ils pensent de la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable*.

Nous avons aussi recueilli des commentaires parmi les participants de MISSION : DURABLE au cours du processus d'adoption du texte. Leur enthousiasme est contagieux!

Commentaires de M. Michel Venne

Directeur général de l'Institut du Nouveau Monde

LE POUVOIR DE LA PAROLE

Pour changer le monde, il faut d'abord en exprimer le vœu. Il n'y a pas de changement sans volonté. Pour que le changement survienne, la volonté de changement doit être partagée. Pour que celle-ci soit partagée, elle doit d'abord être exprimée.

Il s'agit de retrouver et d'exprimer le goût de l'avenir.

Le goût de l'avenir, c'est vouloir gouverner celui-ci. C'est refuser qu'il soit laissé aux lois du hasard, abandonné à la fatalité ou, pire encore, à la domination des puissants, aux logiques mécaniques, au déterminisme technologique ou aux lois du marché. C'est « être habité par l'idée du lendemain à construire » et « renoncer au renoncement contemporain », comme l'écrit Jean-Claude Guillebaud. C'est aussi rejeter la dictature du présent. C'est « réapprendre à dire non » et mettre en pratique le beau slogan des altermondialistes : un autre monde est possible. Il faut retrouver les vertus mobilisatrices des rêves partagés, réapprendre à débattre et à formuler des idées qui deviendront des projets. Réenchanter le présent, en y introduisant l'avenir.

Pour changer le monde, il faut ensuite formuler le changement désiré, dessiner les contours du monde de demain, en commençant par les principes.

Il faut enfin passer à l'acte et provoquer le changement.





Mais la première action consiste toujours à prendre la parole. La parole change les choses. Elle est déjà un pouvoir. Elle est le premier pas. Elle est concrète.

Voilà ce à quoi se sont adonnés les participants de Mission : Durable. Leur parole doit être entendue et partagée. Une parole... Un premier pas... Le début d'autre chose...



Commentaires de M. René Coignaud

Président d'ENvironnement JEUnesse de 2004 à 2006

Une déclaration a son utilité lorsqu'elle permet d'unir un large groupe autour d'une vision commune servant de ligne directrice pour de l'action concrète. En ce sens, avoir uni 300 jeunes autour de cette déclaration est une réussite qu'il faut souligner. Une déclaration peut aussi agir comme outil de motivation et de mobilisation. La prise d'engagements personnels par chacun d'entre nous doit être appréciée. Plus d'un an après le colloque, il faut s'interroger sur l'ardeur que nous avons mise à remplir nos propres engagements et poursuivre.

Surtout, il faut voir la déclaration comme un début et poursuivre notre engagement pour enthousiasmer nos pairs et les décideurs. Je vous encourage à participer aux processus décisionnels, consultations publiques et autres. ENvironnement JEUnesse a d'ailleurs développé un guide à cet effet et a pour mission (et passion!!!) de vous soutenir dans vos démarches. Je vous encourage à joindre ou initier des actions communautaires en même temps que de faire porter votre voix. Je me permettrai une fois de plus de souligner que, depuis 28 ans, des milliers de jeunes se sont approprié leur propre organisme, ENvironnement JEUnesse, dont ils ont déterminé le cours et partagé les résultats. C'est un milieu et une boîte à outils qui vous appartiennent : faites-en les vôtres!





Quelques commentaires des participants

Très beau texte!

J'espère que le colloque et cette déclaration auront un impact réel. Les autorités doivent prendre conscience qu'elles nous représentent et qu'elles sont censées défendre les intérêts de la société et de tous les individus qui la composent. Or notre plus grand intérêt à tous est d'avoir... un développement durable!!! Vous, Nations Unies, qui tenez entre vos mains le destin du monde et de tous les êtres humains, saurez-vous lui offrir, leur offrir, nous offrir ce développement durable?

Anne-Marie Quillet

J'entérine cette déclaration à 1000 %! Et travaille à faire ma part dans ma vie et autour de moi, notamment dans mon milieu de travail. Merci de votre engagement.

Cécile Masson

Je suis tout à fait d'accord avec le contenu et j'aime la facture du texte. Mais je trouve qu'il n'est pas suffisamment diffusé. [...]

Ruba Ghazal

Je trouve que c'est vraiment appréciable que vous ayez fait parvenir à tous la déclaration avant sa diffusion, car chacun a pu la lire, l'amender, voire la transformer et ainsi se l'approprier. Elle appartient à tous désormais et jette les bases de ce que les jeunes pensent sur le développement durable et sur la situation actuelle. Les propositions contenues dans les pistes d'action et dans la déclaration sont riches et reflètent bien le travail et les idées qui ont été fournis en février dernier. Ces propositions contiennent l'avenir de nos politiques nationales et internationales, à nous de les défendre jusqu'au bout.

Thomas Scuderi



Conclusion

UN APPEL À L'ACTION EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les enjeux auxquels notre société et notre monde doivent faire face sont nombreux quand ils se fixent comme objectif de développer de manière durable. En rapportant les allocutions de conférenciers et panélistes de l'événement jeunesse *MISSION : DURABLE, pour un développement dans le vent!*, *DURABLEMENT VÔTRE* a abordé dix enjeux de front : les changements climatiques, les ressources naturelles, les échanges commerciaux, les transports, l'habitation, l'efficacité énergétique, l'alimentation, l'intégration intergénérationnelle, l'éducation et la participation citoyenne. Ces enjeux ont été décrits de manière à être toujours accessibles et représentatifs des différents points de vue en présence dans les domaines scientifiques, économiques, sociaux et communautaires.

Les quelque 200 pages de *DURABLEMENT VÔTRE* constituent un puissant plaidoyer pour l'action ainsi qu'un outil inspirant pour agir au quotidien, individuellement et collectivement.

Quiconque lira les *50 pistes d'action pour le développement durable* et la *Déclaration jeunesse de Montréal sur le développement durable* sera heureux de constater que les 300 jeunes Québécois présents à l'événement *MISSION : DURABLE* se perçoivent comme des agents de changement. Ils réclament des actions des gouvernements et des entreprises, mais ils s'incluent toujours, en tant que citoyens, dans la recherche et la mise en œuvre des solutions. À les lire, il apparaît clairement que le développement durable est l'affaire de tous; pas question d'accuser ni de se défilier en plaçant la responsabilité des faits dans les mains de leurs ancêtres et la responsabilité des gestes dans les mains de leurs descendants. Ils veulent agir maintenant, et ce, au bénéfice de tous.



Ces 300 jeunes sont-ils représentatifs de la réalité québécoise? En d'autres termes, pouvons-nous considérer que les jeunes du Québec sentent à ce point et au quotidien l'appel de l'action?

La démarche entreprise par les participants de *MISSION : DURABLE* suppose comme préalable un certain degré de sensibilisation. S'inscrire à un événement d'une durée de deux jours s'étalant sur toute une fin de semaine, ayant lieu – pour les étudiants tout au moins – quelques jours avant la semaine des examens, dénote chez eux un réel désir de maîtriser les clés d'accès aux principaux débats qui animent la société québécoise en matière de





développement durable. En cela, ils peuvent être considérés comme représentatifs de cette portion des jeunes qui s'estiment engagés.

L'événement a-t-il prêché à des convertis? Le plus gros défi des organisateurs d'événements jeunesse thématiques est de susciter la participation des jeunes à l'extérieur des réseaux en lien direct avec la thématique. Ainsi, un événement ayant pour thème le développement durable atteindra ses objectifs si ses participants viennent autant des jeunes chambres de commerce, des écoles de génie, des facultés de médecine et de droit que des modules de sciences humaines et des groupes jeunesse dont l'action est en lien direct avec l'environnement. Sur ce point, le Conseil permanent de la jeunesse et ses partenaires peuvent dire « mission accomplie »; les participants venaient de tous les milieux, de toutes les régions du Québec, étaient d'origines diverses et représentaient tous les segments d'âge compris entre 15 et 35 ans.

De leur propre aveu, les jeunes participants sont ressortis de l'événement avec le désir de prendre d'assaut leur entourage et de faire des émules. En plus des nombreux courriels reçus par le CPJ, les participants laissent transparaître dans leurs pistes d'action qu'un citoyen informé a le devoir d'en informer un autre, d'une part, et, d'autre part, qu'il doit donner l'exemple. Ils considèrent comme un privilège le fait d'avoir pris part à un rassemblement de jeunes aussi important et d'avoir pu entendre autant de conférenciers stimulants, reconnus au Québec et ailleurs dans le monde pour leur expertise et leur qualité de communicateur. Ils veulent partager leur privilège avec d'autres jeunes, avec les membres de leur famille, leurs collègues de travail, bref, avec le plus de personnes possible.

DURABLEMENT VÔTRE leur sera précieux dans la réalisation de cet objectif.



L'impact d'un événement comme *MISSION : DURABLE* sur l'aptitude des jeunes à prendre part au débat public est des plus perceptibles. En mettant bout à bout les allocutions des conférenciers présentées dans cet ouvrage et les *50 pistes d'action pour le développement durable*, il apparaît clairement que les participants se sont inspirés directement des propos des personnalités invitées. Cela est particulièrement frappant dans le cas des pistes d'action sur les enjeux « ressources naturelles », « efficacité énergétique » et « éducation ». Comment ne pas faire le lien entre la mise en garde de Richard Desjardins concernant l'indépendance du forestier en chef (p. 74) et la piste d'action intitulée « Assurer l'indépendance des ingénieurs envers les entreprises forestières » (p. 144)? Même chose pour la piste d'action intitulée « Rendre l'efficacité énergétique accessible à tous » (p. 150), en lien direct avec l'allocution d'Olivier Bourgeois qui, lors du forum portant sur l'efficacité énergétique, demandait la mise en place de programmes adaptés aux besoins des ménages à faibles revenus (p. 106).

L'événement a été une véritable tribune pour les jeunes; ils l'ont prise d'assaut. Cela est d'autant plus remarquable que, comme le souligne Christian Giguère, directeur général du Centre pour le développement de l'exercice de la citoyenneté (CDEC), « la liberté d'expression





est souvent tenue pour acquise dans notre société. Il est exigeant d'endosser cette responsabilité. »

Les participants de *MISSION : DURABLE* ont acquis des connaissances qui leur permettent de proposer des idées précises sur des sujets complexes en lien avec le développement durable. Ils ont été confrontés à des points de vue tantôt complémentaires, tantôt opposés, et ont en bout de ligne fait des choix qui se lisent dans leurs pistes d'action. Nul doute qu'ils seront mieux à même de rester critiques face aux utilisations abusives de l'expression et de résister à la tentation des solutions simplistes présentées comme des panacées.

Les participants de *MISSION : DURABLE* et les lecteurs de *DURABLEMENT VÔTRE* savent maintenant plus que jamais que leurs gestes mais aussi leur vigilance sont primordiaux dans la réalisation de leurs aspirations. Ils doivent certes continuer de, notamment, recycler et consommer de façon responsable. Mais ils doivent également exiger des gestes et de la vigilance de la part des décideurs, ils doivent investir les instances de consultation publique, ils doivent dire ce qu'ils pensent et ils doivent, ultimement, voter.

Jérôme Normand, directeur général d'ENvironnement JEUnesse, souhaite que les jeunes aient la « juste impression d'avoir un poids décisionnel, une influence, comme citoyen ». Marie Houde, représentante du Forum jeunesse de l'île de Montréal, estime quant à elle que « même si la tâche de créer un monde durable semble immense, tout grand changement commence d'abord par un petit geste ». L'individu ne peut tout faire, mais tout part de lui.



Plus que quelques lignes et vous aurez terminé la lecture de *DURABLEMENT VÔTRE*. Peut-être le lirez-vous de la première à la dernière page, d'une traite, ou sinon en deux, trois ou plusieurs fois. Peut-être avez-vous seulement glané quelques informations sur des sujets précis à différents endroits du livre. Peut-être avez-vous lu certains passages deux fois pour mieux en saisir la portée, ou lu à voix haute pour partager certaines statistiques étonnantes avec vos colocataires et amis. Le choix vous appartient! Tout comme cet ouvrage, d'ailleurs. Celui-ci vous est destiné, à vous de vous en approprier le contenu.

Gardez cet ouvrage à portée de la main, car, à l'instar des 300 participants de *MISSION : DURABLE*, vous vous sentez sans doute déjà investi d'une « mission » : partager l'information avec le plus grand nombre de personnes possible!

C'est ainsi que cet ouvrage revêtira un caractère durable, grâce à ses lecteurs. Tout ce papier n'aura pas été utilisé en vain si vous en conservez un goût prononcé pour l'action et s'il vous est utile pour illustrer vos propos dans les conversations sur l'environnement auxquelles vous participerez. Vous pourrez même scander « Vive le papier! Vive le papier! » si, après l'avoir lu, vous offrez votre copie de *DURABLEMENT VÔTRE* à votre voisin, qui à son tour l'offrira, et ainsi de suite.





Espérons que *DURABLEMENT VÔTRE* fasse partie des ouvrages qui, une fois lus en entier, ne se referment pas, ceux dont le contenu trotte dans la tête comme le refrain d'une bonne chanson.

Si cela devait être le cas, vous seriez devenu un *Homo durabilis*, c'est-à-dire une personne de l'*ère durable*, qui sait dépasser son intérêt individuel pour viser le bien commun, qui garde en tête les conséquences positives ou négatives de ses gestes au moment de prendre des décisions... et qui a le goût de quelque chose qui s'appelle l'avenir, présent de nos enfants.





Remerciements

LE CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE TIENT À REMERCIER...

... LES PARTENAIRES DE MISSION : DURABLE

Le Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)



ENvironnement JEUnesse (ENJEU)



Le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)



L'Institut du Nouveau Monde (INM)



... LES MEMBRES DU COMITÉ ORGANISATEUR

Christian Giguère, du *Centre de développement pour l'exercice de la citoyenneté (CDEC)*

Marie Houde, du *Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJÎM)*

Éloi Lepage, d' *ENvironnement JEUnesse (ENJEU)*

Jean-François Méthé, de l' *Institut du Nouveau Monde (INM)*

Alexandre Meunier, de l' *Institut du Nouveau Monde (INM)*

... LES COMMANDITAIRES DE MISSION : DURABLE

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP)

Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)

Le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS)

L'Université du Québec à Montréal (UQAM)

Le Conseil jeunesse de Montréal (CJM)

L'Union des producteurs agricoles (UPA)

La Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

Hydro-Québec

Planetair

Cascades

Boulangerie Première Moisson

Bell Canada





... LES BÉNÉVOLES DE MISSION : DURABLE

Tara Alward
Estelle Beaudry
Élisabeth Boily
Carlos A. Godoy
Nicolas Goulet
Isabelle Joly
Jasmine Kabuya Racine
Louis-Philippe L'Heureux
Rajae Nuiji
Emmanuelle Pin
Nicole Riel
Jean-Michel Thérout
Marie-Élaine Trudeau
Mathieu Vermette



ANNEXE

LES ACTIVITÉS DE

MISSION : DURABLE

LES CONFÉRENCES

SAMEDI 18 février, de 10 h 30 à 12 h

C11-S Consommation responsable et Think Tank environnementaux ou quels mécanismes d'action pour transformer le concept de développement durable en réalité

Par Daniel Bouchard

C12-S La « Paix des Braves » ou le rôle des Premières Nations dans la préservation du patrimoine naturel

Par Ghislain Picard

C21-S Les énergies vertes au Québec, l'eau, le vent et l'argent : les énergies renouvelables, une richesse québécoise à partager

Par Claude Demers

C32-S Altermondialisation et pseudo-libéralisation du commerce mondial ou quelles solutions pour quel monde?

Par Omar Aktouf

C33-S Les défis scientifiques du développement durable ou quels critères et indicateurs de durabilité pour le Québec et le monde?

Par Jean-François Ménard

C34-S L'agriculture au Québec, a-t-on l'agriculture qu'on mérite?

Par Gilbert Lavoie

C43-S Éduquer au développement durable à l'école et au cégep ou comment les institutions d'enseignement peuvent-elles prêcher par l'exemple?

Par Jean Robitaille





DIMANCHE 19 février, de 13 h 30 à 15 h

C13-D La valeur de l'eau ou l'eau est-elle une marchandise comme les autres?

Par Daniel Colpron et Jean-François Girard

C21-D Réduire l'impact du transport individuel, vers la ville durable : une stratégie!

Par Richard Bergeron

C23-D Les innovations technologiques dans les transports et les énergies renouvelables ou quel moteur pour le développement durable?

Par Gilles Beaudet

C31-D La construction durable, les toits verts, les jardins sur les toits, la certification LEED

Par Owen Rose

C41-D Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le BAPE un instrument de démocratie participative qui n'attend que vous

Par Alain Cloutier

C42-D Le droit à un environnement sain dans la Charte des droits et libertés de la personne du Québec ou comment doter le développement durable d'un levier légal?

Par Julius Grey

LES FORUMS

Chaque jour de l'événement comporte une plage horaire consacrée à des forums de trois heures. Les forums comportent un débat avec un panel, des discussions en sous-groupes et du temps pour la rédaction de pistes d'action.

SAMEDI 18 février, de 13 h 30 à 16 h 30

F11-S Les coûts de la lutte contre la pollution, utilisateur-payeur, pollueur-payeur ou gouvernement-payeur?

Les panélistes : André Bélisle et Louise Vandelac

F21-S Le transport en commun au Québec ou quelles avenues pourraient améliorer l'offre et augmenter la demande?

Les panélistes : Réjean Benoît, Emmanuel Le Colleter et Vincent Ranger

F31-S La saine alimentation, entre la difficulté d'inciter et la tentation d'obliger

Les panélistes : Éric Darier, Marc Faucher, Louise Lambert-Lagacé et Julie Richard

F42-S L'éducation relative à l'environnement (ERE) ou comment sensibiliser les jeunes et le grand public aux impératifs du développement durable

Les panélistes : Jérôme Normand, Robert Litzler et Mario Laquerre



DIMANCHE 19 février, de 9 h à 12 h

F11-D L'industrie forestière québécoise ou l'impasse de faire feu de tout bois

Les panélistes : Richard Desjardins, Jacques Gauvin et Nicolas Mainville

F22-D La planification urbaine durable ou comment le Québec pourrait-il s'inspirer d'initiatives étrangères?

Les panélistes : Normand Brunet, Robert Perreault et Jérôme Vaillancourt

F32-D L'efficacité énergétique Ou comment le bon sens est-il payant pour tous?

Les panélistes : Olivier Bourgeois, Gaétan Breton et Philip Raphals

F41-D Le pouvoir de changer les choses Ou comment toutes les générations peuvent-elles s'approprier le projet de développement durable?

Les panélistes : André Beauchamp, Corinne Gendron et François Rebello

LES ACTIVITÉS D'INTERPRÉTATION

SAMEDI 18 février, de 17 h à 18 h

1. Architecture et développement durable, la Grande Bibliothèque du Québec présentée par son architecte

Par Yves Dagenais

2. Trouver un emploi en environnement, tendances à l'œuvre dans un secteur d'avenir

Par Robert Ouellet

3. Le film documentaire au service du débat public sur le développement durable, le cas de L'erreur boréale

Par Sophie Thouin

4. Sensibiliser par l'Action terroriste socialement acceptable (ATSA), l'art qui mobilise et choque

Par Annie Roy

5. Gérer les matières résiduelles à la maison, réduire, récupérer, recycler et valoriser

Par Mario Laquerre

7. Le Quartier des spectacles de Montréal, une visite audioguidée de 45 minutes du Quartier des spectacles de Montréal

Par la troupe de théâtre participatif Mise au jeu

